Digitized by Google

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

12

CHRONIQUES DE FROISSART.

TOME XII.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1892

TOUL, FONDERIE ET IMPRIMERIE DE J. CAREZ.

Digitized by Google

303418

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE.

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE;

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

TOME XII.

PARIS,

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N°. 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N°. 18.

1825

LES CHRONIQUES DE JEAN FROISSART.

LIVRE QUATRIÈME.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

CHAPITRE I.

CI COMMENCE LE QUART LIVRE DE MAITRE JEAN FROISSART QUI PARLE DES GUERRES ET NOBLES FAITS D'ARMES ET ADVENUES DE FRANCE, D'ANGLETERRE ET DES PAYS D'ENTOUR, LEURS CONJOINTS ET ADHÉRENTS, DEPUIS L'AN NOTRE SEIGNEUR MIL TROIS CENT QUATRE VINGT ET NEUF, ET PRIMES (D'ABORD) DE LA NOBLE FÊTE QUI FUT FAITE A PARIS A L'ENTRÉE ET VENUE DE LA REINE ISABEL DE FRANCE FEMME AU ROI CHARLES LE BIEN AIMÉ ET AUSSI DES JOUTES QUI Y FURENT FAITES ET DES PRÉSENTS DE CEUX DE PARIS.

A LA requête, contemplation et plaisance de très haut et noble prince mon très cher seigneur et maître Guy de Châtillon comte de Blois, sire d'Avênes, de Chimay, de Beaumont, de Sconehove et de la Gode; je, Jean Froissart, presbitérien (prêtre) et

chapelain à mon très cher seigneur dessus nommé, et pour le temps de lors trésorier et chanoine de Chimay et de Lille en Flandres, me suis de nouvel réveillé et entré dedans ma forge pour ouvrer et forger en la haute et noble matière de laquelle du temps passé je me suis ensonnié (occupé), laquelle traite et propose les faits et les avenues des guerres de France et d'Angleterre et de tous leurs conjoints et leurs adhérents, si comme il appert clairement et pleinement par les traités qui sont clos jusques au jour de la présente date de mon réveil.

Or considérez entre vous qui le lisez, ou le lirez, ou avez lu, ou orrez lire, comment je puis avoir sçu ni rassemblé tant de faits desquels je traite et propose en tant de parties. Et pour vous informer de la vérité, je le commençai jeune dès l'âge de vingt ans; et si, suis venu au monde avec les faits et les avenues; et si, y ai toujours pris grand' plaisance plus que à autre chose; et si, m'a Dieu donné tant de grâces que je ai été bien de toutes parties et des hôtels des rois, et par spécial de l'hôtel du roi Édouard d'Angleterre et de la noble reine sa femme madame Philippe de Haynaut reine d'Angleterre dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fus clerc; et la servois de beaux dittiés et traités amoureux; et, pour l'amour du service de la noble et vaillant Dame à qui j'étois, tous autres grands seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers de quelque nation qu'ils fussent me aimoient et voyoient volontiers et me faisoient grand profit. Ainsi, au titre de la bonne dame et à

ses coûtages, et aux coûtages des hauts seigneurs, en mon temps je cherchai la plus grand'partie de la chrétienté, voire qui à chercher fait; et partout où je venois je faisois enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avoient été en faits d'armes et qui proprement en savoient parler; et aussi à aucuns hérauts de crédence pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et matière, et le gentil comte de Blois dessus nommé y a rendu grand'peine; et tant comme je vivrai, par la grâce de Dieu je la continuerai; car comme plus y suis et plus y laboure et plus me plaît; car ainsi comme le gentil chevalier et écuyer qui aime les armes et en persévérant et continuant il s'y nourrit et parfait; ainsi en labourant et ouvrant surcette matière je m'habilite et délite (plais).

Vous devez [1] savoir que quand je, auteur de cette histoire, fus issu de l'hôtel le noble Gaston de Foix et retourné en Auvergne et en France, en la compagnie et route du gentil seigneur de la Rivière et de messire Guillaume de la Trémouille lesquels avoient amené la duchesse de Berry, madame Jeanne, de Boulogne, de-lez (près) le duc Jean de Berry son mari qui épousé l'avoit en la ville de Riom en Auvergne, si comme il est contenu ci-dessus en notre histoire; car à toutes ces choses je fus, si en puis bien parler; et je fus venu à Paris, je trouvai le gen-

(1) Tout ce prologue si élégamment écrit avoit été omis jusqu'ici dans toutes les éditions et traductions de Froissart, cependant je le trouve dans quatre manuscrits que j'ai sous les yeux. J. A. B.

til seigneur de Coucy un de mes seigneurs et maîtres, qui nouvellement s'étoit marié à une jeune dame fille au seigneur et duc de Lorraine, lequel sire de Coucy me fit très bonne chère et me demanda des nouvelles de Foix, de Béarn, et du pape Clément d'Avignon, et de ce mariage de Berry et de Boulogne, et de un sien grand ami, un mien seigneur et maître aussi, le comte Beraud dauphin d'Auvergne. A toutes ses demandes je répondis de ce que je sçavois et que j'avois vu, et tant qu'il m'en sçut gré et me dit: « Vous en viendrez avecques moi. Je m'en vais en Cambrésis en un châtel que le roi m'a donné que on appelle Crevecœur. C'est à deux lieues de Cambray et à neuf lieues de Valenciennes. » — « Monseigneur, dis-je, vous dites vérité. » Je me mis en sa route et compagnie et sur le chemin il me dit que l'évêque de Bayeux, le comte de Saint-Pol, messire Guillaume de Melun et messire Jean le Mercier étoient à Boulogne envoyés de par le roi de France et son conseil. Et d'autre part se tenoient à Calais de par le roi Richard d'Angleterre l'évêque de Durham, messire Guillaume de Montagu, le comte de Salsebrin (Salisbury), messire Guillaume de Beaucamp, capitaine de Calais, messire Jean Clauvon, messire Nicole de Graworth (Dagworth) chevaliers et chambellans du roi d'Angleterre et Richard Rohale clerc et docteur en lois [1]. Et se sont là tenus

(1) Tous les pleins pouvoirs donnés aux ambassadeurs des deux cours, sont rapportés en entier, aussi bien que le traité de paix, dans les *Fœdera de Rymer*, aux années 1388 et 1389. On y voit que les plénipotentiaires françois étoient: Nichol, évêque de Bayeux, Waleran, comte de Ligny et

plus d'un mois, les uns à Boulogne les autres à Calais, attendant ambassadeurs du royaume d'Écosse qui pas n'étoient venus n'a pas six jours, car mon cousin de saint Pol, m'en a écrit et a le roi de France envoyé devers le roi d'Écosse et son conseil pourquoi il prit trèves; car les Anglois ne veulent donner nulles trèves si les Escoty (Écossois) ne sont enclos dedans. »

Ainsi chevauchant nous vinmes à Crevecœur; et là fus de-lez (près) lui trois jours, tant que je fus reposé et rafraîchi, et puis pris congé, et vins à Valenciennes; et là fus quinze jours; et puis m'en partis et m'en allai en Hollande voir mon gentil maître et seigneur le comte de Blois; et le trouvai à Escounehove [1]; et me fit très bonne chère et me demanda des nouvelles. Je lui en dis assez de celles que je sçavois. Et fus de-lez (près) lui un mois, que là que à la Gode, et puis pris congé pour retourner en France et pour savoir la vérité de ce parlement qui se tenoit à Lolinghen des François et des Anglois, et aussi pour être à une très noble

de St. Pol; Raoul, sire de Rayneval, chambellan du roi de France, maître Jean Fanart Vidame de Rennes, maître Yves de Martrail, archidiacre de Diron dans l'église de Langres, maître Pierre Fresvel, maître des requêtes, Lancelot de Longuillers, sire d'Angodessant, le sire de Rembures et le sire de Disques. Les plénipotentiaires Anglois étoient: l'évêque de Durham, William de Beauchamp, capitaine de Calais, Jean Devereux, sénéchal de l'hôtel du roi d'Angleterre, Jean Clanvowe, Nicolas Daggworth et maître Richard Rowhale, clerc et docteur en lois. William de Montagu, comte de Sarisbirs (Salisbury) est adjoint à ces fondés de pouvoirs dans un autre acte sur la confirmation des trèves, daté du 14 mai 1389. J. A. B.

(1) Schoenhoven. J. A. B.

fête qui devoit être en la ville de Paris à la première entrée de la roine (reine) Isabel de France qui encore n'y avoit point entré. Pour savoir le fond de toutes ces choses, je m'en retournai parmi Brabant, et fis tant que je me trouvai à Paris huit jours avant que la fête se tînt ni fît, tant eus-je de pourvéances des seigneurs de France et d'Écosse qui étoient venus au Parlement. Si m'acointai de messire Guillaume de Melun qui m'en dit toute l'ordonnance, et comment le comte de Saint-Pol étoit passé outre en Angleterre pour voir le roi Richard son serourge (beau-frère) et pour conformer la trève qui étoit donnée trois ans. « Mais il sera ici, comment que ce soit, à notre fête. »

Je demandai au dit messire Guillaume de Melun quels seigneurs d'Écosse avoient été à ce parlement, et le demandois pour tant que en ma jeunesse je fus en Écosse et cherchai tout le royaume d'Écosse jusques à la sauvage Écosse [1]; et eus en ce temps que je y fus et demeurai en la cour du roi David d'Écosse, la connoissance de la greigneur (majeure) partie des barons et chevaliers. Il me répondit et dit: « l'Évêque de Bredanne [2] y a été, messire Jakemes et messire David de Lindesée [3] et messire Gautier de saint Clar [4]. » Je mis tout en retenance et puis

(1) C'est à dire le pays montagneux, en langue angloise, *Highlands*. J. A. B.

(2) L'évêque d'Aberdeen. J. A. B.

(3) James et David de Lindsay. J. A. B.

(4) Le plus beau manuscrit de Froissart de la bibliothèque du Musée britannique, donne au lieu de ces noms ceux d'Archibald et de Guil-

entendis à écrire et registrer tout ce que je vis et ouïs dire de vérité que avenu étoit à la fête, à l'entrée et venue à Paris de la reine Isabel de France dont l'ordonnance ainsi s'ensuit.

Le dimanche vingtième jour du mois d'août [1] qui fut en l'an de grâce notre seigneur mil trois cent quatre vingt et neuf, avoit tant de peuple dedans Paris et dehors que merveille étoit du voir; et ce dimanche, à heure de relevée fut l'assemblée faite en la ville de saint Denis des hautes et nobles dames de France qui la reine devoient accompagner et des seigneurs qui les litières de la reine et des dames devoient adestrer (accompagner). Et étoient des bourgeois de Paris douze cents tous à cheval et sur les champs rangés d'une part du chemin et de l'autre part, parés et vêtus tous d'un parement de gonnes (robes) de baudequin [2] vert et vermeil. Et entra la reine Jeanne et sa fille la duchesse d'Orléans premièrement en Paris, ainsi que une heure après nonne, en litière couverte, bien accompagnées de seigneurs; et passèrent parmi la grand' rue saint Denis; et vinrent au palais; et là les attendoit le roi. Et pour ce jour ces deux dames n'allèrent plus avant.

Or se mirent la reine de France et les autres dames au chemin; la duchesse de Berry, la duchesse

laume de Lindsay et de Jean de St. Clair. Les actes rapportés par Rymer ne font mention que du cardinal de Glasgow et de l'évêque de Dumbar. J. A. B.

(1) Les registres du parlement disent le 22 août. J. A. B.

(2) Drap fait de fil d'or et de soie. J. A. B.

de Bourgogne, la duchesse de Touraine, la duchesse de Bar, la comtesse de Nevers, la dame de Coucy, et toutes les dames et damoiselles, et par ordonnance; et avoient toutes leurs litières pareilles si richement aournées (ornées) que rien n'y failloit. Mais la duchesse de Touraine n'avoit point de litière pour lui (elle) différer des autres, ains (mais) étoit sur un palefroy très richement aourné (orné); et chevauchoit d'un lez (côté) et tout le pas; et n'alloient les chevaux qui les litières menoient, et les seigneurs qui les adextroient, que le petit pas.

La litière de la reine de France étoit adextrée (accompagnée) du duc de Touraine et du duc de Bourbon au premier chef; et étoient eux six seigneurs qui tenoient à la litière de la reine de France. Je vous ai nommé les premiers; secondement et au milieu tenoient et adextroient la litière le duc de Berry et le duc de Bourgogne; et à la litière derrière messire Pierre de Navarre et le comte d'Ostrevant. Et je vous dis que la litière de la reine étoit très riche et bien ornée et toute découverte.

Après venoit sur un palefroi très bien et richement paré et orné et sans litière, la duchesse de Berry; et étoit adextrée et menée du comte de la Marche et du comte de Nevers; et alloient tout souef (doucement) le pas, et aussi faisoient ceux qui conduisoient les litières.

Après venoient en litière toute découverte madame de Bourgogne et Marguerite de Hainaut comtesse de Nevers sa fille; et étoit la litière menée et et adextrée de messire Henry de Bar et du comte de de Namur le jeune nommé messire Guillaume.

Après venoit, en litière toute découverte derrière, madame d'Orléans. Car encore étoit la duchesse d'Orléans sur un palefroi très bien et richement paré devant la duchesse de Bar et sa fille, fille au seigneur de Coucy; et menoient ma dite dame d'Orléans messire Jaquemes de Bourbon et messire Philippe d'Artois.

Après venoient les autres dames dessus nommées, la duchesse de Bar et sa fille; et étoient adextrées de messire Charles de la Breth (Albret) et du seigneur de Coucy.

Des autres dames et damoiselles qui venoient derrière, sur chars couverts et sur palefrois, n'est-il nulle mention, et des chevaliers qui les suivoient. Et vous dis que sergents d'armes et officiers du roi étoient tous embesognés à faire voie et rompre la presse et les gens. Tant y avoit grand peuple sur les rues que il sembloit que tout le monde fût là mandé.

A la première porte de saint Denis, ainsi que on entre dedans Paris, et que on dit à la bastide, y avoit un ciel tout estellé (étoilé), et dedans ce ciel jeunes enfants appareillés et mis en ordonnance d'anges, lesquels enfants chantoient moult mélodieusement et doucement. Et avec tout ce il y avoit une image de Notre-Dame qui tenoit par figure son petit enfant lequel enfant s'ébattoit par soi à un moulinet fait d'une grosse noix, et étoit haut le ciel et armoyé très richement des armes de France et de Bavière à un soleil d'or resplendissant et donnant ses rais. Et cil (ce) soleil d'or rayant étoit la devise du roi

et pour la fête des joûtes[1]. Lesquelles choses la reine de France et les dames, en passant outre et dessous la porte, virent moult volontiers; et aussi firent toutes gens qui par là passèrent.

Après ce vu, la reine de France et les dames vinrent tout le petit pas devant la fontaine en la rue saint Denis, laquelle étoit toute couverte et parée sur un drap de fin azur, peint et semé de fleurs de lis d'or, et les piliers qui environnoient la fontaine armoyés des armes de plusieurs hauts et notables seigneurs du royaume de France; et donnoit cette fontaine par ses conduits claret et piment [2] très bon et par grands rieus (ruisseaux); et avoit là, autour de la fontaine, jeunes filles très richement

(1) Louis XIV prit aussi la même devise avec la légende: *Nec pluribus impar.* » J. A. B.

(2) Le *clairet* et le *piment* étoient des vins de liqueurs. Piment était le nom général qui désignait la liqueur dans laquelle entraient les épiceries et les aromates d'Asie. Les deux sortes de piment les plus usitées étoient le *clairet* et *l'hyppocras*. On appelait vin clairet celui qui n'était ni rouge ni blanc. Le *clairet* qu'il ne faut pas confondre avec le vin clairet, se faisoit avec cette sorte de vin et du miel. « Si aucun, dit » Boutillier dans sa somme rurale, avoit fait claret de son vin et d'autre » miel, sachez que celui qui a fait la chose, en doit être le sire. » L'hyppocras se faisoit avec toutes sortes de vins et en général avec du vin de Grèce. Voici la recette qu'Armand de Villeneuve, célèbre médecin du troisième siècle, donne pour l'hyppocras. « Prenez cubèbes, cloux de giroffle, » noix muscade, raisins secs, de chacun trois onces; enveloppez le tout » dans un linge; faites le bouillir dans trois litres de bon vin jusqu'à ce » qu'elles soient réduites à deux et ajoutez du sucre. » L'hyppocras étoit particulièrement estimé et se buvoit à jeûn. Jusqu'à la fin du dernier siècle il étoit d'usage d'en distribuer des flacons à la cour. Olivier de Serre (Théâtre d'agriculture. t. 2. p. 613 et suiv.) donne plusieurs recettes pour faire l'hyppocras. (Voyez Legrand d'Aussy). Vie privée des François t. 3. P. 65 et suiv. J. A. B.

ornées, et sur leurs chefs chapeaux d'or bons et riches lesquelles chantoient très mélodieusement. Douce chose et plaisante étoit à l'ouïr! Et tenoient en leurs mains hanaps [1] d'or et coupes d'or; et offroient et donnoient à boire à tous ceux qui boire vouloient. Et en passant devant elles la reine de France s'arrêta et les regarda moult volontiers et se réjouit de l'ordonnance; et aussi firent toutes les autres dames et damoiselles et tous ceux et celles qui les virent.

Après, dessous le moutier de la trinité, sur la rue avoit un escharfaut (échafaud), et sur l'escharfaut un châtel, et là au long de l'escharfaut étoit ordonné le pas du roi Sal-Hadin et tous faits de personnages, les Chrétiens d'une part et les Sarrasins d'autre part; et là étoient, par personnages, tous les seigneurs de nom qui jadis au pas Sal-Hadin furent, et armoyés de leurs armes, ainsi que pour le temps de adonc ils s'armoient; et un petit en sus d'eux, étoit, par personnage, le roi de France, et entour de lui douze pairs de France et tous armoyés de leurs armes. Et quand la reine de France fut amenée si avant en sa litière que devant l'escharfaut où ces ordonnances étoient, le roi Richard [2] se départit de ses compagnons et s'en vint au roi de France et demanda congé pour aller assaillir les Sarrasins et le roi lui donna. Ce congé pris, le roi Richard s'en retourna devers ses douze compagnons, et lors se mirent en

(1) Grandes coupes. J. A. B.
(2) Le personnage qui représentoit Richard cœur de Lion. J. A. B.

ordonnance et allèrent incontinent assaillir le roi Sal-Hadin et ses Sarrasins; et là y eut par ébattement grand'bataille; et dura une bonne espace; et tout ce fut vu moult volontiers.

Et puis passèrent outre et vinrent à la seconde porte de Saint Denis [1]. et là y avoit un châtel ordonné, si comme à la première porte, et un ciel nu et tout estellé (étoilé) très richement, et Dieu, par figure, séant en sa majesté, le père, le fils et le saint esprit; et là, dedans ce ciel, jeunes enfants de chœur lesquels chantoient moult doucement en formes d'anges, laquelle chose on véoit et oyoit moult volontiers. Et à ce que la reine passa dedans sa litière dessous, la porte de paradis ouvrit et deux anges issirent hors, en eux avalant; et tenoient en leurs mains une très riche couronne d'or garnie de pierres précieuses, et la mirent les deux anges et l'assirent moult doucement sur le chef de la reine, en chantant tels vers:

Dame enclose entre fleurs de lis,
Roïne êtes vous de Paris
De France et de tout le pays.
Nous en rallons en paradis.

Après trouvèrent les seigneurs et les dames devant la chapelle Saint Jacques un escharfaut (échafaud) fait et ordonné très richement, séant au dextre, ainsi comme ils y alloient et étoient, ledit escharfaut cou-

(1) Denis Sauvage dit que cette seconde porte appelée la porte aux peintres fut démolie sous François Ier. J. A. B.

vert de draps de haute lice et encourtiné à manière d'une chambre; et dedans cette chambre avoient hommes qui sonnoient une orgue moult doucement. Et sachiez que toute la grand'rue Saint Denis étoit couverte à ciel de draps camelots et de soie si richement comme si on eût les draps pour néant ou que on fût en Alexandrie ou à Damas.

Et je, auteur de ce livre, qui fus présent à toutes ces choses, quand j'en vis si grand'foison, je me merveillai où l'on en avoit tant pris; et toutes les maisons, à deux côtés de la grand'rue Saint Denis jusques en Châtelet voire jusques au grand pont de Paris [1] étoient parées et vêtues de draps de haute lice de diverses histoires, dont grand'plaisance et oubliance étoit au voir; et ainsi tout le petit pas s'en vinrent les dames en leurs litières et les seigneurs qui les menoient jusques à la porte du châtelet de Paris; et là s'arrêtèrent pour voir autres belles ordonnances que ils trouvèrent devant la porte.

A la porte du châtelet de Paris avoit un châtel ouvré et charpenté de bois et de guérites faites aussi fortes que pour durer quarante ans; et là avoit, à chacun des créneaux, un homme d'armes armé de toutes pièces, et sur le châtel un lit paré et ordonné et encourtiné aussi richement de toutes choses comme pour la chambre du roi. Et étoit appelé ce lit, le lit de justice; et là en ce lit, par figure et par personnage, gissoit madame Sainte Anne.

(1) Pont Notre-Dame. J. A. B.

Au plain de ce châtel qui étoit contenant grand'espace avoit une garenne et grand' foison de ramée, et dedans la ramée grand'foison de lièvres, de connils (lapins) et d'oisillons qui voloient hors et y revoloient à sauf garant pour la doute du peuple qu'ils véoient. Et de ce bois et ramée, du côté où les dames vinrent, issit un grand blanc cerf devers le lit de justice. D'autre part issirent hors du bois et de la ramée un lion et un aigle faits très proprement; et approchoient fièrement ce cerf et le lit de justice. Lors issirent hors du bois et de la ramée jeunes pucelles, environ douze, très richement parées en chapelets d'or, tenant épées toutes nues en leurs mains, et se mirent entre le cerf et l'aigle et le lion et montrèrent que à l'épée elles vouloient garder le cerf et le lion de justice; laquelle ordonnance la reine et les dames et les seigneurs virent moult volontiers; et puis passèrent outre en approchant le grand pont de Paris, lequel étoit couvert et paré si richement que rien on n'y sçût ni pût amender, et couvert d'un ciel estellé (étoilé) et de vert et de vermeil samis. Et jusques à l'église Notre-Dame étoient les rues parées; et quand les dames eurent passé le grand pont de Paris [1] en approchant la grand'église Notre-Dame il étoit jà tard, car les chevaux et ceux qui les dames menoient en les litières n'alloient ni avoient allé, depuis qu'ils départirent de Saint Denis, que le petit pas.

Le grand pont de Paris étoit tout au long cou-

(1) Aujourd'hui pont Notre-Dame. J. A. B.

vert et estellé (étoilé) de vert et de blanc cendal [1]; et avant que la reine de France, les dames ni les seigneurs entrassent dedans l'église Notre-Dame, elle trouva sur son chemin autres jeux qui grandement lui vinrent à plaisance. Et aussi firent-ils à tous ceux et celles qui les virent; et je vous dirai que ce fut.

Bien un mois devant la venue de la reine en Paris un maître engigneur [2] d'appertise et de la nation de Genève, sus la haute tour de l'église Notre-Dame de Paris et tout au plus haut, avoit attaché une corde; laquelle corde comprenoit moult loin et par dessus les maisons; et s'en venoit tout haut, et étoit attachée sur la plus haute maison du pont Saint Michel; et ainsi comme la reine et les autres dames passoient et étoient en la grand'rue Notre-Dame, cil (ce) maître, pour ce que il étoit tard, portant deux cierges ardents en ses mains issit (sortit) hors de son escharfaut (échafaud) lequel étoit fait sur la haute tour de Notre-Dame et s'assit sus celle; et tout chantant, sus la corde il s'en vint au long de la grand'rue; dont cils (ceux) et celles qui le véoient s'émerveilloient comment ce se pouvoit faire et cil (celui-ci) toujours portant les deux cierges allumés, lesquels on pouvoit voir tout au long de Paris et au dehors de Paris deux ou trois lieues loin moult fit d'appertises; tant que la légèreté de lui et ses œuvres furent moult prisées [3].

(1) Sorte d'étoffe fort estimée alors. J. A. B.

(2) Ingénieur. Inventeur. J. A. B.

(3) Cette même circonstance est rapportée par les grandes Chroniques

En devant l'église Notre-Dame, en la place, l'évêque de Paris étoit revêtu des armes notre seigneur, et tout le collége aussi où moult avoit grand clergé; et là descendit la reine; et la mirent jus et hors de sa litière les quatre duc qui là étoient Berry, Bourgogne, Touraine et Bourbon. Et pareillement toutes les autres dames furent mises hors de leurs litières, et celles qui à cheval étoient jus de leurs palefrois; et par ordonnance elles entrèrent en l'église, l'évêque et le clergé devant qui chantoient haut et clair à la louange de dieu et de la vierge Marie.

de St. Denis, avec quelques autres détails. Voici le récit des grandes chroniques.

« L'an 1389, le roi voulut que la reine sa femme entrât à Paris, et ce il fit notifier et à savoir à ceux de la ville de Paris afin qu'ils se préparassent. Et furent toutes les rues tendues par lesquelles elle devoit passer, et y avoit à un chacun carrefour, diverses histoires et fontaines jetant eau, vin et lait. Ceux de Paris allèrent au devant avec le prévôt des marchands à grand'multitude de peuple criant: *Noël*. Le pont des changes par où elle passa étoit tout tendu d'un taffetas bleu à fleurs de lys d'or. Et y avoit un homme assez léger, habillé en guise d'un ange, lequel par engins s'en vint des tours de Notre-Dame à l'endroit du dit pont, et y entra par une fente de la dite couverture à l'heure que la reine passoit et lui mit une belle couronne sur la tête, et puis par les habillements qui étoient faits, fut retiré par la dite fente comme s'il s'en retournât de soi-même au ciel. Devant le grand Châtelet avoit un beau lit tendu et bien ordonné de tapisserie d'azur à fleurs de lys d'or, et disoit-on qu'il étoit fait pour représentation du lit de justice, et étoit bien grandement et richement paré et habillé. Et au milieu avoit un cerf bien grand de la mesure de celui du palais, tout blanc, fait artificiellement, les cornes dorées, une couronne d'or au col, et étoit tellement fait et composé, qu'il y avoit un homme qu'on ne véoit point qui lui faisoit remuer les yeux et tous les membres, et au cou les armes du roi pendues, c'est à savoir, l'écu d'azur à trois fleurs de lys d'or bien richement fait, et sur le lit, auprès le cerf, aux pieds de devant dextre, fit prendre au cerf l'épée, et la tenoit toute droite et la faisoit trembler. J. A. B.

La reine de France fut adextrée et menée parmi l'église et le chœur jusques au grand autel et là se mit à genoux et fit les oraisons, ainsi que bon lui sembla, et donna et offrit à la trésorerie de Notre-Dame quatre draps d'or et la belle couronne que les anges lui avoient posée sur le chef à la porte de Paris en entrant, si comme il est ici dessus contenu; et tantôt furent appareillés messire Jean de la Rivière et messire Jean le Mercier qui lui en baillèrent une plus riche assez que celle ne fut, et lui assirent sur le chef l'évêque de Paris et les quatre ducs dessus nommés.

Tout ce fait, on se mit en retour parmi l'église; et furent la reine et les dames remises sur leurs litières comme devant; et là avoit plus de cinq cents cierges ardents tous, car il étoit jà tard. Si furent en tel arroi amenées au palais de Paris où le roi étoit, et la reine Jeanne, et la duchesse d'Orléans sa fille qui là les attendoient. Et là descendirent les dames jus de leurs litières et furent menées chacune à son ordonnance en chambres parties mais les seigneurs retournèrent à leurs hôtels après les danses [1].

(1) Il est étonnant que Froissart qui étoit si ami de toutes les aventures qui avoient un air un peu romanesque, n'ait pas rapporté l'anecdote suivante que je tire des Grandes Chroniques de St. Denis.

« Au roi fut rapporté que on faisoit les dites préparations, et dit à Savoisy, un de ceux qui étoient le plus près de lui : « Savoisy, je te prie que tu montes sur mon bon cheval, et je monterai derrière toi; et nous habillons tellement qu'on ne nous connoisse point; et allons voir l'entrée de ma femme. » Et combien que Savoisy fit son devoir de le démouvoir, toutefois, le roi voulut et lui commanda que ainsi fût fait. Si fit Savoisy ce que le roi lui avoit commandé, et se déguisa le plus bel qu'il put, et si monta sur un fort cheval, le roi derrière lui. Et ainsi s'en allèrent par la

A lendemain, le lundi, donna le roi à dîner en le palais de Paris aux dames dont il y avoit très grand' foison. Et à heure de haute messe la reine de France fut adextrée et amenée des quatre ducs dessus nommés en la sainte chapelle du palais, et fut à la messe sacrée et enjointe, ainsi comme reine de France le doit être, et fit l'office de la dite messe l'archevêque de Rouen qui pour lors s'appeloit messire Guillaume de Viane (Vienne)

Après la messe, qui fut bien chantée et solemnellement, le roi de France et la reine retournèrent en leurs chambres et toutes les dames aussi qui chambres en le palais avoient. Assez tôt après le retour de la messe le roi et la reine de France entrèrent en la salle et toutes les dames.

Vous devez savoir que la grand' table de marbre qui continuellement est au palais ni point ne se bouge étoit renforcée d'une grosse planche de chêne épaisse de quatre polz (pouces), laquelle

ville en divers lieux et se avancèrent pour venir au Châtelet à l'heure que la reine passoit, où il y avoit moult de peuple et grand'presse, et se bouta Savoisy le plus près qu'il put. Et y avoit foison de sergents de tous côtés à grosses boulaies, lesquels pour défendre la presse qu'on ne fît nulle violence au lit où étoit le cerf, frappoient d'un côté et d'autre de leurs boulaies, bien et fort. Et s'efforçoient toujours d'approcher le roi et Savoisy. Et les sergents qui ne connoissoient le roi ni Savoisy frappoient de leurs boulaies sur eux, et en eut le roi plusieurs coups et horions sur les épaules bien assez Et au soir en la présence des dames et damoiselles, fut la chose sçue et recitée; et s'en commença-t-on bien à farcer et le roi même se farçoit des horions qu'il avoit reçus. » J. A. B.

table étoit couverte pour dîner sus. En sus de la grand'table, encontre un des piliers, étoit le dressoir du roi, grand, bel et bien paré, couvert et orné de vaisselle d'or et d'argent et bien convoité de plusieurs qui ce jour le virent. Devant la table du roi, tout au long descendant avoit unes bailles (barrières) de gros merrien par raison à trois entrées; et là étoient sergents d'armes, huissiers du roi et massiers moult grand'foison qui les entrées gardoient à la fin que nul n'y entrât si il n'étoit ordonné pour servir à table. Car vous devez savoir, et vérité fut, que en la dite salle avoit si grand peuple et telle presse de gens que on ne se pouvoit retourner fors à grand' peine. Menestrels étoient là à grand'foison qui ouvroient de leurs métiers de ce que chacun savoit faire. Le roi, prélats et dames lavèrent. L'on s'assit à table; et fut l'assiette telle. Pour la haute table du roi l'évêque de Noyon faisoit le chef, et puis l'évêque de Langres, et puis delez (près) le roi l'archevêque de Rouen. Et puis le roi de France qui séoit en un surcot tout ouvert de vermeil veluel (velours) fourré d'hermine, la couronne d'or très riche sur son chef. Après le roi, un petit en sus, séoit la reine de France, couronnée aussi de couronne d'or moult riche. Après la reine séoit le roi d'Arménie [1], et puis la duchesse de Berry, et puis la duchesse de Bourgogne, et puis la duchesse de Touraine, et puis madame de Nevers, et puis mademoiselle Bonne de

(1) Léon VI de la famille des Lusignan. Voyez note Ire. p. Ier. t. 10. de Froissart. J. A. B.

Bar, et puis la dame de Coucy, et puis mademoiselle Marie de Harcourt. Plus n'en y avoit à la haute table du roi fors encore, tout dessous, la dame de Sully femme à messire Guy de la Trimouille.

A deux autres tables, tout environ le palais, séoient plus de cinq-cents damoiselles; mais la presse y étoit si grande que à peine ne les put-on servir. Des mets qui étoient grands et notables, ne vous ai-je que faire de tenir compte; mais je vous parlerai des entremets qui y furent, qui si bien étoient ordonnés que on ne pourroit mieux; et eût été pour le roi et pour les dames très grand' plaisance à voir si cils (ceux) qui entrepris avoient à jouer pussent avoir joué.

Au milieu du palais avoit un château ouvré et charpenté en carrure de quarante pieds de haut et de vingt pieds de long et de vingt pieds d'aîle; et avoit quatre tours sur les quatre quartiers; et une tour plus haute assez au milieu du châtel; et étoit figuré le châtel pour la cité de Troie la grand' et la tour du milieu pour le palais de Ilion. Et là étoient en pennons les armes des Troyens, telles que du roi Priam, du preux Hector son fils et de ses autres enfants, et aussi des rois et des princes qui enclos furent en Troie avecques eux. Et alloit ce châtel sur quatre roues qui tournoient par dedans moult subtilement. Et vinrent ce château requerre (attaquer) et assaillir autres gens d'un lez (côté) qui étoient en un pavillon, lequel pareillement alloit sur roues couvertement et subtilement, car on ne véoit rien du mouvement; et là

étoient les armoiries des rois de Grèce, et d'ailleurs qui mirent le siège jadis devant Troie. Encore y avoit, si comme en leur aide, une nef très proprement faite, où bien pouvoient être cent hommes d'armes; et tout par l'art et engin des roues se mouvoient ces trois choses, le châtel, la nef et le pavillon. Et eut de ceux de la nef et du pavillon grand assaut d'un lez (côté) à ceux du châtel, et de ceux du châtel aux dessus dits grand' défense. Mais l'ébattement ne put longuement durer pour la cause de la grand'presse de gens qui l'environnoient. Et là eut des gens par la chaleur échauffés et par presse moult mésaisés. Et fut une table séant au lez (côté) devers l'huis de parlement où grand' foison de dames et damoiselles étoient assises, de force ruée par terre; et convint les dames et damoiselles qui y séoient soudainement et sans arroy lever par l'échauffement de la presse et de la grand' chaleur qui étoit au palais. La reine de France fut sur le point d'être moult mésaisée; et convint une verrière (fenêtre) rompre qui étoit derrière li (elle) pour avoir vent et air. La dame de Coucy fut pareillement trop fort mésaisée. Le roi de France s'aperçut bien de cette affaire; si commanda à cesser. On cessa et furent les tables levées et abattues soudainement, pour les dames et damoiselles être au large. On se délivra de donner vin et épices. Et se retrait (retira) chacun et chacune tantôt que le roi et la reine furent retraits en leurs chambres. Aucunes dames demeurèrent au palais et aucunes s'en retournèrent en leurs hôtels en la ville pour être mieux à leur aise, car elles avoient

été de chaleur et de presse trop fort grevées. La dame de Coucy retourna à son hôtel et là se tint jusques sur le tard.

Sur le point de cinq heures, la reine de France accompagnée des duchesses dessus nommées, se départit du palais de Paris et s'en vint en sa litière découverte parmi les rues au plus long, et les dames aussi en leurs litières et sur leurs pallefrois, et vinrent à l'hôtel du roi que on dit Saint-Pol sur Seine. En la compagnie de la reine et des dames avoit plus de mille chevaux. Et le roi de France entra en un bâtel sur Seine au palais, et se fit anavier [1] parmi la rivière jusques à Saint-Pol; auquel hôtel de Saint-Pol, pourquoi qu'il soit grand assez et bien amanandé (habité), on avoit fait faire en la cour qui contient grand'place, ainsi que on entre ens par la porte de Seine, et charpenté une très haute salle laquelle étoit toute couverte de draps écrus de Normandie, lesquels draps on avoit fait venir de plusieurs lieux; et les parois étoient parées et couvertes à l'environ de draps de haute lice d'étranges histoires lesquelles on véoit moult volontiers; et dedans cette salle donna le roi à souper aux dames, mais la reine demeura en ses chambres et là soupa; et point ne se montra cette nuit. Et les autres dames, le roi et les seigneurs dansèrent et s'ébattirent toute la nuit jusques sur le point du jour que les fêtes cessèrent; et retournèrent chacun en son lieu pour dormir et reposer, car bien étoit heure.

(1) Conduire par eau. J. A. B.

Or vous vueil parler des dons et des présents que les Parisiens firent le mardi devant dîner à la reine de France et à la duchesses de Touraine qui nouvellement étoit venue en France et issue hors de Lombardie, car celle étoit fille au seigneur de Milan; et l'avoit en cet an même épousée le duc Louis de Touraine; et encore n'avoit la jeune dame, qui s'appeloit Valentine, entré en la cité de Paris quand elle y entra premièrement en la compagnie de la reine de France; si lui devoient les Bourgeois de Paris par raison sa bien venue.

Vous devez sçavoir que le mardi, sur le point de douze heures, vinrent les bourgeois de Paris, environ quarante, tous des plus notables, vêtus d'uns draps tous pareils à l'hôtel du roi à saint-Pol, et apportèrent ce présent qu'ils firent à la reine tout au long de Paris. Et étoit le présent en une litière très richement ouvrée; et portoient la litière deux forts hommes, ordonnés et appareillés très proprement comme hommes sauvages, et étoit la litière couverte d'un ciel fait d'un délié crêpe de soie parquoi tout parmi on pouvoit bien voir les joyaux qui sur la litière étoient. Eux venus à saint-Pol, ils se adressèrent premièrement devers la chambre du roi qui étoit tout ouverte et appareillée pour eux recevoir, car on savoit jà bien leur venue; et toujours est bien venu qui apporte. Et mirent les bourgeois qui le présent firent la litière jus sur deux tréteaux en my (milieu) la chambre, et se agenouillèrent devant le roi en disant ainsi: « Très cher sire et noble roi, vos bourgeois de Paris vous présentent au joyeux

avènement de votre règne tous ces joyaux qui sont sur cette litière « — « Grand mercy, répondit le roi, bonnes gens, ils sont beaux et riches. » Donc se levèrent les bourgeois et se retrairent (retirèrent) arrière, ce fait, prirent congé et le roi leur donna. Quand ils furent partis, le roi dit à messire Guillaume des Bordes et à Montagu qui étoient de-lez (près) lui: « Allons voir de plus près les présents quels ils sont. »

Ils vinrent jusques à la litière et regardèrent sus.

Or vueil (veux)-je dire tout ce qui sur la litière étoit et dont on avoit fait présent au roi. Premièrement il y avoit quatre pots d'or, quatre trempoirs d'or et six plats d'or. Et pesoient toutes ces vaisselles cent et cinquante marcs d'or.

Pareillement autres bourgeois de Paris très richement parés et vêtus tous d'uns draps vinrent devers la reine de France et lui firent présents sur une litière qui fut apportée en sa chambre et recommandèrent la cité et les hommes de Paris à li (elle); auquel présent avoit une nef d'or, deux grands flacons d'or, deux drageoirs d'or, deux salières d'or, six pots d'or, six trempoirs d'or, douze lampes d'argent, deux douzaines d'écuelles d'argent, six grands plats d'argent, deux bassins d'argent, et y eut en somme pour trois cents marcs, que d'or que d'argent. Et fut ce présent apporté en la chambre de la reine en une litière si comme ici dessus est dit par deux hommes, lesquels étoient figurés, l'un en la forme d'un ours et l'autre en la forme d'une licorne.

Le tiers présent fut apporté semblablement en la chambre de la duchesses de Touraine par deux hommes figurés en la forme de Maures, noircis les viaires (visages), et bien richement vêtus, touailles (serviettes) blanches enveloppées parmi leur chefs, si comme si ce fussent Sarrasins ou Tartares. Et étoit la litière belle et riche, et couverte d'un délié couvrechef de soie comme les autres, et aconvoyée (accompagnée) et adextrée de douze bourgeois de Paris vêtus moult richement et tous d'un parement, lesquels firent le présent à la duchesse dessus dite; auquel présent avoit une nef d'or, un grand pot d'or, deux drageoirs d'or, deux grands plats d'or, deux salières d'or, six pots d'argent, six plats d'argent, deux douzaines d'écuelles d'argent, deux douzaines de salières d'argent, deux douzaines de tasses d'argent; et y avoit en somme, que d'or que d'argent, de deux cents mares. Le présent réjouit grandement la duchesse de Touraine; et ce fut raison, car il étoit beau et riche; et remercia grandement et sagement ceux qui presenté l'avoient, et la bonne ville de Paris de qui le profit venoit.

Ainsi en ce jour, qui fut nommé mardi, furent faits donnés et présentés au roi, à la reine et à la duchesse de Touraine ces trois présents. Or considérez la grand' valeur des présents et aussi la puissance des Parisiens; car il me fut dit, je auteur de cette histoire qui tous les présents vis, que ils avoient coûté plus de soixante mille couronnes d'or [1].

(1) Le moine anonyme de Saint-Denis dit que la ville de Paris espéroit, en faisant ces magnifiques présents, gagner les bonnes grâces de la reine et

Ces présents faits et présentés il fut heure d'aller dîner; mais ce jour, le roi, les dames et les seigneurs dînèrent en chambre pour plus légèrement avoir fait; car sur le point de trois heures après dîner l'on se devoit traire au champ de sainte Catherine; et là étoit l'appareil fait et ordonné très grand pour joûter, de loges et de hours (échafauds) ouvrés et charpentés pour la reine et les dames. Or vous vueil (veux) nommer par ordonnance les chevaliers qui étoient dedans et s'appeloient les Chevaliers du soleil d'or. Et quoique ce fût pour ces jours la devise du roi, si étoit le roi de ceux de dehors, et joûta comme les autres à forain pour conquerre le prix par armes. Il en pouvoit avoir l'aventure. Et étoient les chevaliers eux trente.

Tout premier le duc de Berry ; secondement le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le comte de la Marche, messire Jaquemart de Bourbon son frère, messire Guillaume de Namur, messire Olivier de Clisson connétable de France, messire Jean de Vienne, messire Jaqueme de Vienne seigneur de Pagny, messire Guy de la Trimouille, messire Guillaume son frère, messire Philippe de Bar, le sei-

la décider à faire ses couches à Paris pour obtenir par ce moyen quelque diminution des impôts; « mais il en arriva tout autrement, ajoute-t-il. Le roi emmena la reine on rehaussa la gabelle et l'on décria encore la monnaie d'argent de 12 et de 4 deniers qui couroit depuis le règne de Charles V, avec défense de la passer sous peine de la vie; et comme c'étoit la monnoie du petit peuple et des mendiants, ils en furent l'espace de plus de quinze jours dans la nécessité, pour n'avoir pas de quoi rien acheter de tout ce qui étoit nécessaire à leur vie et à leur entretien. » (Moine de Saint-Denis, traduction de le Laboureur, t. I, p. 175.) J. A. B.

gneur de Rochefort Breton, le seigneur de Rais, le seigneur de Beaumanoir, messire Jean de Barbançon dit l'Ardenois, le Hazle de Flandre, le seigneur de Courcy Normand, messire Jean des Barres, le seigneur de Nantouillet, le seigneur de Rochefoucault, le seigneur de Garencières, messire Jean Harpedane, le baron d'Ivery; messire Guillaume Marciel, messire Regnault de Roye, messire Geoffroy de Charny, messire Charles de Hangiers et messire Guillaume de Lignac.

Tous ces chevaliers étoient armés et parés en leurs targes du ray du soleil; et furent sur le point de trois heures après dîner en la place de sainte Catherine; et jà étoient venues les dames, la reine de France toute première. Et fut amenée jusques là en un char couvert si riche que pour le corps de lui (elle), et les autres dames et duchesses, chacune en très grand arroy. Et montèrent, et entrèrent ens ès échafauds qui ordonnés étoient pour elles.

Après vint le roi de France tout appareillé pour joûter, lequel métier il faisoit moult volontiers; et quand il entra sur le champ, vous devez sçavoir que il étoit bien accompagné et arré (orné) de ce que à lui appartenoit. Si commencèrent les joûtes et les ébattements grands et roides, car grand' foison de seigneurs y avoit de tous pays. Et vous dis que messire Guillaume de Hainaut comte d'Ostrevant joûta moult bien; et aussi firent les chevaliers qui avec lui venus étoient: le sire de Gommegnies, messire Jean d'Audreguies, le sire de Chautin, messire Ancel de Trasseguies et messire Clinquart

de Heremes. Tous le firent bien à la louange des dames. Et aussi joûta moult bien le duc d'Irlande qui pour ces jours se tenoit en France de-lez (près) le roi, car il y avoit été mandé. Aussi joûta moult bien un chevalier allemand dessus le Rhin qui s'appeloit messire Servais de Mirande.

Si furent ces joûtes fortes et roides et bien joûtées. Mais il y avoit tant de chevaliers que à peine se pouvoient ils assener de plein coup; et la foule des chevaux et la poudrière y étoit si très grande que ce les grévoit et empêchoit par spécial trop grandement. Le sire de Coucy s'y porta grandement bien. Si durèrent les joûtes fortes et roides jusques à la nuit que on se départit, et furent les dames menées à leurs hôtels. La reine de France en son arroi fut ramenée à saint Pol; et là fut le souper des dames si très grand, si très bel et si bien étoffé de toutes choses que peine seroit du recorder; et durèrent les fêtes et les danses jusques à soleil levant; et eut le prix des joûtes, pour le mieux joûtant de tous et qui le plus avoit continué, de ceux de dehors, par l'assentiment et jugement des dames et des hérauts, le roi de France; et de ceux dedans le Hazle de Flandres frère bâtard à la duchesse de Bourgogne; et pour ce que les chevaliers se plaignoient de la grand' poudrière qu'il avoit fait le jour des joûtes, et disoient les aucuns que leurs faits en avoient été perdus; le roi ordonna que on y pourvut. Si furent pris plus de deux cents porteurs d'eau qui arrosèrent la place ce mercredi et amoindrirent grandement la poudrière, mais nonobs-

tant les porteurs d'eau, encore en y eut-il assez.

Ce mercredi arriva à Paris le comte de saint-Pol qui venoit tout droit hors d'Angleterre et s'étoit moult hâté pour être à cette fête; et avoit laissé derrière en Angleterre Jean de Chateaumorant pour rapporter la charte de la trève par mer. Si fut le comte de saint-Pol le très bien venu du roi et de tous les seigneurs; et étoit à cette fête et de-lez (près) la reine de France sa femme qui fut moult réjouie de sa venue.

Le mercredi, après dîner, se trairent (rendirent) trente écuyers qui attendants étoient sur le champ où on avoit joûté le mardi; et là vinrent les dames en grand arroi, si comme elles étoient venues le jour devant; et montèrent sur les hours (échafauds) qui ordonnés et appareillés pour elles étoient. Si commencèrent les joûtes fortes et roides qui furent bien joûtées et continuées jusques à la nuit, que on se départit et retourna aux hôtels. Et fut le souper des dames à saint-Pol qui fut grand, et bel, et bien étoffé; et là fut donné le prix, par l'assentiment et jugement des dames et des hérauts; et l'eut un écuyer de Hainaut qui se nommoit Jean de Floyen venu en la compagnie du comte d'Ostrevant; et de ceux de dedans, l'eut un écuyer du duc de Bourgogne qui s'appeloit Don Jean de Pokères.

Encore de rechef, le jeudi ensuivant, joûtèrent chevaliers et écuyers tous ensemble; et furent les joûtes roides, fortes et bien joûtées; car chacun se prenoit de bien faire. Et durèrent jusques à la nuit. Et fut le souper des dames et des damoiselles à saint-

Pol. Et là fut donné le prix des joûtes; et l'eut, pour ceux de dehors, messire Charles des Armoies, et de ceux de dedans, un écuyer de la reine de France que on appeloit Kouk.

Le vendredi, donna le roi de France à dîner à toutes les dames et damoiselles. Et fut le dîner grand, bel et bien étoffé, et avint que sur le déffaillement du dîner, le roi séant à table, la duchesse de Berry, la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Touraine, la comtesse de Saint-Pol, la dame de Coucy, et grand'foison de dames, entrèrent en la salle qui étoit ample et large, et qui faite étoit nouvellement pour la fête, deux chevaliers montés aux chevaux armés de toutes pièces pour la joûte et les lances en leurs mains. L'un fut messire Regnault de Roye et l'autre messire Boucicaut le jeune; et là joûtèrent fortement et roidement. Tantôt vinrent autre chevaliers: messire Regnault de Trye, messire Guillaume de Namur, messire Charles des Armoies, le sire de Garencières, le sire de Nantouillet, l'Ardenois de Doustenène, et plusieurs autres; et joûtèrent là bien par l'espace de deux heures devant le roi et les dames. Et quand ils se furent assez ébanoiés (égayés) ils s'en retournèrent à leurs hôtels.

Le vendredi, prirent congé au roi et à la reine les dames et damoiselles qui retourner vouloient en leurs lieux, et aussi les seigneurs qui partir vouloient. Le roi de France et la reine, au congé prendre, remercièrent grandement tous ceux et celles qui à eux parloient et qui à la fête venus et venues étoient.

CHAPITRE II.

COMMENT LE SEIGNEUR DE CHATEAUMORANT LEQUEL LE COMTE DE SAINT-POL AVOIT LAISSÉ EN ANGLETERRE RETOURNA EN FRANCE DE-LEZ (PRÈS) LE ROI ET SON CONSEIL ET MONTRA LA CHARTRE DE LA TRÈVE QUI ÉTOIT ACCORDÉE ET SCELLÉE DU ROI RICHARD ET DE SES ONCLES, LAQUELLE DEVOIT DURER TROIS ANS PAR TERRE ET PAR MER.

APRÈS cette grand'fête de laquelle je vous ai parlé et que tous seigneurs et dames qui été y avoient furent retournés en bonne paix et amour en leurs lieux, le sire de Châteaumorant, que le comte de Saint-Pol avoit laissé en Angleterre, retourna arrière en France devers le roi et son conseil et montra la chartre de la trève donnée, accordée et scellée du roi Richard d'Angleterre et de ses oncles et de tous ceux auxquels il en appartenoit, à durer trois ans par mer et par terre. Et chantoient ainsi les paroles qui en la lettre étoient contenues [1]: que quiconque l'enfreindroit ni briseroit, par quelque manière ni condition que ce fût, il étoit tenu comme traître

(1) Voyez cet acte dans les Fœdera de Rymer, année 1389 sous le titre de *Formæ treugarum captarum apud Leulinghen*. Ces trèves devoient commencer le Ier. août 1389 et finir le 16 août 1392. Le même acte désigne ceux qui doivent être les conservateurs de ces trèves en France et en Espagne. Il est daté de Leulinghen, 18 juin 1389. J. A. B.

et enchu en peine de punition mortelle. Et pour ce que le sire de Coucy étoit souverain capitaine élu de par le roi et son conseil à garder et défendre les lointaines marches entre la rivière de Dordogne et la mer et tout le pays d'Auvergne et de Limousin, on lui lisy (lut) tout au long devant lui. Et puis lui furent baillées et délivrées, pour montrer, si métier (besoin) faisoit, à tous ceux qui à l'encontre voudroient rien dire ni aller; par quoi ceux de Ventadour, de Caluset, d'Orbest, d'Ousach et des garnisons qui faisoient guerre d'Anglois ne s'en pussent excuser si, en la peine qui mise y étoit, par leur coulpe (faute) ils enchéoient (tomboient).

Pareillement le maréchal de France, messire Louis de Sancerre, les vit et ouït et en eut la copie; et bien lui besognoit car il étoit regard et souverain des lointaines marches de Languedoc mouvant de la rivière du Rhône et du pont d'Avignon en aviron-nant les sénéchaussées que je vous nommerai, où moult de terres et de seigneurs appendent, jusques à la rivière de Dordogne. Premièrement la sénéchaussée de Beaucaire, la sénéchaussée de Carcassonne, la sénéchaussée de Toulouse, la sénéchaussée de Rouergue, la sénéchaussée de Caoursin (Quercy), la sénéchaussée d'Anger, la sénéchaussé de Bigorre, la sénéchaussée de Pierregord et la sénéchaussée de Limoges. Et ces sénéchaussées avoient encore plusieurs forts et garnisons qui petitement vouloient obéir à trève ni à paix, mais tendoient toujours à faire guerre: tels que ceux de châtel Tuilier et du fort châtel de Lourde séants en Bigorre sur les frontières

de Béarn. Et trop fort s'en doutoient et les ressoingnoient (redoutoient) les Pays voisins [1].

CHAPITRE III.

Du mariage du roi Louis, fils au duc d'Anjou, à la fille du roi Piètre d'Arragon et comment il alla avec la reine de Naples sa mère en Avignon voir le pape Clément.

En ce temps étoit traité le mariage de Louis d'Anjou, fils au duc d'Anjou, lequel s'écrivoit jà roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem et comte de Provence, à la fille du roi Piètre d'Arragon [2]. Si vint la reine de Naples sa mère en Avignon voir le pape et y trouva le seigneur de Coucy et amena en sa compagnie son jeune fils Louis. Le sire de Coucy fut moult lye (joyeux) de sa venue. La reine dessus nommée fut du pape Clément et des cardinaux recueillie très notablement, car bien le valoit; et sachez que ce fut une dame de grand fait et de grand pourchas, car point ne dormoit en poursuivant ses besognes. Si fut prié le sire de Coucy de aider à convoyer son fils ens le royaume d'Aragon et être de-lez (près) lui, tant comme il auroit épousé. Le sire de Coucy ne lui eut jamais refusé, mais s'or-

(1) Ce récit est conforme à la teneur des trèves. J. A. B.

(2) Pierre IV, roi d'Arragon, étoit mort le 5 janvier 1387 à Barcelone et avoit eu pour successeur son fils D. Juan. J. A. B.

donna de tous points d'aller en Arragon et s'offrit encore et dit ainsi: « Certes, madame, je ne fis voyage, passé à sept ans, plus volontiers que je ferois celui d'aller ès marches de Sicile et de Naples avecques monseigneur votre fils, si le congé en avois du roi notre sire. » — « Grands mercis, sire de Coucy, dit la dame, nous véons bien votre bonne volonté. Mais à présent il nous suffira si vous allez avec notre fils jusques en Arragon. Et la reine d'Arragon vous verra volontiers, car votre fille a épousé son frère messire Henri de Bar. »

Le sire de Coucy s'accorda à ce voyage volontiers et liement. Le jeune roi de Sicile se mit au chemin bien accompagné de chevaliers et d'écuyers, et le sire de Coucy en sa compagnie. Quand il eut pris congé au pape et à sa mère tout en pleurant; et bien y avoit raison au départir que la dame et son fils eussent les cœurs détreints, car ils alloient en un lointain pays et éloignoient l'un l'autre, et ne savoient mais quand ils se verroient, car il étoit ordonné que, le mariage fait, ils monteroient en mer le jeune roi et la jeune reine au port à Barcelone et s'en iroient au plus droit comme ils pourroient pour arriver au port de Naples ou là près.

Tant exploita le jeune roi Louis de Sicile qu'il passa Montpellier et Beziers et vint à Narbonne, et là trouva le comte de Narbonne qui le reçut liement et toutes ses gens aussi. Si se rafraîchirent eux et leurs chevaux un jour et puis s'en partirent et prirent le chemin de Perpignan. C'est la première ville du royaume d'Arragon. La venue du jeune roi

Louis étoit bien sçue en la cour du roi d'Arragon et de la reine. Si avoient envoyé devant leurs gens pour eux recevoir et festoyer, ainsi comme il appartenoit, et partout où ils venoient, passoient et arrêtoient, ils étoient délivrés. Et les conduisoient le vicomte de Roquebertin (Rocaberti) et messire Raymond de Baghes. Tant chevauchèrent qu'ils vinrent en la cité de Barcelone où le roi, la reine et leur fille[1] étoient. Si fut le jeune roi Louis recueilli très doucement et liement; et par spécial la reine d'Arragon fut trop réjouie de la venue du seigneur de Coucy et en sçut très bon gré à son fils qui devoit être, de ce qu'il l'avoit amené en sa compagnie. Et dit bien que tout le demeurant en valoit grandement mieux. Ce mariage se fit et confirma entre ces deux enfants. Mais pourtant que l'hiver approchoit, on detrya (différa) leur voyage de eux non mettre en mer; car par hiver les hautes mers sont felles (cruelles) et périlleuses. Si fut dit que on feroit les pourvéances cet hiver tout bellement, et au mars qui venoit ils passeroient outre.

Le sire de Coucy, lui étant en Arragon devers le roi, la reine qui le véoit moult volontiers, reçut lettres du roi de France, et fut mandé de retourner arrière. Il prit congé au roi d'Arragon, à la reine et au jeune roi de Sicile, et à sa femme et aux seigneurs d'Arragon qui là étoient et puis se mit au retour. Et eût pris le loisir de retourner par Avignon, mais il s'envoya excuser au pape et à la reine de Naples.

(1) Elle s'appeloit Dona Violante J. A. B.

Et s'en retourna par Auvergne au royaume de France.

Quand le mariage fut fait du jeune roi Louis de Sicile à la jeune fille du roi d'Arragon, parmi le mariage faisant, il y eut entre les parties grandes alliances. Et devoient les Arragonnois, à (avec) une quantité de gallées, servir et aider le jeune roi de Sicile et de Jérusalem et mener au royaume de Naples, et non laisser tant qu'il seroit tout au-dessus, et assuré de Naples, de Sicile et des appendences, Pouille et Calabre et la cité de Gaëte, où Marguerite de Duras se tenoit, qui lui faisoit guerre et quiclamoit à avoir droit à l'héritage dessus nommé; et les devoient les Arragonnois, sa guerre durant, servir à deux cents lances à leurs coûtages et à mille arbalêtriers et à mille brigands [1].

Quand la douce saison de mars fut venue et que les vents se commencèrent à apaiser, et les eaux de leur fureur à retraire (retirer), et les bois à reverdir, et que les pourvéances furent faites à Barcelone sur les gallées, et tous cils (ceux) venus et appareillés qui avecques le jeune roi lors devoient aller et voyager, le jeune roi Louis et sa femme prirent congé au roi d'Arragon et à la reine, qui tout en pleurant leur donna, et fut de la bouche de la reine sa fille recommandée au comte de Rhodez, un moult vaillant chevalier et à messire Raymond de Baghes. Ces deux en prirent la charge par spécial, quoique le comte d'Urgel et le comte de la Lune fussent en

(1) Soldats cuirassés de brigauduies. J. A. B.

bon arroi en la compagnie et au chemin du convoi Si furent sur les gallées bien quinze cents lances, deux mille arbalêtriers et deux mille gros varlets aux lances et aux pavais (boucliers). Et en alloient ainsi fortifiés de bonnes gens d'armes, d'archers, de bon conseil pour résister mieux à l'encontre de leurs ennemis et pour la doute des rencontres sur mer qui bien se pouvoient faire; car le chemin par mer de Barcelone dont ils partoient, tant que on soit en Naples, est moult long. Et Marguerite de Duras leur adversaire pouvoit bien sçavoir aucunes choses de leurs besognes; pour ce vouloient-ils être au-dessus de leur emprise. Nous nous souffrirons à parler pour le présent du jeune roi de Sicile et parlerons des besognes de France, car c'est notre principale matière, et des incidences qui y sourdirent.

CHAPITRE IV.

Comment le jeune roi de France eut volonté d'aller visiter les lointaines marches de son royaume et comment il alla premièrement en Bourgogne et en Avignon pour voir le pape Clément

Vous devez sçavoir que assez tôt après ce que cette grand'fête eut été à Paris, si comme il est ci-dessus contenu, et que les choses furent apaisées et les seigneurs et les dames retraits et revenus chacun et chacune en son lieu, et que le roi de France

vit qu'il avoit trèves aux Anglais trois ans à venir, si eut dévotion et imagination de visiter son royaume, voir les lointaines marches de Languedoc [1]; car le sire de la Rivière et messire Jean le Mercier, qui en ce temps étoient les plus prochains de son détroit conseil, lui en nortoient (exhortoient) et disoient que ce seroit bon qu'il s'allât ébattre jusques en Avignon et voir le pape et les cardinaux qui le désiroient à voir, et aussi de ce voyage il allât outre jusques à Toulouse, car un roi en sa jeunesse devoit visiter ses terres et connoître ses gens et savoir et apprendre comment ils étoient gouvernés, et celui feroit grandement honneur et profit; et l'en aimeroient trop mieux ses sujets. Le roi s'y inclinoit assez, car il travailloit (voyageoit) volontiers et véoit nouvelles choses. Et bien lui disoit le sire de la Rivière, qui nouvellement étoit retourné des marches dont je parolle (parle), que les gens de la sénéchaussée de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire le désiroient grandement à voir; car le duc de Berry, qui le gouvernement en avoit eu, les avoit tant travaillés et chargés de tailles et d'aides par l'information d'un sien familier, qui s'appeloit Betisac, lequel n'avoit pitié de nully (personne), que rien ne leur étoit demeuré; et pour y pourvoir, bon seroit que le roi y allât; et aussi il verroit et manderoit à Toulouse le comte de Foix, lequel il désiroit moult à voir.

Si se ordonna le roi sur ce propos et envoya faire

Il avoit reçu des députés de Languedoc et de Guyenne, qui étoient venus se plaindre des vexations et du despotisme déréglé du duc de Berry son oncle. J. A. B.

ses pourvéances sur les chemins grandes et grosses, et signifia à son oncle le duc de Bourgogne, et à sa tante la duchesse, qu'il passeroit au long parmi leur pays, et vouloit voir ses cousins et cousines leurs enfants, et amèneroit en sa compagnie son frère de Touraine et son oncle de Bourbon. Ces nouvelles du roi, qu'il vouloit venir en Bourgogne, plurent trop grandement bien au duc de Bourgogne et à la duchesse; et ordonnèrent tantôt et firent crier et publier une fête et unes joûtes à être à Dijon; et furent chevaliers et écuyers de Bourgogne, de Savoie et des marches prochaines requis et priés à être à cette fête, et s'ordonnèrent et appareillèrent tout selon ce.

Entretant (pendant) que les pourvéances du roi de France se faisoient pour aller en Avignon et en Languedoc et que le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme s'ordonnoient grandement et appareilloient pour recueillir le roi, et aussi faisoient tous chevaliers et écuyers de leur marche et encore plus lointains, qui vouloient être à la fête à Dijon et aux joûtes, avinrent autres choses en France. Vous sçavez comment le duc d'Irlande, qui jadis fut nommé comte d'Asquesuffort (Oxford) étoit débouté, banni et chassé par ses mérites et désertes hors du royaume d'Angleterre, par le fait et puissance des oncles du roi d'Angleterre Richard; et spécialement le duc de Glocestre l'avoit plus accueilli et grevé que nul des autres; et comment pour lui sauver et garder il étoit fui en Hollande et se tint un petit de temps en la ville de Dordrecht et de-

puis l'en convint partir, car le duc Aubert, qui sire étoit de Dordrecht et de Hollande, lui véa (défendit) sa terre et sa demeure (séjour) dessous lui, ni pas ne le voulut tenir à l'encoutre de ses cousins germains d'Angleterre, quoique le roi Richard l'en eut rescript (écrit); et convint ce duc d'Irlande départir de Dordrecht et venir à Utrecht demeurer; et là se tint et fût tenu un grand temps, si il voulsît (eût voulu); car la cité d'Utrecht est franche à recevoir toutes gens, puisqu'ils paient bien ce que ils prennent: et ce duc d'Irlande avoit bien de quoi payer, car soixante mille francs de France lui étoient venus du connétable de France pour la rédemption de Jean de Bretagne; et si sçavez comment le roi de France l'avoit mandé; et étoit sur sauf-conduit venu devers le roi. Et se tint plus d'un an ou environ, et en faisoit le roi grand'fête, pour ce qu'il étoit étranger. Or n'est-il rien dont on se tenne (lasse).

Bien est vérité, quoique ce duc fût devers le roi, le sire de Coucy le héoit (haïssoit) de tout son cœur; et bien y avoit cause, car ce duc, ainsi que vous sçavez, combien que en autres affaires il fut bien pourvu de sens, d'honneur et de belle parlure et de grand'largesse, si s'étoit-il trop forfait envers la fille au sire de Coucy qu'il avoit à femme prise et à épouse; car sans nul titre de raison, fors par mauvaise et traîtreuse temptation et déception, il s'en étoit démarié pour prendre une autre femme, laquelle étoit de Bohême et des damoiselles à la reine d'Angleterre. Et tout ce avoient consentu le roi et la reine sa femme à tort et à péché; et en avoit dis-

pensé le pape Urbain de Rome, à la prière et faveur du roi dessus dit et de la reine; et ce péché gréva trop fort en conscience et en tous autres affaires ce duc d'Irlande: pourquoi, le sire de Coucy qui trop bien étoit du conseil de France, aussi il le valoit et desservoit (méritoit), et le pouvoit ès besognes du royaume valoir et desservir tous les jours, car il étoit sage et pourvu, si fit tant et procura, avecques ses bons amis messire Olivier de Clisson, le seigneur de la Rivière, messire Jean le Mercier et autres, que le roi lui donna congé. Et lui fut dit de par le roi que il eslist (élût) place et demeure où il voulsist (voulût), mais que ce ne fût au royaume de France, il le feroit là conduire et mener sauvement et surement. Cil (ce) duc d'Irlande regarda que on étoit tenné (las) de lui, et se véoit en péril tous les jours du sire de Coucy et de son lignage: si considéra que mieux le valoit à éloigner que approcher. Et avisa qu'il se trairoit (rendroit) en Brabant et fit prière au roi qu'il en voulsist (voulût) récrire à la duchesse de Brabant que par grâce il pût paisiblement et courtoisement demeurer en son pays. Le roi lui accorda volontiers et en escripsit (écrivit) à sa belle ante (tante) de Brabant, laquelle descendit à la prière du roi. Si fut le duc d'Irlande conduit et aconvoyé des gens du roi et amené à Louvain et là se tint et parfois alloit en un châtel que siéd près de Louvain, lequel il avoit emprunté à un chevalier de Brabant. Avec ce duc d'Irlande se tenoit l'archevêque d'York, lequel étoit aussi chassé, banni et bouté hors d'Angleterre pour une même matière; et étoit celui

archevêque de ceux de Neufville (Nevill) d'Angleterre. Ce sont en Northumberland grands gens et puissants de lignage et de terres. Si se tinrent ces deux seigneurs chassés si comme vous oyez dire, à Louvain ou là près, tant qu'ils vesquirent (vécurent); car oncques depuis ils ne purent venir à paix ni à merci avec les oncles du roi, et là moururent. Je ne sais d'eux parler plus avant.

Environ la saint Michel se départit le roi de France de l'hôtel de Beauté lez (près) Paris et laissa la reine et prit le chemin de Troyes en Champagne pour aller en Bourgogne [1], le duc Louis de Touraine en sa compagnie et son oncle le duc de Bourbon, le sire de Coucy et moult d'autre chevalerie. Si exploita tant le dit roi qu'il vint à Dijon. Le duc de Bourgogne et le comte de Nevers son fils étoient venus au-devant très à Châtillon-sur Seine. Quand le roi fut venu à Dijon, vous devez savoir que la duchesse de Bourgogne et la comtesse de Nevers sa fille le recueillirent liement et grandement, et tous les autres seigneurs aussi. Pour l'amour du roi et à sa bien-venue étoient venues à Dijon, et grand'foison de jeunes dames et damoiselles que le roi véoit volontiers. Là étoient la dame de Sully, la dame de Vergy, la dame de Pagny et moult d'autres dames belles et fraîches et bien arrées (habillées). Si commencèrent les fêtes, les danses, les caroles et les ébattements; et s'efforçoient ces dames et damoi-

(1) Il se mit en route le 2 septembre 1389, après voir été faire son hommage à Saint Denis. J. A. B.

selles de danser, chanter et elles réjouir pour l'amour du roi, du duc de Touraine et du duc de Bourbon et du sire de Coucy. Un lundi, un mardi, un mercredi, tous ces trois jours il y eut à Dijon joûtes fortes et roides et bien joûtées, et à toutes donné prix au mieux faisant. Et fut le roi huit jours en la ville de Dijon en ébattement. Au dixième jour il m'est avis qu'il prit congé à son oncle le duc de Bourgogne et à sa belle ante (tante) la duchesse de Bourgogne et à leurs enfants. L'intention du duc de Bourgogne étoit telle que hâtivement il parsieuveroit (suivroit) son neveu et seroit en Avignon de-lez (près) lui. Et sur cet état il se départit de Dijon, quand il eut pris congé aux dames et damoiselles. Ainsi se départit le roi après toutes ces fêtes, et exploita tant par ses journées que il vint à Ville-Neuve de-lez (près) Avignon, où son hôtel royal étoit appareillé pour lui. Et là étoient les cardinaux d'Amiens, cil (celui) d'Aigresnel, cil de saint Marcel, cil de Châtelneuf, et plus de treize qui allèrent sur les champs à l'encontre de lui et furent tous réjouis de sa venue.

Le duc de Berry étoit jà venu et logé en Avignon au palais du pape, mais il vint à Ville-Neuve encontre le roi son neveu et se logea en la livrée d'Arras, que on dit à Montais au chemin de Montpellier. Le duc de Bourgogne arriva le lendemain que le roi fut venu à Ville-Neuve par la rivière du Rhône, car il étoit entré en une grosse barge à Lyon sur le Rhône. Et furent le roi et les quatre ducs tous ensemble à Ville-Neuve. Si eurent conseil et vo-

lonté de passer outre le pont d'Avignon et aller voir le pape au palais. Si s'ordonnèrent sur ce, et sur le point de neuf heures du matin passa le roi de France le pont d'Avignon accompagné de son frère et de ses trois oncles et de douze cardinaux et s'en vint au palais. Et l'attendoit cil (celui) qui se nommoit pape Clément en la chambre du consistoire, séant en une chaire pontificalement en sa papalité. Quand le roi fut venu si avant que en la vue du pape il l'inclina, et quand il fut venu jusques à lui le pape se leva. Le roi de France le baisa en la main et en la bouche. [1] Le pape s'assit et fit séoir le roi de-lez (près) lui sur un siége, lequel on avoit ordonné tout propre pour lui [2]: puis se assirent les quatres ducs, quand ils eurent fait la révérence au pape séant, qu'ils baisèrent en la main et en la bouche; et séoient les quatre ducs entre les cardinaux.

Après toutes ces révérences et bien-venues, il fut heure de dîner. Si se retrairent devers la grande chambre du pape et la salle où les tables étoient mises et dressées. On lava. Le pape s'assit tout seul à sa table et tint son état. Le roi s'assit aussi dessous lui à une autre table, et tout seul. Les cardinaux et les ducs s'assirent tous par ordon-

(1) Les grandes chroniques disent: Et lui fit le roi la révérence qu'il appartenoit comme fils de l'église, en mettant un genouil à terre, baisant le pied, la main et la bouche. (Grandes chron. feuille LIX verso. (Règne de Charles VI.) J. A. B.

(2) Mais moins haut et moins paré que celui du pape; selon l'anonyme de St. Denis et les grandes chroniques. J. A. B.

nance. Si fut le dîner bel et long et bien étoffé. Après ce dîner, et vin et épices pris, la chambre du roi au palais étoit ordonnée et appareillée; si se retrait le roi. Les quatre ducs, chacun avoit sa chambre toute parée et ordonnée dedans le palais. Si se retrait (retira) chacun en son lieu, et là se tinrent le plus des jours que ils séjournèrent en Avignon. Au cinquième jour que le roi de France fut venu et entré en Avignon, vint le jeune comte de Savoie, cousin germain du roi et neveu au duc de Bourbon. Si fut le roi moult réjoui de sa venue, car bien l'avoit vu l'autre jour le roi, quand il passa à Lyon sur le Rhône et lui avoit dit que il le vînt voir en Avignon, si comme il fit. Le roi de France et le duc de Touraine son frère et le comte de Savoie, qui étoient jeunes et de léger esprit, quoique ils fussent logés de-lez (près) le pape et les cardinaux, si ne se pouvoient-ils tenir ni ne vouloient aussi que toute nuit ils ne fussent en danses, en caroles et en ébattements avec les dames et les damoiselles d'Avignon; et leur administroit leurs reviaulx (fêtes) le comte de Genève, lequel étoit frère du pape. Si fit et donna le roi de France moult de largesses et de dons aux dames et damoiselles d'Avignon, tant que toutes s'en louoient.

Vous devez savoir que le pape et tous les cardinaux furent moult réjouis en ces jours de la venue du jeune roi de France; et bien y avoit raison que ils le fussent, car sans l'amour du roi leur affaire étoit petite. Et bien considéroient et devoient considérer que de tous les rois chrétiens ils n'avoient

nul obédient (obéissant) à eux, si ce n'étoit par la faveur, amour et alliance du roi de France. Voire (vrai) est que le roi d'Espagne et le roi d'Écosse obéissoient, et le roi d'Arragon s'étoit nouvellement déterminé; mais la détermination avoit fait la reine Yolande de Bar, qui cousine germaine au roi de France étoit; autrement il n'en eût rien été, car en devant le roi d'Arragon le père et tous les royaumes se tenoient neutres. Or regardez doncques si le pape et les cardinaux devoient bien conjouir le roi de France et son conseil, quand toute leur puissance et le profit de quoi ils vivoient et tenoient leurs états venoit de cette chose.

Le roi de France fut avec le pape et les cardinaux, si comme je vous recorde, je ne sais quants (combien) jours [1] en joie, en reviaulx (fêtes) et en ébattements; et au joyeux avènement du roi le pape fit grâce ouverte à tous clercs étant en cour et un mois à venir, et donna nominations au roi sur tous les colléges cathédraux et autres collégiaux; et sur chacun collége deux provendes d'expectation [2]; et réserva toutes grâces en devant faites; et vouloit

(1) Il partit d'Avignon le 3 novembre 1389. J. A. B.

(2) Le pape accorda au roi la nomination de 750 bénéfices à son choix, en faveur des pauvres clercs de son royaume qui en étoient exclus par l'avidité de la cour romaine. Il remit encore au roi le droit de conférer les évêchés de Chartres et d'Auxerre et quelques autres réservés à sa collation et promit l'archevêché de Reims à Ferry Cassinel, célèbre docteur en droit civil et canon, qui par son éloquence avoit fait triompher l'université de Paris des frères prêcheurs, et qui dès le premier mois de son élection mourut, dit-on, empoisonné par les Dominicains. (Anonyme de St. Denis, année 1389). J. A. B.

que les grâces du roi procédassent, ainsi comme elles firent: donc moult de clercs du roi furent pourvus par ces grâces. Pareillement il en donna aussi au duc de Touraine, au duc de Berry, au duc de Bourgogne et au seigneur de Coucy; et furent toutes expectations retardées qui avoient au-devant été faites et données. Et étoit le pape si courtois et si large pour l'amour de la venue du roi que nul ne s'en alloit éconduit.

Quand le roi de France se fut ébattu de-lez le pape et tenu au palais environ huit jours, et que le pape à grand loisir lui eut remontré toutes ses besognes, et bien lui donnoit à entendre par ses paroles, et se complaignoit grandement de l'antipape de Rome, qui lui empêchoit son droit et mettoit le trouble et le différend en l'église; le roi s'inclinoit bien à ce que pour y pourvoir, et promit de bonne volonté adonc au pape Clément, lui retourné en France, que il n'entendroit à autre chose si auroit mis l'église à un. Sur ses paroles se conforta grandement le pape. Le roi de France prit congé à lui et s'en retourna à Ville-Neuve et aussi firent son frère et ses oncles et là un jour donna-t-il à dîner à tous les cardinaux et au comte de Genève frère du pape. Ce dîner fait, il prit congé à eux et dit que à lendemain il chevaucheroit vers Montpellier, et les remercia grandement des révérences que ils lui avoient faites. Les cardinaux retournèrent en Avignon.

Ordonné fut du conseil du roi que il se départiroit au matin, son frère et le duc de Bourbon en

sa compagnie; et prit congé à ses oncles le duc de Berry et le duc de Bourgogne, et leur dit que ils retourneroient en leur pays et que ils n'avoient que faire avecques lui pour cette fois, car il vouloit aller jusques à Toulouse, et là mander et voir le comte de Foix. Ses oncles se contentèrent moult bien de ce, car pour lors le conseil du roi étoit si grand que Berry ni Bourgogne n'y avoient nulle voix ni audience fors que des menues choses. Et jà avoit-on ôté le gouvernement de la Languedoc et remis par membres et par sénéchaussées au profit du roi, dont le pays des marches de Carcassonne, de Beziers, de Narbonne, de Fougans, de Bigorre, de Toulouse étoit tout réjoui; car voirement, du temps passé, avoit-il été trop fort ennuyé et travaillé des tailles que le duc de Berry y avoit mises et assises, si comme je vous déclarerai assez prochainement, car la matière le demande.

Quand le duc de Berry et le duc de Bourgogne virent que le roi s'ordonnoit ainsi d'aller vers Montpellier et pour visiter la Languedoc et les mettre derrière, et ne les vouloit point mener avecques lui, si en furent tous mélancolieux (tristes), mais sagement s'en dissimulèrent, et en parlèrent ensemble en disant: « Le roi s'en va en Languedoc pour faire inquisition sur ceux qui l'ont gouverné, et pour traiter au comte de Foix, qui est le plus orgueilleux comte qui vive aujourd'hui, ni oncques n'aima ni prisa voisin qu'il eut, ni roi de France, d'Angleterre, d'Arragon, d'Espagne, ni de Navarre. Et si n'emmène le roi de France avecques

lui de son conseil que la Rivière et le Mercier, Montague et le Bègue de Villaines. Quelle chose en dites-vous, frère, ce dit le duc de Berry ? » Répondit le duc de Bourgogne: « Le roi notre neveu est jeune, et s'il croit jeune conseil, il se décevra. Et sachez que la conclusion n'en sera pas bonne, et vous le verrez. Pour le présent il le nous faut souffrir; mais un temps viendra que cilz (ceux) qui le conseillent s'en repentiront et le roi aussi. Voysent (qu'ils aillent) de par Dieu où ils veulent; et nous retournons en nos pays. Tant que nous serons ensemble, nul ne nous fera tort. Nous sommes les deux plus grands membres du royaume de France. »

Ainsi devisoient les deux ducs. Et le roi de France se départit au matin de Ville-Neuve de-lez (près) Avignon et prit le chemin de Nismes et vint là dîner. Encore demeurèrent les deux ducs dessus nommés de-lez (près) le pape trois jours, et le sire de Coucy aussi. Au quatrième jour ils départirent et s'en r'alla chacun en son pays et le roi, le jour qu'il vint dîner en la cité de Nismes, il s'en alla gésir (coucher) à Lunel.

Quand le roi se départit de Lunel, il vint au dîner à Montpellier, car il n'y a que trois petites lieues. Si fut reçu des bourgeois, des dames et des damoiselles de la dite ville moult joyeusement et grandement, car ils le désiroient moult à voir, et lui furent faits et donnés plusieurs beaux présents et riches, car Montpellier est une puissante ville et riche et garnie de grand'marchandise; et moult le prisa le roi, quand il eut vu et considéré leur fait et leur

puissance. Et bien fut dit au roi que, sans comparaison, elle avoit été trop plus riche que pour le présent on ne la trouvoit, car le duc d'Anjou et le duc de Berry, chacun à son tour, l'avoient malement pillée et robée, dont le roi plaignoit les bonnes gens qui avoient eu si grand dommage, et disoit et leur promettoit que il y pourvoieroit, et réformeroit tout le pays en bon état. Encore fut dit au roi, lui étant et séjournant à Montpellier: « Sire, ce n'est rien de la pauvreté de cette ville envers ce que vous trouverez, plus irez avant. Car cette ville-ci est de soi-même de grand'recouvrance pour le fait de la marchandise, dont ceux de la ville s'ensonnient (mêlent) par mer et par terre; mais en la sénéchaussée de Carcassonne et de Toulouse, et ès marches d'environ où ces deux ducs ont eu puissance de mettre la main, ils n'y ont rien laissé, mais tout levé et emporté, et trouverez les gens si pauvres que, cilz (ceux) qui souloient (avoient coutume) être riches et puissants, à peine ont-ils de quoi faire ouvrer ni labourer leurs vignes ni leurs terres. C'est grand' pitié de voir eux, leurs femmes et leurs enfants, car ils avoient tous les ans cinq ou six tailles sur les bras, et étoient rançonnés au tiers, au quart, ou au douzième du leur, ou à la fois du tout; et ne pouvoit être une taille payée, quand une autre leur sourdoit sur les bras; et ont, si comme on le peut bien savoir, ces deux seigneurs vos oncles, depuis qu'ils ont eu le gouvernement de Languedoc, levé du pays, mouvant de Ville-Neuve de-lez Avignon jusques en Toulousain, allant environ jusques à la

rivière de Gironde et retournant jusques à la rivière de Dordogne, plus de trente mille francs; et par spécial, depuis que le duc d'Anjou s'en fut départi du gouvernement et que on le rendit au duc de Berry, cil (celui-ci) l'a trop fort endommagé et appauvri; car encore le trouva gras, dru et plein, et le prenoit sur les riches hommes qui bien avoient puissance de payer, mais le duc de Berry n'a nully (personne) épargné, ni pauvre, ni riche, et a tout messonné (moissonné) et cueilli devant lui, et par le fait d'un sien conseiller et trésorier, que on appeloit Betisac, qui est de nation de la cité de Beziers, si comme vous verrez et orrez les complaintes des bonnes gens qui vous en crieront à avoir la vengeance.»

A ces paroles, répondoit le roi et disoit: « Si Dieu m'aist (aide) à l'âme, je y entendrai volontiers et y pourvoierai avant mon retour et punirai les mauvais; car je ferai faire inquisition sur les officiers de mes oncles, qui ont au temps passé gouverné les parties de Languedoc; et seront corrigés cils (ceux) qui l'auront desservi (mérité) [1].

Le roi de France se tint en la ville de Montpellier plus de douze jours, car l'ordonnance de la ville, des dames et des damoiselle, et leurs états, et les ébattements que il y trouvoit et véoit, et ses gens aussi, lui plaisoient grandement bien. Le roi au voire (vrai) dire étoit là à sa nourrisson, car pour ce temps il étoit jeune et de léger esprit. Si dansoit

(1) Betisac avoua les crimes les plus odieux et fut condamné à être brûlé. Son supplice eut lieu, suivant l'anonyme de St. Denis, le mercredi avant Noël de l'année 1389. J. A. B.

et caroloit avecques les fricques (belles) dames de Montpellier toute la nuit. Et leur donnoit et faisoit banquets et soupers grands et beaux et bien étoffés et leur donnoit anals (anneaux) d'or et fremaillets (agraffes) à chacune, selon ce qu'il véoit et considéroit qu'elle le valoit. Tant fit le roi que il acquit des dames de Montpellier et des damoiselles grands grâces. Et voulsissent (eussent voulu) bien les aucunes que il fût là demeuré plus longuement qu'il ne fit, car c'étoient tous reviaulx (réjouissances), danses, caroles et soulas tous les jours, et toujours à recommencer. Vous savez, et bien l'avez ouï dire et recorder plusieurs fois, que les ébattements des dames et des damoiselles encouragent volontiers les cœurs des jeunes gentils hommes et les élèvent en désirant et requérant tout honneur. Je le dis pourtant que là, en la compagnie du roi, avoit trois jeunes gentils hommes de bonne affaire, de haute emprise et de grand'vaillance; et bien le montrèrent, si comme je vous recorderai. Mais les noms des trois chevaliers ainçois (auparavant) je vous nommerai: premièrement Boucicault le jeune, secondement messire Regnault de Roye et tiercement le seigneur de Saint-Py. Ces trois chevaliers pour ce temps étoient chambellans du roi; et les aimoit le roi grandement; et bien le valoient, car il en étoit très bien paré et servi en armes et en tous états que bons chevaliers doivent ou peuvent servir leur seigneur. Eux étant à Montpellier entre les dames et damoiselles, ils furent réveillés de faire armes sur l'été qui retourneroit, et si comme je fus

adonc informé, la plus principale cause qui les inclina vint de ce que je vous dirai. Vous sçavez, si comme il est ici-dessus contenu bien avant en notre histoire, le roi Charles de bonne mémoire vivant, comment un chevalier qui s'appeloit messire Pierre de Courtenay, Anglois et de grand'affaire d'armes et de nom, yssit (sortit) hors d'Angleterre en France et à Paris, et demanda armes à faire à messire Guy de la Tremouille, présents le roi et les seigneurs et ceux qui voir le voudroient. Messire Guy de la Tremouille répondit à ce pour faire les armes, et ne lui eût jamais refusé. Et furent, le roi de France et le duc de Bourgogne étant en la place et plusieurs hauts barons et chevaliers de France, les deux chevaliers armés; et coururent l'un contre l'autre, ce me semble, une lance: à la seconde on les prit sus, et ne voulut consentir le roi qu'ils fissent plus avant; dont le chevalier d'Angleterre se contenta assez mal et voulist (eût voulu), à ce que il montroit, avoir fait les armes jusques à outrance; mais on l'apaisa de belles paroles; et lui fut dit que il en avoit assez fait et que bien devoit suffire, et lui furent donnés du roi et du duc de Bourgogne de beaux présents. Et se mit au retour, quand il vit qu'il n'en auroit autre chose, pour retourner à Calais; et lui fut baillé pour convoi le sire de Clary, qui pour le temps étoit un frisque (beau) et réveillé chevalier. Tant chevauchèrent messire Pierre de Courtenay et le sire de Clary que ils vinrent à Luceu, où la comtesse de saint-Pol, qui pour le temps étoit sereur (sœur) du roi Richard

d'Angleterre se tenoit. La comtesse de saint-Pol fut moult réjouie de la venue de messire Pierre de Courtenay, car elle avoit eu à mari, en devant le comte de saint-Pol, son cousin, le sire de Courtenay; mais il mourut jeune, et encore les Anglois l'appeloient madame de Courtenay, non pas comtesse de saint-Pol.

CHAPITRE V.

Comment messire Pierre de Courtenay vint en France pour faire armes a l'encontre messire Guy de la Tremouille. Comment le sire de Clary le reconvoya, et pour quelle achoison (occasion) il fit armes a lui ès marches de Calais.

Ainsi que messire Pierre de Courtenay et le sire de Clary étoient à Luceu en Artois de-lez (près) la comtesse de saint-Pol, qui moult joyeuse étoit de leur venue, et que on se devise et parle de plusieurs besognes, la comtesse de saint-Pol demanda à messire Pierre de Courtenay quelle chose il lui sembloit des états de France. Messire Pierre en répondit bien et à point et dit: « Certainement, madame, les états de France sont grands, beaux et bien étoffés et bien gardés. En notre pays nous n'y saurions avenir. » — « Et vous contentez-vous bien, dit la dame, des seigneurs de France? Ne vous ont-ils point fait

bonne chère et bien recueilli? » — « Certes, madame, répondit le chevalier, je me contente grandement d'eux tant que de la recueillette; mais de ce pourquoi j'ai passé la mer, ils se sont petitement acquittés envers moi et veuil (veux) bien que vous sachiez que si le sire de Clary, qui est chevalier de France, fût venu en Angleterre et eût demandé armes à qui que ce fût, on l'eût répondu, servi et accompli son désir et sa plaisance, et on m'a fait tout le contraire. Bien est vérité que on nous mit l'un devant l'autre en armes messire Guy de la Tremouille et moi; et lorsque nous eûmes joûté une lance, on nous prit sus; et me fut dit de par le roi que nous n'en ferions plus et que nous en avions fait assez. Si dis, madame, et le dirai, et le maintiendrai partout où je viendrai, que je n'ai à qui sçu faire armes, et que pas il n'a demeuré en moi, mais en ces chevaliers de France. »

Le sire de Clary qui là étoit présent nota cette parole et se tut à trop grand' peine, et toutefois il se souffrit, pourtant que il avoit le chevalier Anglois en charge et en convoi. La comtesse de saint-Pol répondit et dit: « Messire Pierre, vous vous départez très honorablement de France quand vous avez obéi, en armes faisant, à la prière du roi, car plus n'en pouviez faire puisque on ne vouloit. Au venir, au retourner et au faire ce que vous avez fait, ne pouvez-vous point avoir de blâme; et tous ceux et celles qui en orront parler, de çà la mer et de là, vous en donneront plus d'honneur que de blâme; si vous contentez, je vous en prie. » — « Dame, répon-

dit le chevalier, aussi fais-je et ferai. Je ne m'en quiers jamais de soucier. »

Atant (alors) laissèrent-ils cette parole et rentrèrent en autres en persévérant le jour et la nuit, jusques au lendemain que messire Pierre de Courtenay prit congé à la comtesse de saint-Pol et elle lui donna ; et au département un très bel fremail (agraffe) d'or; et aussi un au seigneur de Clary par compagnie, pourtant que le chevalier Anglois étoit en son convoi et en sa garde. Si départirent de Luceu au matin et prirent le chemin de Boulogne; et tant firent que ils vinrent et y logèrent une nuit, et à lendemain ils chevauchèrent vers Marquise et vers Calais.

Entre Boulogne et Calais n'a que sept lieues bien courtoises et beau chemin et ample. Ainsi que à deux lieues de Calais, on entre sur la terre de Melk et de Doye et de la comté de Guines, lesquelles terres étoient pour ce temps au roi d'Angleterre. Quand ils approchèrent Calais, messire Pierre de Courtenay dit au seigneur de Clary: « Nous sommes en la terre du roi d'Angleterre, sire de Clary; vous vous êtes bien acquitté de moi conduire et convoyer. Grands mercis de votre compagnie. »

Le sire de Clary, qui avoit encore l'ire (courroux) au cœur et la mélancolie en la tête des paroles que messire Pierre de Courtenay avoit dites à la comtesse de saint-Pol en sa présence et de plusieurs qui l'avoient ouï en l'hôtel de Luceu, lesquelles paroles, quoique pas ne les eût là relevées, ne vouloit pas qu'elles demeurassent ainsi, car il les tenoit à impé-

tueuses, orgueilleuses, trop grandes et trop hautes contre l'honneur de la chevalerie de France; car il avoit dit ainsi et mis outre, que en France, à la cour du roi, il étoit venu et issu hors d'Angleterre pour faire armes et point n'avoit été recueilli. Si dit le sire de Clary et avoit bien toujours dit en soi-même, quoique il se fût souffert, que la chose ne demeureroit pas ainsi; et parla à messire Pierre de Courtenay en disant au congé prendre: « Messire Pierre, vous êtes en Angleterre sur la terre de votre roi. Je vous ai aconvoyé et accompagné tant que ci, au commandement du roi notre sire et de monseigneur de Bourgogne. Il vous peut bien souvenir comment, devant hier, vous et moi étions en la chambre de madame de saint-Pol, qui nous fit très bonne chère. Vous parlâtes là trop largement, ce me semble, et au trop grand blâme et préjudice des chevaliers de France; car vous dîtes que vous veniez de la cour du roi et n'aviez trouvé à qui faire armes. Vos paroles là dites et proposées montrent et donnent à entendre qu'il n'y a chevalier en France qui ait osé faire armes, ni joûter à vous, ou courir trois cours de glaive (lance). Je vueil bien que vous sachiez que je m'offre ici, quoique je sois l'un des mendres (moindres) de notre marche, que le royaume de France n'est pas si vuys (vide) de chevalerie, que vous ne trouviez bien à qui faire armes, si vous voulez à moi, soit encore anuyt (ce soir) ou demain de matin, et je le dis à cette entente. Ce n'est par haine ni félonnie que j'aie à vous, ni sur vous; ce n'est fors que pour garder l'honneur de notre côté, car je ne

vueil pas que, vous retourné à Calais ou en Angleterre, vous vantez que sans coup férir vous avez déconfit les chevaliers de France. Or, répondez, si il vous plaît, à ma parole. »

Messire Pierre de Courtenay fut tantôt conseillé de répondre. Si dit ainsi: « Sire de Clary, vous parlez bien et j'accepte votre parole; et vueil que demain au matin, en cette place, vous soyez armé à votre entente et je le serai aussi, et courrons ensemble l'un contre l'autre trois cours de glaive et par ainsi racheterez-vous l'honneur du roi de France, et me ferez grand plaisir. » — « Je vous créante (promets), dit le sire de Clary, que je serai ci à l'heure que vous me dites. »

Là fut créantée (promise) des deux chevaliers la joûte. Le sire de Clary se départit du seigneur de Courtenay et vint à Marquise ou près de là, et se pourvey (pourvut) d'armes, de targe, de cheval et de glaive bon et roide. Tantôt eut ce que il lui fit métier (besoin), car sur la frontière de Calais et de Boulogne les compagnons sont toujours bien pourvus. Si fit-il sa provision et sa requête au plus secrètement comme il put, car il ne vouloit pas que trop de gens en sçussent parler: pareillement, messire Pierre de Courtenay venu à Calais, il ne mit point en oubli ce que promis et créanté avoit, mais se pourvut de bonnes et fortes armures à son point, et jà en étoit-il tout pourvu, car harnois pour son corps bon et bel il avoit mis hors d'Angleterre et fait amener à Paris. Si le faisoit retourner avecques lui et l'eut tout prêt quand il lui besogna. Pour ce

temps étoit capitaine de Calais messire Jean Devereux, auquel il dit l'ahatie (joûte) d'armes qui entreprise étoit entre lui et le seigneur de Clary. Messire Jean Devereux dit que il lui feroit compagnie et feroit faire d'aucuns compagnons de Calais; c'étoit raison.

Quand ce vint à lendemain, les deux chevaliers François et Anglois vinrent sur la place où la parole et l'ahatie d'armes avoit été prise et vint le chevalier Anglois trop mieux accompagné que ne fut le sire de Clary, car le capitaine de Calais fut avecques lui.

Les deux chevaliers qui entrepris avoient à faire armes et à joûter l'un contre l'autre de cours de glaive de guerre, si comme je vous recorde, vinrent sur la place où joûter devoient, si comme encommencé l'avoient. Quand ils furent venus, il n'y eut point planté (beaucoup) de parlement, car ils savoient bien quelle chose ils devoient faire. Tous deux étoient armés bien et fort, ainsi que pour attendre l'aventure, et étoient bien montés; et puis leur furent baillés les glaives à pointes acérées de fer de Bordeaux tranchants et affilés: en les fers n'y avoit rien d'épargné, fors l'aventure telle que les armes l'envoient. Ils élongèrent l'un l'autre et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un contre l'autre par avis au plus droit qu'ils purent; ce premier coup ils faillirent et point ne se assénèrent. Donc par semblant ils furent moult courroucés. A la seconde joûte ils rencontrèrent et vinrent l'un sur l'autre de plein eslai (élan). Le sire de Clary férit et atteignit le che-

valier d'Angleterre de plein coup de son glaive, qui étoit bon et roide et bien éprouvé, et lui perça tout outre la targe et parmi l'épaule, tant que le fer passa outre bien une poignée et l'abattit jus du cheval de ce coup. Le sire de Clary qui si bien avoit joûté passa outre franchement et fit son tour, ainsi que un chevalier bien arré doit faire; et se tint tout coi, car il vey (vit) qu'il avoit abattu le chevalier Anglois et que toutes gens de son côté l'environnoient. Si pensa bien qu'il l'avoit blessé, car de ce coup son glaive étoit volé en tronçons. Si vint sus son cheval de cette part. Les Anglois vinrent au-devant de lui et lui dirent: « Vous n'êtes pas bien courtois joûteur. » — « Pourquoi, dit le sire de Clary? » — « Pour ce, dirent-ils, que vous avez enferré tout outre l'épaule messire Pierre de Courtenay. Vous dussiez et pussiez bien plus courtoisement avoir joûté. » Répondit le sire de Clary: « De la courtoisie n'étoit pas en moi, puisque j'étois appareillé et accueilli pour la joûte; et autant en pussé-je avoir eu, si l'aventure se fut portée contre moi, en venant de lui sur moi; mais au cas que il s'est atys (provoqué) de la joûte à moi, demandez-lui, ou je lui demanderai, si vous voulez, si il lui suffit, et si il lui en faut ou veut plus. » Messire Jean Devereux répondit à cette parole et dit: « Nennil, chevalier, partez-vous; car vous en avez assez fait. »

Le sire de Clary se départit avecques ses gens et les Anglois emmenèrent à Calais messire Pierre de Courtenay et entendirent à sa navrure et blessure mettre en point. Le sire de Clary retourna en

France et cuida très bien avoir exploité, et que de ce fait on lui dût porter et donner grand' louange et grand' grâce. Mais je vous dirai qu'il lui en advint.

Quand la nouvelle fut sçue devers le roi et le duc de Bourgogne et leurs consaulx (conseillers) que, en remenant à Calais messire Pierre de Courtenay, le sire de Clary avoit fait armes à lui et tellement blessé et navré que mis en péril de mort, le roi et le duc de Bourgogne et par spécial messire Guy de la Tremouille en furent trop fort courroucés sur le chevalier et dirent qu'il avoit bien ouvré et exploité pour du moins perdre toute sa terre et être banni hors du royaume de France à toujours mais et sans rappel. Et les aucuns disoient, qui nuire lui vouloient, que il avoit ouvré comme faux et mauvais traître, quand un chevalier étranger, sur le conduit du roi et du duc de Bourgogne, il avoit requis et appelé en armes et le mis en péril de mort, et que cil outrage ne faisoit point à pardonner.

Le sire de Clary fut mandé. Il vint au mandement du roi. Quand il fut venu, on le mena devant le roi et le duc de Bourgogne et leurs consaulx. Là fut-il mis à question et examiné de grand' manière, et lui fut dit et remontré trop acertes (sérieusement) comment il avoit été si osé ni si outrageux que un chevalier étranger, qui par amour et pour son honneur exaulsier (élever) et faire armes venu en la cour du roi de France étoit, et de cette cour parti liement et par bonne amour, et afin que nul péril ni nul méchef ne lui advînt, on lui avoit recommandé en

garde et en conduit, et puis, sur le département des royaumes, prendre ahatie (joûte) d'armes à lui et répondre ou (à) joûte mortelle ou à champ, sans signifier à son souverain dont il tient sa terre, ce forfait n'étoit pas à pardonner, mais à punir si grandement que les autres y prendroient exemple. Le sire de Clary, quand il ouit ces dures paroles, fut tout ébahi, quoiqu'il cuidoit (croyoit) avoir trop bien fait. Si se ravisa de répondre et dit ainsi: « Messeigneurs, il est bien vérité que messire Pierre de Courtenay vous le me chargeâtes en garde et en convoi à lui faire compagnie tant qu'il fut à Calais ou sur sa frontière; de tout ce qui chargé me fut, me suis-je acquitté bien et loyalement, et si il me besogne à prouver, je le témoignerai par lui. Voire est que sur notre chemin nous vînmes à Luceu en l'hôtel madame la comtesse de saint-Pol, qui doucement et liement nous recueillit. En ce recueil il y eut paroles telles que je vous dirai. La dame lui demanda : « Messire Pierre, comment vous contentez-vous des seigneurs de France et que vous semble des états de France?» Le chevalier répondit courtoisement et dit: « Madame, les états sont en France grands, beaux et bien étoffés. Après, des seigneurs de France je me contente assez bien de leur bonne chère et de leur recueillette, réservé une chose. A peine, à travail et à grands coûtages, et pour faire armes, je suis issu hors d'Angleterre et venu à la cour du roi de France; mais je n'ai sçu à qui faire armes. » Messeigneurs, quand je l'ouis dire cette parole en ma présence devant si haute dame que la comtesse de

saint-Pol, serour (sœur) au roi d'Angleterre, elle me fut trop pesante; néanmoins je m'en souffris pour l'heure, pour la cause de ce que en garde et en convoi vous le m'aviez recommandé, et ne lui en montrai oneques semblant, tant que nous fumes en compagnie ensemble sur le royaume de France. Et au congé prendre en la marche de Calais, vérité est que je lui remis au-devant les paroles lesquelles il avoit dites à Luceu, et lui dis bien qu'elles n'étoient pas courtoises ni honorables, et donnoient ces paroles à entendre que la chevalerie de France étoit si reboutée et foulée que nul n'avoit osé faire armes à lui, et si il les vouloit mettre outre, je lui dis que j'étois un chevalier du royaume de France, de nom, d'armes et de nation; et ne voulois pas qu'il se pût vanter ni dire en Angleterre que il n'eut sçu en France ni sur son voyage à qui faire armes, et que j'étois tout prêt et désirant de faire armes à lui, et pour accomplir sa plaisance et son désir courir trois cours de glaive, fût ce jour ou l'autre. Certainement, messeigneurs, pour l'honneur du royaume de France et de la chevalerie qui y est je dis cette parole, et me semble qu'il en eut grand' joie, et accepta à faire les armes à lendemain, au propre lieu où nous parlions ensemble. Il alla à Calais; je vins à Marquise. Je me pourvus; il se pourvut. Lendemain, ainsi comme dit et convenancé l'avions, nous retournâmes en la place. Il y vint bien accompagné de ceux de la garnison de Calais: aussi vinrent avecqus moi aucuns chevaliers et écuyers de la frontière, le sire de Mont-Carel et

messire Jean de Longuilliers: nous vîmes l'un l'autre et eûmes pour l'heure moult petit de parlement. Nous joûtâmes de fer de guerre; et étions armés de toutes pièces au mieux que nous pouvions. L'aventure fut telle que le second coup je courus contre, je l'enferrai tout outre et le portai à terre. Depuis, je me retournai sur lui pour savoir en quel état il étoit, et si des armes il vouloit plus faire. Le capitaine de Calais me dit que ce qui fait en étoit suffisoit, et que je me misse au retour. Je m'y suis mis; vous m'avez mandé, je suis venu; je cuide (crois) avoir bien exploité et gardé l'honneur du royaume de France et des chevaliers qui y sont. Je vous ai conté la pure vérité du fait. Si amende y ensuit sur ce, pour bien faire, je m'en rapporte par l'accord et jugement de monseigneur le connétable et de messeigneurs les maréchaux de France et avecques tout ce en la voix et discrétion du chevalier messire Pierre de Courtenay, à laquelle requête je fis les armes, et à ce aussi que tous chevaliers et écuyers d'honneur de France et d'Angleterre en voudront, eux bien conseillés et informés, discerner. »

Quand le sire de Clary eut remontré ses affaires et excusations bien et sagement, ainsi que vous avez ouï, il adoucit et brisa grandement l'ire et félonnie de ceux qui accueilli l'avoient. Mais nonobstant toutes ces paroles et excusations, oncques il ne put être excusé ni délivré que il ne lui convint tenir prison, et en demeura un temps en grand danger, et en fut sa terre saisie, et lui sur le point d'être banni et de perdre le royaume de France; mais le

sire de Coucy et le duc de Bourbon qui l'aimoient prièrent pour lui et à grand'peine lui acquirent sa paix avecques l'aide de la comtesse de Saint-Pol, devant qui les paroles avoient été prononcées. Et lui fut dit à sa délivrance: « Sire de Clary, vous cuidâtes (crûtes) trop bien avoir fait et trop vilainement avez ouvré, quand vous vous atesistes (provoquâtes) à faire armes et messire Pierre de Courtenay qui étoit au conduit du roi, et on le vous avoit baillé en garde pour mener et conduire jusques en la ville de Calais. Vous fîtes un grand outrage, quand vous relevâtes les paroles lesquelles il disoit en gengles (plaisanteries) à la comtesse de Saint-Pol, devant que vous dussiez être retourné en France devers les seigneurs et eux dit et remontré: « Telles paroles impétueuses contre l'honneur des chevaliers de France a dit en la présence de moi messire Pierre de Courtenay. » Et ce que on vous en eût conseillé à faire dussiez avoir fait; et pour ce que point ne l'avez fait, avez-vous eu cette peine. Or soyez une autre fois mieux avisé, et si remerciez de votre délivrance monseigneur de Bourbon et le sire de Coucy, car ils y ont fort entendu pour vous, et aussi à la comtesse de Saint-Pol, car la bonne dame s'en est grandement bien acquittée de vous aider à excuser. » Le sire de Clary répondit et dit: « Grands mercis! mais je cuidois (croyois) avoir bien fait. »

CHAPITRE VI.

Comment les joutes de Saint Ingelberth furent emprises et les faits d'armes par messire Regnaut de Roye, messire Boucicaut le jeune et le sire de Saint Py.

Le roi de France séjournant en la bonne ville de Montpellier en ébattement et reviaulx (fêtes), si comme il est ici dessus contenu, à un banquet qui fut très beau et bien étoffé, lequel il avoit donné aux dames et aux damoiselles de la dite ville de Montpellier, furent recordées et mises avant toutes ces paroles lesquelles je vous ai proposées; et la cause pourquoi elles furent là récitées, je le vous dirai.

Vérité est que je vous ai commencé à parler de trois vaillants chevaliers de France: c'est à savoir messire Boucicaut le jeune, messire Regnaut de Roye et le sire de Saint Py; lesquels trois avoient entrepris à faire armes en la frontière de Calais sur le temps d'été qui retournoit, attendant tous chevaliers et écuyers étranges le terme de trente jours qui joûter à eux voudroient, fût de glaive de paix ou de guerre; et pour ce que l'entreprise des trois chevaliers sembloit au roi de France, et à ceux et celles qui là étoient, très hautaine, il leur fut dit et remontré pour le meilleur que ils le fissent écrire et je-

ter en un feuillet de papier, car le roi et son conseil le vouloient voir et collationner, et si rien d'outrageux avoit en la dite emprise, on le cancelleroit (effaceroit) et amenderoit; car le roi et son conseil ne vouloient mettre sus, ni faire chose nulle ni soutenir, qui fût déraisonnable; et les trois chevaliers à cette requête répondirent et dirent: « Vous parlez de raison, nous le ferons volontiers. » Si prirent un clerc, et encre et papier et se boutèrent en une chambre, et escripsit (écrivit) le clerc ainsi.

« Pour le grand désir que nous avons de voir et d'avoir la connoissance des nobles gentils hommes chevaliers et écuyers étranges du royaume de France et des autres royaumes lointains, nous serons à Saint Ingelberth le vingtième jour du mois de mai prochainement venant, et y serons trente jours accomplis tous continuels; et tous les trente jours, hormis les vendredis, délivrerons toutes manières de chevaliers et d'écuyers, gentils hommes étranges, de quelques marches ni pays qu'ils soient, qui veniry voudront, chacun de cinq pointes de glaive ou de cinq de rochet, lequel que mieux leur plaira; de tous les deux si ce leur agrée. Et au dehors de notre logement seront trouvés nos targes et nos écus armoyés de nos armes, c'est à entendre de nos targes de guerre et de nos écus de paix. Et quiconque voudra joûter, vienne ou envoie le jour devant heurter ou toucher d'une vergette (petite lance) auquel que mieux lui plaira à choisir et s'il heurte ou fait heurter à la targe de guerre, à lendemain, de quel homme qu'il voudra il aura la joûte de guerre,

et si il heurte ou fait heurter à la targe de paix, il aura la joûte de paix et de guerre : et conviendra que tous ceux qui voudront ou envoyeront joûter ou heurter disent ou fassent dire leurs noms à ceux qui commis y seront de par nous à garder les targes de guerre et les écus de paix; et seront tenus tous chevaliers et écuyers étrangers qui joûter voudront d'amener un noble homme de leur part et nous aurons endoctriné de par nous, lesquels ordonneront de toutes les choses qui pour cette cause pourroient être faites ou avenir à faire; et prions à tous les nobles chevaliers et écuyers étranges qui venir y voudront, que point ne veulent penser ni imaginer que nous fassions cette chose par orgueil, haine ou malveillance, mais pour les voir et avoir leur honorable compagnie et accointance, laquelle de tout cœur entièrement nous désirons. Et n'aura nulles de nos targes couvertes de fer ni d'acier, ni celles de ceux qui voudront à nous joûter; ni nous à eux, ni nul autre avantage, fraude, barat ni mal engin, fors que par l'égard de ceux qui y seront commis des deux parties à garder les joûtes. Et pour ce que tous gentils hommes nobles chevaliers et écuyers, auxquels cette chose viendra à connoissance le tiennent pour ferme et stable, nous avons scellé ces lettres des sceaux de nos armes. Écrites, faites et données à Montpellier le vingtième jour du mois de novembre, en l'an de grâce de notre seigneur mil trois cent quatre vingt et neuf. » Et par dessous avoit: Regnaut de Roye, Boucicaut, Saint Py.

De la haute emprise et courageuse des trois che-

valiers fut le roi de France moult réjoui. Et avant que il voulût concéder que la chose passât outre, fut la besogne grandement bien examinée, vue et regardée si nul membre de vice y pouvoit être entendu. Et sembloit à aucuns qui premièrement à ce conseil pour avoir avis furent appelés que la chose n'étoit pas raisonnable, pour tant que les armes se devoient faire si près de Calais et que les Anglois pourroient tenir cette chose à atine (querelle) d'orgueil et de présomption; laquelle chose on devoit bien considérer, car trèves étoient données et jurées à tenir le terme de trois ans entre France et Angleterre, si ne devoit-on pas sus escrutiner ni faire chose parquoi nulle dissension s'ensuivît entre les deux royaumes; et furent ceux du conseil du roi plus d'un jour sur cet état que on ne savoit que faire et le vouloit-on briser; et disoient les sages que ce n'étoit pas bon de consentir à faire tous les propos des jeunes chevaliers et que plus tôt en pouvoient croître et venir incidences de mal que de bien: néanmoins le roi qui étoit jeune s'inclinoit trop grandement à l'opinion de ses chevaliers et disoit: « On leur laisse faire leur emprise! ils sont jeunes et de grand'volonté, et si l'ont promis et juré à faire devant les dames de Montpellier; nous voulons que la chose se commence et poursuive à leur loyal pouvoir. »

Quand on vit l'affection que le roi y avoit, nul ne l'osa contredire ni briser sa volonté; et de ce furent les chevaliers tous réjouis; et fut conclu et accordé que la chose se passeroit sur la forme et manière que les trois chevaliers avoient écrit, scellé et inti-

tulé. Et demanda le roi en sa chambre les trois chevaliers et leur dit: « Boucicaut, Regnaut et vous Saint Py, en cette ordonnance gardez bien l'honneur de vous et de notre royaume; et à tenir état rien n'y ait épargné, car nous ne vous faudrons point pour dix mille francs. » Les trois chevaliers s'agenouillèrent devant le roi et dirent: « Sire, grands mercis. »

Quand le roi de France eut pris ses ébattements en la bonne ville de Montpellier environ quinze jours, le plus avec les dames et damoiselles, et il et ses consaulx (conseillers) eurent bien parfaitement entendu aux besognes nécessaires de la ville, car principalement c'étoit la cause pourquoi il y étoit venu, et tout réformé et mis en bon état selon l'avis et ordonnance de son plus spécial conseil, et ôté et abattu plusieurs oppressions dont les bonnes gens de la dite ville avoient été travaillés, il prit congé aux dames et aux damoiselles moult doucement, puis si se départit un jour au matin et prit le chemin d'Olipian et là dîna, et vint gésir à Saint Hubert; et lendemain, après boire du matin, il se départit et vint à Beziers où il fut recueilli à grand' joie, car moult le désiroient à voir les bonnes gens de la ville et du pays environ de Pesenas, de Cabestan et de Narbonne, pour lui remontrer et jeter complaintes outre en sa présence sur un officier du duc de Berry, lequel on appeloit Betisac, qui tout avoit appauvri le pays et les contrées d'environ où il avoit pu mettre les mains. Cil (ce) Betisac, depuis la cité d'Avignon, avoit toujours chevauché en la

compagnie du conseil du roi; et ne lui disoient pas ce qu'ils le pensoient à degarder et détruire de tous points: « Betisac, gardez-vous, car trop dures enquêtes se feront sur vous, et sont jà complaintes dures et crueuses (cruelles) à l'encontre de vous venues jusques au roi. » Mais lui faisoient très bonne chère et le tenoient de gengles (plaisanteries) et de lobes (moqueries), et lui promettoient de l'honneur assez, dont il n'eut rien, ainsi que je vous recorderai assez prochainement.

Quand le roi partit de Saint Hubert, il étoit une heure de jour. Après none, entre trois et quatre, il entra en la cité de Beziers. L'évêque du lieu et le clergé de toutes les églises revêtus des armes de notre seigneur, et les bourgeois de la ville, les dames et damoiselles issirent (sortirent) à procession tous hors à l'encontre du roi, et ainsi que il chevauchoit tout le pas, et étoient ordonnés et rangés à deux lez (côtés) du chemin, tous et toutes s'agenouilloient à l'encontre de lui. Et fut ainsi amené à l'église cathédrale et là descendit devant le portail. Au-devant du portail on avoit fait un autel et orné très richement et paré des reliques de l'église; et là s'agenouilla le roi et fit son oraison bien et dévotement et puis entra en l'église adestré (accompagné) de l'évêque de Beziers et de son oncle le duc de Bourbon; et tous les seigneurs le suivoient; et fut le roi dedans l'église environ demi-heure et puis en issit (sortit) et alla loger au palais qui n'est pas trop loin de là, et son frère de Touraine et son oncle de Bourbon avecques lui; et les

autres seigneurs se logèrent et espardirent parmi la ville, car il y a logis assez pour être logé tout au large et à leur aise, car Beziers est une bonne cité.

CHAPITRE VII.

De l'accusation faite au roi du peuple de Languedoc en la ville de Beziers sur un nommé Betisac, trésorier au duc de Berry, pour les grandes extorsions qu'il avoit faites au peuple, et de sa confession, et comme il fut cruellement justicié en la dite ville.

Trois jours se tint le roi à Beziers en joie et en revel avec les dames et damoiselles avant que Betisac fût néant adhers (accusé) ni demandé; mais les inquisiteurs qui commis y étoient par le conseil du roi faisoient cèlement et secrètement enquête sur lui. Si trouvèrent par enquête plusieurs cas horribles sur lui, lesquels ne faisoient pas à pardonner. Or advint que au quatrième jour que le roi eut là été, il fut mandé devant le conseil du roi et enclos en une chambre et examiné, et lui fut dit ainsi: « Betisac, regardez et répondez à ces cédules que véez-ci. » Lors lui furent montrées une grand' quantité de lettres et de complaintes, lesquelles avoient été apportées à Beziers et données au roi par manière de supplications, qui toutes parloient et chantoient du fol gouvernement de Betisac et des impressions et

extorsions qu'il avoit faites au peuple. Toutes lui furent lues en sa présence, l'une après l'autre. Aux unes répondit bien et sagement pour ses défenses, et aux autres non, et disoit de celles: « Je n'ai nulle connoissance; parlez-en aux sénéchaux de Beaucaire et de Carcassonne et au chancelier de Berry. » Finalement pour l'heure il lui fut dit que pour le purger il convenoit qu'il tînt prison. Il obéit et ce faire lui convint. Sitôt qu'il fut emprisonné, les inquisiteurs allèrent à son hôtel et saisirent tous les écrits et les comptes dont du temps passé il s'étoit entremêlé et les emportèrent avecques eux et les visitèrent par grand loisir, et trouvèrent dedans moult de diverses choses et grands sommes de finances, lesquelles il avoit eues et levées du temps passé ens ès sénéchaussées et seigneuries du roi dessus dit, et les nombres si grands que les seigneurs, en oyant lire, en étoient tous émerveillés. Lors fut-il de rechef mandé devant le conseil et amené. Quand il fut venu, on lui montra ses écrits, et lui fut demandé si toutes les sommes de florins qui levées avoient été de son temps ens ès sénéchaussées dessus dites étoient bonnes, et quelle chose on en avoit fait, ni où tout pouvoit être contourné ni devenu. Il répondit à ce et dit: « Les sommes sont bonnes et vraies et tout est tourné devers monseigneur de Berry et passé par mes mains et par ses trésoriers, et de tout je dois avoir et ai bonnes quittances en mon hôtel, en tel lieu. » On y alla et furent apportées devant le conseil et toutes lues et se concordoient assez aux sommes des recettes. Adonc furent

les inquisiteurs et le conseil tous abus (confus) et Betisac remis en prison courtoise, et parlèrent les consaulx ensemble sur cet état et dirent: « Betisac est net de toutes ces demandes que on lui demande; il montre bien que toutes les levées dont le peuple se plaint, monseigneur de Berry les a toutes eues: quelle chose en peut-il, si elles sont mal allées ni mal mises ? »

A considérer raison, Betisac n'avoit nul tort en ses défenses et excusations, car ce duc de Berry fut le plus convoiteux homme du monde et n'avoit cure où il fût pris, mais que il l'eût. Et quand il avoit la finance devers lui, si l'employoit-il trop petitement, ainsi que plusieurs seigneurs font et ont fait du temps passé. Les consaulx du roi ne véoient en Betisac nulle chose pourquoi il dût mort recevoir, voire les aucuns et non pas tous, car moyennement il y en avoit de tels qui disoient ainsi: « Betisac a fait tant de crueuses levées et appauvri tant de peuples pour accomplir le désir à monseigneur de Berry, que le sang humain du pauvre peuple s'en plaint et crie hautement et dit qu'il a desservi (mérité) mort; car il qui étoit ès parties par de çà le conseil du duc de Berry, qui véoit la pauvreté du peuple, lui dût doucement avoir remontré, et si le duc de Berry n'y eût voulu entendre, il fût venu devers le roi et son conseil et leur eût remontré la pauvreté du peuple et comment le duc de Berry les menoit; on y eût pourvu, et grandement il fût se excusé des amisses (fautes) dont il est maintenant adhers (accusé) et encoulpé (inculpé). Adonc

fut Betisac remandé en une chambre devant le conseil. De rechef il fut moult fort examiné pour savoir que toutes ses finances pouvoient être devenues, car on trouva la somme de trente cent mille francs. Il répondit à ce et dit: « Messeigneurs, je ne le puis bonnement savoir: il en a mis grand' planté (quantité) en ouvrages et réparations de châteaux et hôtels et en achat de terres au comte de Boulogne et au comte d'Étampes et en pierreries; ainsi que vous sçavez que telles choses il a acheté légèrement. Et si en a étoffé son état très grand que il a toujours tenu, et si en a donné à Thibault et Morinot et à ses varlets autour de lui, tant qu'ils sont tous riches. » — « Et vous, Betisac, dit le conseil du roi, en avez-vous bien eu pour vos peines et services que vous lui avez faits cent mille francs à votre singulier profit. » — « Messeigneurs, répondit Betisac, ce que j'en ai eu, monseigneur de Berry me consent bien, car il veut que ses gens deviennent riches. »

Donc répondit le conseil d'une voix: « Ha, Betisac, Betisac, c'est follement parler. La richesse n'est pas bonne ni raisonnable qui est mal acquise. Il vous faut retourner en prison et nous aurons avis et conseil sur ce que vous nous avez ici dit et montré: il vous faut attendre la volonté du roi à qui nous remontrerons toutes vos défenses. » — « Messeigneurs, répondit Betisac, Dieu y ait part. » Il fut remis en prison et là laissé sans être mandé devant le conseil du roi bien quatre jours.

Quand les nouvelles furent épandues parmi le pays que Betisac étoit pris de par le roi et tenu et

mis en prison, et que on faisoit enquête sur lui de toutes parts, et étoit la renommée telle que rien lui savoit à demander si se trait avant; donc vissiez gens de toutes parts venir à Beziers et demander l'hôtel du roi, jeter en place supplications et plaintes crueuses et douloureuses sur Betisac. Les aucuns se plaignoient que Betisac les avoit déshérités sans cause et sans raison, les autres se plaignoient de force que il leur avoit fait de leurs femmes ou de leurs filles. Vous devez sçavoir que quand tant de divers cas venoient sur Betisac, les consaulx du roi étoient tous lassés de l'ouïr, car à ce que les plaintes montoient, il étoit durement haï du peuple; et tout lui venoit, à considérer raison, pour accomplir la plaisance et volonté du duc de Berry et pour emplir sa bourse. Les consaulx du roi ne savoient que faire; car là étoient venus deux chevaliers de par le duc de Berry, le sire de Nantouillet et messire Pierre Mespin, qui apportoient et avoient apporté lettres de créance au roi, et avoient ces chevaliers de par le duc de Berry tout ce que Betisac avoit fait du temps passé, et requéroit le duc de Berry au roi et à son conseil à r'avoir son homme et son trésorier.

Le roi avoit Betisac cueilli en grand' haine pour l'esclandre crueux et la fame (renommée) diverse et crueuse qui couroit sur lui, et s'inclinoient le roi et son frère à ce trop grandement qu'il fut perdu. Et disoient que bien l'avoit desservi, mais les consaulx du roi ne l'osoient juger. Trop doutoient courroucer le duc de Berry. Et fut dit ainsi au roi: « Sire,

au cas que monseigneur de Berry avoue tous les faits de Betisac à bons quels qu'ils soient, nous ne pouvons voir, par nulle voie de raison, que Betisac ait desservi mort; car du temps que il s'est entremis ès contrées de pardeçà, des tailles des subsides et des aides asseoir et mettre, prendre et lever, monseigneur de Berry en quelle instance il le faisoit, avoit puissance royale, comme vous avez pour le présent. Mais on pourra bien faire une chose selon les articles de ses forfaits, saisir tous ses meubles et héritages et le mettre au point où premièrement monseigneur de Berry le prit, et restituer et rendre aux pauvres gens par les sénéchaussées, lesquels il a plus foulés et appauvris. » Que vous ferois-je long conte? Betisac fut sur le point d'être délivré, voire parmi ôtant sa chevance, quand autres nouvelles revinrent en place, je vous dirai quelles. Je ne sçais, ni savoir ne le puis fors que par la connoissance de lui, si il étoit tel que il se jugea et dit que il avoit été un grand temps hérétique et fait une moult merveilleuse chose et infortuneuse, selon ce que je fus informé.

On vint de nuit à Betisac pour le effrayer et lui fut dit: « Betisac, vos besognes sont en trop dur parti, le roi de France, son frère et le duc de Bourbon son oncle vous ont accueilli mortellement, car ils sont venus sur vous tant de plaintes diverses, de divers lieux, des oppressions que vous avez faites pardeçà au temps que vous avez gouverné Languedoc, que tous vous jugent à pendre, ni vous ne pouvez passer pour votre chevance. On l'a offert au

roi, mais le roi qui vous hait mortellement, a répondu que votre chevance est sienne et le corps aussi, et ne serez point longuement gardé; nous le vous disons bien, car demain du jour on vous délivrera; et supposons bien, par les apparences que nous en véons et avons vu, que vous serez jugé à mort. » Cette parole effraya trop grandement Betisac, et dit à ceux qui parloient à lui : « Ha, Sainte Marie ! Et est-il nul conseil qui y pût pourvoir? » — « Oui, répondirent-ils; de matin dites que vous voulez parler au conseil du roi; ils viendront parler à vous, ou ils vous manderont. Quand vous serez en leur présence, vous leur direz: « Messeigneurs, je tiens Dieu avoir courroucé trop grandement et pour le courroux que Dieu a sur moi, me sourd (élève) cet esclandre. » On vous demandera en quoi; vous répondrez que vous avez un grand temps erré contre la foi et que vous êtes hérite (hérétique) et tenez bien cette opinion. L'évêque de Beziers, quand il vous orra parler, vous calengera (réclamera) et voudra avoir : vous serez délivré incontinent devers lui, car tels cas appartiennent à être éclaircis par l'église. On vous envoyera en Avignon devers le pape. Vous venu en Avignon, nul ne se fera partie à l'encontre de vous pour la doutance de monseigneur de Berry; ni le pape ne l'osesoit courroucer. Par ce moyen que nous vous disons, aurez-vous votre délivrance et ne perdrez ni corps ni chevanche. Mais si vous demeurez en l'état où vous êtes, sans issir (sortir) jà du jour de demain, vous serez pendu, car le roi vous hait pour l'escla-

masse (clameur) du peuple dont vous êtes trop fort accueilli. »

Betisac, qui se confia sur cette fausse parole et information, car qui est en danger et en péril de mort il ne sçait que faire, répondit: « Vous êtes mes bons amis qui loyalement me conseillez, et Dieu le vous puisse merir (rendre), et encore viendra le temps que je le vous remercierai grandement.» Cils (ceux-ci) se départirent, Betisac demeura.

Quand ce vint au matin, il appela le geolier qui le gardoit et lui dit: « Mon ami, je vous prie que vous allez quérir ou envoyez quérir tels et tels qu'il lui nomma, et lesquels étoient informateurs et inquisiteurs sur lui. » Il répondit volontiers. Ils furent signifiés que Betisac les demandoit en prison. Les informateurs vinrent, qui jà savoient espoir (peut-être) bien quelle chose Betisac vouloit ou devoit dire. Quand ils furent en la présence de Betisac, ils lui demandèrent: « Que voulez-vous dire? « Il répondit et dit ainsi: « Beaux seigneurs, je ai regardé à mes besognes et en ma conscience. Je tiens grandement avoir Dieu courroucé; car jà de long-temps ai erré contre la foi, et ne puis croire que il soit rien de la Trinité, ni que le fils de Dieu se daignât oncques tant abaisser que il vînt des cieux descendre en corps humain de femme; et crois et dis que quand nous mourons qu'il n'est rien d'âme.» — « Ha! Sainte-Marie! Betisac, répondirent les informateurs, vous errez contre l'église trop grandement. Vos paroles demandent le feu; avisez-vous. » — « Je ne sçais, dit Betisac, que mes paroles demandent, ou

feu ou eau, mais j'ai tenu cette opinion depuis que j'ai eu connoissance, et la tiendrai toujours jusques à la fin. » Les informateurs n'en voulurent pour le présent plus ouïr, et furent espoir (peut-être) tous joyeux de ces paroles, et commandèrent très étroitement au geolier qu'il ne laissât homme ni femme parler à lui, afin que il ne fût retourné de son opinion et s'en vinrent devers le conseil du roi et leur recordèrent ces nouvelles. Quand ils les eurent ouïes, ils allèrent devers le roi qui étoit en sa chambre et se levoit. Si lui dirent toute l'ordonnance de Betisac ainsi que vous avez ouï. Le roi en fut moult émerveillé et dit: « Nous voulons qu'il meure; c'est un mauvais homme, il est hérite (hérétique) et larron. Nous voulons qu'il soit ars et pendu, si aura le guerdon (prix) de ses mérites; ni jà, pour bel oncle de Berry, il n'en sera excusé ni déporté (dispensé). »

Ces nouvelles s'épandirent parmi la cité de Beziers et en plusieurs lieux que Betisac avoit dit et confessé de sa volonté, sans contrainte, que il étoit hérite et avoit tenu un long temps l'opinion des boulgres [1], et que le roi avoit dit qu'il vouloit qu'il fut pendu et ars. Lors vissiez parmi Beziers grand' foison de peuple réjoui, car trop fort étoit haï et accueilli. Les deux chevaliers qui le demandoient de par le duc de Berry sçurent ces nouvelles. Si furent

(1) On appeloit ainsi ceux qu'on accusoit de professer le manichéisme. Cette doctrine avoit passé de Grèce en Bulgarie et de là s'étoit répandue en Europe: c'est ainsi que le nom de Boulgres et Bulgares fut donné à ceux que l'église de Rome appeloit hérésiarques. Les Albigeois avoient été, dans le siècle précédent, désignés par ce nom. J. A. B.

tous ébahis et émerveillés et n'en savoient que supposer. Messire Pierre Mespin s'avisa et dit : « Sire de Nantouillet, je fais doute que Betisac ne soit trahi. Et peut-être secrètement on est allé à lui en prison et l'a-t-on informé de ce dire, et lui a-t-on donné à entendre que si il tient cette erreur qui est horrible et vilaine, l'église le calengera (réclamera) et sera envoyé en Avignon et là délivré du pape : Ha du fol ! il est deçu, car jà oyez-vous dire que le roi veut qu'il soit ars et pendu. Allons, allons tantôt devers lui en prison et parlons à lui et le réformons en autre état, car il est tout esvoyé (égaré) et mal conseillé. »

Les deux chevaliers incontinent se départirent, de leur hôtel et vinrent devers la prison du roi et requirent au geolier que ils pussent parler à Betisac. Le geolier se excusa et dit. « Messeigneurs, il m'est enjoint et commandé, et aussi à ces quatre sergents d'armes qui ci sont envoyés et commis, de par le roi sur la tête, que nul ne parle à lui. Le commandement du roi ne oserions nous briser. » Les chevaliers connurent tantôt queils travailloient en vain et que Betisac avoit fait, et que mourir le convenoit, tant avoit-on tournoyé. Si retournèrent à leur hôtel et comptèrent, payèrent, montèrent et puis s'en retournèrent devers le duc de Berry.

La conclusion de Betisac fut telle que, quand ce vint à lendemain sur le point de dix heures, on le traist (mena) hors de la prison du roi, et fut amené au palais de l'évêque; et là étoient les juges et les officiaux de par l'évêque et tous ceux de la cour. Le

bailly de Beziers qui l'avoit tenu en prison dit ainsi aux gens de l'évêque: « Véez-ci Betisac lequel nous vous rendons pour bougre et hérétique [1] et errant contre la foi, et si il ne fût clerc nous eussions fait de lui ce que ses œuvres demandent. » L'official demanda à Betisac si il étoit tel que on leur rendoit et que, oyant le peuple, il le voulût dire et confesser. Betisac, qui cuida (crut) moult bien dire et échapper parmi sa confession, répondit et dit: « Oui. « On lui demanda par trois fois et par trois fois le connut tout haut, oyant le peuple. Or regardez si il étoit bien deçu et enchanté, car s'il eût toujours tenu sa parole et ce pourquoi il étoit pris et arrêté, il ne eût eu nul mal, mais l'eût-on délivré, car le duc de Berry avouoit tous ses faits tant que des assises, aides et extorsions lesquelles il avoit à son commandement mises et assises en Languedoc; mais on peut supposer que fortune lui joua de son tour et quand il cuida être le plus assuré sur sa roue, elle le retourna jus en la boue ainsi que elle en a fait tels cent mille depuis que le monde fut premièrement édifié et estrauré. Betisac fut de la main du juge official rendu et remis en la main du bailly de Beziers qui gouvernoit pour le roi le temporel; lequel bailly, sans nul délai, le fit amener en la place devant le palais; et fut si hâté Betisac qu'il n'eut pas loisir de lui répondre et de dire, car quand il vit en la place le feu et il se trouva en la main du bourreau, il fut tout ébahi et vit bien qu'il étoit deçu et trahi. Si requit en criant

(1) Les manuscrits disent tantôt hérite et tantôt hérétique. J. A. B.

tout haut à être ouï, mais on n'en fit compte; et lui fut dit: « Betisac, il est ordonné; il vous faut mourir. Vos males œuvres vous amènent à male fin. » Il fut hâté, le feu étoit tout prêt. On avoit en la place fait lever unes fourches et dessous ces fourches une estache (pieu) et un grand' chaîne de fer, et au bout des fourches avoit une chaîne et un collier de fer. On ouvrit par une charnière ledit collier et lui fut mis au haterel (cou), et puis reclos et tiré contre mont afin qu'il durât plus longuement. On l'enveloppa de cette chaîne autour de l'attache afin qu'il tînt plus roide. Il crioit et disoit: « Duc de Berry, on me fait mourir sans raison; on me fait tort. » Sitôt qu'il fut lié à l'estache on appuya autour grand'foison de bourrées et de fagots secs et on bouta le feu dedans. Tantôt les fagots s'allumèrent. Ainsi fut Betisac pendu et ars. Et le pouvoit le roi de France voir de sa chambre si il vouloit. A cette pauvre fin vint Betisac. Ainsi fut le peuple vengé de lui, car au voire (vrai) dire, il leur avoit fait moult d'extorsions et de grands dommages depuis qu'il eut en gouvernement les marches de Languedoc.

CHAPITRE VIII.

Comment, le roi de France lui étant a Toulouse manda le comte de Foix et comment ledit comte y vint; et comme grandement; et comment il fit hommage au roi de France de la comté de Foix.

Après cette crueuse justice, le roi de France ne séjourna pas longuement à Beziers, mais s'en départit avec tout son arroy et prit le chemin de Carcassonne. Et toujours depuis Avignon avoit chevauché et chevauchoit encore son maréchal messire Louis de Sancerre. Tant chevaucha le roi par ses journées en visitant le pays, car il n'alloit pas les droits chemins, mais fut à Cabestain et à Narbonne, à Lymuos, et à Mont-Royal et à Fougaux; et de là retourna à Carcassonne et s'y tint quatre jours, et puis s'en partit et passa Ville-Franche, Avignolet et Montgiscard et vint à Toulouse. Les Bourgeois de Toulouse qui grandement le désiroient à voir et à avoir de-lez (près) eux le recueillirent liement el issirent tous hors de la ville vêtus d'une parure; et fut à grand solemnité amené et convoyé au châtel de Toulouse qui est grand, beau et fort, et sied sur un détroit à l'entrée de Toulouse. Ceux de Toulouse, qui est cité riche et notable, firent au roi à sa bien venue plusieurs beaux présents et tant que le roi s'en contenta grandement. Quand le roi eut là été et sé-

journé trois jours et il se fut rafraîchi, fut dit et conseillé que il manderoit le comte de Foix lequel étoit issu de Béarn et venu en la comté de Foix et se tenoit en une ville que on dit Massères à quatorze lieues près de la cité de Toulouse, car de l'état et de l'ordonnance du roi il étoit tout informé. Si furent ordonnés pour l'aller quérir le maréchal de France et le sire de la Rivière lesquels partirent un mercredi après boire et vinrent gésir à une ville assez bonne en Toulousain que on dit Lille-Jourdain et à lendemain à heure de dîner ils vinrent à Massères. Le comte de Foix qui bien savoit leur venue les recueillit doucement et liement pour l'amour du roi; et aussi il les connoissoit assez, car autrefois les avoit-il vu. Messire Louis de Sancerre porta la parole et dit: « Monseigneur de Foix, notre très cher sire le roi de France vous mande par nous que vous le veuilliez venir voir à Toulouse; il se travaillera tant qu'il vous viendra voir en votre pays et moult vous désire à voir. » Le comte de Foix répondit: « Messire Louis, je ne vueil pas que le roi de France ait ce travail pour moi; mieux appartient que je l'aie pour lui. Si lui direz ainsi de par moi, s'il vous plaît, que je serai là à Toulouse, dedans quatre jours. » — « C'est bien, répondirent les chevaliers; nous retournerons et lui dirons ces nouvelles de par vous. » — « Voire, dit-il, hardiment; mais vous demeurerez meshuy de-lez (près) moi et vous tiendrai tous aises, car je vous vois volontiers; et de matin vous vous mettrez au retour. »

Les chevaliers obéirent et demeurèrent de-lez

(près) le comte de Foix ce jour et la nuit, car moult y étoient à plaisance; et devisa à eux de plusieurs choses, car il étoit sage et bien enlangagé et de beau parler, et trop bien savoit attraire (attirer) en parlant à un homme quelqu'il fût, selon son état, tout ce qu'il avoit dedans le cœur.

Ils prirent congé au comte de aller coucher pour retourner à lendemain et le comte à eux. Au bon matinet ils partirent et chevauchèrent tant que ce jour, il m'est avis, ils retournèrent à Toulouse, et trouvèrent le roi jouant aux échecs à son oncle le duc de Bourbon. Il leur demanda tout haut: « Or avant, des nouvelles! Que dit ce comte de Foix ? voudra-t-il venir? » — « Oyl, sire, répondit le sire de la Rivière; il a très grand' affection de vous voir, et sera ci devers vous dedans quatre jours. » — « Or bien, dit le roi, nous le verrons volontiers. »

Les deux chevaliers se départirent du roi et le laissèrent jouant, et allèrent souper et eux aiser, car ils avoient chevauché une grand' journée. Le comte de Foix qui demeuré étoit à Massères ne mit pas en oubli le voyage que il devoit faire, mais se pourvéy très grandement; et étoit jà tout pourvu, car bien savoit la venue du roi; et envoya devant à Toulouse faire ses pourvéances grandes et grosses, ainsi comme à lui appartenoit; et avoit mandé chevaliers et écuyers de Béarn plus de deux cents pour lui servir et accompagner en ce voyage.

Au jour que le comte de Foix avoit mis et assigné, il entra en la cité de Toulouse à (avec) plus de six cents chevaux, bien accompagné de chevaliers

et d'écuyers, et tous à sa délivrance; et étoient delez lui le vicomte de Bruniquiel et messire Jean son frère, messire Roger d'Espagne son cousin, le sire de Corasse, le sire de Valentin, le sire de Queo, le sire de Baruge, messire Espaing de Lyon, le sire de Copane, le sire de Lane, le sire de Besach, le sire de Perle, messire Pierre de Cabestain, messire Mouvans de Navailles, messire Richard de La Mette, messire Arnault de Sainte Basile, et plusieurs autres, messire Pierre de Béarn et messire Ernoult ses deux frères bâtards, et ses deux fils bâtards que il aimoit très grandement messire Yvain de Foix et messire Gratien de Foix. Et avoit intention le comte de Foix de ahériter ses deux fils de la greigneur (majeure) partie de la terre de Béarn, de laquelle terre il pouvoit bien faire sa volonté, car il la tenoit lige et franche sans relever de nul homme fors de Dieu. Et descendit le dit comte aux Prédicateurs, et fut là logé son corps et son tinel (état), et ses gens se logèrent au plus près de lui qu'ils purent.

Vous devez savoir que les bourgeois de Toulouse lui firent grand' fête et moult l'aimoient, car toujours il leur avoit été bon voisin, courtois et traitable, ni oncques ne souffrit que nul de sa terre leur fît guerre ni violence, et pourtant l'aimoient-ils mieux: et lui firent les bourgeois de Toulouse à sa bien venue grands présents de bons vins et d'autres choses, tant que moult s'en contenta.

Il entra en la cité de Toulouse ainsi que à basses vêpres. Si se tint tout le jour et toute la nuit en son hôtel. A lendemain, à dix heures, il monta à cheval;

et montèrent de ses gens ceux qui ordonnés étoient d'aller avecques lui devers le roi; et furent plus de deux cents chevaux tous hommes d'honneur; et s'en vint en cet état tout au long parmi les rues jusques au châtel de Toulouse où le roi étoit logé, et descendit en la place dedans la première porte du châtel. Varlets prirent et tinrent les chevaux. Le comte et ses gens montèrent les degrés de la salle. Le roi de France étoit issu de ses chambres et venu en la salle et là attendoit le comte que moult désiroit à voir, pour les grands vaillances de lui et pour sa bonne renommée.

Le comte de Foix qui étoit beau prince, de belle forme et de belle taille, à nud chef, uns cheveux tous épars, car oncques ne portoit chaperon, entra en la salle; et lors qu'il vit les seigneurs de France son frère et son oncle, pour honorer le roi et non autrui, il s'agenouilla tout bas d'un genouil et puis se leva et passa avant, et secondement il s'agenouilla encore et puis se leva et passa avant, et à la tierce fois il s'agenouilla moult près du roi. Le roi le prit par la main et l'embrassa et le leva sus et lui dit: « Comte de Foix, beau cousin, vous nous êtes le bien venu. Votre vue et venue nous réjouit grandement. » — « Monseigneur, répondit le comte de Foix, grands mercis, quand tant vous en plaît à dire. » Là eurent parlement ensemble le roi et le comte lesquelles paroles je ne pus pas toutes ouïr ni sçavoir; et puis fut l'heure du dîner. On donna l'eau, on lava et puis on s'assit. A cette table fut le premier chef l'archêveque de Toulouse, puis le roi, et puis son oncle

le duc de Bourbon, et puis le comte de Foix, et puis messire Jean de Bourbon comte de la Marche et de Vendôme; à cette table n'en y eut plus. A la seconde table fit-on seoir messire Charles de La Breth (Albret), le comte de Harcourt, messire Philippe de Bar et quatre des chevaliers du comte de Foix. A l'autre table se assirent le maréchal de Sancerre, messire Roger d'Espagne et huit des chevaliers du comte de Foix. Si fut ce dîner grand, bel et bien étoffé de toutes choses. Et quand on eut dîné on leva les tables; et après grâces rendues, on prit autres ébattements; et furent le roi et les seigneurs en estant (debout) sur leurs pieds, en chambre de parement, près de deux heures en oyant menestrels du bas métier, car le comte de Foix s'y délittoit (plaisoit) grandement. Après tout ce, on apporta vin et épices, et servit du drageoir, devant le roi de France tant seulement, le comte de Harcourt et messire Girard de la Pierre, le duc de Bourbon et messire Monnant de Navailles.

Après tous ces états, sur le point de quatre heures après none, le comte de Foix prit congé au roi. Le roi lui donna, et aussi firent le duc de Bourbon et les autres seigneurs. Il issit hors de la salle et vint en la cour; et trouva ses chevaux tout prêts et ses gens appareillés qui l'attendoient. Si monta ledit comte, et montèrent tous ceux qui accompagner le devoient ou vouloient; et s'en retourna arrière en son hôtel, et se contenta grandement de la bonne chère et recueillette que le roi de France lui avoit faite, et, lui retourné en son hôtel, il s'en loua moult à ses chevaliers.

Entre le roi de France et le comte Gaston de Foix, eux étant et séjournant en la cité de Toulouse, il y eut plusieurs traités et appointements d'amour, et grand'peine y rendirent le maréchal de France et le sire de la Rivière, pourtant que ils véoient que le roi s'y inclinoit et que volontiers il véoit le comte de Foix. Et devant ce, il leur avoit bien ouï recorder plusieurs grands vaillances et largesses du comte de Foix. Et aussi son oncle le duc de Bourbon le témoignoit. Le comte de Foix donna un jour à dîner au duc de Touraine, au duc de Bourbon, au comte de la Marche et à tous les seigneurs de France; et fut ce dîner outre mesure grand et bel; et grand' foison y eut de mets et d'entremets, et séants à table plus de deux cents chevaliers; et servoient les chevaliers du comte de Foix. Et sur le point que les tables furent levées, le roi de France qui avoit dîné au châtel de Toulouse, et messire Charles de La Breth et messire Philippe de Bar et ses deux cousins germains, ne se put tenir qu'il ne vînt voir la compagnie, et vint à l'hôtel de Foix lui douzième tant seulement. Le comte de Foix, de la venue du roi, pour ce que tant s'étoit humilié que de venir jusques à lui, fut trop grandement réjoui; et aussi fut toute la compagnie. Si y eut plusieurs ébattements; et s'éprouvoient ces Gascons et ces François à la lutte l'un à l'autre, ou à jeter la pierre, ou au traire la darde au plus loin et au plus haut; et là furent jusques à la nuit que le roi et les seigneurs s'en retournèrent. Le comte de Foix donna ce jour aux chevaliers et écuyers du roi et du

duc de Toulouse et du duc de Bourbon plus de soixante, que coursiers, que palefrois, que mulets, tous amblants ensellés et apprêtés de tous points, ainsi comme à eux appartenoit, et donna aux ménestrels du roi et du duc de Touraine et du duc de Bourbon deux cents couronnes d'or, et aux hérauts deux cents couronnes d'or. Aussi tous se louoient des largesses au comte de Foix. Au quatrième jour après vint le comte de Foix au palais du roi, bien accompagné de barons et chevaliers de Béarn et de Foix, pour voir le roi et pour faire ce qu'il appartenoit et dont il étoit requis, c'est à entendre hommage de la comté de Foix et des appendances, réservé la terre de Béarn. Et vous dis que en devant avoit eu grands traités entre le roi et le comte de Foix par les moyens du conseil du roi, du seigneur de la Rivière et de messire Jean le Mercier et de l'évêque de Noyon qui là étoit venu nouvellement d'Avignon; mais les traités furent moult secrets. On disoit ainsi que le comte de Foix requéroit au roi que son fils messire Yvain de Foix fût après son décès héritier de toute la comté de Foix, parmi cent mille francs que le comte donnoit et ordonnoit au roi de France au jour de son trépas; et messire Gratien son frère devoit tenir en Béarn la terre d'Aire, une bonne cité, et du Mont de Marsan; et toutes les terres acquises que le comte de Foix tenoit, et la terre de Béarn devoient retourner à l'héritier le vicomte de Castelbon. Ces assignations étoient en débat et en différend entre le comte et les barons et les chevaliers de son pays; et disoient ainsi les plu-

sieurs; que ce ne se pouvoit bonnement faire sans tout le général conseil de Béarn et de Foix. Et pour cause de moyen, l'hommage fait de la comté de Foix au roi de France, le roi de France dit ainsi, par le conseil que il eut, au comte de Foix et aux barons de Foix: « Je tiens en ma main l'hommage de la terre de Foix; et s'il avenoit que de notre temps la terre vaque par la mort et succession de notre cousin le comte de Foix, nous en déterminerons adonc si à point et par si bon conseil que nous aurons, que Yvain de Foix et tous les hommes de Foix s'en contenteront. » Cette parole suffit bien au comte de Foix et aux barons et chevaliers de Foix qui là étoient.

Ces ordonnance faites, écrites et scellées, le comte de Foix prit congé au roi de France et à son frère de Touraine et aux hauts seigneurs qui là étoient. Ils lui donnèrent; mais ce jour il dîna avecques le roi et puis retourna à son hôtel. A lendemain, après boire, il se départit de Toulouse et laissa ses fourriers derrière pour compter et payer partout, et passa aux ponts à Toulouse le dit comte, la rivière de Gironde, et retourna en son pays par le Mont de Marsan, et s'en revint à Orthez, et là donna congé à toutes ses gens qui accompagné l'avoient, et ne retint lez (près) lui fors ceux qui lui besognoient.

Il me fut dit, et je le crois assez, que la venue du roi de France venant en la Languedoc et à Toulouse que vous avez ouï, coûta au comte de Foix plus de soixante mille francs; et quel coûtage qu'il y eut

le comte de Foix qui fut large et courtois les paya volontiers.

CHAPITRE IX.

De l'active qui fut faite entre le roi et le duc de Touraine son frère pour plutot venir de Montpellier a Paris, chacun un seul chevalier en sa compagnie.

Le roi de France étant à Toulouse, il m'est avis que il ordonna et entendit à ses besognes très grandement et remua sénéchaux et officiers plusieurs, et réforma le pays en bon état tant que tous s'en contentèrent et ordonna un jour, présent son frère et le duc de Bourbon son oncle et les seigneurs de France et de Gascogne dont il y avoit grand'foison, et le fit afin que mémoire perpétuelle fût de lui, et donna à son cousin germain messire Charles de La Breth (Albret), par cause de augmentation, deux quartiers des armes de fleurs de lis de France, car au-devant les seigneurs de La Breth portoient et ont porté toujours en armoirie de gueules tout plain sans nulle brisure. Or sont-ils maintenant écartelés de France et de La Breth (Albret) laquelle chose le sire de La Breth tint à riche et à grand le don. Et ce jour que le roi ordonna et renouvela l'armoirie de La Breth à Toulouse, fit le sire de La Breth un dîner qui coûta plus de mille

francs, et donna aux hérauts qui là étoient pour ce jour, et aux ménestrels deux cents francs, et fit crier largesse sur lui grandement.

Assez tôt après fut ordonné que le roi se départiroit de Toulouse et se mettroit au retour pour venir en France. Si se ordonnèrent sur cet état toutes ses gens; et prirent congé au roi, quand ils sçurent son département, l'archevêque de Toulouse, le sénéchal de Toulouse, les bourgeois, les dames et les damoiselles. Le roi leur donna le congé à tous et à toutes moult doucement. Or se départit de Toulouse après boire et vint ce jour gésir à Châtel-neuf-d'Aurry (Castelnaudary) et puis de là toujours en avant, et exploita tant par ses journées qu'il vint à Montpellier où il fut reçu à joie. Et là se tint trois jours pour soi rafraîchir, car la ville de Montpellier, les dames et les damoiselles lui plaisoient grandement bien; si avoit-il grand désir de retourner à Paris et de voir la reine. Or advint un jour, lui étant à Montpellier, que en genglant (causant) à son frère de Touraine, il dit: « Beau frère, je voudrois que moi et vous fussions ores à Paris et notre état fût ici hardiment, si comme il est, car j'ai grand désir que je voie la reine, et vous belle sœur de Touraine. » Répondit le duc et dit: « Monseigneur, nous n'y serons pas. Pour nous y souhaiter il y a un trop long chemin d'ici. » Répondit le roi : « Vous dites vérité; si m'est-il avis que je y serois bientôt au fort si je voulois. » — « Voire à force et exploit de chevaux, dit le duc de Touraine, et non autre-

ment. Pareillement aussi serois-je, mais cheval m'y porteroit. » — « Avant, dit le roi, lequel y sera plutôt de moi ou vous? faisons y gageure. » — « Je le vueil, dit le duc qui volontiers se mettoit en peine pour gagner l'argent du roi. » Haatie (débattue) fut la prise entre le roi et le duc pour cinq mille francs à gagner sur celui qui dernier seroit venu à Paris, et à partir à lendemain et tout d'une heure; et ne pouvoient mener que un varlet chacun avec lui, ou un chevalier pour un varlet, on le doit entendre ainsi. Nul ne brisa ni contredit à la gageure; ils se mirent au chemin, ainsi que ordonné fut. Le sire de Garencières étoit de-lez (près) le roi. Plus n'eut-il de compagnie. Le sire de la Vieuville étoit avec le duc de Touraine. Or chevauchèrent ces quatre qui étoient jeunes et de grand' volonté nuit et jour, ou ils se faisoient charier quand ils vouloient reposer si il leur plaisoit. Et devez savoir que ils remuèrent plusieurs chevaux.

Le duc de Bourbon retourna par le Puy en Auvergne en son pays, et alla voir son grand père sur son chemin, le comte dauphin d'Auvergne et la comtesse dauphine et leurs enfants dont ils avoient jusques à huit, que fils et filles, tous frères et sœurs à la duchesse de Bourbon sa femme; mais c'étoit d'un remariage.

Or cheminèrent le roi de France et son frère le duc de Touraine à grand exploit, et se mettoient chacun en grand' peine pour gagner l'argent et les florins l'un de l'autre. Considérez la peine que ces deux riches seigneurs, par jeunesse et par liberté de

courage, entreprirent, car tous leurs états demeurèrent derrière. Le roi de France mit quatre jours et demi à venir en la cité de Paris et le duc de Touraine n'en y mit que quatre et un tiers; de si près suivirent l'un l'autre. Et gagna le duc la gageure par tant que le roi de France se reposa environ huit heures de nuit à Troyes en Champagne, et le dit duc se mit en un batel en Seine et se fit mener et navier parmi la rivière de Seine jusques à Melun sur Seine, et là monta à cheval tant que il vint à Paris et s'en alla à Saint Pol devers la reine et devers sa femme, et demanda nouvelles du roi. Car encore ne savoit-il si il étoit venu ou non; et quand il eut sçu que point n'étoit venu, si fut tout réjoui et dit à la reine de France: « Madame vous en orrez tantôt nouvelles. » Il dit vérité, car le roi, depuis la venue de son frère de Touraine; ne séjourna point longuement. Et quand son frère vit le roi il alla contre lui et lui dit: « Monseigneur, j'ai gagné la gageure, faites moi payer. » — « C'est raison, répondit le roi, et vous le serez. » Là recordèrent-ils devant les dames tout leur chemin et par où ils étoient venus, et comment sur quatre jours et demi ils étoient là arrivés de Montpellier où bien a de Paris cent et cinquante lieues. Les dames tournèrent tout en revel et ébattement. Mais bien jugèrent que ils avoient eu grand' peine, fors tant que jeunesse de corps et de cœur leur avoit ce fait faire; et bien sachez que le duc de Touraine se fit payer en deniers comptants.

CHAPITRE X.

Du trépas du pape Urbain de Rome que on disoit antipape et comment le pape Clément en escripsy (écrivit) au roi, a ses oncles et a l'université; et de l'élection du pape Boniface des cardinaux de Rome.

En ce temps trépassa à Rome le pape Urbain sixième [1], de laquelle mort les Romains furent moult courroucés, car moult l'avoient aimé [2]. Si fut enseveli en l'église de Saint Pierre de Rome et ses obsèques faits bien et révéremment, et puis se mirent les cardinaux en conclave pour faire un nouvel pape; et le firent avant que les nouvelles de la mort du dit Urbain pussent être sçues en Avignon [3]. Si en furent le pape d'Avignon et les cardinaux certifiés de la mort Urbain au neuvième jour. Or regardez si ce fut chose tôt sçue de Rome en Avignon. Et quand le pape Clément et les cardinaux en eurent la certification, ils se mirent en-

(1) Il mourut le 18 octobre 1389, après 11 ans 6 mois et 9 jours de pontificat. On ne sait pas encore quel étoit le véritable pape de lui ou de son concurrent Clément VII. J. A. B.

(2) Les Romains l'avoient fait élire pape parce qu'il étoit Romain, mais ils le détestèrent bientôt pour ses actes tyranniques. J. A. B.

(3) Boniface IX (Pierre Tomacelli dit le cardinal de Naples) fut élu pape le 2 novembre 1389 par 14 cardinaux, et couronné le 9 du même mois. J. A. B.

semble au palais et là parlementèrent et proposèrent plusieurs choses, et eurent entr'eux très grandes espérances que le schisme de l'église se concluroit et faudroit (finiroit), et que elle retourneroit à vraie union, car trop longuement avoit duré l'erreur. Et pourpensoient que les cardinaux de Rome ne seroient pas bien d'accord de eux mettre en conclave, mais se viendroient rendre pour le mieux au pape d'Avignon. Et furent en cette liesse et espérance tant que autres nouvelles leur revinrent. Et signifièrent au roi de France et certifièrent la mort de cet Urbain lequel ils appeloient antipape, et lui prièrent généralement et spécialement, pour mieux éclaircir leur besogne, que il voulsist (voulût) écrire à ses cousins, premièrement au roi d'Allemagne et au roi de Hongrie, au comte de Vertus et au duc d'Autriche qui en cette erreur avoient tenu cet Urbain, que ils s'en voulsissent cesser et mettre paix et attemprance en l'église, et à eux montrer par ses lettres et par voies raisonnables que en notre foi ne doit avoir nulle variation, et si comme il n'est que un seul Dieu ès cieux, il ne peut ni doit être de droit que un seul Dieu en terre.

Pour ces jours que la connoissance de ces choses vinrent au roi de France, le duc de Bourgogne son oncle étoit à Paris de-lez (près) lui, auquel Clément et les cardinaux écrivoient autant bien par une même substance. Si en parla le roi à son oncle et s'en montra de ces nouvelles grandement réjoui et dit: « Bel oncle nous avions grand désir et imagination de aller à puissance de gens d'armes à Rome pour

mettre Clément au saint-siége de Rome et pour détruire tous incrédules, mais notre chemin est retardé et attrempré grandement; car cet antipape est mort, selon que Clément et les cardinaux nous escripsent (écrivent) et certifient. Et supposons que ils ne feront point à Rome de conclave et d'élection, mais se détermineront cilz (ceux) qui là sont, et s'en viendront mettre en l'obéissance de Clément. Or sommes-nous priés de la partie d'Avignon et pour la plus grande sûreté, que nous escripsons (écrivions) lettres de douceur à nos cousins le roi d'Allemagne et à son frère le roi de Hongrie et au comte de Vertus et au duc d'Autriche. Quelle chose nous en conseillez-vous à faire? »

Le duc de Bourgogne répondit et dit: « Monseigneur, vraie chose est que Urbain est mort, mais nous ne savons encore rien de l'état des cardinaux qui se tiennent à Rome et des Romains, ni si cilz (ces) cardinaux voudront tenir leur opinion. Forte chose est que ils le laissent, car les Romains sont seigneurs et maîtres d'eux. Et si comme par force ils voulurent que l'archevêque de Bari fut créé pape, lequel ils ont tenu jusques en fin, secondement ils voudront de force que les cardinaux se mettent en conclave et créent entre eux pape à leur plaisance. Si n'avez que faire de travailler encore trop avant ni prier ceux qui en cet état feroient trop petit pour vous; et bien l'ont montré jusques à ore. Cessez-vous tant que vous orrez autres nouvelles. Et pourroit advenir que les cardinaux de Rome seroient si mal d'accord que en différend l'un contre l'autre,

ou ils se dissimuleroient contre les Romains et ne voudroient faire ni élire point pape autre que Clément; et leur promettroient pour adoucir leur fureur et erreur que ils le feroient venir et retraire à Rome, laquelle chose Clément feroit moult volontiers, si l'ordonnance et composition alloit jusques à là. Et si ce vous y apparoît clairement, lors seroit-il heure d'écrire à tous les rois chrétiens et seigneurs, qui tiennent votre opinion contraire, sur la meilleure forme que on pourroit, pour ôter le schisme de l'église et remettre en une union, laquelle chose par raison se devroit faire. Or n'en sommes-nous pas assurés; si nous en faut attendre l'aventure; et ne demeurera point longuement que nous en orrons nouvelles. »

Quand le duc de Bourgogne eut parlé et remontré au roi de France et à son conseil ce que vous avez ouï, il n'y eut nul qui contredisist ni répliquât à sa parole, mais se tenoient et tinrent tous cois. Et par spécial la parole sembla au roi être véritable et raisonnable, et dit: « Bel oncle, nous vous crerons (croirons), c'est raison. Car plus clair y véez que nous tous; et de l'affaire de l'église nous n'en ferons rien sans votre ordonnance et conseil. « Et alors cessèrent à tant leurs paroles, et rentrèrent en autres besognes.

Vous devez savoir que grand'murmuration étoit entre les clercs de l'université de ces nouvelles. Et cessoient de lire et d'étudier, et n'avoient puissance ni affection de rien faire pour le grand désir qui les inclinoit à savoir comment les cardinaux de Rome

se maintiendroient, ou si ils feroient élection, ou si ils s'en cesseroient et se retourneroient au pape d'Avignon. Ils mettoient tout le fait en doute et s'en débattoient et arguoient entre eux. Bien savoient que Clément avoit récrit au roi, au duc de Touraine, au duc de Bourgogne et au conseil du roi sur l'état que ici dessus est devisé, car aussi généralement et spécialement il en avoit écrit à l'université, afin que ils y voulussent adresser selon leur pouvoir et faire bonne diligence, et en proposoient entre eux les clercs en parlant et en devisant plusieurs choses. Et disoient cils (ceux) qui l'avancement de Clément vouloient: « Il est heure que le roi et nos seigneurs de France écrivent aux grands chefs de la chrétienté, tels que au roi d'Allemagne, au roi de Hongrie, au seigneur de Milan, au duc d'Autriche et à ceux qui tiennent notre opinion contraire, afin que ils se veuillent retourner et mettre en bon état, car c'est une chose qui moult y pourroit valoir et aider. » Et advint que par trois fois sur trois jours les plus notables clercs se mirent ensemble et s'en vinrent à Saint-Pol sur l'état que pour parler au roi et à son conseil et lui prier que il voulsist obvier à ce schisme et descendre à l'ordonnance du pape, qui leur avoit doucement récrit et humblement. Mais quand ils furent venus à Saint-Pol, ils ne furent de rien répondus, mais se dissimula-t-on trop fort à l'encontre d'eux, tant que mal s'en contentèrent et finalement ce les apaisa que on ouït sur briefs jours autres nouvelles; car les cardinaux de Rome se mirent en conclave et

firent tantôt pape du cardinal de Naples, un vaillant clerc et prud'homme et fut nommé Boniface.

Quand le roi de France et les seigneurs en furent certifiés, si furent tous pensifs et imaginoient bien que les choses se tailloient de demeurer un moult long-temps en cet état: « Or regardez, monseigneur, dit le duc de Bourgogne au roi de France, si vos escriptions eussent été bien perdues où on vouloit que vous en escripsiez (écriviez). Il en est advenu tout ce que je proposois. » — « Bel oncle, dit le roi, vous dites voire. » Or furent grâces ouvertes à Rome de par ce Boniface et signifié par toutes les provinces aux clercs qui de lui tenoient et obéissoient. Si se mirent cils (ceux) qui grâces vouloient avoir au chemin pour aller à Rome, et quand ils approchèrent la marche d'Ancône et la Romaine (Romagne) cheminoient en grand péril, car messire Bernard de la Salle, qui gardoit la frontière et faisoit guerre aux Romains de par le pape Clément, fit garder et guetter les clercs par passages et par chemins, et leur fit moult de maux, et en y eut beaucoup en cette saison d'occis et de perdus. Nous nous souffrirons pour le présent à parler de ces papes et proposerons autres besognes.

CHAPITRE XI.

De la rendation et prise du fort chatel de Mont-Ventadour en Limousin que souloit tenir Geoffroy Tête-Noire.

Vous sçavez comment Geoffroy-Tête-Noire, qui capitaine avoit été un long temps du fort châtel de Mont-Ventadour en Limousin, régna, et comment vaillamment il le tint contre tout homme tant qu'il vesquit; et avoit en son vivant mis le pays à pactis (composition) plus de trente lieues autour de lui; et avez ouï comment il mourut et par quelle incidence; et comment au lit mortel il ordonna ses deux neveux Alain Roux et Pierre Roux à être capitaines du dit châtel de Mont-Ventadour après sa mort. Et fit en la présence de lui, tous les compagnons qui là dedans se tenoient, jurer foi, loyauté, hommage, service et vraie obéissance aux deux capitaines dessus nommés. Après la mort de ce Geoffroy-Tête-Noire, ses deux cousins régnèrent un temps grandement, et tinrent toujours le pays en guerre et en composition de pactis, et pourtant que cil (ce) châtel de Mont-Ventadour est héritage au duc de Berry, car jà l'acquit-il par achat au comte de Montpensier, et en portoit son fils Jean de Berry le nom et le titre, il venoit et tournoit à déplaisance trop grandement

au duc de Berry, mais amender ne le pouvoit. Si l'avoit-il fait assiéger par plusieurs fois par bastides, autrement non, et moult contraindre; mais ceux qui dedans étoient n'en faisoient compte, et issoient quand ils vouloient, et chevauchoient sur le pays, et ne vouloient cils (ces) Pierre et Alain Roux obéir ni tenir nulle trève que le roi de France et le roi d'Angleterre eussent ensemble. Et disoient qu'ils n'y étoient en rien tenus d'obéir; mais feroient guerre toutes fois et quantes fois que il leur plairoit, dont le pays d'Auvergne et de Limousin se tenoit à moult travaillé. Et pour y obvier et remédier, messire Guillaume le Boutillier, un gentil chevalier d'Auvergne, messire Jean Bonne-Lance, et messire Louis d'Aubière, et plusieurs autres chevaliers et écuyers d'Auvergne et de Limousin avoient mis les bastides d'environ Ventadour et se tenoient là aux coûtages du pays et s'étoient tenus toute la saison. Or advint à ce temps, si comme je fus pour lors informé, que Alain et Pierre Roux jetèrent adonc leur visée que ils prendroient et attraperoient messire Guillaume le Boutillier et messire Jean onne-Lance qui trop de contraires leur faisoient. Et vous dis que ce fut sur telle forme et telle ordonnance que ces deux frères imaginèrent entre eux: « Nous leur signifierons, ce dirent-ils, tout secrètement que nous leur rendrons la forteresse pour une somme de florins que ils apporteront avecques eux, et que nous sommes tous tannés (fatigués) et lassés de là tenir, ni plus n'y voulons demeurer, et nous en voulons retourner en no-

tre pays, ou là bon nous semblera: ils y entendront volontiers, car le duc de Berry le désire moult à ravoir; et ne le ferons pas en vendage une si grande somme de florins que on ne les trouve tantôt tous appareillés; et quelle somme demanderons-nous ? dix mille francs tant seulement, c'est assez, car encore aurons-nous le corps des deux chevaliers, et par une belle embûche de gens d'armes que nous mettrons en une tour. » Or regardez la folle imagination que ces deux Bretons eurent de trahir ainsi ces deux chevaliers et d'avoir leur argent. Si mal leur en prit, ils n'en sont point à plaindre.

Sur l'état que ils devisèrent et proposèrent, ils boutèrent hors du châtel de Ventadour un de leurs varlets et lui dirent : « Va-t-en jusques aux bastides des François et te laisses prendre hardiment, mais requiers que tu sois mené jusques à messire Guillaume le Boutillier et à Bonne-Lance. Et auquel que tu viendras premièrement baille ces lettres de par nous et en demande avoir réponse, car elle nous touche, et aussi fait-il à eux grandement. »

Le varlet dit que il feroit bien le message, qui n'y pensoit que tout bien; et se départit d'eux. Si chevaucha tant que il vint aux bastides des François. On vint au-devant de lui quand on le vit approcher; et lui fut demandé quelle chose il quéroit ni demandoit. Il répondit qu'il vouloit parler à messire Guillaume le Boutillier ou à messire Jean Bonne-Lance. Il fut mené jusques à eux, car tous les deux pour l'heure étoient ensemble. Quand il fut en leur présence il les inclina et les traist (tira) à une part

et leur bailla la lettre et dit ainsi; que Alain et Pierre Roux la leur envoyent. De ces nouvelles furent-ils tous émerveillés, pourtant (attendu) que les capitaines de Ventadour leur écrivoient, et prirent la lettre et l'ouvrirent et la lisèrent (lurent), et étoit contenu dedans la lettre seulement que volontiers Alain Roux et Pierre Roux auroient parlement à eux et pour leur profit.

Quand ils ouïrent ces nouvelles, encore furent-ils plus émerveillés que devant, et se doutèrent de trahison, et toutes voies ils s'avisèrent l'un par l'autre que pour savoir quelle chose ils vouloient, ils leur signifieroient que si ils venoient au dehors du fort, ils les assureroient d'eux et des leurs tant que ils seroient rentrés dedans leur fort. Ce fut la réponse que le varlet rapporta arrière à ses maîtres. Si dirent Alain et Pierre Roux: « Nous pouvons-nous assurer sur tels paroles ? » — « Oil, dirent-ils, tout considéré, puisque la foi et leur scellé y est. Ce sont loyaux chevaliers, et aussi nous leur parlerons de traité où ils entendront volontiers. »

Quand ce vint au lendemain à heure de tierce, ils firent ouvrir un guichet joignant à la porte et avaler une planche, et là s'appuyèrent aux chaînes, tant et si longuement que messire Guillaume le Boutillier et Bonne-Lance furent venus; et descendirent devant le pont jus de leurs chevaux, et firent leurs gens traire arrière, quand ils virent les capitaines qui étoient sur la planche au dehors du fort. Si dirent les deux Bretons de Ventadour: « Nous pouvons-nous assurer de passer outre pour avoir

parlement à vous? » — « Oil, répondirent les chevaliers, et aussi de votre côté n'y a-t-il nulle trahison? » — « Nennil, répondirent les Bretons, car trèves sont. Or venez donc sûrement parler ici à nous. » Alain et Pierre Roux passèrent à ces mots outre la planche et vinrent où les autres étoient. Or furent-ils eux quatre. Les deux chevaliers leur demandèrent : « Quel traité et parlement voulez-vous avoir à nous? Êtes-vous en volonté de nous rendre le fort de Ventadour ? » — « Oil, répondirent-ils, par une condition, que nous voulons avoir dix mille francs tant seulement pour les pourvéances, car nous sommes tannés (las) de guerroyer et nous voulons retraire en Bretagne ou autre part, là où mieux nous plaira. »

Les deux chevaliers qui furent tous réjouis de ces paroles répondirent et dirent : « Vous parlez de marchandise et nous y entendrons volontiers; mais tant que pour le présent nous n'avons point l'argent appareillé. Si le pourvoirons et ferons tant que nous l'aurons. » — « Quand vous l'aurez pourvu, répondirent cils (ceux) de Ventadour, si le nous signifiez et nous tiendrons le marché, mais demenez cette chose sagement et secrètement, car si il étoit sçu entre les compagnons de Ventadour, ils nous prendroient à force et occiroient. Ainsi faudriez-vous à votre entente. » Répondit messire Guillaume le Boutillier : « Ne vous doutez. Nous demenerons la chose tellement que vous n'y aurez point de dommage. » A ces paroles ils se départirent et prirent congé les uns aux autres et rentrèrent les Bretons

au fort de Ventadour, et les chevaliers retournèrent à leurs logis.

Messire Guillaume le Boutillier et messire Jean Bonne-Lance, qui ne pensoient à cette ordonnance que tout bien pour eux, et ne cuidoient pas que les deux Bretons les voulussent trahir ni décevoir pour avoir leurs corps ni leur argent, écrivirent tantôt unes lettres au mieux faites que ils purent et le mieux dictées, pour envoyer au duc de Berry, qui pour ces jours se tenoit à Riom en Auvergne, et prirent un gentil-homme des leurs qui bien savoit parler, qui se nommoit Guyonnet de Saint Vidal, et l'informèrent de tout le fait, et lui dirent que rien il n'oubliât à dire au duc de Berry. Et pensoient que de ces nouvelles il seroit moult réjoui, car fort désiroit et avoit désiré grand temps, à ravoir le châtel de Mont-Ventadour. L'écuyer prit les lettres à l'ordonnance et parole des deux chevaliers et se départit des bastides, informé quelle chose il devoit dire et faire. Et tant chevaucha, traversant Limousin et Auvergne, qu'il vint à Riom; et là, ce m'est avis, trouva le duc de Berry. Il s'agenouilla devant lui et lui bailla les lettres en recommandant les chevaliers à lui, ainsi que bien le sçut faire. Le duc prit les lettres les ouvrit et lisit, et quand il eut bien entendu et conçu de quoi elles parloient, si fut grandement réjoui, et commanda à ses maîtres d'hôtel que on pensât bien de lui. Il fut fait.

Le duc de Berry, assez tôt après ce que l'écuyer fut venu et qu'il eut reçu les lettres, appela son con-

seil et ses trésoriers et ceux que pour le temps il avoit de-lez (près) lui et leur dit : « Véez-cy grandes nouvelles. Nos chevaliers qui tiennent les bastides devant Ventadour nous ont écrit que ils sont en certain traité envers Alain et Pierre Roux, lesquels veulent rendre le fort de Ventadour pour la somme de dix mille francs. Ce n'est pas grand' chose: il coûte et a coûté tous les ans au pays d'Auvergne et de Limousin, à eux tenir en guerre, soixante mille francs; nous voulons accepter ce marché, et nous en délivrons du prendre afin que point ne se repentent. Or sus, trésoriers, trouvez la somme de dix mille francs; nous les prêterons, c'est raison. Et quand nous serons en possession dudit châtel, nous en ferons en Limousin et sur les terres et frontières où ils ont tenu leurs pactis une taille. Ils rendront largement au double. » — « Monseigneur, répondirent les trésoriers, nous sommes tous prêts; mais que vous nous donnez cinq ou six jours de pourvéance. » — « Vous l'avez, dit le duc. »

Sur cet état la chose fut arrêtée et conclue. Les trésoriers se pourvurent, et appareillèrent tout l'argent en couronnes d'or et en francs de France, et fut mise la finance en quatre petits sommiers. Ce propre jour que cils (ceux) qui commis y étoient pour porter aux chevaliers dessus nommés devoient partir, et jà étoit tout ordonné pour mouvoir, vinrent à Riom devers le duc de Berry le dauphin d'Auvergne et le sire de Revel pour besogner d'aucunes choses, ainsi que on a à faire à la fois devers les seigneurs. Ils furent les bien venus du duc, et il qui étoit tout

réjoui de ce que il pouvoit, ce lui sembloit, à si bon marché ravoir le châtel de Mont-Ventadour, ne s'en voulut pas taire aux seigneurs dessus nommés, et leur montra les lettres de messire Guillaume le Boutillier et de messire Jean Bonne-Lance. Quand ils l'eurent ouï ils pensèrent sus un petit, et le duc qui les vit penser leur demanda : « A quoi pensez-vous ? Y véez-vous point de soupçon ? Dites-le-moi avant que l'argent voise (aille) plus avant. » — « Monseigneur, répondit le comte dauphin, vous savez comment le comte d'Armagnac et moi sommes ordonnés et avons été un grand temps de par le pays d'Auvergne, de Caoursin (Quercy), de Rouergue et de Limousin à racheter et à retraire à nous les forts et garnisons contraires et ennemis aux sénéchaussées dessus dites, et en avons eu plusieurs traités. Et oncques, pour chose que nous pussions faire, nous ne pûmes amener à traité ceux de Ventadour qu'ils voulussent rendre ni vendre leur fort, par quelconque voie ni manière que ce fût; ni à peine, quand nous envoyions devers eux, ils nous daignoient répondre; et si savons véritablement que si ils font ce traité dont vous nous avez parlé, ce ne sera pas par défaute de vivres, car, si nulles pourvéances n'entroient dedans huit ans au fort de Ventadour, si en ont-ils assez. Et pour ce nous nous émerveillons à présent qui les meut à ce faire; et faisons doute que il n'y ait trahison, car gens d'armes enclos en forteresses qui ont poursuivi routes sont trop imaginatifs; et quand leur imagination s'incline sur le mal, ils y savent trop bien adresser. Si que, mon-

seigneur, ayez avis sur ce. » — « En nom Dieu, dit le duc de Berry, vous ne dites pas grand'merveille, et si avez bien parlé quand vous m'avez avisé de ce propos. Si y pourvoirons mieux que devant. »

Le duc de Berry appela un de ses chevaliers, qui se nommoit messire Pierre Mespin et lui dit : « Vous en irez avec la finance aux bastides de Ventadour. Vous là venu, vous direz de par nous à nos chevaliers Guillaume le Boutillier et Bonne-Lance, que de ce traité dont ils nous ont écrit ils usent sagement et qu'ils ne se confient pas trop sur ces Bretons de Ventadour, car nous avons de côté ouï nouvelles que ils ne savent pas. Pour ce ils soient avisés de tous points. » Le chevalier répondit : « A la bonne heure. » Il s'ordonna tantôt et fut prêt, et se départit de Riom avecques la finance. Si chevauchèrent tant, il et sa route, qu'ils vinrent aux bastides et aux logis de leurs gens et trouvèrent les compagnons qui les recueillirent liement. Les sommiers furent déchargés et mis en sauf lieu. Messire Pierre Mespin, quand il et les deux chevaliers eurent parlé un petit ensemble, ouvrit le message dont il étoit chargé et dit ainsi : « Vous messire Guillaume, et vous messire Jean, monseigneur de Berry vous mande par moi que de ce traité que vous avez à ceux de Ventadour vous ouvrez sagement, par quoi vous ne perdez vos corps et la finance que monseigneur vous envoie. Et me dit ainsi, que il a ouï nouvelles à sénestre qui pas ne lui plaisent, et pour tant veut-il que vous en soyez au-dessus et

avisés, car il se doute de trahison. Par trop de fois les pays d'Auvergne et de Limousin eussent donné au rachat de Ventadour soixante mille francs et ils l'offrent à présent pour dix mille, c'est qui met monseigneur et son conseil en soupçon. »

Les deux chevaliers de cette parole furent tous pensifs et répondirent en disant : « Double sens vaut trop mieux que un seul. Vous dites bien; et grands mercis de ce que vous nous avisez. Vous demeurerez ici de-lez (près) nous et nous aiderez à conseiller. C'est bien raison: dedans deux jours vous verrez, et nous le verrons aussi, comment les besognes voudront porter. »

Messire Pierre Mespin répondit que il demeureroit volontiers, et demeura. Assez tôt après, les deux chevaliers dessus nommés envoyèrent un de leurs varlets au châtel de Ventadour, car trèves étoient, en signifiant aux capitaines Alain et Pierre Roux que les dix mille francs étoient tous prêts et que ils tinssent leur convenant, ainsi que promis l'avoient. Ils répondirent que si feroient-ils, ni jà au contraire n'en iroient et que quand ils voudroient qu'ils vinssent, ils leur nonceroient et signifieroient.

Alain et Pierre Roux qui à nul bien ne pensoient, si comme il fut sçu et prouvé sur eux, avoient jà leur fait tout bâti et ordonné pour prendre messire Guillaume le Boutillier et messire Jean Bonne-Lance; et avoient jeté leur visée ainsi. A l'entrée du châtel de Ventadour par dedans, a une grosse tour qui est maîtresse et souveraine de la porte du châtel, ni sans cette tour on ne peut être

seigneur du châtel, et tenoient toujours ceux du fort, pour les aventures, cette tour garnie de pourvéances et d'artillerie, afin que si surpris eussent été, leur retrait fût en la tour. Les deux Bretons, qui n'entendoient que à malice, pourvéirent cette tour de trente compagnons bien armés et adoubés [1], afin que, quand les François seroient dedans le châtel et ils cuideroient (croiroient) être tous maîtres et seigneurs du fort et assurés, sur le tard ces trente sourderoient hors et les prendroient et occiroient à volonté.

Tout ce ordonné, ils envoyèrent dire à messire Guillaume le Boutillier et à messire Jean Bonne-Lance que ils vinssent sûrement et apportassent avecques eux l'argent que apporter devoient et on leur ouvriroit le fort. Les chevaliers François de ces nouvelles furent tous réveillés et répondirent au varlet qui là étoit venu et dirent: « Retourne vers tes maîtres et leur dis de par nous que demain au matin nous irons cette part. » Le varlet partit et retourna arrière. Les chevaliers demeurèrent et eurent conseil et avis ensemble encore plus grand et plus fort que ils n'avoient eu au devant pour cause des nouvelles que messire Pierre Mespin leur avoit apportées de par le duc de Berry. Ordonné fut, conclu et conseillé entre eux que ils mettroient leurs gens en embûche assez près du châtel, et eux premiers iroient armés à la couverte et enverroient trente hommes des leurs, lesquels seroient aussi

(1) Revêtus de toutes les armures défensives et offensives des chevaliers. J. A. B.

couvertement armés; et eux venus et entrés dedans le fort de Ventadour, ils regarderoient bien parfaitement l'ordonnance et le convenant du fort; et si nulle doute ni soupçon y pouvoient être ni naître, et si rien véoient que en doute les mît, ils sonneroient un cor et saisiroient le pont. Et le son de ce cor ouï, l'embûche saudroit avant à pointe d'éperons; et descendroient devant la porte et s'en saisiroient, et du châtel aussi.

Tout en telle manière comme ils ordonnèrent ils le firent. A lendemain ils furent tous pourvus et chevauchèrent devant; et mirent en embûche bien largement six vingt lances; et eux trentièmes, armés à la couverte, vinrent à Ventadour et menèrent messire Pierre Mespin avecques eux pour avoir plus de conseil; et n'oublièrent pas la finance, mais étoit en quatre pennerets (paniers) moult faiticement (bien) sur deux forts chevaux de sommiers. Ils trouvèrent Alain et Pierre Roux à la barrière, lesquels l'ouvrirent toute arrière à l'encontre d'eux: ils passèrent outre. Quand ils furent outre et dedans la porte, Alain Roux et son frère la voulurent reclore, mais les chevaliers de France leur dirent: « Souffrez-vous marchandise léale ou non? Vous savez que vous nous devez rendre le châtel parmi dix mille francs payant, ils sont tous prêts. Vous le véez devant vous sur ces sommiers; si nous tenez loyauté et nous le vous tiendrons aussi. » A ces paroles ne sçurent que répondre Alain Roux ni Pierre Roux et pour mettre les François hors de toutes suspicions (soupçons), ils répondirent: « Vous parlez bien et nous le ferons ainsi que vous voudrez. »

Ils passèrent outre et demeura la barrière ouverte, car si elle eût été close, ceux de l'embûche n'y fussent jamais venus à temps selon le tour de fausseté dont les Bretons leur vouloient jouer; et pour ce l'auroient les penseurs si n'étoient les contrepenseurs.

Tous entrèrent en la porte, François et Bretons. Alain Roux et Pierre Roux vinrent refermer la porte, mais les François dirent à Alain: « Laissez la porte ouverte: nous la voulons avoir ouverte et c'est raison. Nous sommes tous prêts de vous livrer l'argent, si comme ordonnance et convenance porte » — « Or çà, répondirent les Bretons, mettez donc l'argent avant. » — « Volontiers, répondirent-ils. » Là étendirent en mi place les Bretons un drap de lit; et furent les florins tous épars sus. Entretant (pendant) que Alain et Pierre Roux entendoient à regarder la finance en laquelle il y avoit un beau mont de florins, les trois chevaliers entendoient aussi à regarder le convenant et le demaine du châtel. Si dit messire Pierre Mespin à messire Guillaume le Boutillier: « Faites ouvrir cette tour avant que vous mettez votre argent outre, car il y pourroit là dedans avoir une embûche par quoi nous serions tous attrapés et perdrions notre corps et notre argent. » Aussi à ces mots messire Guillaume le Boutillier dit: « Alain, faites-nous ouvrir cette tour. Nous voulons que cette tour soit ouverte avant que nous vous délivrons ce ni quoi. » Alain répondit que non feroit et que les clefs en étoient perdues. Sitôt comme il eut dit ce mot, les chevaliers entrèrent en plus grand souspechon (soupçon) que devant, et dirent

ainsi: « Alain, il ne peut être que de la souveraine tour et garde de céans vous ayez les clefs perdues. Ouvrez-la-nous bellement, ou nous la ferons ouvrir à force, car vous nous avez promis et juré à rendre et délivrer le châtel tout ainsi comme il est, sans fraude, mal-engin, barat, ni cautèle, et vous devez avoir dix mille francs; vous les véez tous appareillés sur cette ambarde. » Alain répondit et dit encore ainsi: « Je ne l'ouvrirai pas ni ne ferai ouvrir, jusques à tant que j'aurai reçu les deniers et mis en sauf lieu et sûr. Et quand je les aurai reçus, je requerrai les clefs. » Répondirent les chevaliers: « Nous ne voulons pas tant attendre, et vous disons clairement, sur vos paroles nous n'espérons nul bien; et montrez que vous nous voulez décevoir et trahir. Si mettons la main à vous et à vous aussi Pierre Roux de par le roi notre souverain seigneur et monseigneur de Berry; et sera la tour ouverte incontinent, et dussions rompre l'huis à force, et seront tous lieux de céans charciez (cherchés) haut et bas pour voir et savoir que vous n'y ayez mis ni repons (placé) nulle embûche. Si nous trouvons dedans le châtel chose qui à trouver ne fasse, vous êtes perdus sans pardon ni rémission nulle, car raison le voudra. Et si nous trouvons le châtel en bon convenant, ainsi que en léale marchandise doit porter, nous vous tiendrons en votre marché bien et paisiblement, et vous ferons conduire en sauf lieu et sur jusques ens ès portes d'Avignon, si il vous besogne. » Quand Alain et Pierre Roux entendirent ces paroles et ils se virent arrêtés, si furent tous ébahis, et devinrent ainsi que

demi-morts; et se repentoient en courage (cœur) trop fort de ce que si avant avoient parlé, car ils véoient bien que ils s'étoient déçus. Les François parçurent bien que ils étoient coupables de ce dont ils les soupçonnoient et que la chose n'étoit pas en bon état: si firent signe à un des leurs qui portoit le cor, que il le sonnât pour faire saillir avant l'embûche. Il le sonna. Ceux de l'embûche l'ouïrent. Si férirent tantôt chevaux des éperons et dirent: « Allons, allons à Ventadour, car on nous y demande; nos gens n'ont pas trouvé la chose en bon convenant pour Alain et Pierre Roux. Il y a quelque trahison. » Ceux de l'embûche furent tantôt venus au châtel, car ils n'étoient pas loin; la barrière étoit ouverte et la porte aussi et bien gardée des François. Les Bretons du fort n'en furent pas maîtres. Si entrèrent dedans abandonnément et trouvèrent leurs capitaines en mi la cour, qui parloient aux Bretons.

Or furent plus ébahis assez que devant Alain et Pierre Roux, quand ils se virent ainsi environnés de leurs ennemis, et si se sentoient à trop forfaits. Ceux qui étoient enclos dedans la tour ne savoient rien de ce convenant, ni savoir, ni voir ne pouvoient, car la tour étoit trop épaisse. Les aucuns disoient: « J'ai ouï en la place grand son de murmuration; nous pourrions être tous attrapés, car François sont trop subtils. Nous cuidions prendre, mais nous serons pris. Alain s'est déçu et nous aussi; et ne pouvons de cy issir si ce n'est par son congé. »

Sachiez que ils voulsissent (eussent voulu) bien être autre part, et à bonne cause, car mauvais jour

leur ajournera et à Alain et à Pierre Roux aussi. Car quand messire Guillaume le Boutillier et messire Jean Bonne-Lance se virent au dessus du châtel, si parlèrent et firent leur fait plus hardiment, et les florins qui étoient épars sur le tapis, ils remirent ens ès paniers, véant Alain et Pierre Roux qui étoient jà saisis des compagnons. Et dirent de rechef: « Alain, et vous Pierre, enseignez-nous les clefs de cette tour, car il nous faut entrer dedans et voir ce qui y est. » Cils (ceux-ci), qui prolongeoient tant qu'ils pouvoient, disoient: « Commencez ailleurs et puis vous retournerez par ici. » Les chevaliers répondirent: « Alain, vous y mettez trop longuement, car nous voulons cy commencer ; et si vous ne vous délivrez, nous vous occirons ici de bonnes dagues. » Les deux qui ouïrent ces paroles doutèrent la mort, car voirement on la fuit tant comme on peut, et au voire dire il vaulsist (eût valu) trop mieux, et plus honorable leur eût été que on les eût là occis que déportés (épargnés), car depuis, pour ce fait, ils moururent de mort, honteuse, si comme vous orrez recorder incontinent en l'histoire. Encore en ce detry (délai) si avisa Alain Roux et trouva un autre art de pratique, assez subtil si rien lui eût valu, et dit: « Messire Guillaume, et vous messire Jean, il est bien vérité que là, dedans cette tour, a jusques à trente hommes armés, et les y avons mis moi et mon frère, et les y avons fait entrer à grand'peine, car bien savions que jamais ils ne se fussent inclinés ni accordés à notre traité, et pour ce les avons-nous enfermés par devers nous pour être au-dessus d'eux, tant que vous

eussiez la possession du fort, et les y lairons volontiers si vous le voulez; ce seront vos prisonniers, mais baillez nous les deniers tous ou en partie, ainsi que faire le devez; si nous en laissez allez. »

Les chevaliers, quand ils ouïrent ces nouvelles, s'en contentèrent assez, et puis se ravisa messire Guillaume le Boutillier et dit: « Comment qu'il soit, avant que nous mettons l'argent jus ni plus hors des paniers, nous voulons avoir connoissance de toutes les clefs de céans, et nous montrerez les lieux où elles vont. » Alain vit bien et entendit que il ne pouvoit finer autrement; si les envoya quérir en une chambre où elles étoient. Quand elles furent apportées sur la place, on lui demanda: « Or nous enseignez comment ni où elles vont, ni que elles defferment. » Trop enuis (avec peine) leur montroit Alain les clefs de la grosse tour, car sa destruction y gisoit. Toutes voies ils les eurent, et deffermèrent la tour, et trouvèrent tous les trente compagnons très bien armés qui dedans étoient muciés (cachés). Alain fut tout ébahi quand il vit que les chevaliers François se mirent en ordonnance devant l'huis, et leurs gens, et il ouït les paroles que messire Guillaume le Boutillier dit, qui furent telles que je vous dirai: « Entre vous qui là dedans avez été enclos, issez tout bellement et sans effroi, si vous ne voulez être tous morts. Nous vous prendrons à prisonniers, et n'aurez garde de mort si vous nous voulez dire vérité. » Quand ceux virent les François et ils entendirent que on leur vouloit faire cette grâce que pour être prisonniers, si mirent jus toutes leurs armures et

s'en vinrent rendre à eux tout bellement, car défense ne leur valoit rien. Or furent pris ces trente hommes, mis à part et examinés bien et loyalement. Ils connurent le fait et la trahison en la présence de Alain et de Pierre Roux qui ne le pouvoient nier. Si dirent adoncques à eux les chevaliers de France: « Il nous déplaît grandement de ce que nous vous trouvons en cette deffaute. Nous ne vous en punirons pas, car la matière est trop grande; nous en lairons convenir monseigneur de Berry; et si il veut avoir pitié de vous, nous le voulons bien. Espoir l'en aura-t-il pour le grand plaisir que il aura de la prise de ce châtel, car c'étoit le châtel du monde que il convoitoit plus à r'avoir. » Encore fit cette parole à Alain Roux et à Pierre Roux qui se véoient attrapés grand bien, pour la détriance (délai). On les mit tous deux en une chambre; et bonnes gardes sur eux, et les autres aussi en tours et en chambres bien fermées, et puis fut le châtel visité haut et bas, et y trouvèrent les François assez de pourvéances. Toutes y laissèrent sans rien vider ni partir fors que l'or, l'argent et les armures. Tout ce fut mis à butin, et en eut chacun sa part et les prisonniers demeurèrent aux chevaliers.

En la forme et manière que je vous recorde fut le fort châtel de Ventadour repris des François en cette saison. Messire Guillaume le Boutillier y ordonna capitaine pour le garder un écuyer de Limousin, vaillant homme et sage, qui s'appeloit Pierre Madith, et avec lui bien trente lances de bonnes gens, et rançonnèrent ceux qui à rançonner fai-

soient. Et aux plusieurs forts et grands pillards François renoierz (rénégats) ils firent trancher les têtes ou pendre à un gibet que on fit tout neuf devant le fort. Quand ils eurent ordonné du lieu, les chevaliers se départirent et avisèrent qu'ils iroient à Riom devers le duc de Berry et lui mèneroient Alain et Pierre Roux.

Nouvelles se espartirent (répandirent) partout que le fort châtel de Ventadour étoit repris. Les pays d'Auvergne et de Limousin et des marches voisines en furent grandement réjouis, car les ennemis du royaume de France l'avoient tenu plus de quinze ans, et en ce terme fait moult de dommages et de contraires au pays et moult de gens appauvris. Messire Guillaume le Boutillier trouva dedans le fort de Ventadour un jeune écuyer Breton moult bel enfant, que on nommoit le Monadich (petit moine) et avoit été cousin à Geoffroy Tête-Noire, et étoit nouvellement là venu pour apprendre les armes, et étoit issu hors d'une abbaye de Bretagne, car point ne vouloit être moine. Les compagnons François le vouloient prendre ou décoller avecques les autres. Mais le chevalier en eut pitié et lui sauva la vie, parmi tant qu'il jura qu'il le serviroit jusques à sa volonté, et demeureroit bon François, et il le fut.

Depuis ne séjournèrent-ils point longuement, mais se mirent au retour pour venir devers le duc de Berry; et se défirent les bastides, et se départirent les gens d'armes, et retourna chacun en son lieu. Mais les capitaines vinrent à Riom devers le duc de Berry et menèrent en leur compagnie les che-

valiers Bretons qui étoient bien ébahis, et prioient sur le chemin à messire Guillaume le Boutillier et à messire Jean Bonne-Lance que pour Dieu et en pitié ils ne voulsissent pas le duc de Berry informer trop dur à l'encontre d'eux. Ils lui eurent en convenant. Tant chevauchèrent qu'ils vinrent à Riom et là trouvèrent le duc et la duchesse. Le duc recueillit à grand'joie ses gens, car moult tenoit à bel et à grand le conquêt du châtel de Ventadour, et leur donna de beaux dons et présents. Les chevaliers demandèrent au duc quelle chose il vouloit que on fît de Alain et de Pierre Roux. Il répondit qu'il s'en conseilleroit, si comme il fit, et trouva en son conseil qu'il les envoyeroit en France devers le roi. Donc fut mandé le sénéchal d'Auvergne. Il vint; on lui délivra les deux Bretons dessus dits, et cil les amena en France à Paris. Et furent mis et emprisonnés au châtel de Saint Antoine en la garde du vicomte d'Asti, qui gardien et châtelain étoit pour le temps dudit châtel. Ils n'y furent point trop longuement, mais furent rendus et délivrés au prévôt de Paris, et amenés en châtelet et là jugés à mourir comme traîtres et robeurs au royaume de France. Si furent délivrés au bourrel, et mis et liés sur une charrette, et amenés à la trompette jusques à une place que on dit aux Halles, et là mis au pilori et tournés quatre tours devant tout le peuple. Et là furent lus et publiés tous leurs faits, et puis furent décollés et écartelés et envoyés les quartiers aux quatre souveraines portes de la ville. Ainsi finirent Alain Roux

et Pierre Roux, et perdirent les vies honteusement et le fort châtel de Mont-Ventadour.

CHAPITRE XII.

Des armes de Saint Inghelbert et comment les trois chevaliers dessus nommés se maintinrent trente jours à l'encontre de tous venants des pays d'Angleterre et d'ailleurs à chacun trois lances.

En cette saison, et entretant (pendant) que les trèves se tenoient en France et en Angleterre par mer et par terre et que les rois et leurs sujets les vouloient bien tenir, réservés encore aucuns pillards qui étoient en Auvergne. Cils (ceux) au titre de marche hérioient le pays et les pauvres gens deçà la rivière de Dordogne et delà; mais les souverains capitaines qui étoient rendus par traité ou par composition n'avoient par leurs forfaits, mais s'en dissimuloient grandement; et quelle dissimulation qu'il y eût, pour le dommage que le pays d'Auvergne en recevoit, les plaintes en venoient à Paris. Et eut conseil le roi de France d'envoyer devers le roi d'Angleterre et lui écrire et signifier tout l'état de ces pillards qui guerre faisoient ens ès parties et pays enclos en la paix sous ombre de leurs pactis, laquelle chose ne se devoit ni pouvoit bonnement ni loyaument faire. Entretant (pendant) que ces choses se demenoient, je crois bien que le roi

d'Angleterre s'en excusa, car tenu étoit de ce faire et du pourvoir, les trois chevaliers dessus nommés, dont notre histoire fait mention, qui avoient empris armes à faire en la marche de Calais près de Saint Inghelbert, c'est à savoir Boucicaut le jeune, Regnault de Roye et le sire de Saint-Py, s'ordonnoient grandement pour accomplir leur désir et payer leur promesse et le droit des armes. Car signifié ils l'avoient notoirement et publié, et par spécial en le royaume d'Angleterre dont là étoit très grand' nouvelle, et en étoient au dit royaume chevaliers et écuyers réveillés très grandement. Et avoient les plus jeunes chevaliers et écuyers aventureux et qui armes faire désiroient, imaginations eues sur ce, pour savoir quelle chose ils en feroient. Les aucuns entre eux disoient que grand' blâme leur seroit, et grand reproche leur tourneroit, au cas que la place prise si près de Calais étoit, si ils ne passoient la mer et alloient voir les chevaliers et faire les armes. Et vous nommerai aucuns de ceux qui le plus de parlement en tenoient. Premièrement messire Jean de Hollande comte de Hostidonne (Huntingdon) en avoit grand désir. Aussi avoit messire Jean de Courtenay, messire Jean Traiton (Drayton), messire Jean Goulouffre et messire Jean Roussel (Russell), messire Thomas Scorbone (Sherburn), messire Guillaume Cliveton (Clifton), messire Nicolle Cliveton, messire Guillaume Taillebourg (Talbot), messire Godefroy de Seta, messire Guillaume Hasquenay, messire Jean Bolcas, messire Jean d'Arundel, messire Jean d'Aubreci-

court, messire Henry de Beaumont et plusieurs autres, plus de cent chevaliers et écuyers ; et disoient : « Pourvéons-nous d'aller par delà à Calais, car ces chevaliers de France n'ont mis ni ordonné ce jeu en notre parti fors que pour nous avoir et voir. Certainement ils ont bien fait et sont bons compagnons. Si ne leur fauldrons (manquerons) pas au besoin. »

Cette chose fut si élevée et publiée en Angleterre que proprement cils (ceux) qui nul désir ni volonté n'avoient de faire armes, certifioient qu'ils seroient pour voir ceux qui armes feroient sur la place, au jour et terme qui mis y étoit. Or s'ordonnèrent chevaliers et écuyers, tous l'un pour l'autre et pour la plaisance des armes, à venir à Calais, et les grands seigneurs qui tenir leur état y vouloient y envoyèrent devant faire leurs pourvéances, et firent passer leurs harnois de paix et de guerre et leurs chevaux, et puis passèrent les seigneurs quand ils sentirent que les jours approchoient que les joûtes se devoient faire. Messire Jean de Hollande passa tout premièrement la mer, qui étoit frère du roi d'Angleterre et plus de soixante chevaliers et écuyers avecques lui; et arrivèrent à Calais et là se logèrent.

A l'entrée du joli mois de mai, furent tous pourvus les trois jeunes chevaliers de France dessus nommés, qui à Saint Inghelbert les armes faire devoient. Car à ce faire en France, en Angleterre et en Écosse signifié ils l'avoient. Et vinrent premièrement à Boulogne sur mer, et là furent ne sçais quants jours; et puis se départirent et vinrent en

l'abbaye de Saint Inghelbert. Eux là venus, ils entendirent que grand' foison de chevaliers et d'écuyers étoient issus hors d'Angleterre et venus à Calais. De ce furent-ils tous réjouis et pour approcher la besogne et que les nouvelles vinssent entre les Anglois, ils envoyèrent ordonnément sur la place entre Calais et Saint Inghelbert tendre trois vermaulx (vermeils) pavillons moult beaux et riches, et à l'entrée de chacun pavillon et par devant, avoit deux targes qui là pendoient armoyées des armes aux seigneurs; une targe de paix et l'autre targe de guerre. Et étoit ordonné que cil qui courir et faire armes voudroit à l'un d'eux, devoit toucher ou envoyer faire toucher l'une des targes, ou toutes deux si il lui plaisoit; et il seroit recueilli et délivré de joûte selon ce que il demanderoit. Et pour approcher la besogne et parler des armes, je vous dirai comment il en avint.

Le vingt et unième jour du mois de mai, si comme certifié et prononcé étoit, furent les trois chevaliers dessus nommés pour faire les armes et les chevaux tous prêts, ordonnés et ensellés, ainsi que la joûte le requéroit. Et issirent ce jour hors de la ville de Calais tous chevaliers et écuyers qui faire armes ce jour vouloient, ou qui désir et plaisance des armes voir faire avoient; et chevauchèrent tant que sur la place ils vinrent, et se trairent (rendirent) tous d'un lez (côté). La place où joûter on devoit étoit belle et ample et unie, verte et herbée. Messire Jean de Hollande envoya tout premièrement heurter par un sien écuyer à la targe de guerre de mes-

sire Boucicaut. Ce fait, Boucicaut issit hors de son pavillon tout appareillé et monta à cheval et prit targe et puis lance bonne, roide, et bien acérée, et s'élongèrent les deux chevaliers, et quand ils eurent bien avisé l'un l'autre, ils éperonnèrent de grand' randon (impétuosité) et vinrent l'un sur l'autre sans eux épargner. Et consuivit (atteignit) en telle manière Boucicaut le comte de Hostidonne (Huntingdon) que il lui perça la targe et lui coula le fer au-dessus du bras et tout-outre sans point blesser. Et passèrent de ce coup et empainte (choc) les chevaliers tout outre et s'arrêtèrent ordonnément sur leur pas. Cette joûte fut moult prisée. A la seconde joûte, ils se heurtèrent un petit, mais nul mal ils ne se firent et à la tierce lance les chevaux refusèrent.

Le comte de Hostidonne qui volontiers joûtoit et qui étoit échauffé revint sur son lez (côté), attendant que messire Boucicaut reprit la lance; mais point ne reprit et montroit Boucicaut ordonnance, et contenance que plus pour ce jour tant que au dit comte il n'en vouloit faire. Quand le comte de Hostidonne (Huntingdon) vit ce, il envoia heurter par un sien écuyer à l'écu de guerre du seigneur de Saint-Py, et cil (celui-ci) qui jamais n'eût refusé, issit tantôt hors de son pavillon et monta à cheval et prit sa targe et sa lance; et quand le comte vit qu'il étoit prêt et qu'il ne demandoit que la joûte, il éperonna le cheval de grand' volonté, et Saint-Py autant bien le sien. Si avalèrent leurs lances et s'adressèrent l'un sur l'autre. Mais à l'entrer ens, les chevaux croisèrent, et toutes fois ils se consuivi-

rent (atteignirent), mais par la croisure qui fut prise à méchef le comte fut désheaulmé [1]. Si retourna vers ses gens et moult tôt il se fit renheaulmer et prit sa lance, et le sire de Saint-Py la sienne, et éperonnèrent les chevaux et s'encontrèrent de pleines lances, et se férirent ès targes dur et roide, et furent sur le point que de porter l'un l'autre à terre, mais ils senglèrent les chevaux de leurs jambes et bien se tinrent, et retournèrent chacun à son lez (côté) et se rafraîchirent un petit et prirent vent et haleine. Messire Jean de Hollande, qui grand'affection avoit de faire honorablement ses armes, reprit sa lance et se joignit en sa targe et éperonna son cheval, et quand le sire de Saint-Py le vit venir, il ne refusa pas, mais s'en vint à l'encontre de lui au plus droit que oncques il put. Si se atteignirent les deux chevaliers de leurs lances de guerre sur les heaumes d'acier, si dur et si roide que les étincelles toutes vermeilles en volèrent. De cette atteinte fut le sire de Saint-Py désheaumé. Et passèrent les deux chevaliers moult frichement (lestement) outre, et retourna chacun sur son lez (côté).

Cette joûte fut moult grandement prisée; et disoient François et Anglois que les trois chevaliers, le comte de Hostidonne, messire Boûcicaut et le sire de Saint-Py avoient très bien joûté, sans eux épargner ni porter dommage. Encore de rechef requit le comte de Hostidonne (Huntingdon) à courir une

(1) Son casque fut renversé. J. A. B.

lance pour l'amour de sa dame, mais on lui refusa.

Adonc se départit messire Jean de Hollande du rang pour revenir un autre; car il avoit toutes ses six lances bien courues et bien assises; tant que honneur et grâce il en avoit acquis de toutes parties. Donc fut appareillé un gentil chevalier d'Angleterre qui s'appeloit le comte Maréchal, et envoya heurter, ainsi que ordonnance se portoit, à l'écu de guerre de messire Regnault de Roye; et ce fait, messire Regnault issit hors de son pavillon armé de toutes pièces, ainsi comme à lui appartenoit, et monta sur son cheval qui lui fut tout prêt. On lui mit sa targe au col et boucla, et puis prit sa lance. Si éloignèrent les deux chevaliers leurs chevaux et puis éperonnèrent de grand randon, en venant tous deux l'un contre l'autre; et faillirent cette première joûte par le deroyement (dérangement) de leurs chevaux, dont ils furent moult courroucés. De la seconde lance fut messire Regnault de Roye enferré et rompit sa lance. A la tierce ils recouvrèrent et se férirent de tel randon sur les heaumes que les étincelles de feu en saillirent. Et fut le comte Maréchal desheaumé. Il passa outre et retourna frichement (lestement) à son lez et ne joûta plus pour ce jour, car il en avoit assez fait.

Adonc se traist (rendit) avant le sire de Cliffort, un moult appert et vaillant chevalier d'Angleterre, cousin germain à messire Jean Chandos qui fut si preux et si vaillant chevalier; et envoya heurter, ainsi que ordonnance le portoit, d'une verge à la

targe de guerre messire Boucicaut. Tantôt le chevalier issit hors de son pavillon armé de toutes pièces, ainsi que à lui appartenoit, et monta sur son coursier qui lui étoit tout prêt, et prit sa targe au col. On lui laça; il empoigna sa lance et mit en l'arrêt. Les deux chevaliers éperonnèrent et vinrent l'un sur l'autre de grand randon et se férirent ens ès heaûmes tant que les étincelles de feu en saillirent: point ne rompirent les lances ni oncques les chevaliers les étriers n'en guerpirent (quittèrent), mais passèrent outre et puis s'arrêtèrent chacun sur son pas et se ordonnèrent de grand'volonté pour courir la seconde lance, et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un contre l'autre sans eux épargner. Messire Boucicaut rompit sa lance et fut de ce coup désheaumé, mais point ne chéy (tomba). Les deux chevaliers passèrent outre et s'arrêtèrent sur leur pas: messire Louis de Cliffort s'appareilloit encore pour joûter à Boucicaut, mais Boucicaut ne mettoit point son heaume. Donc s'avisa le sire de Cliffort que il parferoit ses armes à un autre. Si envoya heurter par un sien écuyer sur l'écu de guerre au seigneur de Saint-Py, lequel issit tantôt hors de son pavillon et monta sur son cheval qui lui étoit tout prêt, et prit sa targe et sa lance, et s'ordonna pour joûter; et s'en vinrent l'un contre l'autre de grand randon et se consuivirent (atteignirent) de plein coup. Le sire de Cliffort rompit sa lance en trois tronçons sur la targe du seigneur de Saint-Py. Le sire de Saint-Py le férit sur le heaume et le désheauma et puis passa outre: chacun des chevaliers se traist (rendit)

sur son lez. Le sire de Cliffort retourna entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour, car on lui dit que vaillamment et honorablement il s'étoit porté.

Après, se traist avant un gentil chevalier de grand'volonté, qui s'appeloit Henry sire de Beaumont en Angleterre. Et envoya heurter sur la targe de messire Boucicaut. Le chevalier fut tantôt prêt de répondre, car jà étoit-il à cheval d'avantage, car il avoit eu devant joûte au seigneur de Cliffort; et prit sa targe et sa lance et se mit en ordonnance pour bien joûter. Les deux chevaliers éperonnèrent les chevaux de grand randon et s'en vinrent l'un sur l'autre. Le sire de Beaumont n'employa pas bien sa lance et consuivi (atteignit) Boucicaut en vidant, et Boucicaut le férit de pleine lance en-mi sa targe et le porta jus par terre et puis passa outre. Le chevalier se releva et fut aidé de ses gens et remis à cheval. Adonc se traist le sire de Saint-Py avant et s'ordonna pour joûter au chevalier; si joûtèrent deux lances bien courtoisement sans eux endommager.

Messire Pierre de Courtenay, qui grand désir avoit de joûter et de faire six lances, envoya heurter par un sien écuyer d'une verge, ainsi que ordonnance portoit, à tous les trois écus de guerre, de laquelle chose on fut émerveillé; et lui fut demandé comment il l'entendoit. Il répondit que sa plaisance étoit telle que il vouloit courir à chacun des chevaliers de France deux lances, si il ne lui meschéoit sur le chemin; et leur prioit qu'ils lui voulsissent accorder: ainsi ils lui accordèrent. Adonc s'avança mes-

sire Regnault de Roye tout premier et prit sa targe et sa lance et se mit en bonne ordonnance pour joûter; et éperonnèrent les chevaux de grand' volonté; et s'avisèrent justement pour consuivir (atteindre) l'un l'autre sans eux épargner; mais cette première lance ils faillirent, car les chevaux refusèrent: de quoi ils furent moult courroucés. Si retournèrent sur leurs lez et depuis éperonnèrent et portèrent les lances franchement et ne faillirent pas cette seconde joûte, mais se consuivirent de grand randon. Messire Regnault désheauma le chevalier d'Angleterre, et passa outre; et puis retourna sur son lez et se tint tout coi, car il avoit fait ses deux lances. Messire Pierre de Courtenay fut renheaumé et remis en bon état. Donc se trait (porta) avant le sire de Saint-Py pour joûter, et coururent de plein élai l'un contre l'autre, et rompirent parmi leurs heaumes leurs lances, combien fortes ni roides qu'elles fussent. Et passèrent outre. On leur rendit lances. Si éprouvèrent leurs chevaux et vinrent l'un sur l'autre de grand randon. Le sire de Saint-Py consuivit messire Pierre de Courtenay en vidant, car son cheval se desroya (dérangea) un petit. Messire Pierre le férit ens le heaume et le desheauma, et puis passa bien et franchement outre et revint tout le pas sur son lez. Adonc se traist avant messire Boucicaut pour accomplir le désir de messire Pierre de Courtenay, et prit sa lance et éperonna le cheval, et messire Pierre contre lui. Si s'en consuivirent en-mi les targes de plein coup, si dur et si roide que les chevaux s'arrêtèrent tous cois sur la place, ni nul autre

dommage ils ne firent. De la seconde lance ils desheaumèrent l'un l'autre. Ces six lances faites, messire Pierre de Courtenay requit encore par grâce qu'il en pût avoir une, auquel des chevaliers que ce fût, mais on lui refusa; et lui fut mandé et dit qu'il en avoit assez fait pour ce jour. Si se reposa à tant messire Pierre de Courtenay.

Adonc se trait avant un gentil homme chevalier d'Angleterre, qui s'appeloit messire Jean Goulouffre, armé de toutes pièces, la targe au col et la lance toute prête, et envoya heurter par un sien écuyer à l'écu de guerre à messire Regnault de Roye. Messire Regnault fut tout prêt pour répondre et pour joûter; et éperonnèrent leurs chevaux de grand randon et vinrent l'un sur l'autre et se consuivirent sur les heaumes dur et roide, mais point ne se désheaumèrent ni ne rompirent les lances, et passèrent outre franchement. De la seconde lance les chevaux refusèrent, dont ils furent moult courroucés. A la tierce ils se assurèrent en mi la targe et rompirent leurs lances; ils recouvrèrent autres. De la quarte lance ils se consuivirent en vidant sans rien faire; la cinquième lance fut trop mieux employée, car ils en désheaumèrent l'un l'autre, et passèrent de ce coup frichement (lestement) outre, et se mirent chacun sur son lez.

Après revint en place messire Jean Roussiau (Russel), un appert chevalier et vaillant d'Angleterre et bien travaillant et connu en plusieurs terres; et envoya heurter par un sien écuyer sur la targe du seigneur de Saint-Py. Le chevalier répon-

dit à ce, et fut tantôt appareillé, car il étoit jà armé d'avantage, et sur son cheval, la targe au col. On lui bailla sa lance; il la prit et puis se départit de son lieu en éperonnant le cheval, et le chevalier Anglois contre lui. Si se consuivirent de plein coup sur les targes, et par force de bien bouter, les chevaux s'arrêtèrent. Donc vidèrent les deux chevaliers de ce coup, et retourna chacun en son lieu, et sans long séjour ils éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un contre l'autre; mais quand ils durent approcher, les deux chevaux vidèrent, par quoi de plein coup ils ne purent atteindre l'un l'autre. Si en furent les deux chevaliers moult courroucés, et retournèrent sur leur pas dont partis étoient, et puis éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les lances et se adressèrent l'un sur l'autre et se atteignirent des fers ens ès visières des heaumes si dur et si roide que tous deux se désheaumèrent. Ils passèrent outre franchement, et retourna le chevalier Anglois devers ses gens et ne joûta plus pour ce jour. Après se trait avant messire Thomas Scorneborne (Sherburn) un jeune chevalier et de grand'volonté; et envoya heurter par un sien écuyer d'une verge à l'écu de guerre à messire Boucicaut. Le chevalier fut tout prêt de répondre, car il étoit jà armé d'avantage et monté sur son cheval la targe au col; et s'appuyoit sur son glaive et n'attendoit que l'aventure; et quand il vit que on le demandoit à la joûte, il leva son glaive (lance) et regarda quelle chose le chevalier Anglois faisoit; et quand il vit qu'il poindy (piqua) le cheval, il émut autant bien le

sien; en éperonnant et en venant l'un sur l'autre ils abaissèrent leurs glaives et se cuidèrent (crurent) de cette joûte bien encontrer, mais ils ne purent, car leurs chevaux se deffrontèrent, dont ils furent moult courroucés. Et retourna chacun sur son pas, et imaginoit comment ils tiendroient tellement leurs chevaux que ils asseneroient en la joûte l'un l'autre. Et petit séjournèrent quand ils férirent chevaux des éperons; et adressèrent si comme à la ligne, l'un contre l'autre, et s'assenèrent et férirent haut en la lumière des heaumes. Messire Boucicaut rompit son glaive et le chevalier Anglois ne rompit pas la sienne, mais l'employa bien et grandement, car il désheauma messire Boucicaut si dur que le sang lui vola hors du nez en désheaumant. Adonc se trait messire Boucicaut vers son pavillon et ne fit plus de joûte pour ce jour, car il approchoit le vespre. Et messire Thomas Scorborne (Sherburn) ne se voulut pas cesser qu'il ne parfît ses lances. Si envoya heurter par un sien écuyer à la targe au seigneur de Saint-Py, lequel fut tantôt appareillé, car il étoit jà tout prêt et armé d'avantage, monté sur son cheval et la targe au col, et se tenoit sur son lez. Si éperonnèrent les deux chevaliers leurs chevaux et s'en vinrent l'un sur l'autre au plus droit qu'ils purent, et se consuivirent haut sur les heaumes, mais les glaives ne s'y attachèrent pas et coulèrent outre; et passèrent en joignant l'un de-lez (près) l'autre; et dirent bien les plusieurs qui la joûte virent, que si ils se fussent atteints ens ès targes il convint que l'un du moins, ou tous deux, eussent reçu dommage ou

se fussent portés à terre. Cette joûte faite ils retournèrent chacun sur son pas et puis se ordonnèrent pour joûter une autre joûte; et éperounèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre si droit que ils se consuivirent en-mi les targes en trois tronçons. Le sire de Saint-Py le consuivit si fort et si roide que il lui fit vider les arçons; et chey (tomba) le chevalier Anglois à terre. Il se releva tantôt et fut aidé des siens et mené de leur côté. Le sire de Saint-Py retourna devers son lez en regardant et considérant l'ordonnance des Anglois et montroit qu'il étoit tout prêt de faire joûte, fût au chevalier qu'il avoit abattu ou à autrui, mais nul ne se trait (porta) avant, car il étoit heure pour ce jour de laisser œuvre et de retourner aux hôtels.

Si se mirent tous les Anglois ensemble, et ceux qui de leur compagnie étoient, et s'en retournèrent à l'éperon les bons galops vers la ville de Calais; et là se tinrent pour cette mit tout aise, et parlèrent et devisèrent entre eux des armes qui ce jour avoient été faites; et les François retournèrent aussi à Saint Inghelbert. Et si les Anglois devisoient entre eux à Calais des armes qui avoient été faites ce jour, vous devez croire et savoir que les François aussi en parloient.

Le mardi après la messe dite et ouïe, et boire, issirent hors de la ville de Calais tous ceux qui à joûter avoient, et ceux qui joûter ou les joûtes voir vouloient; et chevauchèrent ensemble et en une compagnie moult ordonnément, et firent tant que

ils vinrent en la place dessus dite où les armes se faisoient; et quand les Anglois furent venus, étoient les François tous appareillés de eux recueillir, c'est raison. Ce jour fit bel et clair, chaud à point et joli; les Anglois s'ordonnèrent sur la place, et s'armèrent ceux qui joûter vouloient. Premièrement messire Guillaume Clifton, un moult appert chevalier et bien joûtant de leur côté, envoya heurter par un sien écuyer à la targe de guerre de messire Boucicaut, et tantôt le chevalier issit hors de son pavillon armé de toutes pièces, ainsi que pour la joûte appartenoit; et monta sus son cheval que il avoit tout prêt, et étoit pourvu de targe, et prit son glaive. Les deux chevaliers éperonnèrent l'un contre l'autre de grand randon; et vinrent ensemble et se consuivirent (atteignirent) ès targes et passèrent outre sans dommage ni rompre leurs glaives. De la seconde joûte ils recouvrèrent et se consuivirent sur les heaumes; et fut le coup moult bel, car ils se croisèrent sur les heaumes. La tierce ils se férirent de rechef ès targes, si grand coup et si droit que les chevaux s'arrêtèrent pour la force du dur encontre. La quatrième lance fut bien employée, car ils se consuivirent sur les lumières des heaumes, si dur et si roide qu'ils se désheaumèrent; dont se trait chacun sur son lez et devers sa compagnie. Le chevalier Anglois n'en fit plus pour le jour, car on lui dit qu'il en avoit assez fait.

Après se trait avant de la partie des Anglois un jeune chevalier qui se nommoit messire Nicolle Clinton et envoya heurter à la targe de

guerre de Saint-Py. Le chevalier fut tantôt prêt, et issit hors de son pavillon armé de toutes pièces, ainsi que les armes le requièrent, et monta sur son cheval; on lui boucla sa targe; il prit sa lance et la mit en arrêt; evvons (voici) les deux chevaliers partir de leur lez et brocher les chevaux des éperons rudement et porter leurs lances arrément (en règle); et quand ils durent approcher au baisser si se consuivirent de plein coup ès targes, si roide que les fers s'y attachèrent; et fut merveille que ils ne se adommagèrent moult grandement, car les chevaliers étoient jeunes et de grand' volonté et point ne se épargnoient. Ce les sauva de cheoir et de navrure que les lances rompirent en plusieurs tronçons. Ils passèrent outre franchement et retournèrent après leur course chacun sur son pas. De la seconde lance ils joûtèrent moult bien et se consuivirent sur les heaumes, mais les coups vidèrent. Si passèrent outre. De la tierce lance les chevaux croisèrent. Si faillirent, dont ils furent moult courroucés. De la quatrième lance le sire de Saint-Py désheauma le chevalier Anglois, lequel retourna à son lez devers ses gens, et n'en fit plus pour ce jour, car dit lui fut que il en avoit assez fait et que vaillamment il s'étoit acquitté et que il convenoit joûter les autres et faire armes.

Après ce que messire Nicolle Clinton eut joûté et qu'il fut retourné entre ses gens, issit hors de leurs rangs un gentil écuyer d'Angleterre et moult prochain du comte de Hostidonne (Huntingdon), lequel on nommoit Guillaume Scamart; et envoya

heurter à la targe messireRegnault de Roye, lequel répondit et issit hors tantôt de son pavillon et monta sur son cheval qui lui étoit tout prêt, et prit sa targe et sa lance et vint sur son lez là où on devoit partir pour faire course. Quand l'écuyer Anglois qui tout prêt étoit vit le chevalier qui l'attendoit, il brocha (piqua) son cheval des éperons et messire Regnault aussi le sien. Si vinrent l'un sur l'autre de grand'volonté pour faire armes et se consuivirent des lances et targes moult roidement. Merveille fut que ils ne se déportèrent à terre, mais bien se tinrent, car tous deux savoient bien chevaucher; et passèrent outre et s'arrêtèrent chacun sur son lez. Regnault de Roye portoit la sienne moult ordonnément. On rendit à l'écuyer Anglois sa lance. Quand il la tint, il la mit en arrêt et puis éperonna de grand'volonté; et lui sembloit bien, en éperonnant et en allant, que il joûteroit outre mesure; voirement férit-il un beau coup s'il eût été droit assis; mais le cheval vida, si en fut le coup plus foible, je ne sçais si ce fut la coulpe (faute) de l'écuyer; et messire Regnault le consuivit en sa targe si roidement qu'il lui fit plier l'échine. Ils passèrent outre sans autre dommage, et firent leur tour bien et à point et puis retournèrent chacun sur son lez, et s'apprêtèrent pour joûter la tierce fois, et éperonnèrent les chevaux et baissèrent les lances, et de ce ils se férirent à mont sur les heaumes, si très fort que du fer et de l'acier les étincelles de feu en saillirent. Ils passèrent outre, et chéirent (tombèrent) jus à terre leurs lances de ce coup, mais cils (ceux) étoient

tous appareillés qui les levèrent et leur rendirent. Si les reprirent et mirent chacun la sienne en l'arrêt et puis éperonnèrent les chevaux en courant. Ils s'avisèrent moult bien pour atteindre l'un l'autre. Si se consuivirent tout à plein ens ès lumières des heaumes et se donnèrent deux horions durs et roy (roides). De cette joûte fut Guillaume Scamart désheaumé et près porté à terre, mais bien se tint. Toutefois il chancela. Adonc s'en retourna l'Anglois vers ses gens et ne fit pour ce jour plus nulles armes.

Après se trait un autre écuyer avant qui s'appeloit Lancastre. Si envoya heurter à la targe de guerre de messire Boucicaut, lequel chevalier répondit; ce fut raison, car d'avantage il étoit jà monté sur son cheval et la targe au col toute bouclée. On lui bailla son glaive; il le prit et mit en arrêt; et vinrent l'un sur l'autre de grand randon, et se consuivirent sur les heaumes très durement tant que du fer et de l'acier les flamèches de feu en saillirent. Merveilles fut que ils ne se désheaumèrent; les coups vidèrent, si passèrent outre; et retourna chacun sur son lez; et guères n'y séjournèrent quand de rechef ils éperonnèrent et vinrent l'un contre l'autre de grand randon; et se consuivirent ès targes, mais les chevaux croisèrent; par quoi la joûte ne fut pas trop belle ni trop forte, quoique amender ils ne le purent. Donc revinrent-ils à la tierce lance et se consuivirent de plein coup sur les heaumes. L'atteinte fut si à certes faite que l'Anglais fut désheaumé, et demeura le chef tout nu à la coiffe. Si passèrent

outre, et se retray (retira) chacun en son lieu; mais l'écuyer Anglois pour ce jour n'en voulut plus rien faire.

Après se trait avant un chevalier d'Angleterre, qui se nommoit messire Jean Taillebourg (Talbot), armé de toutes pièces bien et franchement, et envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py, lequel répondit et fut tantôt appareillé pour joûter: il prit son glaive et férit cheval des éperons; et le chevalier Anglois vint à l'encontre de lui de grand'-volonté. Si se consuivirent ce premier coup ès targes, si roide et si dur que les lances volèrent en tronçons; et passèrent outre les deux chevaliers sans eux porter plus de dommage. Et s'en vint chacun sur son lez. Guères n'y séjournèrent quand de rechef ils éperonnèrent. Jà leur avoit-on baillé nouvelles lances, car elles étoient toutes prêtes et d'une longueur; ils vinrent l'un sur l'autre et se cuidèrent (crurent) trop bien atteindre mais non firent, car les chevaux croisèrent, par quoi leurs coups n'eurent point de force. Si passèrent outre et firent leur tour, et se appareillèrent pour joûter la tierce lance, laquelle fut moult bien assise, car les deux chevaliers se désheaumèrent tout du coup. Donc se trayst (rendit) chacun sur son lez et entre ses gens. Le chevalier Anglois n'en fit plus pour ce jour.

Après se traist avant messire Godefroy de Seta, un gentil chevalier et bien joûtant; et montroit bien, qui le véoit sur son cheval tenir son glaive, qu'il avoit grand désir de joûter. Et envoya heurter par un sien écuyer à la targe de guerre de messire Re-

gnault de Roye. Le chevalier répondit, car il étoit tout prêt et sur son cheval d'avantage, et la targe au col. Il prit son glaive et se mit en ordonnance pour bien joûter. Les deux chevaliers qui joûter devoient et vouloient éperonnèrent d'un tenant, et vinrent l'un sur l'autre au plus droit qu'ils purent, et se férirent grands horions ès targes. Les lances furent fortes et point ne brisèrent, mais archonnèrent (se courbèrent), et par fort bouter et de bons bras les chevaux arrêtèrent tous cois. Adonc retourna chacun chevalier sur son lez sans perdre ni jeter à terre leurs glaives, mais les rapportèrent frichement (lestement) devant eux, et puis les mirent en l'arrêt, et éperonnèrent les chevaux qui étoient assez forts, bons et roides. Si vinrent l'un contre l'autre et s'encontrèrent, mais ce fut en croisant, par la coulpe (faute) des chevaux non des chevaliers. En passant outre pour faire leur tour les glaives leur chéirent. Cils (ceux) furent prêts qui les relevèrent, et qui rendit à chacun chevalier la sienne. Lors que ils les eurent, ils les mirent en l'arrêt et éperonnèrent les chevaux, et à ce qu'ils montroient ils ne se vouloient pas épargner, car ils étoient échauffés. Le chevalier d'Angleterre consuivit messire Regnault de Roye à mont sur le heaume et lui donna un coup moult dur; autrement il ne le dommagea; et messire Regnault le férit en la targe, si fort et si roide en boutant, et de si bon bras, car pour le temps de lors il étoit un des forts et des roides joûteurs du royaume de France, et si amoit par amour jeune dame belle et frisque dont en tous états son affaire

valoit grandement mieux. Si perça la targe au chevalier au sénestre lez, et le bras tout outre, et en passant le glaive rompit et en alla la greigneur (majeure) partie à terre et le moindre tronçon demeura en la targe et le fer au bras; pour ce ne laissa pas le chevalier à faire son tour et revint sur son lez moult franchement. Ses compagnons entendirent à lui et fut le tronçon atout (avec) le fer tiré hors et le bras étanché et lié; et messire Regnault de Roye retourna entre ses gens et se tint là en appuyant sur un glaive que on lui eut rendu.

De cette joûte fut messire Regnault de Roye moult prisé entre ses gens. Aussi fut-il entre les Anglois. Oncques nul ne lui en dit vilainie, combien que blessé eut le chevalier, car les aventures d'armes sont telles. A l'un en chiet (arrive) bien, à l'autre en chiet mal. Et aussi ils joûtoient sans nul épargner.

Après se traist (rendit) avant un écuyer Anglois qui se nommoit Blaquet; et envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py, lequel étoit tout prêt et monté sur son cheval d'avantage et la targe au col, toute bouclée. Si prit son glaive et se traist (rendit) avant pour répondre à l'écuyer et faire armes, ainsi comme il le demandoit. Ils éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les glaives et les joignirent de près dessous leurs bras. Ce premier coup ils se consuivirent ès heaumes moult dur, mais les fers vidèrent; ils passèrent outre et perdirent leurs glaives. Si retournèrent chacun sur son lez. Ils n'y séjournèrent point longuement. On leur

rendit leurs glaives; ils les mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux de grand randon et en venant. A ce qu'ils montroient, ils étoient en grand' volonté de faire la besogne; mais en approchant, les chevaux croisèrent, et ne se consuivirent que un trop petit, et passèrent outre et firent leur tour; et puis s'en revint chacun sur son lez. Guères n'y séjournèrent, quand ils eurent les lances et mises en arrêt; ils éperonnèrent et vinrent de cette joûte l'un sur l'autre. Blaquet cousuivit le sire de Saint-Py de son glaive à mont sur le heaume et lui donna un coup moult dur, et Saint-Py le férit en la lumière du heaume un coup plus dur, car il le désheauma tellement que la boucle à laquelle le heaume étoit affermé par derrière rompit et chey sur la prée et puis ils passèrent outre. Si s'en retourna l'écuyer devers ses gens et ne fit plus de joûte pour ce jour, et le sire de Saint-Py se tint tout franc sur son cheval, appuyé sur son glaive, attendant les armes et qu'il fût admonesté de faire ailleurs sa joûte, ainsi comme il appartenoit.

Après se traist avant un gentil chevalier d'Angleterre bien joûtant et travaillant, qui s'appeloit messire Jean Bolcas, et envoya heurter par un sien écuyer à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py. Cil (celui-ci) répondit, car il étoit tout prêt et jà monté d'avantage sur son cheval, et la targe au col toute bouclée. On lui bailla son glaive; il le prit et mit en arrêt. Tous deux éperonnèrent; si se encontrèrent et férirent sur les targes de grand' volonté; et merveille fut que ils ne les percèrent, car

les lances étoient fortes et les fers durs et bien trempés, mais ils passèrent outre sans rompre glaives ni eux porter dommage, mais les glaives leur chéirent. Cils(ceux)étoient appareillés qui les dressèrent et leur rendirent. Quand ils furent sur leur lez pour recouvrer joûte, ils abaissèrent les glaives, éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre, et se consuivirent sur les heaumes, mais point de dommage ne se portèrent; si passèrent outre. De la tierce lance les chevaux croisèrent. La quatrième lance le sire de Saint-Py désheauma messire Jean Bolcas moult durement; et le chevalier Anglois retourna sur son lez vers ses gens et le sire de Saint-Py entre les siens.

Cette joûte faite et le chevalier retourné entre ses gens, se trait avant Thomelin Messiden, un jeune chevalier d'Angleterre armé bien et frichement (lestement) de toutes pièces, et en grand' volonté pour faire armes; et envoya heurter à la targe de guerre de messire Boucicaut. Le chevalier étoit tout prêt; si répondit et prit son glaive. Les deux éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un contre l'autre et se consuivirent ce premier coup en croisant dessus les heaumes. Ils passèrent outre sans blâme ni dommage, et retourna chacun sur son lez; mais guères n'y séjournèrent, quand de rechef ils éperonnèrent. De cette joûte ils se férirent sur les targes moult roidement. Thomelin Messiden rompit son glaive en tronçons; messire Boucicaut le férit si roide qu'il le porta à terre derrière le dos de son cheval. Cils (ceux)de son côté vinrent tantôt vers lui, le levèrent

sus, et l'emmenèrent; et ne joûta plus pour ce jour.

Tantôt fut appareillé un autre écuyer d'Angleterre qui se appeloit Warneton; et envoya heurter sur la targe de guerre messire Boucicaut; car il vouloit, ce disoit, revenger son compagnon que Boucicaut avoit abattu en sa présence. Boucicaut fut tout prêt de répondre, car jà étoit-il tout armé d'avantage, et monté sur son cheval, la targe au col toute bouclée, et s'appuyoit sur son glaive. Ils éperonnèrent les chevaux auques(aussi) d'un tenant et coururent de grand randon, et vinrent droit l'un sur l'autre et se férirent des fers tous acérés ès lumières des heaumes; les fers s'attachèrent; et par force de bien joûter, tous deux de ce coup furent désheaumés, et passèrent outre sans autre dommage et retourna chacun sur son lez. On leur remit et retacha leurs heaumes et leur rendit-on leurs lances. Ils s'avisèrent et éperonnèrent les chevaux de grand' volonté; si se férirent ce second coup sur les targes, si dur et si roide que les chevaux s'arrêtèrent, et rompirent en trois tronçons leurs glaives. Chacun retourna sur son lez. On leur rendit nouveaux glaives. Si éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les glaives et vinrent l'un contre l'autre; messire Boucicaut fut féru en la targe si roidement, et il férit Warneton tellement qu'il le désheauma. Donc se trayst (rendit) l'écuyer entre ses gens et ne joûta plus pour ce jour, car lui fut dit qu'il en avoit assez fait et que bien il s'étoit acquitté.

L'écuyer dessus nommé revenu, un autre écuyer

se trait avant, qui s'appeloit Sequaqueton (Swinnerton), appert homme d'armes et bien joûtant. Il envoya heurter sur la targe de guerre messire Regnault de Roye: le chevalier répondit, car il étoit tout prêt d'avantage, monté sur son coursier, la targe au col et la lance en la main. Les deux éperonnèrent et vinreut l'un contre l'autre et se férirent sur les targes moult dur et roide sans eux épargner. Sequaqueton (Swinnerton) se porta bien sans cheoir, dont on fut moult émerveillé, car messire Regnault le consuivit de telle façon qu'il lui fit ployer l'échine sur la croupe de son cheval; il se releva en passant outre moult franchement, mais il perdit son glaive. Quand il eut fait son tour et il fut revenu sur son lez, tantôt fut prêt qui lui rendit son glaive. Si le prit et mit en arrêt et éperonna le cheval, et messire Reguault le sien. Si s'en vinrent et s'eucontrèrent et se donnèrent sur les heaumes trop durs horions, tant que on en vit voler les étincelles de feu: le coup fut bel; ils n'y eurent point de dommage; ils passèrent outre; et retourna chacun sur son lez et se appareillèrent pour fournir la tierce lance; et éperonnèrent les chevaux et s'en vinrent l'un coutre l'autre. De cette joûte fut Sequaqueton (Swinnerton) désheaumé moult dur et sur le point de cheoir lui et son cheval, car il chancela mais il se renfourcha et se remit fort en estant (debout) sur ses pieds. Il retourna voir ses gens et pour ce jour il ne fit plus de joûte. Aussi ne firent les autres, car le vêpre approchoit et jà étoit sur le tard. Si se mirent les Anglois tous ensemble et se départirent de la place en une

compagnie et s'en retournèrent à Calais et les François à Saint Inghelbert.

Vous devez sçavoir, combien que nulle mention je n'en aie fait jusques ci, que le roi Charles de France, se fût moult enuis (avec peine) et à dur tenu, que il n'eût vu ces joûtes qui pour ce temps se firent entre Calais et Saint Inghelbert, car pour lors il étoit de léger esprit et vouloit et désiroit trop fort à voir nouvelles choses. Dit me fut que à toutes les joûtes, des primeraines (premières) jusque aux derraines (dernières) il fut, mais il étoit déconnu, tellement que nul ne le sçut, fors le sire de Garencières qui vint en sa compagnie, lequel étoit aussi tout déconnu. Et retournoient tous les jours à Marquise.

Le mardi passa, le mercredi vint; ce jour fit très bel et très attrempé (doux). Les Anglois qui étoient à Calais et qui la mer avoient passé pour voir les François et leur ordonnance et faire armes, se recueillirent tous ensemble et montèrent sur les chevaux après la messe et le boire, et issirent de la ville de Calais ordonnément; et chevauchèrent le chemin de Saint Gathe et firent tant que ils vinrent sur la place où les armes se faisoient, et les François furent tous réjouis de leur venue.

Depuis que les Anglois furent venus, ils ne séjournèrent guères; mais se trait (rendit) avant un écuyer d'Angleterre et bon joûteux qui s'appeloit Jean Sauvaige et étoit écuyer d'honneur et du corps au comte de Hostidonne (Huntingdon); l'écuyer envoya férir sur la targe de guerre de messire Regnault. Le chevalier répondit, car il étoit tout prêt

et armé dedans son pavillon. Il issit hors en grand désir de faire armes et monta sur son cheval. On lui boucla sa targe, il prit son glaive et le mit en l'arrêt. Là les vissiez tous deux venants et éperonnants de grand randon, et encontrèrent l'un l'autre. Si se férirent de pleines lances en-mi les targes, et se donnèrent si grands horions que il convint être l'un chu, et tous deux, si les targes ne fussent rompues. Ce coup fut bel et périlleux, quoique les joûteux ne prissent point de dommage; car les fers de glaives passèrent tout outre en vidant sur le côté, et rompirent environ un pied en la hauste (manche) et les fers demeurèrent ès targes, et les deux emportèrent les haustes (manches) devant eux. Cils qui la joûte avoient vu se doutèrent qu'ils ne fussent atteints en chair malement, et vinrent les deux parties chacun sur son compagnon. On trouva qu'ils n'avoient nul mal, dont on fut tout réjoui; et leur fut dit qu'ils en avoient assez fait pour la journée; mais cette requête ne suffisoit pas à Jean Sauvaige, et disoit qu'il n'avoit pas passé la mer pour courir une lance. Cette parole fut recordée à messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit et dit: « Il a raison, et droit est qu'il soit assouvi de tous points ou de moi ou de mes compagnons. » Lors furent-ils remis en bonne ordonnance et rafraîchis de targes et de lances: quand chacun fut en son devoir et sur son lez, ils avisèrent l'un l'autre et éperonnèrent auques (aussi) d'un venant. En approchant ils abaissèrent les glaives et se cuidèrent trop bien encontrer, mais ils ne purent, car leurs chevaux croisèrent. Si faillirent

de la seconde lance, dont ils furent moult courroucés; et retournèrent chacun sur son lez: on leur rendit les lances, car par mal talent ils les avoient jetées à terre. Quand ils les tinrent, ils les mirent en l'arrêt et avisèrent l'un l'autre en éperonnant leurs chevaux. De cette joûte ils se croisèrent sur les heaumes et droit ès lumières. Les fers se prirent par telle façon que en passant outre ils se désheaumèrent. Le coup fut bel et prisé de toutes gens: chacun retourna sur son lez. Les Anglois vinrent à Jean Sauvaige et lui dirent que il en avoit assez fait pour ce jour et que honorablement il s'en départoit et qu'il convenoit les autres autant bien que lui joûter et faire armes. Il obéit à cette parole et mit lance et targe jus et descendit du coursier et monta sur un roussin pour voir courir les autres.

Après se trait avant un écuyer d'Angleterre, cousin au comte Maréchal, qui s'appeloit Guillaume Basquenay et étoit armé de toutes pièces, ainsi comme à lui appartenoit; et envoya heurter d'une verge à la targe de guerre à messire Boucicaut. Le chevalier répondit, car jà étoit tout prêt d'avantage, et la targe au col toute bouclée. On lui bailla son glaive; il le prit et mit en l'arrêt. Les deux éperonnèrent leurs chevaux et vinrent l'un contre l'autre au plus droit qu'ils purent, et se férirent des fers des lances sur les heaumes sans eux épargner. Le coup fut bel et bien épargné, car ils se consuivirent ès lumières des heaumes tellement si dur et si roide qu'ils se désheaumèrent. Ils passèrent outre franchement et firent leur tour et puis s'en

vinrent chacun sur son lez. Ceux de chacune partie étoient appareillés qui les reheaumèrent et mirent à point. On leur rendit leurs glaives; ils les prirent et mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux auques (aussi) d'un point, et s'en vinrent l'un contre l'autre au plus droit qu'ils purent pour mieux faire la besogne. Et se consuivirent de ce coup sur les targes et se donnèrent de grands horions. Les glaives rompirent sans eux porter point de dommage; ils passèrent outre et retourna chacun sur son lez. On leur rendit leurs glaives nouvels, bons et roides; ils les prirent et mirent en arrêt et puis éperonnèrent et vinrent l'un contre l'autre. Mais de cette course les chevaux croisèrent, par quoi ils ne consuivirent point l'un l'autre, dont ils furent moult courroucés. De la quatrième lance ils s'assenèrent; et fut Guillaume Basquenay la seconde fois désheaumé. Il retourna vers ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un autre écuyer Anglois qui s'appeloit Jean Scot, et envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py. Le chevalier répondit, car jà étoit-il en ordonnance et tout prêt pour ce faire. Ils prirent leurs lances et mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux et s'en vinrent l'un contre l'autre, et se férirent sur les targes si grands horions que les chevaux étançonnèrent (bronchèrent). Les glaives furent roides; point ne brisèrent ni issirent hors des mains de ceux qui les portoient. Ils retournèrent chacun sur son lez et puis s'ordonnèrent à joûter, la seconde lance laquelle fut belle et bien as-

sise. Le sire de Saint-Py le consuivit sur le heaume et Jean Scot lui autant bien, et le désheauma et passa outre franchement. De cette joûte fut l'écuyer moult honoré entre les siens. Le sire de Saint-Py fut reheaumé tantôt, et sur heure on lui rendit son glaive; il le prit et mit en arrêt. Ils éperonnèrent l'un contre l'autre de grand'volonté. De ce coup ils se consuivirent sur les targes et se donnèrent grands horions. Jean Scot fut abattu et volé hors des arçons. Ainsi se contrevengea le sire de Saint-Py. L'écuyer Anglois fut relevé et amené devers ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, qui se nommoit Bernard Stapleton, armé de toutes pièces, ainsi comme à lui appartenoit; et envoya heurter à la targe de guerre au seigneur de Saint-Py. Le chevalier répondit, car jà étoit-il tout prêt d'avantage. On lui bailla son glaive et à Bernard le sien. Ils éperonnèrent les chevaux d'un tenant et vinrent l'un contre l'autre de grand'volonté. Ce premier coup ils se consuivirent sur les heaumes et se donnèrent grands horions, tant que de l'acier par le fer des glaives les étincelles en saillirent; et quoique les coups fussent durs et bien assis, ils passèrent outre et ne se portèrent point de dommage; et retourna chacun sur son lez. Encore tenoient-ils leurs glaives; si les abaissèrent et éperonnèrent les chevaux, et vinrent l'un contre l'autre au plus droit qu'ils purent. De ce coup ils se consuivirent ès targes et se donnèrent grands horions, mais bien se tinrent leurs chevaux, car point ne chéirent ni chan-

celèrent. Ils passèrent outre et firent leur tour honorablement, et retourna chacun sur son lez. De la tierce lance ils se consuivirent ès heaumes; et fut le coup si bien assis que ils se désheaumèrent. L'écuyer Anglois retourna entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour, car lui fut dit qu'il s'étoit honorablement acquitté.

Après se trait avant pour joûter à l'ordonnance des autres un gentil homme chevalier, jeune et frisque (leste), bien joûtant, bien dansant et bien chantant, lequel étoit nommé messire Jean d'Arundel, et envoya heurter par un sien écuyer à la targe de guerre de messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit qui ne demandoit autre chose, car jà étoit tout prêt d'avantage. On leur bailla les glaives; ils les prirent et mirent en arrêt et puis éperonnèrent leurs chevaux d'un point et vinrent l'un sur l'autre de grand'volonté. Ce premier coup ils se consuivirent ès targes et se donnèrent grands horions, mais bien se tinrent, car point ne chéirent; ils passèrent outre et firent leur tour; et retourna chacun sur son lez; les glaives leur étoient chus. Appareillé fut qui leur rendit; ils les prirent et mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux et se avisèrent. Ils abaissèrent les glaives et se consuivirent de ce coup sur les heaumes, si dur que pour l'acier les étincelles en saillirent. Ils passèrent outre sans point de dommage. De la tierce lance les chevaux croisèrent en vidant. Ils se consuivirent et perdirent les glaives; ils passèrent outre et recouvrèrent moult roidement. Si se

férirent sur les heaumes, mais point ne se dommagèrent ni désheaumèrent. La cinquième lance fut bien assise sur les targes. Si rompirent les glaives; autres dommages ils ne se firent. Messire Jean d'Arundel passa outre et fit son tour et puis tourna entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, qui se nommoit Nicolas Stone, appert homme et bien joûtant et envoya heurter sur la targe de guerre messire Boucicaut. Le chevalier répondit, car jà étoit-il tout prêt d'avantage, et prit son glaive et le mit en arrêt. Ils éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les glaives et vinrent l'un sur l'autre et se consuivirent ce premier coup sur les heaumes, mais les fers vidèrent. Ils passèrent outre franchement et puis retourna chacun sur son lez; encore tenoient-ils les glaives ès arrêts. Si éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre de grand' volonté; et se férirent de plein coup sur les targes et se consuivirent si durement que les chevaux étançonnèrent. Les joûteurs vidèrent et passèrent outre, mais ils perdirent les glaives, et quand ils furent venus sur leur lez on leur rendit; ils les prirent et mirent en arrêt et puis éperonnèrent de grand randon. Si se férirent de cette joûte tout acertes sur les heaumes. De ce coup fut Nicolas Stone désheaumé; donc retourna vers ses gens et ne joûta plus pour ce jour, car lui fut dit qu'il en avoit assez fait.

Adonc se trait avant et pour joûter un autre écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Jean Maréchal; et étoit armé de toutes pièces bien et fort, et envoya

heurter à la targe de guerre messire Boucicaut. Le chevalier répondit, car il étoit tout prêt et n'attendoit autre chose que la joûte. Si prit son glaive et le mit en arrêt. Les deux éperonnèrent les chevaux et coururent par grand randon, et abaissèrent les glaives et s'encontrèrent et se férirent de plein coup sur les targes sans eux épargner; point ne se portèrent de dommage; les glaives leur chéirent. Ils passèrent outre et firent leur tour, et quand ils furent revenus chacun sur son lez, on leur rendit les glaives; ils les prirent et mirent en arrêt et se joignirent en leurs targes; et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre et se consuivirent sur les heaumes et se donnèrent grands horions, et passèrent outre et portèrent leurs glaives toutes droites; et quand ils eurent fait leur tour et ils furent venus sur leur lez, ils s'arrêtèrent un petit et s'avisèrent comme ils se pourroient atteindre de plein coup; et éperonnèrent les chevaux et se joignirent en leurs écus et vinrent l'un sur l'autre. Jean Maréchal férit Boucicaut sur la targe et lui donna si grand horion que il rompit sa lance en trois tronçons et Boucicaut le férit à mont sur le heaume, par telle manière qu'il le désheauma et le fit ployer tout bas sur la croupe de son cheval. L'écuyer passa outre sans cheoir. Et quand il eut fait son tour, il retourna devers ses gens et ne joûta plus pour ce jour, car on lui dit qu'il en avoit assez fait et que bien devoit suffire.

Après se trait avant et sur les rangs un gentil chevalier d'Angleterre, jeune, frisque (leste) et

grandement désirant conquerre honneur. Le chevalier on appeloit messire Jean Clifton, et s'armoit d'argent freté d'azur et à un chef d'azur à une molette d'argent au chef. Et étoit le chevalier appareillé de tous points ainsi que les armes le demandoient. Et envoya heurter d'une verge par un sien écuyer à la targe de guerre de messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit, car jà étoit tout prêt d'avantage, et fut moult réjoui de la venue du chevalier. Chacun se trait sur son lez. On leur bailla glaives; ils les prirent et les arrêtèrent, puis éperonnèrent leurs chevaux de grand randon. Ce premier coup ils se consuivirent sur les heaumes en vidant; ils passèrent outre et firent leur tour et puis revinrent sur leur lez. Encore tenoient-ils leurs glaives en leur arrêt. Guères ne séjournèrent, quand ils éperonnèrent leurs chevaux et vinrent l'un sur l'autre, et se consuivirent sur les targes et se donnèrent grands horions, mais point ne se dommagèrent. Ils passèrent outre. Les glaives leur chéirent. Cils (ceux) étoient tous prêts qui les relevèrent. Les deux chevaliers retournèrent sur leur lez moult franchement. On leur bailla les glaives. Ils éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre. De ce tiers coup ils se consuivirent à mont sur les heaumes, si dur que les étincelles de feu en saillirent; ils passèrent outre. De la quatrième lance les chevaux croisèrent, dont ils furent moult courroucés. La cinquième lance fut bien assise, car chacun brisa sa lance. Les deux chevaliers étoient échauffés l'un sus l'autre et montroient bien qu'ils avoient grand

désir de joûter et d'eux éprouver. Quand ils furent venus sur leur lez, on bailla à chacun un glaive bon et roide. Guères ne séjournèrent, quand ils éperonnèrent leurs chevaux de grand randon et s'en vinrent l'un sur l'autre. De la sixième lance ils se férirent sur les heaumes, tellement que tous deux se désheaumèrent. Cette joûte fut moult prisée de tous ceux qui la virent, et ils passèrent outre et firent leur tour; et puis retourna chacun entre ses gens. Le chevalier Anglois n'en fit plus pour le jour, car il en avoit assez fait.

Après se trait avant un écuyer Anglois, qui s'appeloit Rogier Law et s'armoit d'argent et de noir écartelé à une croix de gueules en-mi. Et étoit armé de toutes pièces bien et friquement (lestement) et envoya heurter sur la targe de guerre du seigneur de Saint-Py. Le chevalier répondit. Ce fut raison, puisque il étoit appelé. Et bien montroit qu'il avoit plus cher à joûter que à le laisser. On lui bailla son glaive. Il le mit en arrêt. Les deux éperonnèrent leurs chevaux sans épargner; et quand ils durent encontrer l'un l'autre, ils abaissèrent les glaives et se férirent ès targes si roidement que les chevaux étançonnèrent. Les glaives furent fortes, point ne rompirent. Ils passèrent outre franchement et firent leur tour, et puis revint chacun sur son lieu. Guères ne séjournèrent, quand ils éperonnèrent chevaux de grand randon et abaissèrent leurs glaives et vinrent l'un sur l'autre et assenèrent sur les heaumes moult dur, mais les coups vidèrent. Ils passèrent outre. De la tierce lance Roger Law fut désheaumé.

Si retourna vers ses gens et ne joûta plus pour ce jour, car lui fut dit qu'il en avoit assez fait.

Après se trait avant un gentil chevalier et bien joûtant, d'armes et de nation de la comté de Hainaut et d'une marche que on dit Ostrevant, mais de jeunesse il avoit été nourri en Angleterre en l'hôtel du noble roi Édouard. On appeloit le chevalier messire Jean d'Aubrecicourt; et portoit parti d'or et d'hermine, et sur l'or une face noire bretesquiée à lambeaux de gueules, et sur l'hermine trois hamèdes de gueules. Sur la première hamède une coquille d'or; sur la seconde deux coquilles d'or et sur la tierce hamède trois coquilles d'or. Le chevalier étoit appareillé de tous points, ainsi que pour la joûte appartenoit; et envoya heurter par un sien écuyer sur la targe de guerre messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit, car il étoit tout prêt et monté sur son cheval d'avantage. Chacun se tint sur son lez et avisèrent bien l'un l'autre. On leur bailla les glaives; ils les prirent et les mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux. Si s'en vinrent de grand randon l'un sur l'autre. Et se consuivirent de plein coup sur les heaumes, si dur que les étincelles de feu en saillirent. Les chevaliers vidèrent; le coup fut bel, car nul n'y prit dommage: ils passèrent outre franchement en faisant leur tour, et puis revint chacun sur son lieu. Guères n'y séjournèrent, quand ils éperonnèrent les chevaux et se joignirent en leurs targes, et en approchant ils abaissèrent les glaives et vinrent l'un sur l'autre. Merveille fut que de ce coup ils ne se passèrent tout outre, car ils étoient

tous deux forts joûteurs et orgueilleux et ne craignoient peine de mort ni péril. De la force du coup que ils donnèrent sur les targes les chevaux furent élevés devant, et chancelèrent tous les deux chevaliers. Néanmoins passèrent outre et perdirent leurs glaives et retourna chacun sur son lieu. On leur rendit les glaives; quand ils les eurent, ils les mirent en arrêt et se joignirent en leurs écus, et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre et se consuivirent sur les heaumes. De ce coup fut messire Regnault de Roye désheaumé moult dur. Messire Jean d'Aubrecicourt passa outre moult franchement et fit son tour et puis se mit sur son lieu: messire Regnault de Roye s'en retourna vers ses gens et montra qu'il ne vouloit pour ce jour plus joûter. Quand messire Jean d'Aubrecicourt vit l'ordonnance, comme cil (celui) qui moult désirant étoit de joûter encore, envoya heurter sur l'écu de guerre de messire Boucicaut. Le chevalier répondit, ce fut raison; et se trait (rendit) sur son lieu; on lui boucla sa targe et lui bailla-t-on son glaive; il le prit et mit en l'arrêt et puis éperonna le cheval et l'autre chevalier le sien. Si vinrent l'un sur l'autre de grand randon et férirent sur les targes moult grands horions. Merveille fut, selon ce qu'ils s'encontrèrent de grand' force, qu'ils ne passèrent les targes tout outre, mais non firent, car les chevaux vidèrent. Les deux chevaliers passèrent outre moult franchement et firent leur tour et puis revinrent chacun sur son lieu. Guères n'y séjournèrent, quand ils se joignirent en leurs targes et es-

traindirent (serrèrent) leurs lances de grand'volonté dessous leurs bras, et éperonnèrent les chevaux qui leur étoient bien à main et vinrent l'un sur l'autre sans eux épargner. De ce coup ils se consuivirent ès heaumes moult dur, mais les fers des glaives vidèrent ni point ne s'attachèrent. Les chevaliers passèrent outre et perdirent les glaives et firent leur tour moult franchement et puis retourna chacun sur son lieu. Écuyers vinrent qui prestement leur rendirent les glaives; ils les prirent et mirent en l'arrêt et regardèrent l'un sur l'autre, et éperonnèrent les chevaux de grand randon. Ils se consuivirent ès lumières des heaumes tellement que tous deux moult dur se désheaumèrent. Ils passèrent outre en faisant leur tour bien et franchement et s'en vinrent sur leur lieu; et regardèrent entre eux les Anglois que le vêpre approchoit. Si se remirent tous ensemble et se départirent de la place et chevauchèrent en une compagnie à Calais et se traist chacun en son hôtel. La nuit et le soir ils parlèrent et devisèrent entre eux moult des armes qu'ils avoient faites aux François et les François à eux. Et aussi les François qui retournés étoient à Saint Inghelbert ne s'eu taisoient pas.

Quand ce vint le jeudi au matin, le quatrième jour de la semaine, les Anglois qui étoient à Calais regardèrent entre eux que encore y avoit-il de leurs compagnons chevaliers et écuyers qui avoient à joûter et à faire armes; en cette instance ils étoient passés la mer. Si dirent qu'il convenoit que chacun, qui désir et volonté avoit de faire armes, fût con-

tenté; autrement ce ne seroit point compagnie. Tous les seigneurs furent d'accord que ce jeudi ils retourneroient à Saint Inghelbert et lairroient payer les armes ceux des leurs qui payer les voudroient. Si que, après messe et boire, tous montèrent sur les chevaux et se départirent de Calais en une compagnie, et chevauchèrent tant qu'ils vinrent en la place où les armes et les joûtes se faisoient. Jà étoient venus les trois chevaliers de France attendant et tous prêts dedans leurs pavillons, et cils (ceux) de leur côté qui servir les devoient ou qui voir joûter les vouloient et qui les accompagnoient.

Or se mit premièrement sur la place pour joûter un chevalier d'Angleterre qui se nommoit messire Godefroy d'Escas (Eustace), et s'armoit d'or à un lion noir à lambeaux de gueules et à une molette d'or sur l'épaule du lion. Il étoit armé de toutes pièces bien et frisquement (lestement), ainsi comme à lui appartenoit, et envoya heurter par un sien écuyer sur la targe de guerre messire Boucicaut, lequel issit (sortit) tantôt de son pavillon armé et apprêté pour répondre à la requête et pour fournir armes à son pouvoir. Son cheval fut tout prêt et monta sus. On lui boucla sa targe. On lui bailla son glaive. Il le prit et mit en arrêt. Le chevalier Anglois étoit jà tout pourvu de la sienne. Ils regardèrent l'un l'autre et puis éperonnèrent les chevaux de grand randon. De ce premier coup ils se consuivirent sur les heaumes et se donnèrent grands horions. Les glaives vidèrent; ils passèrent outre et firent leur tour et

puis retournèrent chacun sur son lieu. Encore tenoient ils leurs glaives et les emportoient. Si éperonnèrent les chevaux. En eux approchant ils abaissèrent les glaives et vinrent l'un sur l'autre et se férirent de ce coup ès targes si grand horion que les glaives rompirent, autrement ils se fussent moult dommagés. Ils passèrent outre et retourna chacun sur son lieu. Cils (ceux) furent prêts qui les rafraîchirent de nouvelles lances. Quand ils les tinrent, ils les mirent en arrêt et se joignirent en leurs targes, et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre moult roidement, et se consuivirent sur les heaumes parmi leurs lumières. Le coup fut bel et dur; car tous deux se désheaumèrent. Ils passèrent outre et retourna chacun vers ses gens. Le chevalier Anglois n'en fit plus pour ce jour, car lui fut dit que vaillamment il s'étoit porté et que il convenoit joûter les autres.

Après se trait avant pour joûter un écuyer Anglois qui s'appeloit Alain Bourck, appert homme en armes, et envoya heurter sur la targe de guerre du seigneur de Saint-Py. Le chevalier issit hors de son pavillon armé et pourvu pour répondre à la requête. Il monta sur le cheval qui lui fut tout prêt. On lui boucla sa targe, on lui bailla son glaive, il le mit en arrêt; ils éperonnèrent, en approchant ils abaissèrent les glaives et se donnèrent sur les heaumes grands horions, tant que les étincelles de feu en saillirent; ils passèrent outre et firent leur tour et puis revinrent chacun sur son lieu. Guères n'y séjournèrent quand ils éperonnèrent les chevaux de grand' volonté et se

joignirent en leurs targes et abaissèrent leurs glaives et s'en vinrent l'un sur l'autre, et se férirent et consuivirent au milieu des targes et se donnèrent grands horions tant que les glaives tronçonnèrent; ils passèrent outre frichement(lestement) et firent et leur tour puis revinrent sur leur lez(côté): ils s'avisèrent l'un l'autre et puis éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les glaives que prestement on leur avoit baillés. De ce coup ils se férirent et se consuivirent des fers de glaive ès lumières de leurs heaumes; le coup fut bel et bien bouté, car tous deux se désheaumèrent; ils passèrent outre et retourna chacun sur son lieu. L'Anglois pour ce jour n'en fit plus, car il convenoit joûter les autres.

Après se trait avant un écuyer Anglois qui s'appeloit Jennin Storp et envoya heurter à la targe de guerre messire Boucicaut. Lequel chevalier issit tantôt hors de son pavillon armé de toutes pièces et trouva son cheval tout prêt; il monta sus. On lui boucla sa targe. On lui bailla son glaive, il le mit en arrêt; ils éperonnèrent d'un même point. Ce premier coup ils ne se consuivirent pas à plein, car les chevaux croisèrent. Ils passèrent outre et firent leur tour et puis revint chacun sur son lez. Guères n'y séjournèrent, quand ils éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un surl'autre et se férirent sur les heaumes et se donnèrent grands horions; mais de ce coup ils n'y reçurent ni blâme ni dommage. De la tierce lance Jennin Storp fut abattu moult dur de messire Boucicaut. On lui aida à relever et fut mené entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un chevalier de Behaigne (Bohême) de la chambre à la reine d'Angleterre, lequel on nommoit Herr-Hance et le tenoit-on à bon joûteur, fort et roide, et s'armoit d'argent à trois pieds de griffons noirs, ongles d'azur. Quand il fut venu sur les rangs, on lui demanda auquel des trois il vouloit joûter. Il répondit à Boucicaut. Donc fut envoyé un écuyer Anglois, ainsi que ordonnance se portoit, heurter à la targe de guerre de messire Boucicaut. Le chevalier étoit jà tout prêt d'avantage et monté sur son cheval. Si répondit. Ce fut raison, puisqu'il étoit appelé. On lui boucla sa targe; il prit son glaive et le mit en arrêt et avisa le chevalier qui aussi étoit tout pourvu pour joûter, la targe au col, et le glaive au poing. Ils éperonnèrent les chevaux de grand'volonté et s'en vinrent l'un contre l'autre et se cuidèrent (crurent) bien atteindre de plein coup, mais non firent; et là se forfit le chevalier de Behaigne (Bohême), dont il fut grandement blâmé, car de for-cours mal durement il consuivit sur le heaume messire Boucicaut et passa outre. Les Anglois virent bien que il s'étoit forfait et qu'il avoit perdu armes et cheval si les François le vouloient. Et de ce coup mal assis eurent les François et les Anglois grand parlement ensemble, mais finalement pardonné lui fut des chevaliers, pour complaire mieux aux Anglois. Herr-Hance requit que de grâce il pût encore joûter une lance tant seulement. Il lui fut demandé auquel des trois chevaliers il vouloit. Il envoya heurter à la targe de guerre messire Regnault de Roye. Le chevalier, qui étoit en son

pavillon et qui pour ce jour n'avoit encore fait nulles armes, issit tout prêt et dit qu'il le délivreroit volontiers, puisque accordé lui étoit. Messire Regnault monta sur son cheval. On lui boucla sa targe, on lui bailla son glaive. Il le prit et mit en arrêt et jeta de grand' volonté toute sa visée pour bien atteindre et assener le Behaignon (Bohêmien). Tous deux éperonnèrent les chevaux. En approchant ils abaissèrent les glaives et se férirent de plein coup sur les targes. Messire Regnault de Roye, qui pour ce temps étoit l'un des forts et durs joûteurs de France, le consuivit et férit par telle manière que il le vola tout nettement des arçons et le porta si dur à terre que on cuidoit (croyoit) qu'il fût mort. Le chevalier passa outre et fit son tour et puis revint sur son lieu. Herr-Hance fut relevé de ses gens à grand' peine et remené entre eux. Les Anglois furent tous lies de cequ'il avoit ainsi été battu, pour cause de ce que mal courtoisement la première lance il avoit joûté; et vous dis que ce jour il n'eut plus talent (volonté) de joûter.

Après se trait avant un écuyer d'Angleterre, frisque (leste) homme et appert durement, lequel s'appeloit Robin Scorneborne (Sherburn) et envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py, lequel répondit, car jà étoit-il tout prêt d'avantage et monté sur son cheval. On lui bailla son glaive, il le prit et mit en arrêt. Ils éperonnèrent ainsi que d'un point et vinrent l'un sur l'autre de grand' volonté. Ce premier coup ils se consuivirent sur les heaumes, mais les coups vidèrent; ils passèrent

outre et firent leur tour et puis retournèrent chacun sur son lez. Guères n'y séjournèrent, quand ils éperonnèrent les chevaux et s'en vinrent l'un sur l'autre et se consuivirent de ce coup sur les targes assez dur, mais point de dommage ne se portèrent. Ils passèrent outre et quand ils furent revenus, chacun sur son lez, on leur rendit les glaives, car ils les avoient en passant rués jus. Quand ils les tinrent, ils les empoignèrent dessous leurs bras et se joignirent en leurs targes et puis éperonnèrent les chevaux et s'en vinrent de grand randon l'un sur l'autre. Si se consuivirent de plein coup ès lumières des heaumes si durement que tous deux furent désheaumés; ils passèrent outre et firent leur tour. L'Anglois retourna entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Jean Merlen, frisque (leste) homme et bon joûteur; et s'armoit d'argent à une bande de sables à trois têtes de lion de sables. Il envoya heurter à la targe de guerre messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit, car il étoit jà tout prêt d'avantage et monté sur son cheval. Il prit son glaive et le mit en arrêt. Tous deux éperonnèrent les chevaux de grand randon. Ce premier coup ils se consuivirent en vidant sur les heaumes. Si passèrent outre en frottant (rasant) et tenant les glaives; point ne les perdirent, et quand ils eurent fait leur tour, chacun retourna sur son lieu. Guères n'y séjournèrent, quand ils brochèrent (piquèrent) les chevaux rudement et abaissèrent les glaives et se fé-

rirent ès targes, si dur que les chevaux par la force du coup se tinrent tous cois. Ils jetèrent les glaives jus et passèrent outre, et retourna chacun après sur son lez et s'affichèrent de bien joûter la tierce lance. Cils (ceux) étoient tous prêts et pourvus qui les lances avoient levées. Si leur furent rendues, et quand ils les tinrent, ils les mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux. Messire Regnault de Roye consuivit Jean Merlen de telle façon en la targe que il lui fit vider les arçons et l'abattit tout plat à terre : il passa outre franchement et fit son tour et puis s'en revint sur son lieu. L'Anglois fut relevé et mené entre ses gens.

Après se trait avant et pour joûter un autre écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Jean Mouton, et s'armoit de gueules à un chevron de sables et trois molettes d'or perchées à une bordure de sables endentée. Cil (celui-ci) envoya heurter sur la targe de guerre messire Boucicaut. Le chevalier répondit. Ce fut raison, car il étoit tout prêt pour joûter. On lui boucla sa targe; on lui bailla son glaive. Il éperonna le cheval de grand randon et Jean Mouton contre lui. Ce premier coup ils se férirent sur les targes, mais point n'y prirent de dommage; aussi ne firent-ils de blâme, car le coup fut bien assis et faiticement (régulièrement); ils passèrent outre en portant leurs glaives droites; et firent leur tour et puis s'en revint chacun sur son lez: ils ne séjournèrent guères, quand ils abaissèrent les glaives et brochèrent (piquèrent) les chevaux et s'en vinrent de cette seconde

joûte de grand randon l'un sur l'autre. De ce coup ils se consuivirent sur les heaumes et se donnèrent grand horion. Ils passèrent outre, mais ils perdirent les glaives; ils firent leur tour et puis retournèrent sur leur lez. Cils (ceux) étoient tous prêts qui leur rendirent les glaives; ils les mirent en l'arrêt et puis brochèrent et abaissèrent les glaives et s'en vinrent l'un sur l'autre. De cette tierce joûte fut Jean Mouton désheaumé de messire Boucicaut. Adonc se retournèrent-ils devers leurs gens. Jean Mouton pour ce jour ne joûta plus, mais laissa joûter les autres.

Après se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, bel homme, long, droit et bien séant en selle; et étoit appareillé de tous points pour tantôt joûter. Si envoya heurter sur la targe de guerre au seigneur de Saint-Py. Le chevalier répondit, car il étoit devant son pavillon armé et monté d'avantage. On lui bailla son glaive, il le prit et mit en arrêt: les deux éperonnèrent les chevaux, et puis abaissèrent les glaives et s'en vinrent l'un contre l'autre de grand' volonté; mais ce premier coup ils faillirent, car les chevaux croisèrent, dont ils furent moult courroucés. Or retourna chacun sur son lieu, et guères ne séjournèrent, quand ils brochèrent les chevaux des éperons et abaissèrent les glaives, et s'ordonnèrent par semblant pour bien joûter. Ils s'en vinrent l'un contre l'autre et se consuivirent haut sur les heaumes un coup si dur que les étincelles en saillirent. Ils passèrent outre, car point ne s'attachèrent les fers des glaives en passant; par

leur déroyement les glaives leur chéirent, mais si très tôt qu'ils furent venus sur leur lieu, cils (ceux) étoient tous prêts qui leur rendirent: ils les prirent et mirent en arrêt; et puis les abaissèrent en émouvant les chevaux. Si s'en vinrent l'un sur l'autre de grand randon et se consuivirent sur les targes bien acertes. Jaquemin Scrope rompit son glaive. Le sire de Saint-Py employa bien le sien; car il férit l'écuyer si durement que il le vola hors des arçons. Il passa outre en faisant son tour et revint sur son lieu. Jaquemin Scrope qui chu étoit fut relevé et mené entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Guillaume Masquelée, et étoit tout prêt pour joûter et pour payer les armes auquel que fût, ainsi que ordonnance portoit, et pour ce avoit-il passé la mer en la compagnie du comte de Hostidonne (Huntingdon). Il envoya heurter à la targe de guerre messire Boucicaut: le chevalier répondit, car jà étoit-il monté et armé d'avantage sur son cheval. On lui boucla sa targe et bailla son glaive. Il le prit et mit en arrêt. Tous deux éperonnèrent d'un point les chevaux sur quoi ils étoient montés et montrèrent bien qu'ils étoient frecqs (lestes) et nouveaux et en bonne volonté pour courir, car sitôt qu'ils sentirent l'éperon ils s'écueillirent à la course. Les deux joûteurs en venant s'avisèrent. Ce premier coup ils se consuivirent haut sur les heaumes et se donnèrent si grand et si dur horion que on vit les flamèches de feu saillir; les coups vidèrent, ni point les pointes

des glaives ne se attachèrent. Le coup fut bel et bien prisé de toutes parties. Les chevaliers passèrent outre et firent leur tour; et retourna chacun sur son lieu. Guères ne séjournèrent, quand de rechef ils brochèrent les chevaux et abaissèrent les glaives, car point ne les avoient perdues pour la première joûte. Ils s'entrencontrèrent sans épargner et se férirent de plein coup sur les targes. Merveille fut que ils ne les percèrent, mais non firent, car les chevaux croisèrent. Ils passèrent outre et ruèrent jus leurs glaives. Ils firent leur tour bien et faiticement, ainsi que bons joûteurs en leur arroy sçavent faire, et puis revinrent chacun sur son lez.

Messire Boucicaut et Guillaume Masquelée recouvrèrent les glaives. Quand ils les eurent, ils les mirent en arrêt et se joignirent en leurs targes moult proprement, et éperonnèrent les chevaux, et les adressèrent à venir l'un sur l'autre au plus droit qu'ils purent. Si se consuivirent et se donnèrent ès lumières des heaumes grand horion, dur et bien assis. Le coup fut bel et bien prisé, car tous deux furent désheaumés et demeurèrent les têtes en pur les coiffes. Ils passèrent outre et firent leur tour et puis se tourna chacun entre ses gens, et ne joûtèrent plus pour ce jour, car ils en avoient assez fait.

Adonc se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Nicolas Law, armé de toutes pièces, bien et faiticement (régulièrement) et en très grand désir de faire armes pour ce jour. Si envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-

Py. Le chevalier fut tout prêt de répondre et se trait tantôt avant, car jà d'avantage il étoit sur son cheval, sa targe au col, armoyé de ses armes. Il prit son glaive et mit en l'arrêt et se joignit, comme un émérillon qui veut voler, en sa targe. Pareillement l'écuyer Anglois fit ainsi. Ils éperonnèrent d'un point et en venant ils abaissèrent les glaives et entrèrent de plein coup l'un dedans l'autre, et se férirent si dur sur les targes que, si les glaives ne fussent volés en tronçons, ils se fussent endommagés ou portés à terre. Très bien se tinrent ni point ne chéirent. Ils passèrent outre en faisant leur tour et puis revinrent sur leur lieu. On les rafraîchit de nouvels glaives; ils les prirent et mirent en arrêt et éperonnèrent les chevaux. De ce second coup ils se donnèrent sur les heaumes très grand horion, tant que on vit les étincelles de feu saillir. Autre dommage ils ne se firent. Les coups croisèrent, ils passèrent outre et firent leur tour et puis revint chacun sur son lieu. Guères n'y séjournèrent, quand ils éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les lances. Audevant bien s'étoient avisés ni point ne vouloient faillir d'atteindre l'un l'autre. Le tiers coup de la joûte fut bel, car ils se consuivirent à mont ès lumières des heaumes, si dur et roide que les pointes des glaives se prirent et attachèrent. De ce coup tous deux se désheaumèrent si nettement que les tissus des heaumes rompirent et volèrent jus sus la prée par derrière les croupes des chevaux. Bien se tinrent les joûteurs, car point ne chéirent. Ils passèrent outre en faisant leur tour et puis par bon arroy ils revinrent chacun entre

ses gens. Cils (ceux) étoient tous prêts qui recueillirent les heaumes et les portèrent ès lieux dont ils étoient partis. Pour ce jour les joûtes cessèrent, ni nul depuis ne se trait avant de la partie des Anglois. Donc s'en vinrent le comte de Hostidonne (Huntingdon), le comte Maréchal, le sire de Clifort, le sire de Beaumont, messire Jean Clinton, messire Jean d'Aubrecicourt, messire Thomas Scornebourne (Sherburn) et tous les chevaliers, qui joûté avoient les quatre jours, en une compagnie devers les chevaliers François, et les remercièrent grandement de leurs ébattements et leur dirent : « Tous chevaliers et écuyers de notre compagnie qui joûter vouloient ont fait armes. Si prenons congé à vous, car nous retournerons à Calais et de là en Angleterre. Nous savons assez que qui voudra joûter à vous et faire armes, il vous trouvera ici les trente jours durants, selon la teneur de votre cri. Nous revenus en Angleterre, nous vous certifions que à tous chevaliers et écuyers que nous verrons et qui à nous de ces armes parlerons, nous leur dirons et prierons que ils vous viennent voir. » — « Grands mercis, répondirent les trois chevaliers, et ils seront recueillis de bonne volonté et délivrés au droit d'armes, ainsi comme vous avez été. Avec tout ce nous vous remercions grandement de la courtoisie que vous nous avez faite. »

Ainsi sur cet état doucement et amiablement se départirent de la place de Saint Inghelbert les Anglois des François et s'en retournèrent à Calais. Guères n'y séjournèrent. Ce fut le samedi

au matin que ils entrèrent ès vaisseaux passagers. Ils eurent bon vent, ils vinrent devant midi à Douvres. Si issirent hors des vaisseaux et entrèrent en la ville et se trairent chacun à son hôtel.

Si furent ce samedi tout le jour, et le dimanche jusques après messe et boire, en la ville de Douvres, et s'y rafraîchirent eux et leurs chevaux, et le dimanche ils vinrent au gîte au soir en la ville de Rochestre; et lendemain à Londres. Si se départirent là et prirent congé l'un à l'autre et retourna chacun en son lieu. Les trois chevaliers de France dessus nommés tinrent leur place et leur journée vaillamment à Saint Inghelbert.

Vous devez savoir, si comme ici dessus je vous ai dit, que quand la compagnie des Anglois eut pris congé aux chevaliers de France, le roi de France et le sire de Garencières, qui là étoient tous déconnus et qui vu avoient les armes faites, s'en vinrent ce jour gésir à Marquise et à lendemain que il ajourna, le vendredi, ils se départirent et s'en retournèrent en France et ne cessèrent de chevaucher si furent venus à Cray sur la rivière d'Oise, où pour ces jours la reine de France se tenoit. Petit de gens sçurent où le roi avoit été, fors que ses plus secrétaires varlets de chambre.

Depuis la route (troupe) des Anglois, desquels je vous ai parlé, retournée en Angleterre, il n'est point venu en ma connoissance que nul depuis issit hors d'Angleterre, ni vint à Saint Inghelbert pour faire mes. Car cils (ceux) qui joûter vouloient et auxquels les nouvelles venues étoient, premièrement se

cueillirent et accompagnèrent tous ensemble et retournèrent tout ainsi. Néanmoins les trois chevaliers dessus nommés se tinrent sur leur place les trente jours tous accomplis et outre; et puis s'en retournèrent tout par loisir chacun en son lieu, quand ils furent venus voir le roi de France, le duc de Touraine et les seigneurs à Paris qui leur firent bonne chère. Ce fut raison; car vaillamment ils s'étoient portés, et avoient gardé l'honneur du royaume de France.

CHAPITRE XIII.

De l'entreprise et du voyage des chevaliers de France et d'Angleterre et du duc de Bourbon qui fut chef de l'armée, à la requête des Gennevois (Génois), pour aller en Barbarie assiéger la forte ville d'Affrique [1].

Je me suis souffert à parler et de remettre avant une autre haute et noble matière et emprise qui se fit en cette saison des chevaliers de France et d'Angleterre et d'autres pays, outre mer au royaume de Barbarie. Si ne le vueil-je pas oublier ni laisser derrière. Mais pour ce que j'avois commencé à parler des armes faites à Saint Inghelbert, si comme il est ici dessus contenu, je les ai voulu poursuivre,

(1) Ville maritime du royaume de Tunis. J. A. B.

et puisque je les ai conclues, je me remettrai aux autres nouvelles et m'en rafraîchirai, car tels choses au dire et mettre avant me sont grandement plaisants; et si plaisance ne m'eût incliné au dicter et à l'enquerre, je n'en fusse jà venu à chef.

Or dit le texte de mon procès, sur lequel je vueil procéder, que, en cette saison, nouvelles s'épandirent en France et en plusieurs pays que les Gennevois (Génois) vouloient faire une armée pour aller en Barbarie et de eux-mêmes avoient grand avantage de pourvéances tant que de biscuit, d'eau douce et de vinaigre, de gallées, de vaisseaux atout (avec) chevaliers et écuyers qui en ce voyage voudroient aller. Et la cause qui les mouvoit à ce faire, je le vous dirai. De long temps s'étoient les Auffriquants (Africains) avancés par mer et venus guerroyer les frontières des Gennevois (Génois), pillé et robé les îles, que ils tiennent enclos en la mer, qui à eux obéissent et mêmement en emblant (enlevant), quand ils ne s'en donnoient de garde. Toute la rivière de Genèves (Gênes) gisoit et séjournoit en péril par ceux d'Auffrique (Afrique); et avoient et ont encore par devers eux une ville séant sur mer, qui est outre mesure forte; laquelle ville on appelle Affrique, garnie et pourvue de portes, de tours, de hauts murs durs et espès (épais) et de fossés; et si comme la forte ville de Calais est clef, et quiconque en soit sire, il peut quand il veut entrer au royaume de France ou au pays de Flandre et aussi aller par mer et là retourner et faire soudainement par puissance de gens des maux assez, tout ainsi par com-

paraison celle d'Affrique est clef et retour des Barbarins et de ceux du royaume d'Afrique et du royaume de Bougie et de Thunes (Tunis) et des royaumes incrédules par de-là. Et leur vient la dite ville trop grandement à point. Et trop ressoingnoient (craignoient) les Gennevois (Génois), qui sont grands marchands, cette ville d'Affrique, car souvent ils étoient par mer aguettés et atteints des écumeurs d'Affrique, lesquels, quand ils véoient leur plus bel, couroient sur les Gennevois allants et retournants en leur marchandise et les déroboient et mettoient tout à bord [1] et faisoient de la ville d'Affrique leur warenne (garenne) et font encore. Mais pour y pourvoir les Gennevois, qui sont riches et puissants par mer et par terre et qui ont grandes seigneuries, regardèrent et considérèrent le fait des Auffriquants et des Barbariens; aussi à la complainte de ceux qui demeurent et sont ès îles sujets à eux, enclos de là la mer à la rivière de Genèves et tels que l'île d'Albe (Elbe), l'île de Sic (Cypre), l'île de Querse, (Corse) l'île de Bouscan, l'île de Gorgennen (Gorgone) et jusques au Gouffre du Lion (Golfe-de-Lyon) et aussi les îles de Sardane (Sardaigne) et de Sardine et jusques en l'île de Mayogros (Majorque); mais ces trois îles obéissent au roi d'Arragon. Si jetèrent leur visée, par commun et général accord que leur fait, par spécial, ils signifieroient en France en l'hôtel du roi et feroient offre et présent à tous chevaliers et écuyers qui voudroient passer avec eux

(1) C'est-à-dire, jetoient tout dans la mer. J. A. B.

pour aller assiéger cette male et forte ville d'Affrique, de galées et de vaisseaux chargés de biscuit et d'eau douce et de vinaigre, pour eux mener et ramener à leurs frais et coûtages, mais que ils eussent les dits voyagers à chef et à capitaine un des oncles du roi, ou son frère le duc de Touraine qui pour ce temps étoit jeune et à venir et qui devoit travailler pour conquérir honneur. Et auroient en leur compagnie et aide les pélerins étranges, douze mille arbalêtriers Gennevois (Génois) tous d'épreuve et huit mille gros varlets aux lances et aux pavois; et tout à leurs dépens. Et le faisoient les Gennevois pour tant qu'ils sentoient et véoient que trèves étoient données par mer et par terre à durer trois ans entre les royaumes de France et d'Angleterre. Si supposoient et imaginoient que pour cette raison chevaliers et écuyers, tant en France comme en Angleterre, séjournoient, ni apparants n'étoient de nulle part où ils se dussent ni pussent ensonnier (inquiéter); si en recouvreroient plus légèrement.

Quand les premières nouvelles en vinrent en France de cette emprise et en l'hôtel du roi, vous devez savoir que les seigneurs et les chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer en furent moult réjouis. Et fut dit aux ambassadeurs de Genève (Gênes), qui la certification de ces besognes avoient apporté, que point ne s'en retourneroient arrière sans être ouïs et secourus, car leur requête pour aider la foi chrétienne à augmenter étoit raisonnable. Si les fit-on séjourner à Paris pour pourvoir à ces besognes et examiner les points et articles de

leur requête, et pour regarder qui pourroit être chef souverain de ce voyage auquel tous chevaliers et écuyers obéiroient. Le duc de Touraine de trop grand' volonté s'y offroit et représentoit; mais le roi et son conseil, le duc de Berry et le duc de Bourgogne ne lui vouloient nullement accorder, et disoient que ce n'étoit pas voyage pour lui. Or fut regardé et avisé au cas des Gennevois que le frère ou l'un des oncles du roi iroit, ou que le duc de Bourbon, qui oncle étoit du roi, seroit chef et souverain de ce voyage et auroit à compagnon le seigneur de Coucy. Quand les Gennevois, qui en ambassade étoient venus en France, eurent la réponse certaine du roi, comme conclu et accordé étoit que sans faute ils seroient cette saison secourus des chevaliers et écuyers de France et auroient le duc de Bourbon à souverain capitaine, qui étoit oncle du roi, si se tinrent grandement à contents et prirent congé au roi et à son conseil, et dirent que ils vouloient retourner en leur pays et recorder ces nouvelles, par quoi on se pourvoiroit. Sur ce, répondu leur fut que ce seroit bien fait. Ils se départirent et mirent au retour. Or s'épartirent ces nouvelles parmi le royaume de France que le voyage se feroit d'aller en Barbarie. Aux aucuns chevaliers et écuyers étoit plaisant et acceptable, et aux aucuns non. Et sachez que tous ceux qui y voulsissent (eussent voulu) bien aller n'y allèrent pas. Premièrement on alloit à ses frais, ni nul haut seigneur ne délivroit fors ceux de son hôtel. Secondement, ordonné fut que nul ne passeroit outre de la nation de France sans le congé du roi,

car on ne vouloit pas que le royaume de France fût trop desnué (dégarni) de chevaliers et d'écuyers; et si fut dit et ordonné, et bien l'avoient mis en termes les Gennevois, que ils ne passeroient nuls varlets, fors que tous gentils hommes et gens de fait et de défense; et aussi regardé fut pour le meilleur, et pour complaire aux autres nations hors du royaume de France, que aussi bien à cet honorable voyage devoient partir chevaliers et écuyers, comme faisoient cils (ceux) du royaume de France. Cette ordonnance fut bien comprise et bien assise, et en sçurent chevaliers et écuyers hors du royaume de France grand gré au roi et à son conseil.

Le duc de Bourbon, qui chef étoit de ce voyage, envoya tantôt ses officiers en la cité de Gênes, où les pourvéances se devoient faire, pour pourvoir ce que à lui et à son état appartenoit. Le gentil comte Dauphin d'Auvergne, qui en ce voyage aussi devoit et vouloit aller, envoya à Gênes faire ses pourvéances. Le sire de Couey ne demeura pas derrière. Mais y envoya aussi messire Guy de la Trimouille, messire Jean de Viane (Vienne), amiral de France et tous les barons et seigneurs qui ordonnés étoient de là aller, y envoyèrent aussi grandement et puissamment, selon que chacun sentoit son affaire et vouloit montrer son état. Messire Philippe d'Artois comte d'Eu, messire Philippe de Bar, le sire de Harcourt et messire Henry d'Antoing ne se mirent pas derrière, mais envoyèrent faire leurs pourvéances ainsi comme à eux appartenoit. De Bretagne et de Normandie aussi s'ordonnèrent grand' foison de

gens d'armes et de seigneurs pour aller au voyage. Le sire de Ligne et le sire de Havereth, en Hainaut, s'ordonnoient et ordonnèrent en ce temps aussi grandement pour aller au dit voyage. Le duc de Lancastre avoit aussi un fils bâtard, qui s'appeloit messire Beaufort de Lancastre; si eut grâce et dévotion qu'il l'envoyeroit au dit voyage. Si le pourvut grandement de chevaliers et d'écuyers d'Angleterre et de toutes gens de bien et d'honneur pour le accompagner en ce voyage. Le comte de Foix n'eut jamais son fils bâtard Yvain de Foix laissé derrière, mais le pourvut de chevaliers et d'écuyers de Béarn grandement et voulut que il tînt bon état et bien étoffé. Tous les seigneurs, qui se ordonnoient pour là aller, se pourvéoient et étoffoient moult grandement et chacun l'un pour l'autre. Et sur la moitié du mois de mai les plus lointains demeurants de la ville de Gênes se départirent de leurs hôtels et se mïrent au chemin pour venir à Gênes, où l'assemblée devoit être et où les galées, vaisseaux et les naves (nefs) se chargeoient. Si mirent bien un mois ou environ à là venir avant que ils fussent tous assemblés. Les Gennevois (Génois) de leur venue étoient grandement réjouis, et faisoient aux chefs des seigneurs grands dons et beaux présents pour eux tenir en plus grand amour; et quand ils furent tous venus à Gênes et sur la rivière de Gênes, ils suivirent tous l'un l'autre. Il fut sçu et nombré par l'ordonnance des maréchaux que ils étoient quatorze cents chevaliers et écuyers. Si entrèrent ès galées et vaisseaux fretés et appareillés de tous

points, si bien que vaisseaux courants parmi la mer pouvoient être, et se départirent du port de Gênes et d'une vue, environ la Saint Jean-Baptiste, que on compta pour lors en l'an de grâce de notre seigneur mil trois cent quatre vingt et dix.

Grand' beauté et grand' plaisance fut à voir l'ordonnance du partement, comment ces bannières, ces pennons et ces estrannières (étendards), armoyés bien et richement des armes des seigneurs, ventiloient au vent et resplendissoient au soleil, et de ouïr ces trompettes et ces claironceaux retentir et bondir, et autres ménestrels faire leur métier de pipes et de chalumelles et de naquaires (tambours), tant que du son et de la voix qui en issoit, la mer en retentissoit toute. Le premier jour que ils entrèrent en leurs vaisseaux, en eux assemblant, ils ancrèrent et se tinrent la nuit et le vêpre à l'ancre en l'embouchure de la haute mer. Et devez savoir que tous les varlets et les chevaux demeurèrent derrière. Un cheval de soixante francs on l'avoit à Gênes à leur département pour dix francs, car plusieurs chevaliers et écuyers, qui en ce voyage alloient et se mettoient, ne sçavoient quand ils retourneroient; et si n'avoit-on que cinq chevaux à Gênes gouvernés pour un franc; et pour ce au départir ils en faisoient argent, mais c'étoit petit. Et étoient en nombre environ six vingt galées et deux cents vaisseaux toutes garnies et pourvues de gens d'armes et d'arbalêtriers et de pavescheurs [1], et plus de cent

(1) Hommes couverts de boucliers ou pavois. J. A. B.

vaisseaux garnis de pourvéances de ce qui leur besognoit.

A lendemain, droit au point du jour, ils désancrèrent du lieu où ancrés étoient et nagèrent tout ce jour à force de rivières, côtoyant les terres et la nuit aussi. Le tiers jour de leur département ils vinrent à Portefin et là ancrèrent et furent la nuit au port. Et au lendemain au point du jour ils désancrèrent et nagèrent et vinrent à un autre port et ville que on dit Port-Vendres et là ancrèrent et se rafraîchirent et à lendemain au point du jour ils se désancrèrent et passèrent outre et se boutèrent au parfond en la garde de Dieu, de Notre-Dame et de Saint George; et trouvèrent premièrement l'île d'Albe (Elbe) et l'île de Sardine (Sardaigne) et puis l'île de Querse (Corse), et puis l'île de Gorgonne et l'île de Sardine, et passèrent le gouffre (golfe) du Lyon, qui est moult périlleux et doutable à passer. Mais le chemin qu'ils alloient, ils ne le pouvoient eschever (éviter). Là furent-ils en grand péril d'être tous perdus et par fortune de vents d'hiver, d'orages et de temps. Et n'y avoit si sage patron ni maronnier (matelot) qui y sçût mettre ni donner conseil, fors que attendre la volonté de Dieu et l'aventure; et s'épartirent généralement et s'en allèrent l'un çà et l'autre là. Et dura cette tempête un jour et une nuit. Quand cette tempête fut passée et la mer apaisée et les vents revenus plus souefz (doux), les patrons et les nautonniers, qui la mer connoissoient, prirent le chemin comme près en comme en sus que ils en sçussent pour venir on l'île de Commè-

res[1], qui sied à trente milles d'Affrique, la ville là où ils vouloient et tendoient à aller; car à l'entrée au gouffre du Lyon les patrons et les meneurs des galées et des vaisseaux avoient eu conseil et relation ensemble et avoient dit et proposé ainsi : « Si nous avons fortune trop diverse et que nous perdons notre chemin et la vue l'un de l'autre, si nous redressons en l'île de Commères et là attendons tous l'un l'autre. Ainsi comme proposé l'avoient, ils le firent et les premiers qui au dit île vinrent attendirent les seconds et les derniers. Et avant que tous fussent venus, cils (ceux) qui épars étoient parmi la mer, ils mirent bien neuf jours. En l'île de Commères a de plusieurs beaux ébattements, combien qu'il ne soit pas grand. Si se rafraîchirent les seigneurs et louèrent Dieu, quand ils eurent la connoissance que tous sans perte ni dommage ils se trouvoient là assemblés; et quand ils se voulurent départir, les patrons et les seigneurs de France, qui souverains étoient des autres, eurent conseil et collation ensemble pour eux pourvoir de conseil et d'avis, quand ils sçurent que si près de la ville d'Affrique étoient, comment au venir sus ils se maintiendroient.

Nous nous souffrirons pour le présent à parler des seigneurs de France et de leur arroy, car temprement (bientôt) nous y retournerons, et parlerons de plusieurs autres besognes qui en cette saison avinrent en France, et par spécial au pays d'Auvergne, en la marche de la terre le comte Dauphin, lequel étoit en ce voyage dont je parlois présentement.

(1) Je ne puis rien trouver qui réponde à ce nom. J. A. B.

CHAPITRE XIV.

De un capitaine robeur, nommé Aimerigot Marcel, qui tenoit un fort chatel ès marches de Rouergue, nommé la Roche de Vendais et comme il fut assiégé du vicomte de Meaux, et la prise du dit chatel et comment depuis le dit Aimerigot fut pris et mené a Paris.

En cette saison que la cueillette de gens d'armes se fit en France pour aller en Barbarie et que ils n'avoient entendu fors de fournir leur voyage sus forme de bonne entente et pour exaulser (élever) la foi chrétienne, autres imaginations mauvaises et traitreuses étoient ès cœurs des pillards et robeurs qui se tenoient en Auvergne et en Rouergue et en Limousin, quoique les pays cuidoient bien (être) assurés et le dussent par droit et par raison être, car la charte de la trève entre France et Angleterre y avoit été publiée par tous les forts, et aux capitaines qui guerre d'Anglois faisoient; et leur étoit dit, montré et éclairci vivement, et à tous ceux qui l'enfreindroient, et briseroient ni violeroient point ni article qui en la dite charte de trève fût écrit et contenu, ce seroit sur si grand'amende que de recevoir punition mortelle, sans avoir nulle espérance de rémission. Et par spécial Perrot le Béarnois capitaine de Chalucet, Aimerigot Marcel, Olim Barbe,

capitaine d'Ouzac en la marche d'Auvergne, étoient nommés étroitement et closement en la dite charte afin que, si de nul mal ou cas préjudiciable que eux ou les leurs le faisoient ou consentoient à faire, qu'ils ne s'en pussent point excuser.

Les aucuns capitaines, qui doutoient la sentence de recevoir mort honteuse ou d'encheoir en l'indignation du roi de France et de ses vassaux, tenoient et tinrent bien les points de la charte sans enfreindre ni obvier à l'encontre, et les aucuns non. Dont depuis ils le comparèrent (payèrent) chèrement, si comme il vous sera remontré avant en l'histoire.

Vous sçavez, si comme il est ici dessus contenu en notre livre et dedans le procès de l'histoire faite, dite et ordonnée par véritable et discret homme, sire Jean Froissart, trésorier et chanoine de Chimay, comment traités furent entre les pays, c'est à savoir Auvergne, Rouergue, Caoursin (Quercy) et Limousin, aux capitaines qui tenoient plusieurs forts et garnisons ès dits pays ennemis et contraires au royaume de France; et en furent meneurs et traiteurs Jean comte d'Armagnac et Bernard Dauphin d'Auvergne et comte de Clermont. Et tant exploitèrent ces deux seigneurs, et par bonne diligence que ils rendirent, que ils adoucirent aucuns capitaines et les amenèrent jusques à composition et vendition de leurs forts: l'achat des seigneurs dessus nommés fut fait aux capitaines par manière et condition que ils devoient renoncer à la guerre de France et d'Angleterre le terme durant les trèves, et s'en devoient aller avec le comte d'Armagnac en

Lombardie et là où il les voudroit mener, pour aider à faire sa guerre à l'encontre de messire Galéas comte de Vertus, lequel avoit déshérité ses cousins germains, les enfants de son oncle messire Barnabo, si comme il est écrit et contenu ci-dessus en notre histoire, et pour avoir l'aide et le confort d'eux et nettoyer les pays dessus nommés des pillards et des robeurs qui tant méfaisoient aux hommes et femmes des pays dessus dits. Le dit comte d'Armagnac et le comte Dauphin son cousin s'en étoient loyalement et diligemment ensonniés (mêlés). Aussi à la requête et prière des bonnes gens, des cités, des villes et du plat pays des terres dessus nommées, et tant que par amiable ordonnance, une taille et cueillette d'or et d'argent avoit été faite en Auvergne, en Gévaudan, Rouergue, Caoursin (Quercy) et en Limousin, jusques à la somme de deux cents mille francs. Et s'en étoient les pauvres du pays et les riches pris si près du payer que plusieurs en avoient vendu et engagé leur héritage, pour vouloir demeurer en paix en leur nation. Et cuidoient les bonnes gens, on leur donnoit à entendre, que de ces cinq pillards et robeurs, qui les forts et les garnisons avoient vidés parmi l'argent et l'or délivré que payé avoient, être quittes à toujours mais de eux sans nul retour; mais non furent en trop de lieux, et par spécial de Aimerigot Marcel et de ses gens, car depuis que le châtel d'Aloïse fut rendu par vendition au comte d'Armagnac, qui sied au droit cœur d'Auvergne, si y fit Aimerigot et conseilla à faire moult de maux.

Cil (cet) Aimerigot pouvoit bien en deniers tous appareillés payer et finer de cent mille francs. Et tout lui venoit de pillages, de roberies, de rançons et de pactis (compositions); et avoit mené cette ruse plus de dix ans. Le comte d'Armagnac tendoit trop fort à avoir Aimerigot en sa route (troupe) et disoit ainsi; que point ne le lairoit derrière pour deux raisons: l'une raison étoit que de Aimerigot il aimoit grandement la compagnie et le conseil, car en tous faits d'armes il le sentoit subtil et appert pour embler ou pour écheller forteresses, ou pour donner conseil en toutes les manières d'armes que on les vouloit avoir; et lui faisoit dire et remontrer par aucuns moyens que trop grand profit lui feroit, si il s'en alloit avecques lui. La seconde raison étoit, et l'entendoit le comte ainsi, que si Aimerigot demeuroit derrière, quoique il eût vendu et délivré Aloïse et autres forts qu'il tenoit, et reçu l'argent, il pouvoit de rechef en Auvergne et en Rouergue faire moult de maux. Aimerigot aux traités du comte se dissimuloit et disoit ainsi: « Quand je verrai le département du comte d'Armagnac, et ce sera tout acertes (sérieux) qu'il s'en ira, je crois bien, au bon vouloir que j'ai maintenant, que je ne demeurerai point derrière. » Autre réponse ni plus acceptable ne pouvoit-on avoir ni extraire de lui. Le comte d'Armagnac se tenoit en Comminge et sur le Toulousain en son pays et entendoit à faire les finances et à pourvoir gens; et eut son voyage trop plutôt hâté qu'il ne fit, si le voyage d'Affrique n'eût été, mais ce le détria (retarda) une saison, car plusieurs

chevaliers et écuyers, qui au dit voyage étoient allés, lui avoient promis aide et compagnie sitôt qu'il se mettroit en chemin, et il ne pouvoit ses besognes faire fors en faisant. Et ce voyage de Barbarie se fit si soudainement que on ne s'en donnoit de garde, quand les nouvelles en vinrent en France et en cette saison que les nouvelles s'épandirent. Or primes (avant) se conclurent les traités des compositions du comte d'Armagnac à ces guerroyeurs d'Auvergne et des terres dessus dites. Si se hâta-t-il tant qu'il put de payer et délivrer l'argent aux capitaines.

Trop étoit Aimerigot Marcel courroucé, et bien le montra, de ce que le fort d'Aloïse de-lez (près) Saint Flour avoit rendu ni vendu pour argent, et s'en véoit trop abaissé de seigneurie et moins craint; car le temps qu'il l'avoit tenu à l'encontre de toute la puissance du pays, il étoit douté plus que nul autre et honoré des compagnons et gens d'armes de son côté, et tenoit et avoit tenu toujours au châtel d'Aloïse grand état, bel, bon et bien pourvu; car ses pactis (compositions) lui valoient plus de vingt mille florins par an. Si étoit tout triste et pensif, quand il regardoit en soi comme il se déduiroit, car son trésor il ne vouloit point diminuer et si avoit appris à voir tous les jours nouveaux pillages et nouvelles roberies, dont il avoit aux parties fait la plus grand'partie du butin, et il véoit à présent que ce profit lui étoit clos. Si disoit et imaginoit ainsi en soi, que trop tôt il s'étoit repenti de faire bien, et que de piller et rober en la manière que

devant il faisoit et avoit fait, tout considéré c'étoit bonne vie. A la fois il s'en devisoit aux compagnons qui lui avoient aidé à mener cette ruse, et disoit : « Il n'est temps, ébattement, ni gloire en ce monde que de gens d'armes de guerroyer par la manière que nous avons fait ! Comment étions-nous réjouis, quand nous chevauchions à l'aventure et nous pouvions trouver sur les champs un riche abbé, un riche prieur, marchand ou une route (troupe) de mulles de Montpellier, de Narbonne, de Limoux, de Fougans, de Beziers, de Toulouse et de Carcassonne, chargés de draps de Bruxelles ou de Moûtier Villiers, ou de pelleterie venant de la foire au Lendit, ou d'épiceries venant de Bruges ou de draps de soie de Damas ou d'Alexandrie. Tout étoit nôtre ou rançonné à notre volonté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Les vilains d'Auvergne et de Limousin nous pourvéoient et nous amenoient en notre châtel les blés, la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux et la litière, les bons vins, les bœufs, les brebis, et les moutons tous gras, la poulaille et la volaille. Nous étions gouvernés et étoffés, comme rois, et quand nous chevauchions, tout le pays trembloit devant nous. Tout étoit nôtre allant et retournant. Comment prîmes-nous Carlac, moi et le bourg de Compane? Et Caluset, moi et Perrot le Béarnois? Comment échelâmes-nous, vous et moi, sans autre aide, le fort châtel de Merquel (Mercœur), qui est au comte Dauphin; je ne le tins que cinq jours et si en reçus sur une table cinq mille francs. Et encore quittai-je mille pour l'amour des

enfants du comte Dauphin. Par ma foi cette vie étoit bonne et belle, et me tiens pour trop déçu de ce que j'ai rendu ni vendu Aloïse, car il faisoit à tenir contre tout le monde; et si étoit, au jour que je le rendis, pourvu pour vivre et tenir, sans être rafraîchi d'autres pourvéances, sept ans. Je me tiens de ce comte d'Armagnac trop vilainement déçu. Olim Barbe et Perrot le Béarnois le me disoient bien que je m'en repentirois. Certes de ce que j'ai fait je m'en repens trop grandement. »

Quand les compagnons, qui pauvres étoient et qui servi avoient Aimerigot Marcel, lui ouïrent dire et mettre avant telles paroles, ils véoient bien que il lui ennuyoit et que il parloit de bon cœur et tout acertes (sérieusement). Si lui disoient: « Aimerigot, nous sommes tous prêts à votre commandement. Si renouvelons guerre, et avisons quelque bon fort en Auvergne ou en Limousin et le prenons et fortifions. Nous aurons tantôt recouvré tous nos dommages; et si fait si bel et bon voler en Auvergne et en Limousin que meilleur ne peut faire. Car premièrement, le comte Dauphin et messire Hugues son frère sont hors du pays, et plusieurs chevaliers et écuyers en leur compagnie au voyage de Barbarie; et par spécial le sire de Coucy, qui est regard souverain de par le roi ès marches de par deçà, est au dit voyage. De lui n'avons nous garde ni du duc de Berry. Celui là se tient à Paris et se donne du bon temps. » — « Je ne sçais, dit Aimerigot, mais j'en suis en bonne volonté, réservé ce que on m'a par mots exprès enclos en la charte de la trève. » — « Ha,

répondirent les compagnons, que de ce? Or le tiendrez-vous si vous voulez? vous n'êtes homme en rien au roi de France; si ne lui devez foi ni obéissance. Vous êtes homme au roi d'Angleterre, car votre héritage, lequel est tout détruit et perdu, sied en Limousin; et si nous faisons guerre pour vivre, car vivre nous faut, jà les Anglois ne nous en sauront mauvais gré, mais se trairont tantôt ceux qui gagner voudront avecques nous. Et si avons cause et titre assez maintenant pour faire guerre, car nous ne sommes pas en Auvergne tous payés des pactis (compositions) que on nous y doit. Si manderons aux vilains des villages, mais que nous ayons trouvé fort pour nous tenir, que ils nous payent; autrement nous leur ferons guerre. » — « Or avant, dit Aimerigot, où nous pourrons-nous à ce commencement loger pour nous recueillir? »

Là en y eut aucuns qui répondirent et dirent ainsi: « Nous savons un fort désemparé sur l'héritage du seigneur de la Tour que nul ne garde. Trayons-nous là tout premièrement et le fortifions; et quand fortifié l'aurons, nous le garnirons; et courrons légèrement et à notre aise en Auvergne et en Limousin. » — « Et où gît ce fort, demanda Aimerigot » — « A une lieue de la Tour, répondirent ceux qui le connoissoient et qui jà avisé l'avoient. On le nomme la Roche de Vendais. » — « Par ma foi, répondit Aimerigot, vous dites vrai. La Roche est un droit lieu pour nous; et est tenue la terre où il sied, quoique pour le présent il soit

désemparé, des arrière-fiefs de Limousin; et nous l'irons voir. Si le prendrons et fortifierons. »

Ainsi sur ce propos ils se fondèrent et conclurent; et se assemblèrent un jour tous ensemble et vinrent à la Roche de Vendais. Quand Aimerigot fut là venu, de rechef il le voulut encore aviser pour connoître et voir si leur peine y seroit employée du fortifier. Et quand il l'eut bien avisé et environné, et conçu toutes les gardes et les défenses, si lui plut encore bien grandement mieux que devant. Si le prirent de fait et le fortifièrent petit à petit, avant que ils courussent ni fissent nul contraire sur le pays. Et quand ils virent qu'il étoit fort assez pour eux tenir contre siége et assaut et que tous les compagnons furent montés et pourvus, ils commencèrent à courir sur le pays et à prendre prisonniers et à rançonner et à pourvoir leur fort de chairs, de farines, de cires, de vins, de sel, de fer, d'acier, et de toutes choses qui leur pouvoient servir; rien n'étoit qui ne leur vînt à point, si il n'étoit trop chaud ou trop pesant. Les pays de là environ et les bonnes gens, qui cuidoient être en paix et en repos parmi la trève qui étoit donnée entre les rois et les royaumes, se commencèrent à ébahir, car ces robeurs et pillards les prenoient en leurs maisons, et partout où ils les pouvoient trouver aux champs et aux labourages, et se nommoient les aventureux.

Le sire de la Tour, quand il sentit qu'il avoit tels voisins si près de lui que à une lieue de sa meilleur ville la Tour, ne fut pas bien assuré, mais fit garder fortement et étroitement ses villes et ses

châteaux. La comtesse Dauphine, une moult vaillant' dame et de grand' prudence, qui se tenoit avec ses enfants en une sienne bonne ville et fort châtel que on dit Sardes séant sur la rivière l'Évêque, ne fut pas bien assurée quand elle ouït dire que Aimerigot et sa route avoient fortifié la Roche de Vendais. Si envoya tantôt à tous ses châteaux et les fit pourvoir de gens d'armes défensables, tels que à Marquel, à Oudable, à Chillac, à Blère et partout, afin que nul ne fût surpris, car trop fort doutoit celui Aimerigot, pour tant que autrefois il avoit eu de ses florins à un seul payement cinq mille. Sachez que tous les pays d'Auvergne et de Limousin se commencèrent grandement à effrayer. Si s'avisèrent chevaliers et écuyers, et les gens des bonnes villes telles que de Clermont, de Montferrant et de Riom, que ils envoyeroient devers le roi de France, ainsi qu'ils firent.

Endementres (pendant) que ce pourchas se fit des bonnes villes d'Auvergne et de la comtesse Dauphine qui se mit avecques eux et envoyèrent devers le roi de France et son conseil et devers le duc de Berry, qui pour lors se tenoit à Paris de-lez le roi, se fortifièrent grandement ceux de la Roche de Vendais, et au commencement de leur fortifiement ils firent une feuillée où ils logèrent leurs chevaux. Quand toutes manières de gens aventureux, qui cassés étoient de leurs gages, entendirent que Aimerigot Marcel faisoit guerre, si en furent tous réjouis; et s'en vinrent plusieurs bouter en sa route et compagnie, et eut tantôt de pillards et de robeurs plus

que il n'en voulsist (voulût) avoir. Nul ne demandoit gages fors la retenue de lui, car bien savoient tous ceux qui en sa compagnie se mettoient, que assez ils gagneroient, puisque l'abandon du piller et rober ils avoient. Si couroient tous les jours, une fois dessous et l'autre dessus, ni nul n'alloit au-devant; et se faisoient renommer et connoître en moult de lieux; ni on ne parloit d'autre chose en Auvergne et en Limousin que de ceux de la Roche de Vendais. Moult en étoit le pays effrayé. Cils (ceux) de Chalucet, dont Perrot le Béarnois étoit capitaine, tenoient fermement la trève et ne savoient nulle guerre; et quand le dit Perrot vit que Aimerigot couroit ainsi le pays qui cuidoit bien être en trèves et assuré, si fut tout courroucé sur Aimerigot et dit que il faisoit mal; et lui manda ainsi, qu'il ne vouloit que lui ni les siens eussent nul retour en Chalucet ni en lieu où il eût puissance. Aimerigot n'en fit compte, car il avoit bien où aller et retraire sans Chalucet; et avoit gens assez; et tous les jours lui en venoient de ceux qui se vouloient aventurer et mal faire. Perrot le Béarnois défendit sur la vie à ceux qui dessous lui étoient et se tenoient, que nul ne se mît aux champs pour porter contraire ni dommage à ses voisins, mais vouloit stablement et loyalement tenir la trève. Olim Barbe capitaine d'Ousac se dissimuloit aussi de cette affaire et disoit toutefois qu'il vouloit tenir la trève; mais il me fut dit que ses gens couroient convertement à la fois; et quand ils avoient aucuns bons pillages, il en vouloit bien avoir le profit. Les bonnes gens d'Auvergne

et par spécial de ceux de Clermont, de Montferrant et de Riom, qui en message alloient devers le roi de France et le duc de Berry, exploitèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Paris et trouvèrent là le roi, le duc de Berry, de Touraine et le connétable de France messire Olivier de Clisson. Si se trayrent (rendirent) tantôt devers le conseil du duc de Berry et remontrèrent ce pourquoi ils étoient venus et comment Aimerigot Marcel guerroyoit et détruisoit le pays d'Auvergne, et comme les gens qui mal y faisoient se multiplioient tous les jours et prioient pour Dieu que on y pourvût; car si on les laissoit longuement convenir, ils honniroient le pays d'Auvergne et la frontière de Limousin. Quand ces nouvelles furent venues au roi et au duc de Berry, si en furent grandement courroucés, car ils cuidoient bien le pays avoir à trève: si demandèrent: « Ceux de la garnison de Chalucet et d'Ousac font-ils nul mal? » Ils répondirent que de nully (personne) ils ne se plaignoient encore, fors que de Aimerigot Marcel et de sa route qui fortifié avoient la Roche de Vendais. Donc répondirent le roi et le duc de Berry: « Or allez, bonnes gens, pensez de vous, car nous y pourvoirons de bref, tellement que vous vous en apercevrez; et retournez au plus tôt que vous pourrez en vos lieux et dites ces réponses à ceux qui ici vous envoient. » Ces bonnes gens d'Auvergne se tinrent à contents de ces réponses, et se rafraîchirent et reposèrent deux jours à Paris, et puis retournèrent quand ils eurent pris

congé, par spécial au duc de Berry et vinrent en Auvergne.

Le roi de France et ses consaulx (conseillers) ne mirent point en oubli ces nouvelles, car le duc de Berry, auquel il touchoit grandement, pourtant qu'il tient grands héritages en Auvergne, fit avancer la besogne, et regardèrent qui ils y pourroient envoyer des parties de France. Vous sçavez, si comme il est ici dessus contenu en notre histoire, que le sire de Coucy étoit constitué et ordonné de par le roi et son conseil à être capitaine et souverain regard de tout le pays mouvant de la mer de la Rochelle retournant, et comprenant jusques à la rivière de Dordogne en allant jusques à Bordeaux sur Gironde. Or vous sçavez que le sire de Coucy n'étoit pas au pays, mais au voyage de Barbarie avecques les autres seigneurs de France et d'autres pays. Néanmoins à son département il avoit ordonné et institué son cousin messire Robert de Bethune vicomte de Meaux à être lieutenant au pays dessus nommé. Si en souvint au conseil du roi, et dirent ainsi, que mieux appartenoit que le vicomte eût la charge de ce voyage pour aller en Languedoc que nul autre. Si fut demandé où on en orroit nouvelles et fut sçu que il se tenoit à Condé sur Marne. On escripsi (écrivit) devers lui au nom du roi, et le mandoit le roi. Celui qui ces lettres portoit se hâta tant que il vint à Condé et là trouva le vicomte de-lez (près) sa femme. Si lui bailla les lettres de par le roi de France. Le vicomte les prit et ouvrit et lisy (lut), et quand il sçut de quoi elles parloient, si dit que il

obéiroit au commandement du roi, c'étoit raison. Il ordonna ses besognes le plutôt qu'il put et se partit de Condé sur Marne et chevaucha tant que il vint à Paris. Il trouva le roi et son conseil qui lui dirent: « Vicomte, exploitez-vous et assemblez gens d'armes de votre retenue, car il vous en faut aller en Auvergne; il y a là pillards desquels Aimerigot Marcel est chef, selon ce que nous sommes informés, qui hérient et travaillent les bonnes gens; faites tant que tous soient boutés hors; et si vous pouvez attraper celui Aimerigot Marcel, si le nous amenez, nous en aurons grand' joie. Il est ordonné que vous serez délivré à Clermont en Auvergne de la somme que vous aurez de gens d'armes; et pour aller d'ici jusques là, parlez au trésorier des guerres, il lui est chargé que il vous délivre aucune chose pour vos menus frais; et vous délivrez, car la besogne demande hâte. »

Le vicomte répondit qu'il étoit tout prêt. Si retourna à son hôtel, et lui étant à Paris, il fit lettres écrire et envoyer hâtivement aux chevaliers et écuyers de France et de Picardie de sa connoissance et retenue, en eux signifiant que ils le délivrassent et vinssent à Chartres et que là le trouveroient, et là feroit-il sa montre (revue). Tous, chevaliers et écuyers, qui écrits et mandés furent, obéirent volontiers, car ils aimoient le vicomte et le tenoient à bon capitaine. Et vinrent et furent tous en la cité de Chartres au jour qui préfix (fixé) y étoit, et se trouvèrent bien deux cents lances, et tous gens de guerre bons et féables.

Quand là furent tous assemblés les François et les Picards, ils se départirent de Chartres et prirent le chemin et l'adresse pour aller vers Auvergne; et exploitèrent tant qu'ils vinrent en Bourbonnois. Les nouvelles s'épandirent en Auvergne que grand secours leur venoit de France. Si en fut tout le pays réveillé et réjoui.

Bien étoit de nécessité que ces gens d'armes de France s'avançassent pour venir en Auvergne au-devant de ceux de la Roche de Vendais, car si ils eussent encore attendu six jours, Aimerigot et ceux de sa suite avoient jeté leur visée de venir courir à puissance en ce plein pays entre Clermont et Montferrant, La Ville-neuve sus Allier et tout environ Riom et jusques à Ganap (Gannat). Et sachez, si ils eussent fait ce voyage, ils eussent porté dommage au pays de cent mille francs; car en la marche que je vous dis gît toute la graisse d'Auvergne; ni nul ne fût allé au-devant, car le pays pour lors étoit vuis (vide) de gens d'armes, et si couroit renommée que la route Aimerigot étoit plus grande assez qu'elle ne fut. Ce les faisoit ressoigner (redouter). Aimerigot et sa route étoient tous prêts de faire cette chevauchée. Mais nouvelles vinrent entre eux, je ne sçais comment ce fut, par pélerins ou par espies, que grand' foison de gens d'armes, desquels le vicomte de Meaux étoit chef, approchoient durement et venoient de France pour eux faire guerre et bouter hors de la Roche de Vendais. Ces nouvelles les retardèrent et les firent tenir tous clos dedans leur fort, et sentirent tantôt que ils auroient le siége. Or se com-

mença Aimerigot à douter et à repentir de ce qu'il avoit fait, car bien savoit que s'il étoit tenu il ne viendroit à nulle rançou. Si en parla à aucuns de ses compagnons et dit: « J'ai tout honny; j'ai cru mauvais conseil. Convoitise sans raison me détruira, si fort n'y a. » Donc répondirent ceux à qui il en parloit et devisoit: « Pourquoi vous doutez-vous? Nous vous avons vu le plus fort homme d'armes qui fut en toutes ces marches. Nous avons bonne garnison et forte, et si est bien pouvue; et si sommes gens tous de défense et de volonté et qui avons et avions autant cher à garder nos corps comme vous faites le vôtre. Vous ne pouvez perdre que nous ne perdions. Si par cas d'aventure vous êtes pris, vous finerez trop bien par raison, car vous avez grand' finance; et nous n'avons rien; si nous sommes pris, c'est sur la tête ou sur la hart. Il n'y a autre rémission. Si nous vendrons chèrement; et nous garderons aussi du mieux que nous pourrons: si, ne vous ébahissez en rien de chose que vous oyez ni véez, car nous n'avons garde de siége, et si, guerroyerons sagement. » Ainsi réconfortoient les compagnons Aimerigot Marcel.

Tant exploitèrent ces gens d'armes de France, le vicomte de Meaux et les autres qu'ils vinrent à Moulins en Auvergne et puis passèrent outre. Mais la duchesse de Bourbon, fille au comte Dauphin, recueillit à Moulins le vicomte et les chevaliers moult grandement et leur donna à dîner, puis passèrent outre, et vinrent ce jour du soir gésir à Saint Poursaiu. Là se rafraîchirent et vinrent à Ganap (Gan-

nat), et puis à Aigueperse, et puis à Riom, et là se rafraîchirent; et de là ils vinrent à Clermont où ils furent bien recueillis de l'évêque du lieu et de ceux de la ville. Là eurent les compagnons de l'argent, car le pays pour payer les gens d'armes avoit fait une taille et cueillette. Si furent délivrés. A Clermont ils passèrent outre et vinrent à Notre-Dame d'Orcival à quatre lieues de la Roche de Vendais: là s'arrêtèrent le vicomte de Meaux et ses gens; et là étoit fait le mandement des chevaliers et écuyers d'Auvergne et de Limousin. Si s'assemblèrent là tous, et eux assemblés, ils se trouvèrent plus de quatre cents lances, que uns que autres, et environ six vingt arbalêtriers Génois. Là étoient avec le vicomte le sire de Montagu Vermendisieu et son frère le sire de Doumart, messire Berraut de la Rivière, messire Guillaume le Boutellier, le seigneur de Domme, le seigneur de la Roche, le sire de la Tour, messire Louis d'Aubière, le seigneur de Saint Aupisse, messire Robert Dauphin et plusieurs autres. Et étoient capitaines des Gennevois deux vaillants écuyers, lesquels on nommoit Aubert de l'Espinette et Calevace; et étoit pour ces jours maître de l'hôtel le vicomte de Meaux un gentil écuyer, qui s'appeloit Louis de l'Esglivesle; et étoient tous ces gens d'armes, Gennevois (Génois) et arbalêtriers, pourvus et armés de toutes pièces; autrement ils ne fussent point passés aux gages ni au regard du vicomte.

Quand ceux de la Roche de Vendais, Aimerigot Marcel et Guyot du Sel son oncle, entendirent que

ces gens d'armes François, Picards, Auvergnois, et Génois s'avançoient et étoient venus à Notre-Dame d'Orcival et se ordonnoient pour venir mettre le siége devant leur fort, si s'avisèrent quelle chose ils feroient pour mieux résister à l'encontre d'eux. Premièrement ils regardèrent que ils n'avoient que faire de là tenir leurs chevaux, puisque ils auroient le siége et qu'ils en seroient trop empêchés. Assez près du fort de la Roche de Vendais sied un autre fort qui se appelle Saint Soupery; et se tenoit pour ce temps ce fort à Aimerigot Marcel. Et là demeuroit sa femme; si y envoya une grand' partie de sa chevance. Si ordonnèrent qu'ils envoieroient leurs pages et leurs chevaux à Saint Soupery et les y envoyèrent. Vous devez sçavoir que la Roche de Vendais est durement fortifiée; et si sied, à voir (vrai) dire, en moult forte place; et moult en avoit été le seigneur de la Tour de ceux du pays blâmé de ce que il l'avoit laissée et désemparée; et disoient en Auvergne communément les hommes, que ce dommage ils recevoient par lui, car bien il pût avoir tenu la Roche de Vendais; ou si tenir ne la vouloit pour les coûtages, avoir abandonnée aux hommes du pays, qui tellement l'eussent désemparée que jamais nul depuis ne s'y fût amassé, mais au désemparer, on avoit laissé les murs tous entiers et une partie du manoir; et tel l'avoit trouvée Aimerigot et ses gens. La Roche de Vendais est divisée des montagnes qui sont à l'environ moult hautes et dures; et est une roche à part; et sur un des lez il y a un pan de roche; qu'ils avoient fortifié et fait leurs

manteaux et leurs atournements pour eux garder et défendre, et ne les pouvoit-on assaillir de nul côté fors que par devant et par escarmouche. Or se départirent de Notre-Dame d'Orcival le vicomte de Meaux, chevaliers et écuyers et Génois arbalêtriers, et cheminèrent tant que ils vinrent devant la Roche de Vendais. Si se logèrent et amassèrent ainsi, comme gens bien usés d'armes savent faire, et mirent siége, et petit à petit amendèrent leurs logis. Quand la comtesse Dauphine, qui se tenoit à Sardes sçut les vraies nouvelles que la Roche de Vendais étoit assiégée et les Anglois dedans, si en fut moult réjouie; et pour ce qu'elle pensoit bien que le vicomte de Meaux, de si loin venu de France et de Picardie, il n'avoit fait venir ni acharier tentes ni pavillons, elle ordonna tantôt et fit appareiller deux tentes belles et bonnes, qui étoient de son séigneur le comte Dauphin; et les envoya au vicomte de Meaux qui étoit devant la Roche de Vendais, par manière de prêt et pour lui aider le siége durant. Le vicomte reçut ce présent en bon gré et se recommanda moult de fois à la comtesse Dauphine, en la remerciant des tentes que envoyées lui avoit, car bien lui venoient à point. Le sire de la Tour étoit en son pays et à une lieue de son châtel et de sa maison, si avoit aussi ce qui lui convenoit. Tous chevaliers et écuyers s'ordonnoient au mieux qu'ils savoient ou pouvoient, et avoient vivres et pourvéances à foison, qui leur venoient de toutes parts et à bon marché. Le temps étoit bel et sec, et l'air coi et chaud, tel comme il est au mois d'août.

Si se tenoient volontiers les chevaliers et compagnons dessous les feuilles et les ramées, quand elles étoient vertes et nouvellement coupées. Or vinrent nouvelles en l'ost, qui mirent en doute les seigneurs et les compagnons, que les garnisons voisines des ennemis, comme de Chalucet et d'Ousac se cueilleroient ensemble et viendroient un soir ou une matinée réveiller l'ost, quand on ne se donneroit garde, et leveroient le siége. Le vicomte de Meaux et les chevaliers en eurent conseil ensemble et ordonnèrent que ce seroit bon que ils envoyassent un héraut à Perrot le Béarnois capitaine de Chalucet et à Olim Barbe capitaine d'Ousac pour savoir leur entente, à cette fin que ils n'en fussent surpris et que des garnisons Angloises ils fussent assurés ou en guerre, et selon ce que on leur feroit de réponse ils se pourvoieroient. Si envoyèrent un héraut de leur côté et l'instruisirent et chargèrent de ce qu'il devoit dire. Le héraut se partit de l'ost et chevaucha vers le fort de Chalucet et exploita tant qu'il y vint et trouva d'aventure à barrière Perrot le Béarnois et grand'foison de ses compagnons qui s'ébattoient à jeter la pierre. Il descendit jus de son cheval et demanda le capitaine; on lui enseigna. Quand il fut devant lui, il parla et fit son message bien et à point de tout ce dont instruit on l'avoit. Perrot le Béarnois répondit à ce et dit: « Héraut, vous direz à vos maîtres qui ci vous envoient, que nous voulons aussi entièrement et loyalement tenir la trève, qui donnée est et scellée entre France et Angleterre, comme nous voulons que on le nous tienne, et si nous sa-

vions aucuns des nôtres qui l'enfrainsist (enfreignît) ni violât par aucune incidence, si nous le pouvions tenir, nous en prendrions telle correction comme il en appartient à prendre et que promis l'avons; et veux bien que vous dites à vos maîtres que ce que Aimerigot Marcel a fait, c'est hors de notre conseil et ordonnance, ni oncques n'en parla à nous. Et lui avons bien défendu et aux siens le retour en notre seigneurie. Et si nous le tenions il auroit mal finé. » Le héraut fut mené dedans le fort et dîna. Après dîner il prit congé. Perrot le Béarnois lui fit délivrer pour l'honneur des seigneurs de France dix francs; il les prit et l'en remercia et puis se départit et demanda le chemin à Ousac, et trouva le capitaine du lieu qui s'appeloit Olim Barbe et étoit Gascon. Le héraut parla à lui sur la forme et manière que parlé avoit à Perrot le Béarnois. Olim Barbe répondit tout pareillement et dit que pour rien il n'enfraindroit la trève, car il ne vouloit pas être déshonoré. Le héraut dîna au châtel d'Ousac et au prendre congé on lui donna dix francs et puis se départit et retourna vers ses maîtres à la Roche de Vendais. Quand il fut venu et descendu, les chevaliers étoient moult en grand désir d'ouïr nouvelles. Si s'assemblèrent à l'entour du vicomte, et là généralement il dit et remontra bien et sagement comment il avoit été à Chalucet et à Ousac, et quels il avoit trouvé les capitaines, et les réponses sur les paroles que dit le héraut, dont répondu avoit été. Le vicomte de Meaux et les chevaliers tinrent plus grand compte que devant ne faisoient de Perrot le

Béarnois et de Olim Barbe, et furent hors de toutes doutes de ce côté et continuèrent le siége devant la Roche.

Le siége étant devant la Roche de Vendais, vous devez sçavoir que tous les jours il y avoit escarmouche de ceux de dehors à ceux de dedans, et souvent en y avoit de blessés du trait, car Génois sont bons arbalêtriers, subtils et de juste visée. Ainsi se continua et tint le siége neuf semaines. L'entreprise de la garnison étoit grandement à l'avantage de ceux de dedans; et je vous en conterai la manière et l'ordonnance. Sur aucuns côtés ils pouvoient bien issir quand ils vouloient malgré leurs ennemis, car pour tout assiéger environnément et eux tollir leurs issues, il y convint plus de six mille hommes. Or advint que le siége étant devant la Roche de Vendais, Aimerigot, qui fut et étoit pour lors moult imaginatif, regarda à son fait et considéra toutes choses, et véoit que point il n'avoit bien fait; mais pour tourner son fait en droit, et afin que cette Roche de Vendais lui demeurât, il avisa que il envoieroit en Angleterre un sien varlet bien enlangagé et bien besognant et porteroit lettres de créance au roi d'Angleterre et au duc de Lancastre. De ce propos il en parla à un sien oncle qui s'appeloit Guyot du Sel, en l'âge espoir (peut-être) de soixante ans, mais moult étoit usé d'armes et connoissoit assez le monde. Quand Aimerigot lui eut dit la manière et sur quelle forme il vouloit envoyer en Angleterre, cil (ce) Guyot en fut assez d'accord et dit que de là envoyer homme bien enlangagé et instruit on ne

pouvoit perdre. Si prirent un varlet de leur connoissance nourri avec eux. Aimerigot, avant son département, l'en dicta (informa) trop bien et l'instruisit en disant ainsi: « Nous te mettons hors de céans sauvement et hors de tous périls malgré nos ennemis. Je te délivrerai or et argent assez pour mieux besogner et exploiter. Tu t'en iras en Angleterre et porteras ces lettres, unes au roi, les autres au duc de Lancastre et les tierces au conseil du roi. Tu me recommanderas bien et sagement à eux. Toutes les lettres sont de créance. On te demandera tantôt sur quel état tu es là venu. Les recommandations faites, tu diras que Aimerigot Marcel leur petit soudoyer et leur sujet et homme de bonne volonté et appareilléà tous leurs services, est enclos et assiégé en un petit fort, lequel est tenu des arrière-fiefs de Limousin, héritage au roi d'Angleterre, et cils (ceux) qui sont devant ce fort à main armée se peinent et travaillent tous les jours pour le prendre et les compagnons qui le gardent et défendent, desquels ceux qui sont devant est un chevalier cousin au seigneur de Coucy; qui s'appelle Robert et vicomte de Meaux et capitaine institué de par le roi de France. Si prie au roi d'Angleterre et à son conseil, aussi au duc de Lancastre comme à celui qui est souverain regard en Bordelois et en l'héritage du roi d'Angleterre, que ils veulent écrire et mander et commander à ce vicomte de Meaux que il se départe du siége, et lève et ôte ses gens; et n'oublies pas à faire mettre et écrire ce point en la lettre, pour donner au vicomte plus grand'connoissance de cremeur (crainte),

que il se met en peine de rompre la paix donnée et scellée à Lolinghen, séant entre Boulogne et Calais. Et pour ce que je ne sçais, ces lettres vues, que le vicomte en voudra dire ni quelle réponse il en fera, car il est assez étrange et merveilleux, fais que tu aies autant bien lettres du roi, de son conseil et du duc de Lancastre adressants au duc de Berry; car si le duc de Berry veut, tantôt ils se départiront et leveront du siége; et fais tant pour mieux besogner que tu aies avec toi un écuyer d'honneur de par le roi ou de l'hôtel du duc de Lancastre: si le me salue et dis de par moi que il vienne avec toi; il sait trop bien besogner et si est bien connu du duc de Berry et des seigneurs de France; et je lui donnerai cent francs, et mets bien en mémoire tous ces paroles dont je t'instruis et informe, et en sois soigneux, et dis bien par-delà à ceux à qui tu parleras que ce petit fort, lequel j'ai fortifié, s'il demeure Anglois, viendra encore trop grandement à point à ceux qui ès marches de par-deçà guerre feront pour le roi d'Angleterre; car il sied sur frontière de pays et pour faire sur une saison gagner, au courir en Auvergne et en Limousin à l'aventure, deux cent mille francs. »

Quand Aimerigot Marcel, présent Guyot du Sel son oncle, eut bien inditté (informé) et instruit son varlet et que les lettres de créance furent écrites et scellées, et que il lui eut délivré cent francs pour ses menus frais, il s'ordonna pour partir et partit; et s'en vint de nuit et tout à pied bien aconvoyé à un autre fort, lequel étoit à Aimerigot Marcel, et le nomme-t-

on Saint Soupery. Quand il fut là venu, il prit tel cheval que il voulut avoir, à son avis le meilleur de la route (troupe), car il étoit à choix et si avoit à faire grand chemin. Il monta sus et passa parmi le royaume de France comme un François d'Auvergne, et vint à Calais, et se accointa du capitaine messire Jean de Beauchamp, et lui conta une partie de ses besognes, afin qu'il fût plustôt avancé; si comme il fut, car le capitaine lui fit tantôt avoir passage; il passa et vint outre à Douvres, et lorsque son cheval fut hors du vaissel, il monta et se mit au chemin et exploita tant que sur un jour et demi il vint à Londres; et eut si bonne aventure que le roi d'Angleterre et ses deux oncles, le duc de Lancastre et le duc d'York et le conseil étoient tous là au palais à Wesmoustier (Westminster), pour conseiller des besognes de Northumberland; car les Écossois, selon ce que les plaintes en étoient venues au roi et à son conseil, ne tenoient point trop bien la trève; si que on devoit en ordonner pour là envoyer. A ce point vint le varlet Aimerigot à Londres. Il se traist (rendit) à l'hôtel, il s'accointa de son hôte et dit une partie de son entente. L'hôte pour l'adresser le mena à Westmoustier et fit tant que premièrement il parla au duc de Lancastre qui se tenoit en sa chambre; car encore n'étoient-ils point entrés en conseil: il lui bailla les lettres qui venoient à lui. Le duc les prit et lisy (lut): quand il les eut lues, il le tira en un lieu à part pour sçavoir de cette créance. Le varlet lui dit et conta tout de chef en chef comme la besogne alloit, ainsi que vous avez ouï et que Aime-

rigot lui avoit chargé. Le duc entendit à ces paroles et lui demanda si il avoit plus de lettres. Il répondit: « Ouil, au roi et au conseil. »—« C'est bien, dit le duc, je vous ferai avoir entrée et audience. » Et le recommanda à un sien varlet de chambre. Le duc de Lancastre alla au conseil, et quand il vit que point et heure fut, il promut la besogne du varlet. A la promotion du duc le varlet fut appelé; il vint avant, et bailla ses lettres au roi et au conseil. On les ouvrit et lisy (lut); il fut là examiné et demandé de la créance. Cil (celui) qui étoit tout avisé et bien hardi de parler ne fut point ébahi, autrement il n'eût là que faire. Si remontra la besogne de Aimerigot moult sagement, et plus sûrement assez que on ne lui avoit chargé, tant que de tous il fut volontiers ouï. Quand il eut tout dit et fait ses requêtes, on lui dit que on en auroit conseil et avis, et que de ce qu'il requéroit il seroit répondu. Il issit de la chambre du conseil, et vint au dehors, et là attendit tant que les lettres furent conseillées et que on en fit réponse.

La réponse fut telle, que le roi écriroit au vicomte de Meaux et au duc de Berry sur la forme et ordonnance que Aimerigot requéroit; et aussi feroit le duc de Lancastre; et délivreroit-on à l'homme, qui apporté avoit les lettres, un écuyer gentilhomme d'Angleterre et de l'hôtel du duc de Lancastre, lequel passeroit la mer et feroit tous ces messages et apporteroit ces lettres; et pour mieux exploiter, Derby le héraut viendroit avecques lui et aideroit à faire tous ces pourchas, pour tant qu'il connoissoit

assez les seigneurs d'Auvergne et par spécial le duc de Berry. Le varlet, qui les lettres avoit apportées de par Aimerigot, se contenta grandement de cette réponse et poursuivit depuis le duc de Lancastre, et fit si bien son devoir et sa diligence que, sur briefs jours, ses lettres furent écrites et le gentil homme de l'hôtel au duc de Lancastre ordonné et chargé pour aller en ce message; et l'appeloit-on, ce me semble, Hertberi (Cherbury); et devoit Derby le héraut passer la mer avec lui, laquelle chose il fit volontiers, car le varlet à Aimerigot lui dit que, si il passoit la mer, il auroit de son maître cent francs tous comptants.

Quand ces lettres furent écrites et scellées, les trois les prirent et puis se partirent du duc de Lancastre et se mirent au chemin; et exploitèrent tant qu'ils vinrent à Douvres et avancèrent leur voyage; et eurent tantôt une nef passagère, qui les mit outre d'une marée au hâvre de Calais; et issirent hors et allèrent en la ville loger; et quand la mer fut retraite, ils mirent hors leurs chevaux et se départirent de Calais et prirent le chemin de Boulogne: ils passèrent outre toute Picardie et vinrent à Paris; point n'y séjournèrent. Ils se mirent au chemin et exploitèrent tant qu'ils vinrent en Auvergne et quand ils approchèrent Limoges et ce pays où la Roche de Vendais sied, ils allèrent tout autour pour y venir couvertement.

Sur la forme et état que je vous recorde exploitèrent tant le messager, l'écuyer et Derby le héraut, que ils vinrent assez près de la Roche de Vendais. Quand ils furent venus jusque sur le siége, l'écuyer

et le héraut avisèrent pour le mieux que point ils n'iroient pour le présent en la ville de Vendais, mais renvoyèrent le varlet qui les étoit venu quérir en Angleterre; et disoient qu'ils exploiteroient du surplus bien sans lui; car si on le véoit en leur compagnie, on supposeroit tantôt que on les seroit allé quérir en Angleterre et que c'étoit une chose faite à la main; et mieux montreroient, quand on les orroit entre eux deux parler et deviser, que la besogne seroit acertes (sérieuse) pour le roi d'Angleterre, que si plus de gens s'en ensoignoient. Le varlet obéit à l'ordonnance des deux pour le mieux et retourna au fort, de nuit, par le chemin qu'il sçavoit, sans le danger de ceux qui devant séoient, et trouva Aimerigot Marcel et Guyot du Sel son oncle et les compagnons qui lui firent bonne chère quand ils le virent, et furent tous émerveillés qu'en si briefs jours il étoit allé et retourné d'Angleterre. Il recorda à Aimerigot comment il avoit exploité et comment l'écuyer du duc de Lancastre et Derby le héraut étoient issus hors d'Angleterre en sa compagnie, pourvus de lettres du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, adressants au vicomte de Meaux et au duc de Berry, si il besognoit. « Et pourquoi, dit Aimerigot, ne sont-ils venus jusques cy?» Répondit-il: « C'est par cautelle (précaution), si comme ils me dirent; car entre eux deux feront bien et acheveront bien le message et ne veulent point que nul de par vous soit vu en leur compagnie. »—« Ils sont sages et bien avisés, répondit Guyot du Sel, ils montreront que de fait le roi d'Angleterre et le duc de Lancas-

tre les envoient par-deçà la mer et que la besogne leur touche. » Répondit le varlet: « Vous dites vérité. »

De ces nouvelles fut Aimerigot tout réjoui et dit à son varlet: « Tu as très bien exploité et sur briefs jours, et bien te le guerdonnerai. »

Vous devez savoir que l'homme envoyé de par le duc de Lancastre, et Derby le héraut en sa compagnie, tantôt issus hors d'Angleterre, s'en vinrent devant la Roche de Vendais et droit où les François tenoient leur siége, et demandèrent le logis au vicomte de Meaux. On leur enseigna: ils y furent menés; ils trouvèrent le vicomte qui devant sa tente s'ébattoit à voir jeter la pierre. Quand ils furent venus jusques à lui, ils s'inclinèrent et le saluèrent. Le vicomte leur rendit leur salut et puis leur demanda doù ils venoient. Ils répondirent que ils venoient d'Angleterre et que ils étoient là envoyés de par le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre. « Vous soyez les biens-venus! dit le vicomte. Quelles nouvelles vous amènent maintenant en cette terre sauvage?» — « Monseigneur, dit le héraut, véez ci un écuyer qui est à monseigneur de Lancastre, qui vous apporte lettres du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre. Si les lirez, s'il vous plaît; et pour ce que je connois un petit le pays de par-deçà, je suis venu en sa compagnie. »

Adonc lui bailla l'écuyer les lettres, et le vicomte les prit et regarda les sceaux, et connut bien que elles étoient bonnes et apportées d'Angleterre. Si prit un de ses hommes à part qui bien sçavoit lire. Si

les lit toutes de chef en chef par deux ou trois fois, tant que le vicomte les eut bien entendues. Si pensa sur ces écritures, et regarda comment le roi d'Angleterre lui escripsoit (écrivoit) que il étoit et logeoit et dormoit et reposoit sur son héritage à main armée, et se mettoit en peine tous les jours de rompre la trève, laquelle il ne pouvoit ni devoit faire, car c'étoit grandement au préjudice des scellés que scellé avoient entre lui et son adversaire de France. Et mandoit, telle étoit la conclusion de la lettre, que, ces lettres vues et lues, le vicomte et ses gens se partissent de là et levassent le siége et laissassent à Aimerigot Marcel paisiblement possesser de son héritage, lequel lui avoit moult coûté à fortifier.

Ces paroles et autres plusieurs colorées avoit encore dedans ces lettres, et tout à l'aide de Aimerigot Marcel. Tout ainsi et sur une même forme comme les lettres du roi d'Angleterre parloient, celles du duc de Lancastre chantoient. Et mandoit le duc comme du exercice de la duché d'Aquitaine. Adonc répondit le vicomte de Meaux, quand il se fut avisé, et dit: « Beaux seigneurs, ces nouvelles que vous m'apportez demandent bien à avoir conseil. Je m'en conseillerai, et puis vous en répondrai. » Lors se trairent arrière l'écuyer et le héraut, et tantôt trouvèrent qui les prit et qui les mena boire du vin au vicomte. En ce detry (délai) et espace se conseilla le vicomte, car il manda le seigneur de la Tour, messire Guillaume le Boutillier, messire Robert Dauphin, messire Louis d'Aubière, et aussi le seigneur de Montigny, Vermendisien, et messire Be-

rard de la Rivière; mais cil (celui) là étoit de son hôtel. Quand ils furent tous venus ensemble, il leur renouvela les paroles, et ce pourquoi il les avoit mandés et leur fit lire les lettres là envoyées. Quand les chevaliers les eurent ouïes, ils furent tous émerveillés comme jà lettres pouvoient être venues et apportées d'Angleterre, car encore n'avoient-ils pas été au siége un mois. « Je vous dirai, dit le vicomte, que je suppose. Cil Aimerigot Marcel est un subtil varlet. Sitôt qu'il vit qu'il auroit le siége, il envoya un sien varlet espoir (peut-être) en Angleterre pour impétrer ces lettres. Or y obéirai, si je vueil: je vous dis bien que j'en répondrai tantôt. Mais de ce que le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre me mandent, je n'en ferai rien, car je ne suis en rien tenu de obéir à eux, fors au roi de France notre sire, qui m'a ci commis et envoyé. On fasse venir le héraut et le varlet avant, et je leur ferai réponse. » Tantôt on les alla quérir et furent amenés devant le vicomte et les chevaliers qui là étoient. Quand ils furent venus, ils inclinèrent les chevaliers, et le vicomte commença à parler, et lors se tut chacun, et dit ainsi: « Derby, et vous Thommelin Hertbery, ainsi êtes-vous nommés selon la teneur des lettres que vous m'avez apportées; il me semble que vous êtes ci venus et envoyés de par le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre, lesquels sont informés, je ne sçais pas comment, ou par l'impétration d'Aimerigot Marcel ou par autrui qui le veuille aider et qui ait été en Angleterre au nom de lui, que je suis à présent à main armée de-

meuré et logé sur l'héritage du roi d'Angleterre. Et me mande que je m'en parte et lève le siége, et laisse paisiblement jouir et possesser Aimerigot Marcel d'un petit fort, lequel à grand'peine et à grands coûtages il a fortifié; et me mandent encore que je me mette en péril et en aventure de moi déshonorer, car je vueil et consens à rompre la chartre de la trève, qui est donnée et scellée à tenir fermement et stablement, le terme de trois ans, entre le roi de France et le roi d'Angleterre, leurs conjoints et leurs adhers (adhérents). Je vous dis, beaux seigneurs, que à l'encontre de la chartre je ne puis ni vueil obvier que je ne tienne la trève, et, pour chose que je séjourne et loge ici, que elle soit en rien enfreinte, violée ni brisée. Je suis homme au roi de France notre sire, lequel m'a ci envoyé et établi comme un sien petit maréchal pour le présent, car il est venu à la connoissance du roi et de son conseil, par la complainte des nobles du pays d'Auvergne, de Limousin et des bonnes gens des villes et du plat pays, qui grand'perte et grand dommage ont reçu à ce que Aimerigot Marcel a en cette marche et sur le département des pays avisé une forte place laquelle étoit bien vide, la place et l'habitation désertée et condamnée à non demeurer jamais; il l'a prise et fortifiée; et sur ce il ne l'a pas fait pour fort, ni maison de paix ni de soulas, mais en a fait un fort et retour de larrons, pillards et meurtriers. Si m'est commandé, de par le roi, que je me tienne ici pour défendre et garder le pays. Et afin que cils (ceux) qui y sont amassés et qui tien-

nent le fort, que on nomme la Roche de Vendais, ne puissent multiplier en leur mauvaiseté de ce que ils ont fait, pour eux punir et corriger, par telle sentence que à leur fait appartient, je me mette en peine de eux prendre et avoir. Doncques, beaux seigneurs, au commandement du roi, auquel je vueil et dois obéïr, je ferai mon devoir et m'en acquitterai loyalement et de cy je ne mouverai ni partirai, pour mandement qui me vienne, tant que j'aurai le fort et ceux qui le tiennent à l'encontre de moi et de mes compagnons; et si Aimerigot Marcel vouloit dire et mettre avant que je me sois avancé de rompre la paix, de la trève, c'est à entendre, car en trève doit être bonne paix, il se traie (rende) avant et je le ferai combattre par aussi bon et meilleur qu'il n'est, et lui ferai montrer et prouver que il même l'a enfreinte pleinement et rompue par trop de points et d'articles. Doncques, beaux seigneurs, tout considéré, je vous fais réponse. Vous pouvez retourner quand il vous plaît; et vous venus par de là; ne veuillez dire ni recorder autres paroles, ni plus ni moins que je vous ai dit, car les rapporteurs des paroles mal assises informent, tel fois est, les seigneurs à l'encontre et au contraire de vérité. » — « Monseigneur, répondit l'écuyer, nous ne sommes, Derby et moi, ci venus, fors que pour rapporter ce que nous orrons et que on nous dira; et puisque vous n'en voulez autre chose faire, nous n'avons que séjourner ci. »

Ils prirent congé et le vicomte demeura. Il fit à leur département délivrer au héraut dix francs

pour l'honneur du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, qui là l'avoient envoyé et auxquels il étoit.

Quand ils furent départis du vicomte et on les eut mis à grand chemin pour venir et retourner en la cité de Clermont, car ils disoient que ils s'en vouloient aller à Paris et que par là étoient-ils venus, et ils eurent chevauché environ demie lieue, entre eux deux commencèrent à parler et rentrer en leur matière et dirent ainsi: « Nous n'avons rien fait. Il nous faut aller devers le duc de Berry. » — « Il est sire de ce pays, dit Derby, il se écrit duc de Berry et d'Auvergne. Le vicomte de Meaux ne l'osera courroucer, si le duc lui mande que il se départe de là; et nous avons lettres du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre adressants à lui. Si est raison que il les voie et que nous sachions son entente. » Ils tinrent ce propos et chevauchèrent tant que ils vinrent à Clermont. Ils y furent les bien-venus, car le héraut connoissoit assez le pays: il y avoit été autrefois; et disoient partout, quand on leur demandoit qu'ils quéroient, que ils étoient messagers au roi d'Angleterre. Eux venus à Clermont en Auvergne, ils demandèrent du duc de Berry où il se tenoit. On leur dit que pour le présent il étoit en Auvergne en un très bel châtel, lui et la duchesse, lequel châtel on appelle la Nonnette. Le héraut savoit bien la Nonnette, car autrefois il y avoit été. Si se départirent de Clermont et chevauchèrent et vinrent à Usoire et de là à la Nonnette: ils montèrent à mont, car la montagne est moult haute à monter, avant que on soit au châtel.

Quand ils furent venus, là sus ils trouvèrent grand'foison de gens au duc de Berry, qui s'ébattoient en la place devant la porte ! Le héraut fut tantôt connu des aucuns. Si furent menés devers le duc, qui, pour l'amour du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, leur fit bonne chère. L'écuyer Anglois, qui portoit les lettres adressants au duc de Berry, les lui bailla. Le duc les prit, ouvrit et lisit tout au long par deux fois et quand il les eut lues, il pensa sus un petit et puis répondit courtoisement à la plaisance de ceux qui apportées les avoient, car il dit: « Pour l'amour de nos cousins, nous en ferons volontiers notre pouvoir. »

De cette réponse furent l'écuyer et le héraut tous joyeux, et cuidèrent à ce coup avoir exploité de tous points; mais non eurent, si comme je vous dirai. Si ne demeura-t-il mie en la négligence du duc de Berry, car de commencement il fit de lever le siége grandement sa diligence, et s'y inclinoit pour complaire au roi d'Angleterre et au duc de Lancastre, qui l'en prioient que le siége fût levé de devant la Roche de Vendais et que le petit fort demeurât à Aimerigot, et au cas que il y demeureroit, on le feroit tenir tout paisible et amender ses forfaits, si il avoit courroucé le roi et son conseil. Le duc de Berry, qui se vouloit acquitter de ce dont il étoit prié; et délivrer les Anglois qui étoient en son hôtel, escripsi (écrivit) tantôt unes lettres bien dictées et ordonnées, au mieux que on les put faire, adressants au vicomte de Meaux; et les lettres faites, avant

quelles fussent scellées, il les fit lire devant les Anglois, lesquels les tinrent à bonnes et bien parlants.

Ces lettres furent apportées par un écuyer notable du duc de Berry au siége de la Roche de Vendais et baillées au vicomte de Meaux, lequel les prit, ouvrit et lisy (lut), et puis appela les chevaliers et les écuyers d'honneur qui là étoient et leur fit lire en leur présence, entretant (pendant) que cil (celui) qui apportées les avoit, étoit mené boire, car on lui fit bonne chère pour l'amour du duc de Berry. Ce fut raison. « Seigneurs, dit le vicomte à ses compagnons, nous ne demeurerons point en paix, puisque le duc de Berry veut porter et aider Aimerigot, l'homme du monde qui depuis douze ans a plus grevé, travaillé et guerroyé le pays d'Auvergne et fait là de pauvres gens. Et cuidois que le duc le haït moult grandement, mais non fait à ce qu'il montre, quand il veut et demande expressément que je me départe d'ici. Par ma foi, je n'obéirai pas à présent à ses lettres, mais me excuserai, et de raison, par le roi notre sire et son conseil, qui ci m'ont envoyé, et au département de Paris enjoint étroitement et commandé que pour mandement que j'eusse, si il ne venoit de la bouche du roi, je ne me départisse d'ici, tant que aurois le fort de la Roche de Vendais pris et conquêté, et Aimerigot Marcel aussi pris, comment qu'il fût, si prendre le pouvois. Et le duc de Berry me mande tout le contraire et que tantôt et sans délai, ses lettres vues, je lève le siége. Par ma foi, je n'en ferai rien. » – « Sire, ré-

pondirent les chevaliers et écuyers qui là étoient et qui ouï parler l'avoient, vous parlez royalement et loyalement, et nous demeurerons avec vous. Mais sachez de côté, si savoir on le peut, qui émeut maintenant monseigneur de Berry à écrire et prier pour ses ennemis. Nous supposons que Derby le héraut et l'écuyer Anglois, qui apportèrent les lettres l'autre jour ci à vous, pareillement de par le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre lui aient aussi apporté lettres. » — « Vous dites grand'merveille, dit le vicomte, et je le saurai, si je puis. »

Adonc fut appelé l'écuyer du duc de Berry pour lui faire sa réponse. Il vint, et quand il fut venu en la présence du vicomte et des chevaliers et écuyers d'honneur, le vicomte parla ainsi et dit et nomma l'écuyer par son nom, car bien le connoissoit: « Pierre, je vueil bien que vous sachiez que je dis et vueil devoir toute obéissance à monseigneur de Berry, car il est si grand et si prochain du roi notre sire que je ne l'oserois courroucer, mais moi et mes compagnons qui ici sommes et avons été jà cinq semaines au siége devant ce fort, pour le prendre, et les larrons qui dedans sont, à l'étroit commandement de la bouche du roi et de son conseil, nous émerveillons grandement, et bien y a cause, comment monseigneur de Berry nous prie pour ses ennemis que nous nous départions d'ici et ôtions le siége. Si fait étoit, nous disons généralement, et le disent tous ceux qui ici sont par la bouche de moi, que nous donnerions grand'matière et bon exemple à tous larrons et pillards, qui courir vou-

droient au royaume de France, que ils fissent du pis qu'ils pourroient. Pierre, vous direz ainsi à monseigneur de Berry, de par nous tous et de par moi en chef, que nous sommes et suis tout prêt et enclin à faire ce qui lui plairoit et commanderoit, mais il m'est si étroitement enjoint et commandé du roi et de son conseil à ici être et tenir le siége, tant que à bonne conclusion l'aurai mis, comme souverain capitaine de tous ceux qui devant le fort à siége sont, que je ne l'oserois enfreindre ni passer; et dites bien que à nul autre mandement ni commandement n'obéirai, fors au roi à qui je suis sujet et qui m'a ici envoyé. Mais je vous prie que vous me dites une chose, si savoir le puis. Doù vient-il maintenant à prier monseigneur de Berry pour Aimerigot Marcel, qui tant a fait de contraires en Auvergne et en Limousin et il est pris et attrapé ainsi comme un traître doit être, pour venir à malle fin, car bien l'a desservi, car contre ce qu'il a juré à tenir, il erre et a allé? » — « En nom Dieu, sire, répondit l'écuyer, ils sont venus de-lez (près) monseigneur de Berry deux hommes d'Angleterre, un héraut et un autre homme qui ont apporté lettres à monseigneur de par le roi d'Angleterre et de par le duc de Lancastre, et prient trop fort pour Aimerigot. » — « Je vous en crois bien, dit le vicomte, c'est Derby le héraut et un écuyer avec lui qui s'appelle Hertbery. Ils m'apportèrent aussi l'autre jour lettres sur la forme, si comme je suppose, que le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre escripsent (écrivent) à monseigneur de Berry. Doncques,

Pierre, dites à monseigneur de Berry encore de par moi, avec les paroles que je vous ai chargé dire, que il considère bien toutes choses; car toutes ces prières qui viennent de delà la mer, ce sont prières impétrées et auxquelles nul seigneur de par-deçà, s'il aime l'honneur et le profit du royaume de France, ne se doit incliner ni descendre. » — « Monseigneur, répondit l'écuyer, soyez certain que je n'oublierai rien, car Aimerigot n'est point trop bien en ma grâce; je aimerois trop plus cher à voir sa punition que sa délivrance. »

Adonc prit l'écuyer congé au vicomte et aux chevaliers. Ils lui donnèrent. Il monta à cheval et se départit d'eux. Depuis exploita tant, lui et son cheval, qu'il revint à la Nonnette, où il trouva le duc de Berry, à qui il fit son message et recorda tout ce dont on l'avoit chargé de dire bien et sagement. La conclusion fut telle que il dit bien que le vicomte de Meaux avoit dit que, pour nul mandement qui vînt ni qu'il eût, il ne se départiroit du siége devant la Roche de Vendais, si le roi de France étroitement ne lui mandoit. Cette réponse ne reçut pas le duc de Berry trop en gré, et lui sembla qu'il pouvoit bien tant au royaume de France que on devoit obéir à ses lettres et par spécial en la terre d'Auvergne.

Quand l'écuyer Anglois et Derby le héraut eurent ouï la réponse que l'écuyer à monseigneur de Berry avoit rapportée et que point le siége ne se leveroit, si furent tous pensifs et virent bien que ils travailloient en vain. Si demandèrent au duc :

« Monseigneur, que nous en conseillez-vous à faire? Nous départirons-nous de vous sans rien exploiter? Le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre avoient grand'fiance en vous que vous feriez lever le siége, pour tant que la Roche de Vendais gît en votre seigneurie. » — « Souffrez-vous, dit le duc de Berry. Aimerigot est en forte place; il n'a garde d'être pris, si il ne lui mévient trop grandement, et je dois prochainement aller en France devers le roi; et moi venu par-delà, j'en parlerai au roi et à son conseil, et pour l'amour de mes cousins d'Angleterre qui en prient, je y adresserai ce que je pourrai; et vous viendrez aussi avecques moi; si verrez comme je exploiterai. »

Sur cette parole se apaisèrent et contentèrent l'écuyer et le héraut. Depuis ne demeura que quatre jours que le duc se départit de la Nonnette et laissa là la duchesse sa femme et grand' part de son hôtel et s'en vint à Riom en Auvergne. Quand il fut là, il y séjourna plus de huit jours, attendant le comte de Sancerre et le sire de Renel, que il avoit envoyés en Avignon pour ses besognes. Quand ils furent venus, ils se départirent de là tous ensemble et se mirent au chemin parmi Bourbonnois, et chevauchèrent tant et à petites journées que ils vinrent à Bourges en Berry, et là fut le duc deux jours; il s'en partit au tiers jour, et vint à Mehun-sur-Yèvre, un châtel à lui; et à droit là, l'une des plus belles maisons du monde y avoit pour lors; car le duc de Berry excellentement y avoit fait ouvrer et édifier; et avoit bien coûté trois cent mille francs.

Là séjourna le duc quinze jours, dont moult ennuyoit aux Anglois qui procuroient pour Aimerigot. Mais ils n'en pouvoient autre chose avoir; et s'en dissimuloit jà le duc et n'en faisoit plus compte. Je vous dirai pourquoi et comment. Le comte de Sancerre et le sire de Renel, qui étoient les souverains de son conseil avec messire Pierre Mespin, avoient trop grandement chargé le fait de celui Aimerigot, et en avoient par conseil blâmé doucement monseigneur de Berry; et lui avoient dit qu'il n'avoit que faire de soi mêler des besognes de Aimerigot, car sa vie avoit été et étoit déshonorable; et étoit un pillard faux et mauvais contre la couronne de France, et par lequel trop de vilains faits, trop de pilleries et roberies avoient été faits, soutenus et avancés en Auvergne et en Limousin; et n'étoit pas un homme pour qui on dût prier ni parler, mais en devoit-on laisser convenir le roi et son conseil.

Ces paroles et autres avoient grandement refroidi et refroidoient le duc de Berry; et n'en faisoit plus nul compte. Néanmoins les deux Anglois dessus nommés faisoient grandement leur devoir de ramentevoir au duc, et le duc, en lui dissimulant, leur en répondoit courtoisement, et leur disoit: « Souffrez-vous, nous serons tantôt à Paris; mais que nous soyons départis d'ici. » Et quoiqu'il dît, encore se tenoit-il à Mehun-sur-Yèvre et se tint plus de trois semaines. Et devisoit au maître de ses ouvriers de taille et de peinture, maître Andrieu Beau-Neveu, à faire nouvelles images et peintures; car en tels

choses avoit-il grandement sa fantaisie de toujours ouvrer de taille et de peinture; et il étoit bien adressé, car dessus ce maître Andrieu dont je parolle (parle) n'avoit pour lors meilleur ni le pareil en nulles terres, ni de qui tant de bons ouvrages fût demeuré en France ou en Hainaut, dont il étoit de nation et au royaume d'Angleterre.

Or vous vueil dire et recorder quelle chose il advint de Aimerigot Marcel et de la Roche de Vendais. Il qui étoit assez imaginatif, quand il vit que la détriance (délai) se mettoit si longuement à lever le siége, si pensa bien que les messagers du roi et du duc de Lancastre ne pouvoient rien impétrer, et que ses prières et ses lettres alloient toutes à néant. Si visa un autre tour; et s'avisa que il se départiroit de là et chevaucheroit de nuit et de jour, tant qu'il réveilleroit les capitaines de Pierregord et de Pierreguis (Périgueux), Guyonnet de sainte Foix, Ernauldon de sainte Colombe, Ernauldon de Rosten, Jean de Marsen, Pierre d'Ambin, Remonnet de Compane, et plusieurs autres Gascons et Béarnois et tous forts Anglois et grands guerroyeurs; et feroit tant par belles paroles que tous ces capitaines s'assembleroient et monteroient en Auvergne, sur l'espèce et convoitise de fort gagner; et viendroient, ou de soir ou de matin, lever le siége, et prendroient tous les gentils hommes qui là étoient; et bien auroient pour cent mille francs de prisonniers sans le menu butin. Si en parla à son oncle Guyot du Sel et lui dit tout le long de sa pensée: « J'ai telle chose proposée, qu'en dites-vous? » Il ré-

pondit et dit : « Je n'y vois que tout bien ; autrement ne serons-nous délivrés de ces François. » — « Or mon oncle, dit Aimerigot, je ferai ce voyage puisque vous le me conseillez. Mais je vous prie de une chose avant mon partement. » — « Quelle, dit Guyot du Sel ? » — « Que pour escarmouche que les François fassent ni pour saillie, que vous ne vueillez point ouvrir les barrières ni issir au dehors, car si vous le faisiez, vous pourriez vous perdre plus que gagner. » Répondit Guyot : « Je m'en garderai bien ; nous nous tiendrons ici dedans, tous clos, tant que vous reviendrez et que nous orrons nouvelles de vous. » — « Voire, bel oncle, dit Aimerigot, je vous en prie ; autrement ne les pouvons-nous courroucer que de nous tenir enclos. De leurs assauts et escarmouches n'avons-nous garde. »

Depuis ne demeurèrent pas trois jours que Aimerigot Marcel se départit de la Roche de Vendais et un page tant seulement, et se mit en chemin. Il passa tout outre sans le danger des François ; et avoit intention de amener compagnons aventureux et lever le siége. Et quoique Aimerigot Marcel fût hors de la garnison, ceux de l'ost n'en sçavoient rien ; car on pouvoit bien entrer et issir hors de la Roche de Vendais quand on vouloit sans le danger ni le sçu des François. Tous les jours il y avoit devant le fort escarmouche et assaut aux barrières ; et avint que, environ cinq ou six jours après ce que Aimerigot se fut départi de la Roche de Vendais, il y eut des François fait un assaut grand, bel et bien or-

donné, et furent départis les François en trois parties; et toutes les parties firent armes. Car cil (ce) Guyot du Sel étoit bon homme d'armes, et longtemps en avoit usé; mais encore à ce jour il se forfit par outre cuidance, car il alla hors de l'ordonnance de son cousin qui lui avoit chargé que, pour assaut que on fît, point ne issît hors, ni ouvrît les barrières. A cet assaut il y eut trois écuyers, deux d'Auvergne et un Breton, lesquels étoient en faisant armes sur un pan de mur au plus près de la forteresse; ces trois écuyers, par spécial dessus tous les autres, se portèrent vaillamment et y firent beaucoup d'armes. Cils (ceux) d'Auvergne étoient nommés Kacart de la Violette et Winoc de Rochefort, et le Breton le Monadich, qui jà fut pris en Limousin au dit châtel de Mont-Ventadour, et étoit à messire Guillaume le Boutillier. Et dura cet assaut jusques à la nuit; et y acquirent ces trois écuyers grand'grâce; mais quelle peine ni travail que les François eussent ce jour en assaillant, si n'y conquirent-ils rien.

Or avint, à une autre escarmouche après, que le vicomte de Meaux eut nouvel sens et avis, et mit en embûche douze hommes d'armes de ses gens en une vieille croute (mine) au dehors du fort, et dit aux autres compagnons: « Allez escarmoucher aux barrières, et si vous véez que ceux qui sont dedans saillent hors, ainsi que ils le pourront faire, car ils sont convoiteux de gagner, si reculez petit à petit tant que vous soyez retraits outre l'embûche; et lors ceux de l'embûche sauldront avant et vous aussi retournerez ci. Ainsi seront-ils enclos et par cette manière

seront-ils pris et attrapés. Je n'y vois meilleur avantage. »

Tout ainsi que le vicomte devisa et ordonna il fut fait; et furent ceux nommés qui seroient des douze en l'embûche; Louis de la Glisvelle en fut l'un; Robert de Béthencourt, Vendelle, Guillaume de la Saucoye, Guionnet de Villejaque, Pirre de Saint Vidal, Pierre le Col, Andrien de la Roche, Jean Salemagne; et tant qu'ils furent douze bons hommes d'armes. Et s'embûchèrent en une vieille croute au dehors du fort; et les autres compagnons allèrent escarmoucher, tels que Winoc de Rochefort, Kacart de la Violette et le Monadich; et étoient moult frisquement (élégamment) armés de toutes pièces, afin que ils fussent plus convoités de ceux de dedans; et étoient les escarmoucheurs aussi eux douze tant seulement. Quand ils furent si avant que à la barrière, ils commencèrent à assaillir faintement (foiblement) et à faire les simples; par quoi Guyot du Sel n'en fit compte, et saulsist hors. Si dit à ses compagnons: « Par Saint Marcel, nous sauldrons hors, car à la barrière sont jeunes compagnons, qui ne connoissent encore les armes à ce qu'ils montrent, nous leur apprendrons à connoître; ils seront nos prisonniers, ils ne nous peuvent échapper. »

A ces mots il fit ouvrir la barrière, et saillit hors tout premier, et ne lui souvint pas de ce que Aimerigot lui avoit dit à son département, car le grand désir que il eut de faire armes et de gagner aucune chose lui fit oublier. L'escarmouche commença; quand les François virent que ceux du fort étoient

hors de la barrière, et Guyot du Sel tout devant, si en furent tous réjouis; et commencèrent à reculer petit à petit et ceux après au poursuivir. Et tant allèrent que ils passèrent outre la première embûche; et quand ils furent en sus et ils virent que il étoit heure, ils saillirent hors de la croute et se mirent sur le chemin entre le fort et leurs ennemis, en criant: Coucy! Coucy au vicomte! Si furent enclos devant et derrière. Quand Guyot du Seel vit l'ordonnance, si connut bien que il s'étoit méfait et que fort étoit de lui sauver ni retraire. Si commença à reculer pour revenir à la garnison, mais on lui saillit au devant. Que vous ferois-je long conte? Ils furent là tous pris et attrapés ni oncques nul n'en échappa, et furent amenés au logis du vicomte devant les chevaliers qui là étoient, lesquels en eurent moult grand'joie.

Par le conseil que le vicomte de Meaux donna, furent Guyot du Sel et ceux qui ce jour étoient issus hors du fort pris, attrapés et menés en l'ost devant les seigneurs de France et d'Auvergne. Quand le vicomte de Meaux vit Guyot du Sel, si lui demanda où Aimerigot Marcel étoit et qu'il en dît la vérité, car il le cuidoit au fort. Il répondit qu'il ne savoit et qu'il étoit parti du fort plus avoit de douze jours. Adonc devinèrent les seigneurs qu'il étoit allé au pourchas: on le fit mener arrière, et les compagnons qui avecques lui avoient été pris. Là demanda le vicomte aux chevaliers d'Auvergne quelle chose il étoit bon à faire de ce Guyot et de ses compagnons, et que il en vouloit user par leur conseil. Messire

Guillaume le Boutillier répondit et dit : « Certes, sire, je suppose que Aimerigot soit allé au secours et réveiller les compagnons des garnisons en Pierregord et en Pierreguis (Périgueux). Car toujours trouvera, quoique trèves sont, qui s'aventurera volontiers pour mal faire. Et pourroit avenir que il viendroit sur nous de soir ou de matin avant que nous en sçussions rien; et nous pourroit porter contraire ou dommage, car Aimerigot est moult subtil, et si est de grand pourchas. Si faisons une chose. Disons à ce Guyot du Sel et à ceux qui sont avecques lui qu'ils nous fassent rendre le fort de la Roche de Vendais, ou nous leur ferons trancher les têtes sans déport (délai); laquelle chose, s'ils ne veulent faire, ils ne soient point épargnés. » — « Ce conseil est bon, répondit le vicomte, car au voire dire, pour avoir ce fort sommes-nous venus en ce pays; si nous n'avons Aimerigot Marcel maintenant, une autre fois viendra-t-il à point. »

Adonc s'appareillèrent le vicomte, le sire de la Tour, messire Robert Dauphin, messire Guillaume le Boutillier et les autres, et vinrent devant le fort au plus près qu'ils purent, et là furent amenés Guyot du Sel et les autres. Le vicomte ouvrit la parole et leur dit et adressa, premièrement à Guyot pourtant que il étoit capitaine: « Guyot, vous devez sçavoir, et tous ceux qui ci sont des vôtres, que nous vous ferons tous trancher les têtes sans déport (délai), si vous ne nous faites rendre le fort de la Roche de Vendais; et là où vous nous le rendrez, nous vous lairrons aller quittes et délivrés. Or avisez, laquelle part vous voulez, ou la mort ou la vie? »

De cette parole furent Guyot et ses compagnons tous ébahis, et regardèrent que trop mieux leur valoit sauver leurs vies que mourir. Guyot du Sel répondit et dit: « Sire, je me mettrai en peine. » Adonc vint-il jusques à la barrière et fit tant qu'il parla à ceux qui dedans le fort étoient; ils trairent avant. Or sachez que cils (ceux) qui au fort étoient se tenoient jà pour tous déconfits. Ils ne savoient de qui faire capitaine, puisqu'ils avoient perdu leurs deux maîtres et les meilleurs de leurs compagnons. Si que tantôt que Guyot du Sel parla à eux et traita, ils furent d'accord et conseillés de rendre le fort, par condition telle que ils emporteroient tout le leur, ce que porter en pourroient, et auroient répit bon et sur un mois entier pour eux traire là où mieux il leur plairoit. Tout ce leur fut accordé, écrit et scellé. Ainsi eurent les François la Roche de Vendais et par la bonne aventure de l'escarmouche, et pour ce dit-on, toutes fortunes bonnes et males aviennent en armes qui les poursuit.

Quand la Roche de Vendais fut rendue aux seigneurs de France et d'Auvergne qui assiégé l'avoient, vous devez sçavoir que ceux du pays environ en furent grandement réjouis. On tint à Guyot du Sel et aux autres moult bien tout ce que on leur avoit promis. Quand ils eurent pris ce que porter en purent et voulurent, on leur donna congé et vraies assurances qui duroient un mois pour aller là où mieux leur plaisoit. Le vicomte de Meaux et les seigneurs abandonnèrent la Roche de Vendais à ceux du pays, lesquels entendirent tantôt à désem-

parer, rompre et briser, tellement qu'il n'y demeura muraille entière ni habitation nulle, ni pierre l'une sur l'autre; tout fut renversé et porté par terre. Les François qui là étoient venus au service du roi avec le vicomte prirent congé aux chevaliers et écuyers d'Auvergne et eux à eux, et se départirent les uns des autres, et retournèrent ceux d'Auvergne et de Limousin en leurs maisons. Le vicomte de Meaux donna congé de retourner en Picardie une quantité de ses gens; et il s'en alla devers la Rochelle et s'en vint loger à Saint Jean d'Angely pour garder la frontière, car encore y avoit-il des pillards et robeurs, qui couroient à la fois en Saintonge, quand ils véoient leur plus bel. Si leur vouloit aller au-devant, car il y étoit tenu.

En la forme et manière que vous m'avez ouï recorder, fut pris et conquis ce nouveau fort la Roche de Vendais et mis à exécution, dont tout le pays fut moult réjoui; et en furent les bonnes gens plus à sûr; car au voire (vrai) dire, si il fût demeuré, il leur eût porté trop de dommages et de contraires. Les nouvelles de la prise et du fait, si comme il étoit allé, de la Roche de Vendais en vinrent au duc de Berry à Cantelou, en un manoir qui sien est, séant entre Chartres et Mont-le-Héry à neuf lieues de Paris. Il n'en fit compte, car il étoit tout refroidi de impétrer grâce au roi pour Aimerigot.

Quand Derby le héraut en fut informé et que les chevaliers du duc lui dirent que la Roche de Vendais étoit prise et abattue, si dit à l'écuyer qui avecques lui étoit: «Cherbury, j'ai perdu cent francs que

Aimerigot Marcel m'avoit promis. » — « Pourquoi ni comment, dit l'écuyer. »—« En nom Dieu, La Roche de Vendais est prise. Les François l'ont conquise: prenons congé au duc de Berry et retournons en Angleterre, nous n'avons ci que faire. » Répondit l'écuyer: « Puisque ainsi est, je l'accorde. »

Donc prirent-ils congé au duc. Le duc leur donna et escripsi (écrivit) au roi d'Angleterre et au duc de Lancastre sur la forme que ils lui avoient écrit. Et fit au département donner au héraut quarante francs et à l'écuyer un moult bel roussin. Ils se départirent du duc et se mirent au chemin au plus droit qu'ils purent venir à Calais. Je crois assez qu'ils retournèrent en Angleterre.

Or vinrent aussi ces nouvelles à Aimerigot Marcel, qui faisoit son pourchas pour lever le siége des François. Quand les premières nouvelles lui en vinrent, si voulut savoir comme la besogne étoit allée. On lui dit que ce avoit été par une saillie que son oncle Guyot du Sel avoit faite mal avisé et outrecuidement [1] sur les François. « Ha ! du traître vieillard, dit Aimerigot: par Saint Marcel, si je le tenois ici, je le occirois. Il m'a déshonoré et tous les compagnons aussi. Je lui avois à mon département si étroitement enjoint et commandé que, pour assaut ni escarmouche que les François fissent, nullement

(1) C'est une locution portugaise. Au lieu de *mal avisément et outrecuidemment*, on se contente de mettre le signe adverbial *mente* sur le dernier mot. J. A. B.

il ne s'en avançât de ouvrir la barrière, et il a fait tout le contraire. Ce dommage ne fait pas à recouvrer; ni je ne me saurois où traire. Cils (ceux) de Chalucet, Perrot le Béarnois et ceux d'Ousac, veulent tenir la trève, et mes compagnons sont tous épars ainsi que gens déconfits et debaretés (troublés). Jamais ne les aurois rassemblés; et aussi, si je les avois tous ensemble, je ne les saurois où mener. A tout considérer je me trouve en un dur parti, car j'ai courroucé trop grandement le roi de France, le duc de Berry, les barons d'Auvergne et tous les gens du pays. Car je leur ai fait guerre la trève durant; je cuidois gagner, mais je suis en grand'aventure de perdre, ni je n'ai qui me conseille et ne me sçais conseiller. Je voudrois ores (maintenant) être, moi et le mien et ma femme, en Angleterre. Là serois-je bien. Et comment diable y pourrois-je aller ni tout mon avoir porter; je serois dérobé et rué jus vingt fois avant que je fusse à la mer, car tous les passages en Poitou, en la Rochelle, en France, en Normandie et en Picardie sur la mer sont étroitement gardés, et je me suis forfait. Cette chose est toute claire. Si serois pris et retenu et envoyé devers le roi, si serois perdu et le mien aussi. Le plus sûr pour moi seroit de moi traire à Bordeaux sur Gironde, et petit à petit, de fort, en fort mander le mien; et moi là tant tenir que la guerre renouvellera; car j'ai bien espoir que après ces trèves, mal fussent-elles prises ni venues! la guerre entre France et Angleterre sera plus forte et plus chaude que devant; car les compagnons auront tout aloué, si

voudront avoir et reconquérir, comment qu'il prenne ni advienne, du nouvel. »

Ainsi se devisoit que je vous dis Aimerigot Marcel à part soi et étoit tout triste et pensif; et ne sçavoit lequel chemin tenir, ou retourner en Auvergne, ou aller à Bordeaux, et là mander sa femme, et le sien retraire petit à petit coiement et secrètement. Si il eût ce fait, toutes voies il eût tenu la plus sûre et meilleure partie, mais il fit tout le contraire, dont il lui meschey (arriva mal). Ainsi paye fortune ses gens. Quand elle les a élevés et mis tout haut sur la roue, elles les renverse tout bas jus en la boue. Exemple par celui Aimerigot. Le fol avoit bien la chevance, si comme l'on disoit en Auvergne, de cent mille francs; et tout perdit sur un jour, corps et avoir: si que je dis que fortune lui joua bien de son jeu, ainsi que à maint en a joué et jouera encore.

Aimerigot Marcel en ses plus grands tribulations s'avisa qu'il avoit en Auvergne un sien cousin germain écuyer et gentil homme, lequel on nommoit Tournemine, et que il iroit devers lui et lui remontreroit toutes ses besognes et prendroit conseil de lui. Si comme il devisa, il le fit. Il s'en vint, lui et son page tant seulement chez ce Tournemine et entra au châtel; il cuida trop bien être arrivé pour cause de lignage, mais non fut. Cil écuyer nommé Tournemine n'étoit pas bien en la grâce du duc de Berry; mais le hayoit; et bien le sçavoit l'écuyer, si en étoit plus douteux. Si s'avisa, quand il vit venir en son hôtel son cousin Aimerigot, que il le prendroit et retiendroit, ni jamais de là partir ne le lair-

roit, et sa prise il signifieroit au duc de Berry, en lui remontrant que si il lui vouloit pardonner son mal talent, il lui envoieroit Aimerigot Marcel, et puis en fît ce que il voudroit.

Tout ainsi comme il le proposa, il le fit. Car quand Aimerigot fut venu en le châtel de Tournemine son cousin et il eut mis son épée jus, et on lui eut baillé chambre pour se appareiller, et il fut revêtu et mis à point, il demanda aux varlets: « Où est mon cousin Tournemine? » Encore ne l'avoit-il point vu. « Il est en chambre, répondirent les varlets; venez le y voir. » — « Volontiers, répondit Aimerigot. » Et cils (ceux-ci) savoient jà toute la volonté de leur maître. Quand Aimerigot fut revêtu de nouvelle gonne (robe) et appareillé, et eut devêtu une bonne cotte d'acier que par usage il portoit, et mis jus son épée, il dit aux varlets: « Allons, allons, je vueil aller voir mon cousin Tournemine. Il y a grand temps que je ne le vis. » Cils (ceux-ci) le menèrent tout droit où Tournemine étoit. Quand il fut venu jusques à lui, Aimerigot le salua qui nul mal n'y pensoit. Tournemine répondit: « Comment Aimerigot, qui vous a mandé ni vous fait venir céans? Vous me voulez bien déshonorer. Je vous prends et arrête pour mon prisonnier, autrement je ne m'acquitterois pas bien envers la couronne de France ni monseigneur de Berry, car vous êtes faux et traître qui avez enfreint les trèves et brisé. Si le vous faut comparer (payer); et pour la cause de vous, monseigneur de Berry me hait et traite à mort; mais je ferai ma paix par vous, car je vous y rendrai mort ou vif, ni

jamais d'ici ne sauldrez. » De ces paroles fut Aimerigot tout ébahi et répondit: « Comment Tournemine! Je suis votre cousin germain; est-ce tout acertes (sérieux) que vous me dites ? Le faites-vous pour moi essayer ? Je suis venu ici en grand' fiance pour vous voir et remontrer mes besognes, et vous me faites si crueuse (cruelle) chère, et me dites paroles si dures ! » — « Je ne sçais, dit Tournemine, que vous voulez dire ni proposer, mais ce que je vous ai dit je le vous tiendrai. » Donc mit-il la main à lui et de fait, et ses varlets saillirent avant qui étoient tous avisés quelle chose ils devoient faire. Là fut pris Aimerigot, ni nulle défense ne pouvoit avoir en lui, car il étoit tout nu et enclos en un châtel; ni pour parole ni pour langage que il sçut dire ni montrer, Tournemine ne s'en voulut souffrir que de deux jambes il ne le fît mettre en uns fers forts, et dedans une tour forte et bien fermée et bonnes gardes sur lui.

Quand il eut ainsi fait, jà étoit le châtel clos et bien fermé. Il prit les clefs et fit un commandement que nul de ses varlets, sur la vie, ne s'avançât d'aller vers la porte, si il n'y étoit envoyé. Son commandement fut bien tenu. Il escripsi (écrivit) unes lettres tout à sa volonté, lesquelles lettres se devoient adresser au duc de Berry; et écripsoit que il tenoit en prison Aimerigot Marcel, et si le duc de Berry lui vouloit quitter et pardonner son maltalent (mécontentement) et faire sa paix partout, il lui délivreroit. Quand ces lettres furent écrites et scellées, il prit un de ses varlets, le plus fiable et

agréable, et lui dit: « Va-t-en en France devers monseigneur de Berry. Baille-lui ces lettres et me recommande bien à lui, et ne retournes point que tu n'en aies réponse. »

Le varlet prit les lettres de son maître Tournemine et monta sur un cheval fort et appert. Si se départit du châtel et fit tant par ses journées qu'il vint à Paris. Le duc de Berry se tenoit là pour le temps. Il vint devers lui et lui bailla les lettres de son maître Tournemine. Le duc prit les lettres et les lisy (lut), et quand il les eut lues, il commença à sourire et dire ainsi à ses chevaliers qui étoient près lui : « Voulez-vous ouïr nouvelles? Aimerigot Marcel est attrapé. Son cousin germain Tournemine, si comme il m'écrit, le tient en prison. » Les chevaliers qui ouïrent ces paroles répondirent: « Monseigneur, ce sont bonnes nouvelles pour le pays d'Auvergne et de Limousin, car en Aimerigot ils ont eu longtemps un mauvais voisin. Or a tant fait, si vous voulez, il passera parmi le gibet; ni autre pardon ni rançon il n'en devroit avoir. » — « Je ne sçais, dit le duc de Berry, que le roi et son conseil en voudront faire. J'en parlerai à eux. » Ne demeura guères depuis que le duc de Berry entra en un batel en Seine et vint tout au travers jusques au châtel du Louvre, où le roi et son conseil étoient Il conta là ces nouvelles en une chambre et il les sçut bien dire; il fit lire la lettre que Tournemine lui avoit écrite et envoyée. Et de ces nouvelles fut-on tout réjoui. Et dirent les seigneurs: « Telles manières de pillards ne peuvent venir à bonne fin,

quoiqu'ils attendent ni comme longuement que on y mette. »

Conseil fut que le duc de Berry se chargeroit de cette besogne et l'envoyeroit quérir par le sénéchal d'Auvergne et l'amèneroit à Paris; et seroit mis dedans le châtel de Saint Antoine; et lui là venu, le prévôt du châtelet en ordonneroit. Encore fut accordé que Tournemine, pour le bel et bon service qu'il faisoit à la couronne de France, tous maltalents et inconvénients lui étoient pardonnés; et de ce on fit lettres patentes et ouvertes, lesquelles le varlet rapporta en Auvergne à son maître, qui s'en contenta et confia bien sus.

Depuis ne demeura guères de temps que le sénéchal d'Auvergne, par une commission qu'il eut du duc de Berry, s'en vint au châtel de Tournemine, et là lui fut délivré Aimerigot Marcel, qui fut tout ébahi quand il se trouva en la compagnie de ses ennemis. Que vous ferois-je long record? Le sénéchal l'amena en la compagnie de gens d'armes tout parmi le pays. Et passèrent Seine et Marne au pont à Charenton et de là ils vinrent au châtel de saint Antoine. Si fut chargé en la garde du vicomte d'Assy, lequel pour ces jours en étoit châtelain. On ne l'y garda guères longuement quand il fut rendu et délivré au prévôt du châtelet de Paris et amené en châtelet. Bien est vérité que il offroit pour sa rançon soixante mille francs; mais nul n'y vouloit entendre. On lui répondit que le roi étoit riche assez et que de son argent il n'avoit que faire.

Depuis que Aimerigot Marcel fut rendu au pré-

vôt du châtelet, on n'en fit pas trop longue garde. Il fut jugé à mourir honteusement comme traître à la couronne de France. Si fut mené un jour en une charette en une place que on dit aux Halles et là tourné au pilori plusieurs fois. Depuis on legy (lut) tous ses forfaits pour lesquels il recevoit mort, et là fut de-lez (près) lui moult longuement messire Guillaume de Trin qui moult parla à lui. On supposoit que c'étoit pour les besognes d'Auvergne et pour savoir la vérité d'aucuns capitaines qu'il y avoit, si point étoient participants à son méfait. Les seigneurs le sçurent bien, mais je n'en pus oncques rien sçavoir. Il fut là exécuté. On lui trancha la tête, et puis fut écartelé, et chacun des quartiers mis et levé sur une estache (pieu) aux quatre souveraines portes de Paris. A cette fin Aimerigot Marcel vint. De lui, de sa femme et de son avoir je ne sçais plus avant.

CHAPITRE XV.

Comment les seigneurs chrétiens et Génois, étant en l'île de Commières a l'ancre, se mirent hors pour aller mettre siége devant la ville d'Affrique en Barbarie et comme ils s'y maintinrent.

Je me suis mis à parler tout au long de la vie Aimerigot Marcel et de remontrer tous ses faits. La

cause a été pour embellir sa lame (cercueil) et sépulture, car des bons et mauvais on doit parler et traiter en une histoire, quand elle est si grand' comme celle-ci est, pour exempler ceux qui viendront et pour donner matière et action de bien faire, car si Aimerigot eût tourné ses usages et ses argus (talents) en bonnes vertus, il étoit bon homme d'armes, de fait et d'emprise, pour moult valoir; et pour ce que il fit tout le contraire, il en vint à male fin.

Nous nous tairons à parler de lui et retournerons à la noble, haute et belle emprise que les chevaliers de France et d'autres nations firent en cette saison sur le royaume d'Affrique, et le prendrons droitement là où je le laissai; il m'est avis que ce fut ainsi que les seigneurs dessus nommés et leurs charges étoient rassemblés en l'île de Comminières, après la grand' tempête et péril qu'ils eurent à passer le gouffre (golfe) de Lyon; et attendirent là tous l'un l'autre. Car ils étoient à trente milles de la forte ville d'Affrique, là où ils tendoient à venir et mettre le siége. En cette île de Comminières (Commino) furent-ils neuf jours et se rafraîchirent, et là dirent aux seigneurs les patrons des galées et leurs gouverneurs qui les menoient: « Seigneurs, nous sommes ici sur la plus prochaine terre qui marchisse (confine) à la forte ville d'Affrique, là où nous tendons par la grâce de Dieu et là où nous voulons mettre le siége. Si nous faut avis et conseil l'un avec l'autre comment nous entrerons au hâvre d'Affrique, car point vous ne le connoissez si bien que nous le connoissons; et aussi vous savez

plus d'armes que nous ne faisons et trop mieux comme on s'y doit gouverner que nous ne faisons. Nous avons avisé et regardé que, à l'entrer au hâvre et prendre terre pour eux saluer, nous envoierons premiers et mettrons outre nos petits vaisseaux armés que on appelle brigandins, et nous tiendrons à l'entrée du hâvre le jour que nous approcherons et toute la nuit ensuivant. Et à lendemain nous prendrons terre par la grâce de Dieu tout à loisir et nous logerons au plus près de la ville que nous pourrons, hors du trait de leurs bricoles[1] et accosterons notre ost des arbalêtriers Génois, lesquels seront toujours prêts aux défenses et escarmouches. Nous supposons assez que, quand nous devrons prendre terre à l'issir hors des vaisseaux, grand' foison de jeunes écuyers des vôtres, pour leur honneur et avancement, requerront à avoir l'ordre de chevalerie. Si les indicterez (instruirez) doucement et sagement comment ils se devront maintenir, ainsi que bien le saurez faire. Si sachez, seigneurs, que nous sommes en bonne volonté de nous acquitter envers vous et de vous montrer et enseigner par quel point, manière et ordonnance nous pourrons le plus adommager et gréver nos ennemis, et rendrons soin et peine, trop grandement en tous états, que la ville d'Affrique soit conquise, car par trop de fois elle nous a porté trop de dommages et de contraires; car au côté par devers nous elle est

(1) Fronde en cuir qui servoit à jeter des balles de plomb et des pierres. I. A. B.

la clef de tout l'empire de Barbarie et des royaumes qui s'ensuivent. Premièrement du royaume d'Affrique, du royaume de Thunes (Tunis), du royaume de Maroc et du royaume de Bougie (Bugie). Et si Dieu consent par sa grâce que nous l'ayons et tenons, tous les Sarrasins trembleront jusques en Nubie et jusques en Syrie, et de ce on parlera par tout le monde; et avec l'aide des royaumes chrétiens voisins et des îles que nous tenons marchissants (limitrophes) à Affrique, nou sle pourrons trop bien obtenir et rafraîchir de pourvéances et de nouvelles gens tous les jours; car ce sera un commun voyage, mais qu'il soit acquitté, pour faire armes tous les jours sur les ennemis de Dieu et de conquérir toujours terre. Avant, chers seigneurs, dirent les souverains patrons de Gènes en la conclusion de leur procès, nous ne vous remontrons pas ce par manière de doctrine ni de grandeur, fors par amour et humilité, car vous êtes tous vaillants et sages et sçavez trop mieux comment ce se peut et doit ordonner et faire que nous ne faisons qui mêmement en parlons et devisons. » Adonc répondit le sire de Coucy et dit: « Votre parole dite et remontrée par avis ne nous doit fors grandement plaire, car nous n'y véons que tout bien et toute bonne, ordonnance, et sachez que nous ne ferons rien hors de votre conseil, car vous nous avez ci amenés, et désirons tous grandement à faire armes. »

Ainsi fut proposé et avisé de l'île de Comminières (Commino), présent le duc de Bourbon et le comte

d'Eu et aucuns hauts barons de France, par les souverains patrons Génois comment à approcher la forte ville d'Affrique et au prendre terre ils se maintiendroient. Quand tout fut bien avisé et ordonné par l'ordonnance des souverains patrons et de l'amiral de mer, et on vit le temps et la mer en point et l'air coi (calme), clair, sery (serein) et attrempé (tempéré), on se retrait chacun seigneur en sa galée entre ses gens, ainsi que ordonnés étoient, en bonne volonté et grand désir de voir cette ville d'Affrique et de trouver leurs ennemis, c'est à entendre les Sarrasins. Quand tous furent rentrés et par grand loisir en leurs vaisseaux, et la navie (flotte) toute apprêtée et appareillée, on sonna les trompettes de département et se mit-on en chemin. C'étoit grand'-plaisance et grand'beauté de voir ces rameurs voguer par mer à force de rames, car la mer, qui étoit belle, coie et apaisée de tous tourments, se fendoit et bruïsoit à l'encontre d'eux et montroit par semblant qu'elle avoit grand désir que les chrétiens vinssent devant Affrique. De l'île de Comminières (Commino), où les chrétiens étoient rafraîchis et derrainement (dernièrement) attendus l'un l'autre, peut avoir environ trente milles d'eau. La navie des chrétiens étoit belle et grosse et bien ordonnée. Grand' beauté étoit à voir ces bannières, ces pennons de soie et de cendal, armoyés des armes des seigneurs, ventiler au vent qui n'étoit pas grand et reflamboyer au soleil. Environ heure de basse none perçurent les chrétiens les tours de la ville d'Affrique, car les maronniers (matelots) leur enseignèrent; et

comme plus avant alloient et plus s'ouvroient et les pouvoit-on choisir à voir. Toutes gens en étoient réjouis et à bonne cause, au cas que ils y entendoient et désiroient à venir, et leur étoit avis que leur peine étoit acquittée et leur voyage accompli, si les chrétiens qui par mer nageoient véoient Affrique et l'entrée de la terre du royaume d'Affrique; et si, en venant là et approchant, ils en parloient et devisoient, vous pouvez et devez croire et savoir, légèrement que les Sarrasins, lesquels étoient en la ville d'Affrique et sur leurs gardes, aussi en parloient entre eux et devisoient. Et premièrement à vue d'œil ils les virent; et quand ils connurent la grand' planté (quantité) des galées et des vaisseaux qui approchoient, si furent tous ébahis et dirent bien entre eux, par l'apparent que ils véoient, que grand peuple leur venoit sus et que ils auroient le siége. Or se sentoient-ils en ville si forte et si bien garnie de tours et de murs, et si bien pourvue d'artillerie, que ce les réconfortoit et rendoit courage et hardiment (audace) grandement.

Quand entre eux la première vue en fut vue, afin que cils (ceux) qui étoient sus le pays fussent réveillés et avisés, ils sonnèrent, des tours là où ils étoient en leur garde, à leur usage, grand'foison de tymbres (timbales) et de tabours, tant que la noise et la signifiance des venants s'épartit sur le pays, car jà étoient venus et logés sur la terre au lez (côté) devers eux grand'foison de Barbarins et de mécréants, que le roi d'Affrique et le roi de Thunes (Tunis) et le roi de Bougie (Bugie) y avoient en-

voyés pour défendre et garder la terre, que les chrétiens n'entrassent ni courussent, à ce premier coup, trop avant au pays. Quand la connoissance vint entre eux par la noise des timbres et des tabours que les chrétiens approchoient, si furent chacun sur leur garde; et s'ordonnèrent à leur usage bellement et sagement; et envoyèrent leurs capitaines les aucuns les plus apperts sur les dunes de la mer, pour voir l'approchement des François et comme pour ce soir ils se maintiendroient; et aussi pourvurent grandement de tous apperts compagnons les tours, les portes et les murs qui regardoient sur le hâvre d'Affrique, afin que par leur simplesse et petite garde ils ne reçussent dommage.

La ville d'Affrique, si comme je vous ai dit autrefois, est malement forte et non pas à conquérir devenue, si ce n'est par long siége par mer et par terre et pour être si puissant que pour résister, et par bataille, à ceux qui voudroient lever le siége, et je Jean Froissart, auteur de ces chroniques, pourtant que oncques en Afrique ne fus ni avois été au jour que je m'en laissai informer par les dits chevaliers et écuyers qui au dit voyage furent, à la fin que plus justement en pusse écrire, leur demandai la façon, la manière et la grandeur; et pour ce que moult de fois en mon temps je fus en la ville de Calais, ceux qui m'en éclaircirent la vérité et qui aussi en la ville de Calais avoient été, le me signifièrent (comparèrent), au plus près qu'ils purent par aucunes manières, non pas de toutes, à la forte ville de Calais; et me dirent que de forme elle est en ma-

nière d'un arc, et aussi est Calais, et le plus large devers la mer. Cette ville d'Affrique, pour le temps que les seigneurs de France et d'autres nations furent devant en grand désir de la conquerre, étoit malement forte et close de hauts murs, et dru (épais) semées les tours, et sur l'entrée, au bec du hâvre, a une grosse tour souveraine des autres; et là sur cette tour avoit une bricole[1] pour traire et jeter grands carreaux. Et de ce étoient-ils bien pourvus. Tous les murs de la ville d'Affrique au regard des chrétiens étoient couverts et parés de tapis et à vue d'œil à manière de couvretouers (couvertures) de lit, et tous jaunes de couleur, ou la greigneur (majeure) partie.

Ce soir que les chrétiens approchèrent la ville d'Affrique, ils se tinrent à l'entrée du hâvre environ une lieue en mer, et jeurent (restèrent) là à l'ancre jusques à lendemain. Cette nuit fit moult clair et moult sery (serein), car ce fut au mois de juillet environ la Magdeleine; et se tinrent tous aises de ce que ils avoient, et moult réjouis étoient de ce que Dieu les avoit ramenés si avant que ils véoient devant eux la ville d'Affrique.

Les Sarrasins, qui étoient d'autre part sur la terre et qui la contenance des chrétiens avoient vue, eurent ce soir et cette nuit conseil ensemble comment ils se maintiendroient, car bien véoient et connoissoient que la ville d'Affrique seroit assiégée; ils parlementèrent entre eux selon leur usage et dirent

(1) Machine de guerre, sorte de fronde. J. A B.

ainsi: « Vez ci nos ennemis venus, qui prendront terre si ils peuvent et assiégeront cette ville d'Affrique qui est clef et entrée de tous les royaumes et seigneuries de par-deçà. Si nous faut avoir conseil comment nous nous maintiendrons et déduirons à leur venue à l'encontre d'eux, et si nous leur défendrons à prendre terre. » Là fut dit et proposé entre eux par la parole d'un vaillant Sarrasin, lequel s'appeloit Madifer, que honorable chose leur seroit garder la venue et entrée de la terre, et que si ils ne le gardoient et défendoient, à tout le moins que leur pouvoir et devoir en fissent, à blâme et reproche leur tourneroit, si ainsi ne le faisoient. La parole du Sarrasin fut longuement soutenue, et sembloit aux vaillants hommes de leur côté raisonnable et honorable, quand un autre ancien Sarrasin parla, qui grand'crédence avoit entre eux, ainsi que on lui montra, et étoit celui sire d'une cité en Affrique, que on clame (appelle) Maldalges [1] et le Sarrasin on nommoit Belluis. Cil (ce) Belluis dit et proposa tout le contraire que Madifer avoit dit et proposé et à ses paroles mit grand'raison. « Seigneurs, dit il, nous sommes ci envoyés pour tenir la frontière et garder le pays, mais il ne nous est pas du roi d'Affrique ni de Thunes commandé ni étroitement enjoint que nous courons sus ni combattons soudainement nos ennemis, sans avoir plus grand avis conseil et ordonnance; et à la parole que je vous propose et mets en termes, je vous y rendrai vraie raison et solution. Premièrement vous devez croire

(1) Ces noms sont si défigurés que je ne puis former de conjecture certaine sur les noms auxquels ils correspondent. J. A. B.

et savoir que cette armée, que les chrétiens ont fait et font pour venir par-deçà, a été de long temps entre eux avisée, promne et conseillée. Et ceux qui viennent et sont sur la mer en galées et en vaisseaux sont droites gens d'armes de fait et d'emprise, sages, avisés et confortés, et qui ont grand désir de faire armes. Si nous nous mettons sur le rivage à l'encontre d'eux, ils sont pourvus de bons arbalêtriers de Genèves (Gènes) à grand'foison, car jamais ne viendroient dépourvus. Contre ceux aurons-nous le premier assaut; ils ont arcs forts et durs et loing tirants et jetants. Nous ne sommes pas armés pour résister à l'encontre de leurs traits. Nos gens, qui se verront et sentiront blessés, refuseront et reculeront et les Gennevois (Génois) approcheront et prendront terre malgré nous. Les gens d'armes de leur côté, qui se désirent à avancer et qui tendent à venir à terre, ystront (sortiront) hors de leurs vaisseaux et verront notre petit convenant (ordre); si nous assaudront aux lances et aux épées et nous déconfiront. Et si ce advient, la ville d'Affrique est perdue pour nous sans recouvrer, car ceux qui sont dedans et qui la gardent se déconfiront d'eux-mêmes, car avant que nos gens soient venus ni rassemblés, ils l'auront prise par assaut ou par traité et la fortifieront tellement que trop nous pourroit coûter à ravoir; car François et ceux qui sont venus en leur compagnie pour faire armes sont trop experts en armes et subtils. Pour ce, je dis que il vaut trop mieux, tout considéré, que point à ce commencement ne voient notre puissance ni es-

saient aussi. Nous n'avons pas gens assez pour eux combattre, et tous les jours nous en viennent et viendront. Si conseille, pour le mieux, que nous leur laissons prendre terre et par loisir. Ils n'ont nuls chevaux pour courir sur le pays, et point ils n'y courront et se tiendront tous ensemble et toujours en doute de nous. La ville d'Affrique n'a garde d'eux ni de leurs assauts, car elle est forte assez et bien pourvue. L'air est chaud et encore sera-t-il plus chaud. Ils seront logés au soleil et nous en feuillées. Ils gâteront leurs pourvéances, ils n'en auront espoir (peut-être) nulles, si ils logent ici longuement, et nous en aurons assez, car nous sommes sur notre pays; ils seront souvent escarmouchés et réveillés à leur dommage et non au nôtre. Ils se lasseront et taneront (fatigueront), car point ne les combattrons, autrement ne les pouvons-nous déconfire, car ils ne sont pas faits ni usés de l'air de ce pays, qui leur est selon leur nature tout contraire. Ils n'auront nulle douceur pour eux rafraîchir, et nous en aurons assez. La grand'chaleur du soleil et la peine qu'ils auront de être presque toujours en armes pour la doutance de nous, les mettra légèrement en une infirmité et maladie par incidence aventureuse; et ce que ils ne sont point forts, ni nourris de notre air, par quoi il mourront communément, ainsi en serons-nous bien vengés et sans coup férir. Je n'y vois de ma part meilleur conseil et si je le véois ou savois, je le dirois volontiers et mettrois avant. »

A la parole de l'ancien chevalier Sarrasin s'accordèrent tous ceux qui à ce conseil étoient, pourtant

que ils le sentoient sûr et usé d'armes. Si fut ordonné de par eux et commandé sur la vie que nul ne s'avançât d'aller escarmoucher sur la marine aux chrétiens sans commandement, mais se tinssent tout coi et en paix en leurs logis, et laissassent prendre terre aux chrétiens et arriver et loger. Cette parole et ordonnance fut tenue, ni nul ne l'eût osé briser; et envoyèrent de leurs archers une quantité en la ville d'Affrique pour le aider à garder et défendre si mestier (besoin) étoit. Ainsi se tinrent les Sarrasins cette nuit et à lendemain, que oncques ne se montrèrent; et sembloit qu'il n'y eût nullui (personne) sur le pays.

Quand les chrétiens eurent cette nuit geu (resté) à l'ancre, ainsi que je vous ai dit, à l'entrée de l'embouchure du hâvre d'Afrique, et ce vint à lendemain, le jour fut bel et clair et l'air sery (serein), coi et attrempé. Le soleil leva qui fut bel, gent et plaisant à regarder. Donc se commencèrent à réveiller et appareiller toutes manières de gens d'armes; et avoient grand désir d'approcher de la ville et de prendre terre. Trompettes et clairons commencèrent à sonner en ces galées et vaisseaux et à mener grand'noise. Quand le jour fut tout venu sur le point de neuf heures, et que les chrétiens eurent bu un coup et mangé une soupe en vin grec, malvoisie ou grenache, dont ils s'étoient largement aisés, si furent plus joyeux et légers. Jà étoit ordonné dès l'île de Comminières (Commino), si comme je vous ai ci-dessus dit et recordé, lesquels vaisseaux iroient premiers et lesquels après. Il m'est avis que on mit

au premier chef en entrant au hâvre une manière de vaisseaux courants, lesquels on nomme brigandins et cils étoient garnis et pourvus de canons. Quand ils furent arroutés (assemblés) et mis en ordonnance, ainsi que aller devoient, ils ouvrirent le hâvre et entrèrent dedans en tirant et saluant la ville du trait de leurs bricoles. Les murs de la ville et les tours étoient paveschiés (couverts) de tapis mouillés pour résister contre le trait. Ces brigandins passèrent outre sans dommage et prirent le hâvre. Après vinrent galées armées et vaisseaux d'une flotte par bonne ordonnance. A voir l'arroi et comment ils entrèrent au hâvre d'Affrique, c'étoit grand'plaisance. En tournant sur la terre vers la marine (côte) a un châtel malement fort et grosses tours; et par spécial il y a une tour qui garde de leur lez (côté) la mer et la terre. En et sur cette tour avoit une bricole qui pas n'étoit oiseuse, mais tiroit et jetoit carreaux contre les naves (nefs) des chrétiens, et sur chacune des tours de la ville au lez (côté) devers la marine avoit aussi pour défense une bricole bien jetant. A voir (vrai) dire les Sarrasins s'étoient pourvus de longtemps, car bien espéroient à avoir le siége devant eux, si comme ils eurent. Quand les chrétiens entrèrent au hâvre d'Affrique pour prendre terre, ce fut grand'beauté et grand'plaisance au voir leur arroi et ouïr clairons et trompettes sonner et bondir si clairement que la mer et la terre en retentissoient. Là boutèrent plusieurs chevaliers et vaillants hommes de France et d'ailleurs hors leurs bannières: premièrement y eut plusieurs chevaliers nouveaux faits, et

par spécial le sire de Ligne du pays de Hainaut devint là nouvellement chevalier; et étoit cil nommé Jean, et le fut fait de la main un sien cousin et vaillant homme, qui s'appeloit messire Henry d'Antoing; et bouta là dehors ce sire de Ligne premièrement sa bannière à sa première chevalerie, laquelle est dorée à une bande de gueules; et étoit de-lez (près) lui son cousin germain le sire de Havereth en Hainaut. Ainsi s'avançoient de grand'volonté tous chevaliers et écuyers, et prirent terre et se logèrent sur la terre de leurs ennemis à la vue des Sarrasins par un mercredi la nuit de la Magdeleine, qui fut en l'an de grâce notre Seigneur mil trois cent quatre-vingt-dix. Et tout ainsi que ils arrivoient et prenoient terre. Ils se logèrent à l'ordonnance de leurs maréchaux. Mêmement les Sarrasins qui étoient dedans la ville d'Affrique et qui l'arroi en véoient, recommandoient et prisoient moult grandement l'ordonnance; et pour ce que les grosses galées ne pouvoient point approcher la terre, ils se mettoient en bateaux qui les amenoient jusques à terre et suivoient la bannière Notre-Dame.

Assez paisiblement souffrirent les Sarrasins, qui pour lors dedans la ville d'Affrique et dehors étoient, à prendre terre les chrétiens; car ils véoient bien que d'eux assaillir ils n'avoient pas l'avantage; et ainsi que les François venoient bannières déployées et pennons déployés de leurs armes, ils se logeoient et prenoient terre et place de logis par l'ordonnance des maréchaux. Le duc de Bourbon, qui pour lors étoit souverain capitaine de tous eux, fut logé au mi-

lieu de tous moult honorablement et très puissamment, selon la quantité de gens qui y étoient et les charges que les seigneurs avoient; et étoit la devise du dit duc et sa bannière pour lors toute pleinement armoyée de fleurs de lys de France à une blanche image de Notre-Dame Vierge, mère de Jésus-Christ au milieu assise et figurée à un écusson de Bourbon dessous les pieds de l'image; et premièrement je vous nommerai les seigneurs de nom qui étoient à son dextre. Au côté dextre du duc de Bourbon étoient logés en regardant la ville, premiers messire Guillaume de la Trimouille à bannière sire de Sully; messire Guy de la Trimouille son frère à pennon; le seigneur de Vodenay à pennon; messire Hélion de Lignac à pennon; le seigneur de Surgières à pennon; le seigneur de Rous, Breton, à pennon; le seigneur de Tors à pennon; messire Jean Lapedane à pennon.

Après étoient en ordonnance les Hainuniers et avoient en étendard la devise monseigneur Guillaume de Hainaut, pour ce temps comte d'Ostrevant, fils aîné du duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande; et étoit la devise en la bannière sur l'étendard d'une haise d'or, assise sur une champagne de gueules. Là étoient le sire de Havereth à bannière; le sire de Ligne à bannière; et puis messire Philippe d'Artois comte d'Eu à bannière; le seigneur de Matefelon à bannière; messire Boniface de Calain à pennon; le sénéchal d'Eu à pennon; le seigneur de Linières à bannière; le seigneur de Chim à bannière; le seigneur d'Aine-

val à bannière; messire Gautier de Châtillon à pennon; messire Jean de Château-Morant à bannière; le frère du maréchal de Sancerre à pennon; le seigneur de Coucy à bannière, messire Jean de Trye à pennon; le sire de Coucy à bannière et plus étoffément que nul des autres, excepté le duc de Bourbon; le seigneur de Liques à pennon; messire Étienne de Sancerre à pennon et puis le pennon du roi de France et de sa devise. Delez (auprès) le pennon du roi étoit messire Jean de Barrois à pennon armoyé de ses armes, et puis messire Guillaume Morles à bannière; le seigneur de Longuevel à pennon; messire Jean de Roye à bannière; le seigneur de Bours à pennon; le vicomte d'Aunay à bannière; et monseigneur l'amiral à bannière, qui s'appeloit messire Jean de Vienne. Après s'ensuivent ceux au-lez (côté) sénestre.

Au côté sénestre du duc Louis de Bourbon étoient tous ceux que je vous nommerai tant à bannières comme à pennonceaux. Et premièrement le seigneur d'Auffemont à bannière; messire Jean, dit Beaufort, fils bâtard au duc de Lancastre, à bannière; messire Jean le Boutillier, Anglois, à pennon; messire Jean de Crama à bannière; le Souldich de l'Estrade à pennon; messire Jean de Hangiers à pennon; messire Jean de Harcourt à bannière; le seigneur de Garencières à bannière; monseigneur Beraut comte de Clermont et Dauphin d'Auvergne à bannière; et en bon arroi messire Hugue Dauphin son frère à pennon; le seigneur de Betencourt à pennon; le seigneur de Pierre Buffière à bannière; le seigneur

de Sainte Sevère à bannière. Monseigneur dit le Louvart, maréchal de l'ost, à pennon; monseigneur le Borgne de Viausse à pennon; monseigneur de Lonin à bannière; messire Guérard de Lonin, son frère, à pennon; le seigneur de Saint Germain à bannière. Et puis le pennon sur l'étendard de la devise au duc de Bourgogne; messire Philippe de Bar à bannière; messire Geffroy de Chargny à bannière; messire Louis de Poitiers à pennon; messire Robert de Cabroles à pennon; le vicomte d'Usez à bannière; le seigneur de Montgent à bannière; le seigneur de Villenove à pennon; messire Guillaume du Moulin à pennon; messire Engorgiet d'Amboise à pennon; monseigneur de Longvy à pennon; messire Alain de la Champagne à pennon.

Et devez sçavoir que tous ces bannerets et pennonciers[1], que je vous ai nommés et devisés, étoient en front et en montre devant la forte ville d'Affrique, et encore y avoit-il grand'foison de bons chevaliers et écuyers, tous vaillants hommes de courage et d'emprise, qui étoient logés sur les champs, lesquels je ne puis pas tous nommer par nom ni par surnom, car trop y faudroit d'écriture, mais ils étoient quatorze mille tous gentils hommes. A considérer raison, c'étoit une très belle compagnie et pour faire un grand fait et soutenir un grand faix de bataille, si les Sarrasinsse fussent traits avant. Mais nennil pour ce jour ils ne montrèrent autre défense que de bricoles qui jetoient gros carreaux, car ils ne vouloient pas rompre leur ordonnance.

(1) Chevaliers porteurs de pennons. J. A. B.

Quand les chrétiens se furent tous logés du mieux qu'ils purent et sçurent, il les convenoit passer de ce que ils avoient apporté avecques eux, car ils ne pouvoient pas courir sur le pays, ni aller cueillir au bois de la ramée ni des arbres pour faire leur logis, car trop leur eût coûté et trop follement se fussent aventurés. Les seigneurs avoient tentes et pavillons et toiles légères fait venir de Gènes, où dessous ils s'esconsoient (cachoient) et logeoient et se tenoient en bonne ordonnance. Les arbalêtriers Génois étoient logés en deux ailes tout devant et encloyoient en leurs logis les seigneurs; et prenoient les deux ailes grand'quantité de terre retournant jusques sur la marine; car ils étoient grand'foison. Toutes les pourvéances des chrétiens étoient sur les galées et en les vaisseaux; et y avoit certains nautonniers et rameurs de bateaux, qui tout le jour ne faisoient autre chose que aller, venir et amener à terre les pourvéances, qui pour le jour besognoient aux seigneurs.

Qand cils (ceux) des îles voisines et du royaume de Naples, de Sicile, et aussi de terre ferme, Pouille et Calabre, sçurent que les chrétiens avoient assiégé la forte ville d'Affrique, si se mirent en peine très grande de eux avitailler, fournir et pourvoir, les uns pour gagner, les autres pour l'amour et affection qu'ils avoient aux Génois. De l'île de Candie leur venoit-il très bonnes malvoisies et grenaches, dont ils étoient largement servis et confortés. Et sans ce confort ne pussent-ils longuement avoir duré, car ils étoient grand peuple bien vivants et bien man-

geants. Et sachez que les pourvéances ne leur venoient pas omniement (tout ensemble). A la fois en avoient-ils grand'largesse, à la fois grand'deffaute.

Or vous parlerons un petit des Sarrasins, autant bien comme je vous ai parlé des chrétiens, et c'est raison pour atteiudre etconclure toutes choses. Vous devez sçavoir, et vérité fut, que ceux d'Affrique et de Barbarie avoient bien sçu de long temps que les Génois les menaçoient, et espéroient assez en cette année que ils auroient le siége, ainsi qu'ils eurent. Si étoient pourvus pour résister à l'encontre; et quand les nouvelles furent épandues sur le pays que les chrétiens étoient venus, toutes manières de gens des leurs, ès royaumes prochains et lointains, furent en doute, car cil (celui) n'est pas sage ni bien conseillé qui ne craint ses ennemis tant petits qu'ils soient; avec ce que les Sarrasins ne tiennent pas les chrétiens à petits, mais à vaillants et bons guerroyeurs, et moult les doutent et craignent. Et à l'encontre d'eux, pour obvier encore et garder leurs terres et frontières, ils se cueillirent et assemblèrent des royaumes voisins d'Affrique, en laquelle terre et seigneurie la ville d'Affrique sied, du royaume de Thunes (Tunis), du royaume de Maroc et du royaume de Bougie, tous les meilleurs guerroyeurs les plus apperts et usés d'armes et qui le moins ressoingnoient (redoutoient) la mort; et s'en vinrent loger sur les champs et sur le sablon à l'encontre des chrétiens; et prirent l'avantage derrière eux d'un haut bois, afin que de ce côté ils ne reçussent dommage par embûche ou escarmouche; et se logèrent les dits

Sarrasins moult sagement; et étoient bien, par avis et considération de gens d'armes, trente mille bons archers et dix mille ou plus à cheval. Les plusieurs disent, qui en ce voyage furent et qui en peine se mirent d'eux voir pour nombrer leur force, que on n'en put oncques savoir la vérité ni quel nombre de gens ils étoient; et supposoient les chrétiens que il y en avoit grand'foison logés ès bois. Bien pouvoient être, à considérer raison, grand'gent, car ils étoient sur leur pays et pouvoient aller et venir en l'ost à toute heure sans péril et dommage. Ainsi que ils vouloient, ils étoient rafraîchis souvent de nouvelles pourvéances, car on leur amenoit à sommes et à canaux. Et le second jour que les chrétiens furent logés, droit sur le point du jour, et cette nuit avoit fait messire Henry d'Antoing le guet à deux cents hommes d'armes et mille arbalêtriers Génois, vinrent les Sarrasins réveiller l'ost et escarmoucher; et dura l'escarmonche plus de deux heures; et là furent faites plusieurs appertises, comme de traire et lancer, car oncques de près pour assembler (attaquer) à la main de glaive ou d'épée ne se trouvèrent ni joignirent. Et sagement trayoient et lançoient Sarrasins, ni point follement ne s'abandonnoient. Aussi ne faisoient les chrétiens. Et quand ils eurent assez escarmouché, ils se retrairent. L'ost des chrétiens s'estoumy (assembla). Donc allèrent voir les escarmouches aucuns grands seigneurs de France et le contenement des Sarrasins, pour être mieux duits et appris une autrefois, quand escarmouche se feroit entre eux. Si se porta cette escarmouche assez

bien, et se retrairent sagement les Sarrasins en leurs logis et les chrétiens au leur aussi.

Et vous dis que le siége là étant devant la ville d'Affrique, les chrétiens ne furent oncques assurés pour les Sarrasins, car tous les jours, où de soir ou de matin, ils les venoient réveiller, traire et lancer sur eux. Entre les Sarrasins il y avoit un jeune chevalier des leurs, lequel s'appeloit Agadinquor d'Oliferne [1]. Et étoit toujours ce Sarrasin monté sur un cheval appert et léger et bien tournant en la main. Et sembloit, quand le dit cheval couroit, qu'il volât. Agadinquor, qui le chevauchoit, montroit bien à être homme d'armes par les appertises qu'il faisoit. Et portoit par usage toujours trois gaureles (javelots) empennés et enferrés. Et très bien en savoit jouer, lancer et retraire. Et selon l'usage d'eux il étoit armé de toutes pièces; et avoit en manière de une blanche touaille (serviette) liée parmi le chef [2]. Et étoient ses parures toutes noires, et il de sa couleur brun et noir et bien séant en selle de cheval. Et disoient les chrétiens que les appertises d'armes que il faisoit, c'étoit pour l'amour d'aucune jeune dame de leur côté. A considérer raison, vérité étoit que Agadinquor aimoit parfaitement et de bon cœur la fille au roi de Thunes (Tunis), une moult belle dame, selon ce que aucuns Génois

(1) Par le changement que Froissart fait subir aux noms des langues Européennes, on peut juger quelles mutilations il aura fait subir aux noms de la langue Arabe. J. A. B.

(2) Il veut parler de son turban. J. A. B.

marchands disoient qui vue l'avoient en la ville de Thunes. Et appeloit-on la dame Alsala; et étoit héritière du royaume son père après son décès. Et cil Agadinquor étoit fils au duc d'Oliferne [1]. Je ne sçais si depuis ils se marièrent ensemble, mais il me fut dit que le chevalier, pour l'amour de la dame, le siége étant des chrétiens devant la ville d'Affrique, il fit plusieurs appertises d'armes. Et volontiers lui véoient faire les jeunes chevaliers de France. Et mit-on grand'entente et cure pour lui enclorre et attraper, mais chevauchoit si sagement et avoit cheval si bon et si à main que on ne le pouvoit avoir ni retenir.

La greigneur (plus grande) entente (intention) que les seigneurs de l'ost des chrétiens avoient, étoit telle, que ils pussent prendre en vie pour amener devers eux un Sarrasin, afin que par icelui on pût savoir la vérité et le secret de leur convenant; mais oncques n'y purent advenir. Trop s'en gardoient les Sarrasins et aussi s'en étoient-ils bien aperçus. Si avoient pourvu et remédié à l'encontre de ce. Et par conseil les Sarrasins ressongnoient (redoutoient) moult grandement les arbalêtriers Génois; et contre leurs traits très bien se paveschoient (abritoient). Et devez savoir que les Sarrasins ne sont pas si bien armés ni si forts comme sont les chrétiens, car ils n'ont pas l'art, ni la manière, ni les ouvriers pour faire forger les armures en la forme et manière que les chrétiens ont; et aussi les étoffes,

(1) Froissart met des ducs et des chevaliers partout. J. A. B.

c'est à entendre le fer et l'acier, ne sont pas entre eux communément. Et s'arment le plus de cuiries [1], et portent targes à leurs cols moult légères, couvertes de cuir bouilli de Capadoce, où nul fer ne s'y peut prendre ni attacher, si le cuir n'est trop échauffé. Et pour lors, si comme je fus informé de leur affaire et convenance, quand ils venoient à bataille devant les chrétiens, et que les arbalêtriers Génois les apercevoient et montroient visage, les Sarrasins tout d'un trait trayoient. Et sitôt que trait ou jeté leurs dardes avoient, et que les Génois arbalêtriers leurs arbalêtres montroient, tout au-devant du trait ils se couchoient, et sur leurs têtes leurs targes tournoient. Par ainsi la force et le péril du trait ils eschevoient (évitoient), car les flèches sur ces targes tout outre rondeloient. Et le trait passé, tantôt se mettoient sur pieds et relevoient. Et au traire et lancer leurs dardes entendoient.

Ainsi tous les jours, par le terme de neuf semaines que le siége se tint devant Affrique, escarmouchoient et ébattoient, et des blessés et des navrés ne pouvoit être que de toutes parties il n'y eut, et par spécial de ceux qui légèrement s'aventuroient. Et en la forme et manière que les Sarrasins près se gardoient, pareillement faisoient les chrétiens et les seigneurs de France et d'autres pays qui, pour leur honneur et pour la foi chrétienne exaucer, venus étoient. La manière et l'état des mécréants moult volontiers regardoient, car au voire (vrai) dire, entre seigneurs

(1) Objets faits en cuir pour les armes défensives. J. A. B.

d'état et d'honneur toute nouvelleté plaît; et si les chrétiens plaisance à eux avoient, autant bien ou plus volontiers les mécréants les véoient; car vous devez croire et savoir que entre eux des jeunes gentils hommes selon leur loi là étoient, qui grand'plaisance à voir l'arroy des chrétiens, leurs armes, leurs pennons et bannières, avoient et prenoient; et pour grand'richesse et noblesse le tenoient; et entre eux au soir, quand à leurs logis étoient retournés, en parloient et devisoient. Mais d'une chose, si comme il me fut dit, entre eux moult s'émerveilloient, et je vous dirai de quoi ce fut, pour mieux éclaircir la matière.

Les Sarrasins, qui dedans la ville d'Affrique et dehors étoient et se logeoient, grand'merveille avoient à quel titre ni instance les chrétiens si efforcément là venus étoient et guerre leur faisoient. Si me fut dit que entre eux ils prirent un drugemen (drogman) qui bien et bel le Génois parler savoit et lui dirent: « Va, pars d'ici et chemine vers les chrétiens et fais tant, avant ton retour, que tu parolles (parles) à aucun seigneur d'état ou de nom ou de plusieurs des chrétiens, et leur demande, de par nous, en quel nom ni instance ils nous font guerre, ni pourquoi ils sont venus par-deçà si étoffément en l'empire de Barbarie et en la terre du roi d'Affrique, et que rien nous ne leur avons fait. Bien est vérité que du temps passé nous et les Génois nous sommes guerroyés, mais cette guerre par raison ne doit en rien toucher ni regarder à eux, car ils sont de moult lointaine nation et les Génois nous sont voisins.

Nous prenons sur eux et ils prennent sur nous: ainsi anciennement nous sommes-nous demenés et a toujours été, voire si nous n'avions trèves ensemble. »

Sur cet état et ainsi informé le drugemen se départit de ses maîtres et chevaucha tant que il vint en l'hôtel des chrétiens et trouva premièrement un Génois auquel il parla, et lui dit qu'il étoit message aux Sarrasins et là envoyé pour parler à quelque grand baron de France. Le Génois, auquel il s'adressa, on l'appeloit Antoine Marc et étoit un centurion d'arbalêtriers. Il le prit sur son conduit et en eut grand'joie et l'amena tout droit devers le duc de Bourbon et le seigneur de Coucy, lesquels le virent et ouïrent volontiers parler; et les paroles, que les seigneurs ne pouvoient entendre, le centurion leur exposoit en bon François, car bien l'entendoit. Quand il eut parlé aux seigneurs et remontré ce dont il étoit chargé de dire et que il en eut demandé réponse, les seigneurs de France dirent que il l'auroit, et que ils se conseilleroient. Ils se conseillèrent et se mirent ensemble jusques à douze des plus grands barons de l'ost en la tente du duc de Bourbon. La réponse fut telle; et lui conta le centurion Génois et dit au drugemen, de par les seigneurs de France, que la matière et la querelle de leur guerre étoit telle: pour ce que le fils de Dieu appelé Jésus-Christ et vrai prophète, leur lignée et génération l'avoient mis à mort et crucifié. Et pour ce que leur Dieu ils avoient jugé à mort et sans titre de raison, ils vouloient amender sur eux ce méfait et le faux jugement que ceux de leur loi avoient fait. Secondement

ils ne créoient point au Saint Baptême et étoient tous contraires à leur loi et à leur foi. Aussi en la Vierge Marie mère de Jésus-Christ ils n'avoient point de créance ni de raison. Pourquoi, toutes ces choses considérées, ils tenoient les Sarrasins et toute leur secte pour leurs ennemis, et vouloient contrevenger les dépits que on avoit faits à leur Dieu et à leur loi; et faisoient à leur pouvoir encore tous les jours. »

Quand la réponse fut faite, retourna et se départit de l'ost sans péril et sans dommage, et vint devers ses maîtres, et leur dit ce que vous avez ouï. De cette réponse ne firent les Sarrasins que rire, et dirent qu'elle n'étoit pas raisonnable ni bien prouvée; car les Juifs avoient mis ce Jésus-Christ à mort et non eux.

Et demeura la chose en ce parti et se tint le siége devant la ville d'Affrique et chacun des osts sur sa garde.

Assez tôt après avint que les Sarrasins eurent un conseil entre eux que sept ou huit jours ils se reposeroient, ni point l'ost des chrétiens ne réveilleroient ni escarmoucheroient, et quand les chrétiens tous à repos être cuideroient, sur le point de mie-nuit, soudainement sur eux viendroient et les assaudroient, et grand'discipline d'eux ils feroient. Si comme ils le proposèrent ils le firent, et séjournèrent huit jours ou environ que point acertes ne escarmouchoient. Au neuvième jour devant mie-nuit tout secrètement ils s'appareillèrent et armèrent de tels harnois selon leur usage qu'ils avoient; et puis s'en vinrent tous

serrés et le pas sans sonner mot devers les logis des chrétiens; et avoient empris à faire un grand fait, car ils vouloient l'ost assaillir à l'opposite du guet pour porter trop grand dommage; et fussent venus à leur entente si Dieu proprement n'eût veillé pour eux et montré miracles toutes appertes, et vous dirai quelles.

Ainsi que les Sarrasins approchoient, ils virent devant eux une compagnie de dames toutes blanches, et par spécial une au premier chef qui sans comparaison étoit trop plus belle que toutes les autres; et portoit devant elle un gonfanon tout blanc et une croix vermeille par dedans. De cet encontre et de la vue furent les Sarrasins si effrayés que ils furent d'esprit, de force et de puissance tous éperdus, et n'eurent pour l'heure, selon leur emprise, pouvoir ni hardiment d'aller plus avant et se tinrent tous cois et les dames devant eux. Avec tout ce, il me fut dit que les Génois arbalêtriers avoient amené de outre la mer un chien en leur compagnie et ne savoient d'où il étoit venu, car nul ne clamoit le chien pour sien. Ce chien leur avoit fait, et à tout l'ost, plusieurs services, car les Sarrasins ne pouvoient venir si coiement escarmoucher que ce chien ne menât si grand bruit qu'il réveilloit les plus endormis; et savoient bien toutes gens que, quand ce chien glapissoit ou aboyoit, les Sarrasins venoient, dont on se pourvéoit à l'encontre d'eux; et l'appeloient les Génois le chien Notre-Dame. Encore à cette heure que signifiance avint en l'ost, le chien ne fut pas oiseux, mais mena trop malement grand

bruit, et s'en alla premièrement devers le guet; et le faisoient pour cette nuit le sire de Courcy Normand et messire Henry d'Antoing; et pour ce que de nuit on ot (entend) plus clair que par jour, toutes gens qui l'ouïrent saillirent sus et s'armèrent et se mirent tantôt en arroy et en ordonnance et connurent bien que les Sarrasins approchoient et venoient pour réveiller l'ost. Vérité étoit; mais la Vierge Marie et sa compagnie qui les avoit en garde leur fut au-devant, et cette nuit ils ne prirent point de dommage, car les Sarrasins n'osèrent approcher, et retournèrent en leurs logis sans rien faire; et depuis les chrétiens furent plus soigneux de leur guet.

Les seigneurs, chevaliers et écuyers, qui en ce temps devant la ville d'Affrique se tenoient, grand' affection et imagination au conquérir avoient, et ceux de dedans pour la bien garder très soigneux étoient. En ce temps faisoit moult sec et moult chaud, car le soleil étoit en sa greigneur (plus grande) force, et si comme il est au mois d'août, et les marches de par-delà du royaume d'Affrique sont moult chaudes pour les sablons; aussi ils sont trop plus près du soleil que nous ne sommes; et les vins que les chrétiens avoient et qui de Pouille et de Calabre leur venoient, étoient secs et chauds et hors de la contemplation Françoise, dont plusieurs le comparoient (payoient), car de léger en fièvre et en chaleur chéoient. A considérer raison, je ne sçais comment la peine et le gros air et sec sans nulle douceur, par spécial les François porter pouvoient, car de nulle bonne douce eau ils ne recouvroient; et ce qui leur

fit trop grand bien, ce fut ce que ils firent fontaines et fouirent (creusèrent) au sablon selon la marine en plus de deux cents lieux, dont ils eurent eau douce et en furent servis et rafraîchis, mais encore étoit-elle pour la grand' chaleur du soleil toute tempêtée moult souvent. A la fois avoient-ils grand' défaute de vivres et par fois ils en avoient assez et abondamment, qui leur venoient du royaume de Sicile et des îles prochaines. Les haittiés (bien portants) confortoient et visitoient les malades, et les plantureux de vivres adressoient ceux qui disetteux en étoient, autrement ils n'eussent point duré; et aussi en cette compagnie ils étoient tous frères et amis. Le sire de Coucy par spécial avoit tout le retour des gentils hommes et bien savoit être et doucement entre eux et avecques eux, trop mieux sans comparaison que le duc de Bourbon ne faisoit, car ce duc étoit haut de cœur, et de manière orgueilleuse et présomptueuse, et point ne parloit si doucement ni si humblement aux chevaliers et écuyers étranges que le sire de Coucy faisoit. Et séoit le dit duc de Bourbon par usage le plus du jour au-dehors de son pavillon jambes croisées, et convenoit parler à lui par procureur et lui faire grand'révérence, et ne considéroit pas si bien l'état ni l'affaire des petits compagnons que le sire de Coucy faisoit; pourquoi il étoit le mieux en leur grâce et le duc de Bourbon le moins. Il me fut dit des chevaliers et écuyers étranges que, si le sire de Coucy eût seulement empris le voyage souverainement et été capitaine de tous les autres, leur imagination et parole étoit telle que on eût fait

autre chose que on ne fit, et demeurèrent par cette défaute et par l'orgueil de ce duc Louis de Bourbon, plusieurs belles emprises à non être faites, et la ville d'Affrique, ce fut le propos de plusieurs, à non être prise.

Le siége étant devant la ville dessus dite, qui dura par droit compte et ordonnance soixante et un jours, y eut plusieurs escarmouches faites des chrétiens aux Sarrasins et aussi aux barrrières de la ville, laquelle fut moult bien gardée et défendue; et grandement il besognoit aux Affriquants que ce fussent gens de garde et de défense; car là étoit toute fleur de chevalerie et d'écuyerie. Et disoient les chevaliers et écuyers aventureux ainsi: « Si nous pouvons prendre cette ville d'assaut ou autrement et qu'elle soit nôtre, nous la pourvoierons, garnirons, rafraîchirons et reconforterons cet hiver, et à l'été un grand voyage des chrétiens se fera par-deçà, lesquels auront l'avantage de prendre terre légèrement et d'entrer par ici en Barbarie, en Afrique et au royaume de Thunes (Tunis); et si le voyage y étoit acoursé (réglé), les chrétiens y viendroient communément toujours conquérant avant. » — « Ha! disoient les autres, plût à Dieu que il fût ainsi; car chevaliers et écuyers qui ici demeureroient se logeroient honorablement, car tous les jours, si ils vouloient ou malgré eux, ils auroient les armes. »

De ce propos et affaire se doutoient bien les Sarrasins et pourtant mettoient-ils grand'peine et entente d'eux bien garder. La grand'chaleur et ardeur du soleil qui descendoit du ciel donnoit trop

grand' peine et travail aux chrétiens, car les Sarrasins les tenoient toujours en doute et en soin de cette escarmouche; et quand les armures étoient échauffées, ils ardoient tous là dedans. Merveille fut à parler par raison que oncques nul ne s'en pût sauver ni issir que il ne mourût de chaleur et de l'air qui au mois d'août étoit tout échauffé et corrompu. Encore leur advint une incidence merveilleuse; et si longuement elle eût duré, ils fussent tous morts et perdus sans coup férir, et je vous dirai que ce fut. Une semaine, par la grand' chaleur qu'il faisoit et la corruption de l'air, ils vinrent et descendirent généralement tant de mouches que tout leur ost en fut chargé, et ne s'en pouvoient ni savoient comment garder. Et tous les jours ils multiplioient. Si en furent plusieurs moult ébahis, mais par la grâce de Dieu et de la Vierge Marie, à qui ils étoient tous donnés et voués, pourvéance de remède y vint. Car un jour fut que un effoudre et un grésil du ciel descendit si grand et si fort que tous ces moucherons furent morts et perdus, et par ce grésil l'air grandement refroidi et attrempé; et chevaliers et écuyers en meilleur état et ordonnance de leurs corps et santé assez que en devant.

Qui est en tel parti d'armes que les chrétiens pour lors étoient, il faut que il prenne en gré ce que le temps lui envoie. Il ne le peut pas avoir pour souhaiter ni demander. Qui chéoit en maladie, il convenoit que il fût diligemment gardé et soigné, ou il alloit outre jusques à la mort; mais ils étoient là venus de si bonne volonté et grand' affection

qu'ils avoient à accomplir honorablement leur voyage, que ce les aidoit et supportoit contre toutes peines très grandement. De toutes douceurs propices à leurs complexions, les François étoient tous espains (privés), car rien ne leur venoit du royaume de France, vivres, pourvéances ni nouvelles; ni on ne sçavoit en France qu'ils étoient devenus, non plus que s'ils fussent entrés dedans terre. Il leur vint une fois des parties du royaume d'Arragon et de la cité de Barcelonne pourvéances en une galée armée; et par-dedans cette galée il y avoit de plus de pommes d'orange et de demies graines. Ces pommes à leur appétit les rafraîchirent et aisèrent trop grandement. Et quelque galée ou nave qu'il vînt nulle n'en retournoit, tant pour la doute des rencontres des Sarrasins sur mer que pour attendre la conclusion du siége et voir si les chrétiens prendroient cette forte ville d'Affrique. Le jeune roi Louis de Sicile les faisoit de ceux de son royaume souvent visiter et rafraîchir de vivres, car il leur étoit plus prochain que nul autre, et si les Sarrasins eussent été forts pour eux clorre la mer, et détourner les vivres et les pourvéances qui leur venoient de Pouille, Calabre, Naples et de Sicile, ils les eussent morts sans coup férir. Mais nennil; ils leur faisoient guerre et destourbier (trouble) ce que ils pouvoient par terre. Aussi Sarrasins ne sont point puissants sur mer de galées ni de vaisseaux, ainsi que sont Génois et Vénitiens. Et quand Sarrasins courent par mer ce n'est rien, fors en happant et en larcin, ni ils ne savent attendre chrétiens, si ils

ne sont grandement au-dessus d'eux, car une galée armée des chrétiens en déconfiroit quatre de Sarrasins. Vérité est que les Turcs sont les plus forts et meilleurs gens d'armes par mer et par terre de toute la secte des mécréants contraires à notre foi, mais ils demeuroient trop loin du royaume d'Affrique. Si n'en pouvoient les Affriquants être aidés ni confortés. Bien en avoient les Turcs ouï parler comme la ville d'Affrique étoit assiégée des chrétiens. Si souhaitoient souvent les Turcs être au siége.

Si les chrétiens subtilloient sur les Sarrasins pour eux porter dommage et contraire, autant bien les Sarrasins subtilloient nuit et jour comment ils les pourroient déconfire pour en délivrer leur terre. Une fois s'avisèrent Agadinquor d'Oliferne, Madifer de Thunes, Beluis Maldalges, et Brahadin de Bougie et aucuns autres de leur côté, et dirent ainsi: « Véez-cy ces chrétiens nos ennemis qui sont et gisent trop vaillamment en la présence de nous et ne les pouvons déconfire, et si ne sont que peu de gens au regard de nous; et si faut qu'ils soient gardés, conseillés et confortés par aucuns vaillants hommes des leurs; et ne pouvons, pour escarmouche ni envahie que nous fassions, tant faire que un seul chevalier des leurs nous puissions avoir, prendre ni amener vers nous pour prisonnier; car si nous tenions un ou deux des plus vaillants, nous en serions grandement honorés et si saurions leur convenant et puissance par celui ou ceux, et quelle chose ils ont proposé faire. Or regardons quel conseil nous pourrons mettre sus. » Ce dit Agadin-

quor: « Je suis le plus jeune, mais je parlerai devant. » — « Nous le voulons, répondirent les autres. » — « Par ma foi, dit-il, je désire trop grandement à faire armes à eux. Et me semble que, si j'avois mon pareil en bataille, je le déconfirois; et si vous voulez demeurer de-lez moi et que en notre ost nous nous puissions trouver jusques à dix, vingt et trente vaillants hommes, je me mettrai en peine d'eux appeler et de traire autant des leurs en bataille. Nous avons juste querelle, car ils n'ont nulle cause ni raison de nous guerroyer et le droit que nous avons, avec le bon courage que il me semble que j'ai et que nous devons avoir, nous donnera victoire. »

Donc répondit Madifer de Thunes, qui étoit un vaillant homme et dit: « Agadinquor, en votre parole n'a que tout honneur. Chevauchez de matin et soyez au premier chef des nôtres et approchez sur votre cheval les ennemis, et menez un drugemen (drogman) de-lez vous, et faites signe que vous vous voulez parler et proposer quelque chose à eux et si vous les trouvez en volonté, si prenez et acceptez la bataille de dix des nôtres à dix des leurs. Nous verrons et orrons quelle chose ils diront ni répondront. Toujours, quoique la chose soit acceptée, aurons-nous bien conseil et ordonnance que nous en ferons. Et en tiendront les chrétiens plus de bien et de vaillance de nous. »

Tous s'arrêtèrent sur cet état et passèrent la nuit jusques au matin. Ordonné fut que, ainsi que plusieurs fois ils avoient fait, ils iroient voir et escar-

moucheroient leurs ennemis. Mais toutefois, à cette escarmouche, Agadinquor seroit tout devant monté sur son cheval et un drugemen de côté lui. Ce jour fit moult clair et bel, et un petit après soleil levant, les Sarrasins, qui approcher les chrétiens devoient, furent tous prêts et se mirent en bataille. Pour cette nuit de la partie des chrétiens avoit fait le guet messire Guillaume de la Trimouille et messire Guy son frère, et étoit ainsi que sur le département du guet que on se devoit retraire. Et vécy les Sarrasins, tant que à la vue des chrétiens, et se tinrent tous cois, ainsi que l'espace de trois traits d'arbalête. Agadinquor et son drugemen de-lez lui se départirent de leur route (troupe) et chevauchèrent les galops en approchant les chrétiens, et s'en vinrent sur une aile en signifiant et montrant que ils venoient là pour parlementer. Et chéirent d'aventure sur le pennon d'un gentil écuyer pour lors et bon homme d'armes qui s'appeloit Chiffrenal. Quand il vit le convenant du Sarrasin et les signes que il faisoit, si chevaucha hors des siens environ vingt pas et dit: « Demeurez ici tous cois. Je vais parler à ce Sarrasin qui chevauche et vient vers nous. Il a un drugemen avecques lui; il vient pour proposer aucune chose. » Tous se tinrent cois. L'écuyer que je nomme Chiffrenal vint jusques au Sarrasin, qui étoit arrêté sur les champs, et se tenoit sur son cheval et endittoit (informoit) son drugemen quelle chose il diroit. Quand ils furent l'un devant l'autre, le drugemen parla et dit et demanda: « Chrétien, êtes-vous noble homme de nom et d'ar-

mes et prêt de faire réponse à ce que on vous demandera. » — « Oil, répondit Chiffrenal, dites ce qu'il vous plaît. Vous serez ouï et recueilli. »

Dit le drugemen : « Vécy un gentil homme des nôtres qui demande la bataille à vous corps à corps; et si plus en y voulez mettre et avoir, vous en trouverez dix des nôtres tous appareillés qui se combattront contre dix des vôtres. Et la querelle est telle que les nôtres proposent et disent que notre loi vaut mieux et est plus belle que la vôtre, car elle est dès le commencement du monde faite et estorée (établie), et la vôtre n'est fors une loi trouvée et donnée par un homme que les Juifs pendirent et firent mourir en une croix. » — « Ho ! répondit Chiffrenal, drugemen, ne parle plus avant de cette matière. A toi n'en appartient point à parler ni disputer notre loi. Mais dis au Sarrasin qui te fait parler que il jure sur sa loi et sa créance et affirme la bataille, et il l'aura dedans quatre heures. Et amène jusques à dix de ceux de son côté, qui soient tous gentils hommes de nom et d'armes, et autant je lui en mettrai au-devant. »

Le drugemen récita toutes ces paroles au Sarrasin, qui par semblant avoit grand' joie de accepter et affirmer la bataille; et fut affirmée et prise entre eux deux. Et ainsi que le Sarrasin s'en retournoit, et que Chiffrenal revenoit aussi devers les siens, les nouvelles étoient jà venues à messire Guy de la Trimouille et à messire Guillaume son frère. Si encontrèrent Chiffrenal et lui demandèrent d'où il venoit et quelle chose il avoit faite à ce Sarrasin et

que le Sarrasin avoit proposé et parlé. Chiffrenal leur recorda tout et ainsi que les paroles avoient été demenées. De ce qu'il avoit affirmé et accepté la bataille furent les chevaliers moult réjouis, et dirent les deux frères: « De grand'volonté ! Chiffrenal, parle aux autres, car nous serons des dix. » Chiffrenal répondit: « Dieu y ait part. Je crois bien que j'en trouverai assez qui combattre voudront aux Sarrasins. » Assez tôt après Chiffrenal trouva et encontra le seigneur de Chim. Si lui conta l'aventure et lui demanda si il vouloit être en la compagnie. Le sire de Chim ne l'eût jamais refusé, mais l'accepta de grand' volonté; et à ceux que Chiffrenal rencontroit, il leur en parloit; car pour un il en eût eu cent s'il eût voulu. Il trouva messire Boucicaut le jeune qui l'accepta de grand courage. Aussi firent messire Helion de Lignac, messire Jean Russel Anglois, messire Jean Harpedane, Alain Bude et Bochet. Quand le nombre des dix fut accompli, on n'en demanda plus. Donc se trait chacun vers son logis pour soi armer et appareiller, ainsi que pour tantôt aller combattre. Quand les nouvelles s'épartirent aval l'ost et que on nommoit ceux qui combattre aux Sarrasins devoient, si disoient tous chevaliers et écuyers: « Par le corps Dieu, vela gens à bonne-heure nés, qui si belle aventure d'armes auroit aujourd'hui. » — « Plût à Dieu, faisoient plusieurs, que il m'eût coûté ce et quoi, et je fusse l'un des dix. » Toutes manières de gens de dans l'ost s'en tenoient à réjouis, par spécial chevaliers et écuyers; et recommandoient moult l'aventure, excepté le gentil sire de Coucy.

Il m'est avis que le sire de Chim étoit de la compagnie du seigneur de Coucy. Si que, quand il eut enconvenoncé (promis) à Chiffrenal à être l'un des dix, pour lui appareiller il s'en retourna à son logis et trouva en sa tente le seigneur de Coucy, lequel il tenoit bien à seigneur et à maître; si lui conta toute l'aventure, ainsi que Chiffrenal avoit marchandé aux Sarrasins et aussi comment il s'étoit aloyé (lié) à être de sa compagnie. Tous ceux qui autour de lui étoient louoient et prisoient grandement l'aventure, mais le sire de Coucy n'en fit compte et répondit sus et dit: « Entre vous, jeunes gens, qui ne connoissez le monde et qui pas ne pesez ni savourez les choses, exauciez (élevez) tantôt une folie plus que un bien. En cette haitie (querelle) ni entreprise je n'y vois nulle raison, par plusieurs voies. L'une si est que dix chevaliers et écuyers des nôtres, tous nobles et gentils hommes d'armes et de nom se doivent et veulent aller combattre à dix Sarrasins. Comment sauront les nôtres, si ceux qui viendront contre eux, encore si ils y viennent, seront gentils hommes? ils pourront mettre à l'encontre d'eux, si ils veulent, pour combattre, dix ribaux ou varlets. Et si on les déconfit, au mieux venir on n'aura rien gagné ni conquêté que dix varlets. Pour ce n'aurons-nous pas la ville d'Affrique, et si mettrons nos bonnes gens en aventure. Espoir (peut-être) feront-ils embuche sur nous. Et quand les dix seront sur les champs attendant les leurs, ils les pourront enclore et prendre, dont nous serions de tant affoiblis. Je dis, dit le sire de Coucy, que Chiffrenal n'a pas sagement

ni avisément ouvré de cette matière. Et quand il eut la première aventure de trouver le Sarrasin qui le défi d'armes demandoit, il dut avoir autrement répondu et dit: « Je ne suis pas chef de l'ost, mais je suis le moindre. Et vous, Sarrasin qui parlez à moi et qui blâmez notre loi, vous n'êtes pas, pour répondre de cette matière, bien adressé. Je vous mènerai devant les seigneurs, et vous prends sur mon sauf-conduit que jà mal vous n'y aurez ni recevrez, allant et venant, mais vous orront (entendront) les seigneurs volontiers parler. » Si les eût Chiffrenal amenés devant monseigneur de Bourbon et le conseil de l'ost. Là eussent-ils été ouïs à loisir, et on eût sçu leur entente et eux répondu selon ce que ils eussent parlé et proposé. Cette deffiaille d'armes pour cette querelle ne se devoit point passer, fors par grands traités et délibération de bon conseil. Et quand les armes eussent été accordées à faire des nôtres aux leurs, on eût sçu de leur côté véritablement quelle gent se fussent combattus par nom, et par surnom, et de nom et d'armes; et nous eussions aussi avisé et élu les nôtres à notre entente pour notre honneur et profit. Et de ce pris aux Sarrasins cran (gage) et otages, et aussi livré, ce fut raison, pour faire plus duement. Si la chose eût été demenée par ce parti, sire de Chim, il vaulsist (eût valu) mieux que par la deffiance dont vous m'avez parlé. A qui le pourroit, par aucun moyen et traité ramener à raison, ce seroit bien fait, et j'en vueil aller parler au duc de Bourbon; et en ferai mettre le conseil de l'ost ensemble, pour savoir par science qu'ils

en diront.» Lors se départit le sire de Coucy du seigneur de Chim et se mit en voie, et s'en vint devers la tente du duc de Bourbon, où jà tous les barons se recueilloient, car on étoit informé de cette matière, pour avoir avis et conseil comment on s'en cheviroit.

Quoique le sire de Coucy eût parlé au seigneur de Chim sur forme de bon avis et en espèce de bien, le sire de Chim ne se laissa point pour ce à armer, à appareiller et s'en vint en l'état, ainsi que il devoit être pour combattre avecques les autres aux Sarrasins. Tous furent appareillés et en bon arroi, et messire Guy de la Trimouille au chef tout devant. Entretant proposèrent les seigneurs de France en la tente du duc de Bourbon plusieurs paroles; et ne sembloit pas à aucuns cette deffiaille raisonnable; et soutenoient grandement la parole et l'opinion du seigneur de Coucy, qui vouloit que on y allât par autre traité. Et les aucuns disoient, et par spécial messire Philippe d'Artois comte d'Eu, et messire Philippe de Bar; puisque les armes étoient entreprises et encommencées à faire, de leur côté trop grand blâme seroit de les briser, et que au nom de Dieu et de Notre-Dame on laissât les chevaliers et écuyers convenir. Ce propos fut tenu et soutenu, car autrement du briser on n'en fût venu à chef. Or fut regardé, tout considéré pour le mieux, que on feroit armer et appareiller tout l'ost généralement et mettre en arroi et ordonnance de bataille; par quoi si les Sarrasins vouloient faire leur mauvaiseté, que on fût pourvu à l'encontre d'eux. A cette ordon-

nance ne désobéit nul; ce fut raison. Et s'armèrent et appareillèrent toutes gens chacun selon son état; et se trairent sur les champs, et se mirent moult convenablement en ordonnance de bataille, ainsi que pour aller combattre; les arbalêtriers Génois d'une part et les chevaliers et écuyers d'autre part, chacun seigneur dessous sa bannière et son pennon armoyés de ses armes. Et fut du commencement et de l'ordonnance belle chose à regarder; et montroient bien les chrétiens que ils avoient grand désir que les Sarrasins vinssent pour aller combattre; et étoient les dix chevaliers et écuyers chrétiens sur les champs traits à une part et attendoient les dix Sarrasins qui devoient venir; mais ils n'en avoient, si comme ils le montroient, nulle volonté; car quand ils virent l'arroi des chrétiens, et comment sagement et bellement ils étoient mis en ordonnance de bataille, ils doutèrent et n'osèrent traire avant, quoique ils fussent de peuple trois fois plus grand' foison que les chrétiens n'étoient. A la fois ils faisoient faire voyage par aucuns des leurs bien montés, et chevaucher devant les batailles pour voir le convenant; et puis tantôt se retrayoient; et tout ce faisoient-ils par malice et pour donner aux chrétiens peine. Ce jour fit si très âprement chaud de grand'ardeur d'air et de soleil que devant ni depuis nulle chaleur pour un jour ne fut pareille, et tant que les plus durs et les plus jolis (gais) et frisques (lestes) en leurs armures étoient si échauffés que peu qu'ils n'éteignoient par deffaute d'air, de vent et d'haleine.

Et toudis (toujours) attendoient les dix chrétiens les dix Sarrasins, mais nuls n'en venoient ni nulles nouvelles on oyoit d'eux. Or fut avisé que on approcheroit la ville d'Affrique et la iroit-on assaillir, car puisque chevaliers et écuyers étoient armés et appareillés, ils feroient armes et emploieroient la journée; et toudis tiendroient pour leur honneur les dix chevaliers et écuyers les champs jusques à la retraite du soir. Donc allèrent à l'assaut chevaliers et écuyers de grand' volonté, car tous désiroient à faire armes; et plus étoient échauffés et travaillés et plus encore se travailloient, et si les Sarrasins eussent bien sçu le convenant des chrétiens, ils leur eussent porté grand dommage, espoir (peut-être) levés hors du siége et tout délivré et eu la victoire, car tant étoient lassés et travaillés les chrétiens que en eux n'avoient point grand'-force ni défense, et conquirent par assaut la première muraille de la ville d'Affrique au-dehors de la souveraine fermeté, en laquelle muraille nul ne demeuroit. Donc se retrairent les Sarrasins dedans la seconde force de la ville lançant et escarmouchant. Ils furent là, à la chaleur de l'air et du soleil et sur le sablon jusques à la nuit, dont plusieurs bons chevaliers et écuyers le comparèrent (payèrent) jusques à mort, desquels ce fut pitié et dommage. Et là demeurèrent ceux que je vous nommerai, premièrement messire Guillaume de Gacelli, messire Guichart de la Garde, messire Lyon Scalet, messire Guy de la Falveste, messire Guillaume de Stapelle, messire Guillaume de Guiret, messire Ro-

froy de la Chappelle, le seigneur de Pierre Buffière, bannerets; le seigneur du Bloc, messire Robert de Hanghest, messire Étienne de Sancerré, messire Aubert de la Motte, messire Alain de la Champagne, messire Geffroi Fraser, messire Raoul de Conflans, messire Eustace de Clervaux, le seigneur de Bours, Artisien, messire Jean de Crie bâtard, messire Bertrand dit d'Esmath, messire Guichart de la Mouleraie, messire Tristan son frère, messire Amé de Cousay, messire Amé de Tournay, messire Jean de Champagne, messire Fouques des Chaufours, messire Jean de Dignant, messire Jean Cathenas.

Après s'ensuivent les noms des écuyers. Foucaut de Liége, Jean des Iles, Blondelet d'Arenton, Jean de la Motte, Blouberis, Floridas de Rocque, le seigneur de Bellefrie, Guillaume Fondrighay, Gautier des Caufours, Floridas de Venone, Jean Morillon, Pierre de Mavines, Guiot Villain, Huguequin Huniquet, Jean de La Lande, Jean Perrier, Jean Le Moine, Jean Villain, Jean de Lanay, Franqueboth, Guillaume du Parth et Guillaume Audenay; et tant que là en y eut morts et déviés jusques à soixante chevaliers et écuyers. Or considérez le dommage et la grand'perte. Et si le sire de Coucy en eût été cru, tout ce ne fut point avenu, mais se fussent les François tenus bellement et coiement chacun en son logis, ainsi que on avoit fait au-devant.

De cette avenue et de la mort de ces chevaliers et écuyers furent tous ceux de l'ost courroucés et ébahis; ce fut raison. Chacun plaignit ses amis. On

se retrait sus le tard ès logis et fit-on plus grand guet cette nuit que on avoit fait au-devant pour la doute des Sarrasins. La nuit se passa sans autre dommage; et s'ordonna chacun plus sagement. Et devez savoir que de cette avenue et aventure les Sarrasins ne sçurent rien; car si ils eussent sçu le convenant des chrétiens, ils avoient bien avantage d'eux porter dommage et contraire; mais toujours les doutèrent-ils, et ne se osoient aventurer ni avancer ni fier trop en leur puissance, fors que sur l'ordonnance d'escarmoucher et de traire deux ou trois fois et eux bien paveschier (abriter). Et cil (celui) de leur côté qui faisoit le plus d'armes et d'appertises et qui en avoit le plus grand nom de faire, c'étoit Agadinquor d'Oliferne, car il aimoit par amour la fille au roi de Thunis, pourquoi il en étoit plus gai et plus joli et appert en armes.

Ainsi se persévéra et continua le siége devant la ville d'Affrique. Et devez savoir que au royaume de France, ni en Angleterre, ni ès pays dont les chevaliers et écuyers étoient issus qui devant Affrique se tenoient, on ne savoit plus nouvelles d'eux que si ils fussent entrés en terre, dont les amis des seigneurs étoient tous ébahis et n'en savoient que dire ni que penser. Si en furent en plusieurs lieux en France et en Hainaut processions faites, en instance de prier Dieu qu'il les voulsist (voulût) sauver et ramener à joie et à santé en leurs lieux. L'intention des chrétiens étoit telle que ils se tiendroient là tant devant Affrique que ils l'auroient conquise, fût par force, par affamer ou par traité.

Le roi de Sicile eût très volontiers voulu que ce fût advenu, et aussi eussent tous ceux des îles, voisins et prochains, car cette ville d'Affrique leur étoit trop fort ennemie et contraire ; et par spécial les Génois rendoient grand'peine à servir les seigneurs à gré et à plaisance, afin que ils ne se tannassent (fatigassent) du long siége. Nous nous souffrirons un peu à parler du siége d'Affrique et nous nous rafraîchirons à conter de une fête qui fut en ce temps en Angleterre.

CHAPITRE XVI.

De une noble fête et joutes qui furent faites en la ville de Londres et comment elle fut publiée par tous pays.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder en notre histoire comment la belle fête se tint en la cité de Paris, quand la reine Isabel de France y entra. Premièrement de cette fête fut-il grands nouvelles en tous pays. Ce fut raison, car elle fut moult honorée et bien fêtée. Le roi Richard d'Angleterre, ses trois oncles et les barons d'Angleterre en avoient bien ouï parler, que excellentement elle avoit été belle et bien gardée, car il y eut des chevaliers et des écuyers d'Angleterre. Or s'avisèrent le roi d'Angleterre, ses oncles et les barons du royaume que ils ordonne-

roient aussi une très puissante fête à être en la cité de Londres; et y seroient soixante chevaliers de dedans, attendants, et auroient en leur compagnie soixante dames nobles bien ornées et parées; et joûteroient les chevaliers deux jours, c'est à entendre: Le dimanche prochain après le jour Saint Michel, que on compta pour lors en l'an de grâce de notre Seigneur mil trois cent quatre vingt et dix, les soixante chevaliers et les soixante dames ystroient (sortiroient) et partiroient à deux heures après none hors du châtel de Londres et s'en viendroient au long de la ville et tout parmi la rue que on dit de cep, en une grande et belle place que on dit Semetefille (Smithfield), et là ce dimanche attendroient douze chevaliers tous autres chevaliers étranges qui joûter voudroient, et appelleroit-on ces joûtes du dimanche la fête du Calenge (défi). Et le lundi seroient en cette même place, les soixante chevaliers armés et appareillés pour joûter; et attendroient tous chevaliers venants, et joûteroient courtoisement de lances de rochets; et le mieux joûtant de ceux de dehors, c'est à entendre des chevaliers, auroit pour le prix une couronne d'or et très riche, et cil de dedans qui le mieux atteindroit et joûteroit à l'examen des dames, qui là présentes seroient en chambres et sur hours (échafauds), en accompagnant la reine d'Angleterre et les hérauts qui ce verroient et jugeroient, auroit pour le prix un fremail (agraffe) d'or très riche. Et le mardi ensuivant sur cette même place seroient soixante écuyers bien montés et armés pour la joûte, et at-

tendroient tous écuyers étrangers et du royaume d'Angleterre qui venir et joûter voudroient, et seroient reçus et recueillis courtoisement de lances de rochets, et cil qui le mieux joûteroit de dehors auroit un coursier tout ensellé, et cil de dedans un très beau faucon. La manière de la fête fut ainsi ordonnée et devisée, et furent hérauts appelés et chargés, et sur ordonnance de cette fête de crier partout tant en Angleterre, en Écosse, aussi en Allemagne, en Flandre, en Brabant, en Hainaut et parmi le royaume de France. Les hérauts furent partis et enseignés lesquels iroient çà et lesquels iroient là, ainsi que le conseil du roi et des seigneurs se porta et que bien le sçurent faire.

Ces nouvelles s'épartirent et coururent en moult de lieux et de pays, car les hérauts avoient bien jour de pourvéance et de temps. Si s'ordonnèrent de plusieurs pays chevaliers et écuyers pour être à cette fête, les aucuns plus pour voir le convenant et l'ordonnance des Anglois que pour joûter.

Quand les nouvelles furent venues en Hainaut, messire Guillaume de Hainaut comte d'Ostrevant, qui pour ce temps étoit jeune, libéral et de grand'volonté pour joûter et festoyer, enchargea, dit et proposa en soi-même que à cette fête il iroit pour voir et honorer ses cousins, le roi et ses oncles que oncques n'avoit vus; et de eux voir et apprendre à connoître, il avoit très grand désir; et pria et retint chevaliers et écuyers pour être en sa compagnie, et par spécial le seigneur de Gommignies, pourtant que cil connoissoit bien les Anglois, car plusieurs fois il avoit

demeuré entre eux. Or s'avisa Guillaume de Hainaut, entre tant que on faisoit les pourvéances pour aller à cette fête publiée et criée, que il iroit en Hollande voir son père le duc Aubert comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et en parleroit à lui; et prendroit congé pour là aller. Il se départit du Quesnoy en Hainaut et chevaucha tant par ses journées que il vint à La Haie, une bonne ville de Hollande, où le comte son père se tenoit pour lors. Il fut bien venu, ce fut raison. Quand il vit que heure fut, il remontra à son seigneur de père le propos et intention que il avoit d'aller à cette fête en Angleterre, pour voir le pays, ses cousins et les seigneurs que oncques n'avoit vus. Le comte son père répondit à cette parole et dit: « Guillaume, beau fils, vous n'avez que faire en Angleterre, car jà êtes-vous par mariage si allié aux royaux de France, et votre sœur qui a l'aîné fils de beau cousin de Bourgogne, que vous ne devez querre ni demander nulle autre alliance. »—« Monseigneur, répondit le comte d'Ostrevant, je ne vueil pas aller en Angleterre pour faire quelque alliance, fors que pour jouer et festoyer et voir mes cousins que oncques je ne vis. Et pour le présent la fête qui se tiendra à Londres est une fête criée et nonciée (annoncée) partout, et y peut aller qui veut, et si jà n'y allois, au cas que j'en suis signifié, on le tiendroit à orgueil et présomption; et puisque par honneur je ferai ce chemin, je vous prie, monseigneur, que vous le m'accordiez. »—« Guillaume, dit le comte, vous êtes vôtre, si faites ce que vous voulez; mais il

me semble, pour toute paix, que il vaudroit mieux que point n'y allissiez. »

Quand le comte d'Ostrevant vit que il tannoit (fatiguoit) de parler son père, si cessa et rentra en autres paroles; mais bien savoit quelle chose il avoit entreprise de faire. Et toudis (toujours) se faisoient ses pourvéances et les menoit-on devers Calais. Gommignies le héraut fut envoyé en Angleterre de par le comte d'Ostrevant pour signifier au roi et à ses oncles que il viendroit étoffément à leur fête. De ces nouvelles furent le roi et ses trois oncles grandement réjouis, et donnèrent au héraut de beaux dons, qui depuis lui vinrent bien à point, car il avengla et fut battu en la fin de ses jours de cette verge. Je ne sçais s'il avoit Dieu courroucé, mais ce héraut en son temps régna assez merveilleusement; pourquoi, quand il perdit sa vue, il n'en eut que moult petit de plainte. Or se départit le comte d'Ostrevant de La Haye en Hollande et prit congé au comte son père, et puis retourna en Hainaut et au Quesnoy devers sa femme.

Cette noble fête dont je vous fais mention fut publiée, criée et nonciée en plusieurs lieux, dont plusieurs chevaliers et écuyers s'avancèrent pour y aller. Le comte Waleran de Saint-Pol qui pour lors avoit à femme et à épouse la sœur du roi Richard d'Angleterre s'ordonna et appareilla grandement et se pourvut de chevaliers et écuyers, et tout pour aller en Angleterre à cette fête; et s'en vint à Calais. Là étoient les nefs passagères de Douvres qui attendoient les seigneurs. Si passèrent premièrement les

pourvéances et l'ordonnance des seigneurs et leurs varlets; et vinrent à Londres, et appareillèrent leurs hôtels; le comte d'Ostrevant se partit de Hainaut en grande étoffe et bien accompagné de chevaliers et d'écuyers et passa parmi Artois, et vint à Saint-Omer et puis à Calais; et là se trouvèrent le comte de Saint-Pol et lui.

Quand heure fut et ils eurent vent pour passer à volonté et que les vaisseaux furent chargés, les seigneurs passèrent. Il me fut dit, et bien le crois, que le comte de Saint-Pol passa et vint en Angleterre premièrement trois jours que le comte d'Ostrevant; et quand il vint à Londres, il trouva le roi son beau-frère et messire Jean de Hollande, et les barons et chevaliers d'Angleterre qui le recueillirent à grand' joie et lui demandèrent des nouvelles de France, et il en répondit bien et sagement. Or passa le comte d'Ostrevant par un jeudi, et vint à Cantorbie (Canterbury) le vendredi, et alla voir la fierte (châsse) Saint Thomas à cœur jeun, et y fit offrande belle et riche, et là se tint tout le jour ensuivant, et le lendemain il vint à Rochester; ce fut le samedi. Et pour ce que il menoit grand'route de chevaliers et d'écuyers, et pour leur arroy, il alloit à petites journées et à l'aise des chevaux; et le dimanche après messe il se départit de Rochester et s'en vint dîner à Dardeforce (Dartford); et puis monta tantôt après dîner et chemina pour être, ce dimanche que la fête se commençoit, à Londres.

Le dimanche dont je vous parle, qui fut en l'an de l'incarnation dessus dite le plus prochain devant

le jour Saint Michel, se devoit commencer la fête, si comme elle fit. Et devoit ce jour avoir joûtes en la place de Semetefille (Smithfield); et ces joûtes on les appeloit du Calenge. Ce dimanche, sur le point de trois heures, issirent hors du châtel de Londres séant sur la Tamise, lequel châtel sied en la place Sainte Catherine, tout premièrement, soixante coursiers ordonnés et parés pour la joûte, et sur chacun coursier un écuyer d'honneur; et chevauchoient tout le pas; et puis issirent soixante dames d'honneur [1] montées sur palefrois, chevauchantes toutes d'un lez (côté), si richement ornées que rien n'y failloit; et menoit chacune dame son chevalier à une chaîne d'argent, lesquels chevaliers étoient armés et ordonnés pour la joûte; et ainsi s'en vinrent tout au long de Londres à grand'foison de trompes et de tous menestrels jusques en la place de Semetefille. La reine d'Angleterre, et ses dames et damoiselles pour son corps, étoit et étoient en chambres ornées et parées très richement pour voir la fête, et là étoit le roi de-lez la reine.

Quand les dames, qui les chevaliers menoient, furent venues en la place, leurs gens étoient tous pourvus qui les mirent jus de leurs palefrois et les montèrent en hours (échafauds) et en chambres qui parés et ordonnés étoient pour elles; et les chevaliers demeurèrent sur la place. Si descendirent les écuyers qui les coursiers sur lesquels on devoit joûter menoient; et montèrent les chevaliers ordonnément.

(1) Hollinshedr dit vingt quatre J. A. B.

Si leur furent mis les heaumes et appareillés de tous points. Là vint le comte de Saint-Pol très bien accompagné de chevaliers et d'écuyers et tous armés en harnois de joûte pour commencer la fête, laquelle se commença; et joûtèrent tous chevaliers étrangers qui joûter voulurent ou qui le loisir et espace en eurent, car la vespre vint tantôt. Si furent ces joûtes, que on dit du Calenge, fortes et belles et bien joûtées, et continuées jusques au soir, et se retrairent tous seigneurs et dames là où retraire se devoient: et étoit la reine logée en la place de Saint-Pol à l'hôtel de l'évêque de Londres; et là fut fait le souper. Ce soir vint le comte d'Ostrevant. Si fut du roi et des seigneurs joyeusement et bien grandement recueilli. De ces joûtes eut le prix pour ce dimanche de ceux de dehors le comte Waleran de Saint-Pol et de ceux de dedans le comte de Hostidonne (Huntingdon). Si furent les danses à l'hôtel de la reine, présent le roi, ses frères et ses oncles et les barons d'Angleterre, les dames et les damoiselles, grandes, belles et bien dansées, menées et persévérées en tous ébattements jusques au jour, que tous et toutes, qui au souper et aux danses avoient été, se retrairent à leurs hôtels, excepté le roi et la reine. Cils demeurèrent à l'hôtel l'évêque, car ils y logèrent.

Quand ce vint à lendemain lundi, vous vissiez en moult de lieux et de places parmi la cité de Londres écuyers et varlets soigneux d'entendre à mettre à point les harnois de leurs seigneurs et maîtres. Après none s'en vint le roi d'Angleterre sur la place

armé et bien accompagné de ducs, de comtes et de seigneurs, car il étoit de ceux de dedans. La reine d'Angleterre bien accompagnée de dames et de damoiselles s'en vint en la place où les joûtes se tenoient; et montèrent sur les chambres et sur les hours qui ordonnés et appareillés pour elles étoient. Après vint le comte d'Ostrevant bien accompagné de chevaliers de son pays et pour joûter tous appareillés. Après vinrent le comte de Saint-Pol et les chevaliers de France qui joûter vouloient. Lors commencèrent les joûtes grandes et belles, et fit chacun son pouvoir de soi bien acquitter; et en eut plusieurs rués jus de leurs chevaux et désheaumés; et durèrent et se continuèrent ces joûtes fortes et roides jusques à la nuit que on se retrait aux hôtels, chacun seigneur là où il étoit logé, et les dames aussi; et quand heure fut de retraire là où le souper étoit ordonné, on s'y trait (rendit). Si fut le souper grand, bel et bien ordonné. Et pour ce jour eut le prix des joûtes des mieux faisants de dehors le comte d'Ostrevant, et bien le desservit (mérita), car outre mesure il avoit très bien joûté, au jugement des dames, des seigneurs et des hérauts à ce ordonnés pour le juger et donner; et de ceux de dedans en eut le prix un gentil homme d'Angleterre qui s'appeloit messire Hue le Despensier (Hugh Spenser).

A lendemain mardi furent les joûtes en la place dessus nommée après none des écuyers; et furent en la présence du roi et des dames très bien joûtées et continuées; et durèrent jusques à la nuit que on se retrait aux hôtels, ainsi que on avoit fait le lundi

devant; et puis au souper on s'en revint à l'hôtel de l'évêque de Londres, là où le roi, la reine et les dames étoient. Si fut le souper bel et grand et bien dansé, et continué toute la nuit jusques au jour que cils et celles qui départir se devoient se départirent et s'en retournèrent à leurs hôtels.

Le mercredi après dîner en la place dessus dite joûtèrent tous ensemble chevaliers et écuyers qui joûter voulurent et purent; et furent les joûtes fortes, roides et bien joûtées; et fut le souper des dames où il avoit été devant.

Le jeudi donna à dîner à tous chevaliers étrangers le roi en ce même hôtel et la reine aux dames et aux damoiselles.

Le vendredi donna le dîner le duc de Lancastre à tous chevaliers étrangers et écuyers et fut le dîner grand et bel.

Samedi le roi et les seigneurs se départirent de Londres et s'en allèrent à Windsore; et furent priés de là aller le comte d'Ostrevant, le comte de Saint-Pol et les chevaliers et écuyers de France qui étoient venus à la fête. Tous y allèrent; ce fut raison. En le châtel de Windsore, qui est grand, bel et bien ordonné, et qui sied sur la rivière de la Tamise à vingt milles de Londres, furent de rechef les fêtes grandes et puissantes de dîners et de soupers que le roi d'Angleterre fit et donna; et par spécial il ne savoit pas comment il put excellentement bien honorer son cousin le comte d'Ostrevant, lequel comte fut là requis du roi et de ses oncles que il voulsist être de l'ordre des chevaliers du bleu gertier (jarretière),

dont la chapelle de Saint George est au châtel de Windsore. Le comte d'Ostrevant, à la parole du roi et des barons d'Angleterre répondit et dit que il s'en conseilleroit. Il s'en conseilla à tels que au seigneur de Gommignies et à Fierabras de Vertaing bâtard, lesquels ne lui eussent jamais conseillé à refuser l'ordonnance de l'ordre du bleu gertier (jarretière) et de la compagnie Saint George. Si y entra et le prit. Dont les François qui là étoient présents se émerveillèrent grandement et murmuroient entre eux et tenoient leurs paroles et disoient: « Le comte d'Ostrevant montre bien qu'il a le courage plus Anglois que François, quand il prend le gertier et la devise du roi Richard d'Angleterre. Il marchande bien être mal de l'hôtel du roi de France et de monseigneur de Bourgogne, laquelle fille il a; un temps viendra que fort s'en repentira. Tout considéré il ne sçait qu'il a fait, car il étoit si bien du roi de France, du duc de Touraine son frère, et des royaux que, quand il venoit à Paris ou ailleurs devers eux, ils lui montroient et faisoient plus d'amour et de beau semblant que à nul de leurs cousins. »

Ainsi et en divers propos langageoient (parloient) les François et accusoient de mal et de contraire le jeune comte d'Ostrevant, là où il n'avoit nulle coulpe. Car ce que fait en avoit il ne le fit pour gréver ni contrarier le royaume de France ni ses cousins de France en rien; il n'y avoit pensé fors que pour honneur et amour de complaire à ses cousins d'Angleterre et que pour être au besoin plus

bon moyen entre France et Angleterre; ni à ce jour qu'il fit serment au prendre le bleu gertier, toutes gens doivent savoir si ils le veulent entendre, que oncques n'y eut parole ni alliance qui pût porter préjudice au royaume de France fors amour et compagnie; mais on ne peut défendre à parler les envieux.

Quand on eut dansé, joué et carolé assez au châtel de Windsore, et le roi d'Angleterre eut donné de beaux dons aux chevaliers et écuyers d'honneur du royaume de France et par spécial au jeune comte d'Ostrevant, on prit congé au roi, à la reine, aux dames et damoiselles et aux frères et oncles du roi, et puis se fit le département. Le comte de Saint-Pol et tous les François, ausssi les Hainuiers et Allemands, se départirent. Ainsi se partit cette grand'fête qui fut en la cité de Londres; et retourna chacun en son lieu.

Or advint, ainsi que nouvelles queurent (courent) et volent partout, que le roi de France, son frère et ses oncles furent informés par ceux qui en Angleterre de leur côté avoient été, de tout ce que advenu y avoit, dit et fait; et rien n'y eut oublié, mais mis et ajouté de nouvel assez pour encraisser la besogne, et exaucer avant le mal que le bieu; comment Guillaume de Hainaut, qui comte d'Ostrevant s'escripsoit (appeloit), avoit été en Angleterre et rendu peine grandement à honorer les Anglois et aider à faire leur fête; et avoit eu le prix et l'honneur des joûtes dessus tous les chevaliers étrangers; mais il en avoit trop grandement bien payé

les Anglois, car il étoit homme devenu au roi d'Angleterre, et avoit fait serment et alliance à lui et pris l'ordre du bleu gertier en la chapelle du châtel de Windsore, en la compagnie et confrérie des chevaliers de Saint George, laquelle ordre le roi Édouard d'Angleterre et son fils le prince de Galles avoient mis sus; et ne pouvoit nul entrer en la compagnie ni faire serment qui jamais se pût armer contre la couronne d'Angleterre; et le serment avoit fait le comte d'Ostrevant sans nulle réservation. De ces nouvelles furent le roi, son frère et ses oncles tous troublés et fort courroucés sus le comte d'Ostrevant; et dit adonc le roi: « Or regardez; il n'y a pas un an que on me prioit que son frère fût évêque de Cambray; laquelle chose seroit à présent, selon les nouvelles que nous oyons trop préjudiciables? Trop mieux vaut que notre cousin de Saint-Pol soit en la possession de l'évêché de Cambray que Jean de Hainaut: les Hainuiers ne nous firent oncques bien, ni jà ne feront. Ils sont orgueilleux et présomptueux, et ont toujours eu à grâce trop plus les Anglois que nous; mais un jour viendra que ils s'en repentiront chèrement. Nous voulons, dit le roi, mander à ce comte d'Ostrevant que il vienne devers nous faire ce qu'il doit, c'est hommage de la comté d'Ostrevant; ou nous lui ôterons et le attribuerons à notre royaume. » Tous ceux du conseil du roi et par science, répondirent et dirent: « Sire, vous parlez bien et ainsi doit-il être fait. »

Vous devez savoir que le duc de Bourgogne, de

qui la fille le comte d'Ostrevant avoit à femme, ne fut pas réjoui de ces nouvelles, car toujours avoit-il porté et avancé son fils d'Ostrevant devers le roi et les royaux. Cette chose ne demeura pas à non chaloir; mais escripsi (écrivit) le roi de France lettres moult dures et les envoya au comte d'Ostrevant, qui se tenoit au Quesnoy en Hainaut, en lui signifiant et mandant que il vînt à Paris faire hommage, présents les pairs, au roi, et relever la comté d'Ostrevant, ou il lui ôteroit et lui feroit guerre. Le comte d'Ostrevant, quand il eut vues les lettres et lues, vit bien et sentit que le roi de France et son conseil étoient dur informés et indignés contre lui. Si prit loisir de répondre aux lettres et assembla son conseil, le seigneur de Fontaines, le seigneur de Gommignies, messire Guillaume de Hermies, le seigneur de Trasignies, le Bailli de Hainaut seigneur de Senselles, messire Race de Montigny, l'abbé de Crespin, Jean Seuwart et Jaquemart Barret de Valenciennes. Ces sages hommes, pour répondre aux lettres du roi, se mirent ensemble et parlementèrent moult longuement; et là eut mainte parole proposée et retournée. Tout considéré, avisé fut pour le meilleur et le plus sûr que on récriroit au roi, et aussi à son conseil, sur forme et manière de prendre jour de répondre clairement aux demandes que on faisoit par bouche et de personnes créables, non par lettres. Et en ces detriances (délais) on envoieroit du conseil notables personnes devers le comte de Hainaut, le duc Aubert, pour avoir sens plus discerné pour répondre.

Ainsi fut fait. On écripsi (écrivit) doucement et pourvument au roi et à son conseil. Tant que de ces premières lettres on s'en contenta assez, et depuis on se pourvut d'envoyer en Hollande le seigneur de Trasignies et le seigneur de Senselles, Jean Seuwart et Jacques Barret. Cils (ceux-ci) parlèrent au comte de Hainaut et lui remontrèrent l'état du pays de Hainaut et la forme des lettres que le roi de France avoit écrites et envoyées devers son fils le comte d'Ostrevant. Le comte de Hainaut fut tout mérencolieux (fâché) de ces paroles et dit à ceux qui lui en parloient: « Je n'en pensois ni attendois autre chose. Guillaume mon fils n'avoit que faire en Angleterre. Je lui ai baillé et livré le gouvernement de la comté de Hainaut. Or en fasse et use par le conseil qui est au pays. Trayez-vous vers beau cousin de Bourgogne, car il est bien taillé de pourvoir et mettre ordonnance à toutes ces choses. Et des demandes que le roi fait, pour le présent je ne vous en saurois autrement conseiller. »

Sur cet état ceux qui furent envoyés en Hollande retournèrent en Hainaut et firent réponse. On se contenta assez. Donc furent ordonnés pour aller devers le roi en France et le duc de Bourgogne le sire de Trasignies, messire Guillaume de Hermies, messire Race de Montigny, Jean Seuwart et Jacques Barret. Toutes les incidences qui dépendent de ces besognes seroient trop longues à recorder et proposer qui de toutes voudroit parler. Finalement la conclusion fut telle, quoique on eût à aide et à bon moyen le duc de Bourgogne, il convint

le comte d'Ostrevant aller à Paris et faire son devoir de relever la comté d'Ostrevant et en reconnoître l'hommage être dû au roi de France. Autrement on eût eu la guerre toute prête en Hainaut; et y rendoient grand'peine pour l'avoir le sire de Coucy et messire Olivier de Clisson. Mais messire Jean le Mercier et le sire de la Rivière le brisoient eu tant qu'ils pouvoient.

Nous nous souffrirons à parler de cette matière et encore en avons-nous parlé trop longuement et retournerons aux barons et chevaliers de France, qui tenoient le siége devant la forte ville d'Affrique.

CHAPITRE XVII.

Comment et par quelle incidence le siége fut levé de devant la forte ville d'Affrique et comment chacun s'en r'alla en son lieu.

Vous avez ci-dessus moult bien ouï recorder comment les chrétiens avoient assiégé la forte ville d'Affrique par mer et par terre et grand' imagination mettoient et rendoient pour la conquerre et avoir; car avis leur étoit, si comme ils disoient, si conquérir la pouvoient, à haut honneur et très grand' prouesse leur seroit converti; et tiendroient bien une saison entière contre la puissance des mécréants, et là en dedans ils seroient confortés des chrétiens, du roi de France par spécial, qui étoit

jeune et qui désiroit les armes et avoit avecques les Anglois trèves pour deux ans encore à venir. Car si les chrétiens, ainsi qu'ils disoient et proposoient là étants au siége, avoient de commencement à aide une telle ville comme Affrique est, et entrée sur l'empire de Barbarie et les royaumes d'Affrique et de Thunes, tout le pays trembleroit devant eux. Et bien sentoient et proposoient les mécréants cet état et affaire entre eux, et pour ce, de jour en jour ils se rafraîchissoient et mettoient grand'entente à bien garder leur ville et rafraîchir leur ost de nouvelles gens hardis et aventureux selon leur usage. Ainsi se passa la saison moult avant; et depuis la grande perte qui fut faite, à petit de fait, des chevaliers et écuyers ci-dessus nommés, la greigneur (majeure) partie de l'ost furent ainsi que tout découragés, car ils ne véoient pas que leurs ennuis et dommage ils pussent à leur honneur sur leurs ennemis contrevenger. Si commencèrent à murmurer les plusieurs et à dire: « Nous nous tenons en séjournant ici en vain. Par telles escarmouches que nous faisons n'aurions-nous jamais cette ville d'Affrique, car pour un mécréant, si nous l'occions à l'aventure par le trait, il leur en revient dix. Ils sont sur leur pays; ils ont vivres et pourvéances à leurs aise et volonté; et nous les avons à grand danger. Que pensons-nous devenir ? Si nous nous tenons ici, l'hiver a froides nuits et longues, nous aurons trop dur parti par plusieurs raisons. Premièrement en hiver les mers sont défendues, nul ne s'y ose mettre ni bouter pour la cruauté des vents et des tempêtes de

mer, car les mers se tourmentent trop plus en hiver que en été; et si nous avons deffaute huit jours tant seulement de vivres, et que la mer nous soit close, nous sommes morts sans remède. Secondement, or soit ainsi que nous ayons vivres et pourvéances à planté (quantité) et sans danger, comment pourra le guet porter la peine et le travail de veiller toutes les nuits. Le péril et l'aventure nous y est tropgrand, car nos ennemis qui sont sur leurs terres et qui connoissent le pays, nous pourront de nuit escarmoucher et assaillir à leur grand avantage et nous porter et faire trop grand dommage et jà l'avons-nous vu. Tiercement, si par deffaute de bon air ou de douces viandes dont nous sommes nourris, mortalité se boutoit en notre ost, tous mourroient l'un pour l'autre; car nous n'avons rien pour remédier à l'encontre. Après et outre, si les Génois se tannoient(lassoient)de nous, qui sont dures gens et traîtres, ils pourroient de nuit rentrer en leur navie (flotte); et si ils en étoient au-dessus, il ne seroit pas en nous de conquérir sur eux, mais nous laisseroient ici et nous en feroient payer l'écot. Toutes ces doutes sont à considérer et imaginer et nos seigneurs qui sont à leur aise n'y regardent ni visent. Et jà les Génois ne s'en peuvent taire; et disent les aucuns bourdeurs à nos gens: « Quels hommes d'armes vous faites-vous, entre vous François? Quand nous partîmes de Gènes, nous espérions que, tantôt que vous seriez venus devant Affrique, sur huit jours ou quinze jours vous l'auriez conquise; et nous y avons jà été plus de deux mois ou environ

et encore n'y avez-vous rien fait. Pour tels assauts et escarmouches que vous y faites, n'a-t-elle garde de cet an ni de l'autre. A ainsi faire, vous n'auriez jamais conquis le royaume d'Affrique ni de Thunes. »

Tant fut genglé (plaisanté) et parlementé des Génois aux varlets et aux maîtres que les plus grands de l'ost en eurent connoissance, et par spécial le sire de Coucy qui sage étoit et imaginatif, et sur lequel la greigneur (majeure) partie de l'ost s'affermoit et inclinoit. Et quand il fut informé et avisé, si dit à soi-même : « Toutes ces doutes sont véritables. » Et afin que hâtivement on y mît ordre et pourvéance, il fit faire un parlement secret des plus hauts barons de l'ost et des plus usés d'armes, pour avoir avis et conseil comment on se gouverneroit, car l'hiver approchoit.

A ce parlement qui fut en la tente du duc de Bourbon eut mainte parole proposée. La conclusion fut telle que on se délogeroit pour cette saison et retourneroit chacun en son lieu et par le chemin dont on étoit venu. Si se ordonnèrent tout secrètement les seigneurs sur ce; et furent mandés devant eux les patrons des galées et les maîtres qui les avoient là amenés et leur fut dit ce que proposé étoit. Cils (ceux-ci) ne sçurent que répondre au contraire, fors tant qu'ils dirent : « Seigneurs, ne soyez en nulle doute ni suspeçon (soupçon) de nous, car vous avez nos fois et serments. Si nous voulons loyalement acquitter envers vous en toutes manières; et si nous voulsissions (eussions voulu)

être inclinés ni avoir entendu aux traités des Affriquants, ils nous en ont fait requerre. Mais nennil, car nous voulons tenir loyauté, puisque enconvenancé l'avons. » — « Nennil, seigneurs, répondit le sire de Coucy; nous vous teuons pour bons, loyaux et vaillants hommes, mais nous avons considéré plusieurs choses. L'hiver approche; nous serons en sus de pourvéances. Si retournerons par la grâce de Dieu au royaume de France, et nous là venus nous informerons le roi de France, lequel est jeune et de grand' volonté, des manières et ordonnances de par-deçà. Pour le présent il ne se sçait où employer et il est ennuis (avec peine) vuiseux (oisif), car il a trèves aux Anglois, et les Anglois à lui. Moult tôt seroit-il conseillé et avisé de venir ici à puissance, tant pour voir et aider son cousin le roi de Sicile, que pour faire aucunes conquêtes sur les Sarrasins. Si vous ordonnez et faites appareiller vos galées et vos vaisseaux, car nous voulons partir dedans briefs jours. »

Mal se contentoient les Génois des seigneurs de France, de ce que du siége de la ville d'Affrique ils se vouloient partir et sans rien faire, mais ils n'en pouvoient autre chose avoir. Si leur convenoit souffrir et porter. Une générale renommée s'épandit parmi l'ost et courut que les Génois devoient avoir marchandé aux Sarrasins de eux délivrer et trahir les chrétiens, et tant que la plus grand' partie des chrétiens le créoient. Et disoient ainsi plusieurs les uns aux autres: « Nos souverains capitaines, le duc de Bourbon, le comte Dauphin d'Auvergne, le

sire de Coucy, messire Guy de la Trimouille, messire Jean de Vienne et messire Philippe de Bar sçavent bien tout clairement et pourvument comment il en est, et pour ce nous départons-nous du siége si soudainement. »

Il fut un jour signifié et publié parmi l'ost de retraire tout bellement et par loisir ce qui sur terre étoit et qui leur faisoit besogne ès galées et vaisseaux, dont vissiez varlets ensonniés (occupés) de trousser et porter ès barges et ès vaisseaux et de-là remettre ès galées qui gisoient à l'ancre en la mer. Quand tout fut délivré et chargé, les seigneurs rentrèrent ès galées et ès vaisseaux ès quels ils étoient venus. Et jà avoient plusieurs barons et chevaliers marchandé à leurs maîtres patrons de aller les uns en Naples, les autres en Sicile, les autres en Cypre et en Rhodes; et pour faire le chemin de Jérusalem. Quand ils furent tous montés, le soixante et unième jour que ils furent là venus ils se partirent du siége d'Affrique et se boutèrent en la mer à la vue des Sarrasins de la ville d'Affrique lesquels, quand ils aperçurent la manière, ne se tinrent pas cois de mener grand' noise et de bondir grands cors et férir sur tabours, et huer et crier; et firent tant que ceux de l'ost des Sarrasins en eurent la connoissance. Lors vissiez les jeunes Sarrasins et les bien montés venir là où le siége avoit été, pour voir si rien ils trouveroient, Agadinquor d'Oliferne et Brahadin de Thunes tout devant; et trouvèrent que les chrétiens étoient si nettement délogés que rien n'avoient laissé derrière que porter en pussent. Si

allèrent les Sarrasins parmi leur ost et s'épartirent et tinrent plus de deux heures pour concevoir la manière et contenance comment ils avoient été logés. Si prisèrent grandement entre eux leur subtilité de ce que ils avoient ainsi foui en terre pour trouver douces eaux; et quand ils eurent là été une espace et vu en la mer au loin les galées et les naves qui s'en alloient, si s'en allèrent les aucuns en la ville d'Affrique pour voir leurs amis, et les autres s'en retournèrent en leurs logis et se donnèrent du bon temps de ce qu'ils avoient. Et disoient que les chrétiens n'avoient plus osé demeurer ni séjourner devant Affrique, et que de leur puissance ce n'étoit nulle chose, et que les François et Génois ils ne douteroient jamais tant que ils faisoient en devant. De tout ce dirent-ils vérité et je vous dirai comment et pourquoi.

Après ce que le siège eut été devant la ville d'Affrique, en la forme et manière que je vous ai dit et recordé, comme j'en fus informé, les Sarrasins entrèrent en grand orgueil et virent bien que les Génois avoient fait et montré toute leur puissance pour eux grever, et ne pouvoient avoir fait ce voyage sans grands coûtages; et si n'avoient rien conquêté. De ce disoient-ils vérité. Encore ne savoient rien les Sarrasins de la mort des chevaliers et écuyers chrétiens; mais ils le sçurent en ce jour; je vous dirai par quelle incidence. Ès logis des chrétiens fut trouvé un varlet Génois, qui étoit couché en l'herbe tout malade de fièvres et de chaleur, et ne put aller jusques aux vaisseaux, quand les barges des Génois

vinrent quérir leurs gens pour mener jusques aux galées. De la treuve (rencontre) d'icelui furent les Sarrasins moult réjouis, et le gardèrent bien de mal faire, et l'amenèrent devant les seigneurs de leur ost et leur contèrent où ils l'avoient trouvé. On fit venir un drugemen avant pour parler à lui et examiner. De premier il ne voulut rien dire, car il se comptoit pour mort, et requéroit aux Sarrasins que tantôt on le fît mourir. Les seigneurs de l'ost, tels que Agadinquor d'Oliferne, Brahadin de Thunis et plusieurs autres l'avisèrent que de sa mort ils n'avoient que faire, mais que ils pussent savoir la vérité; et lui firent dire, si il vouloit justement répondre à tout ce que on lui demanderoit et que il ne dît nul mensonge, ils lui sauveroient la vie et lui promettoient de le renvoyer sain, sauf et en bon point en son pays par la première galée ou nave qui de leur côté seroit envoyée, fut en la rivière de Genneves (Gènes) ou à Marseille; et à son département ils lui donneroient cent besans d'or. Le varlet qui se véoit en danger, quand il ouït ces promesses, se conforta et assura, car bien savoit que Sarrasins, de ce que ils promettent et jurent sur leur foi et sur leur loi sont véritables, ni jamais n'enfreindroient leur parole. Et vous sçavez par nature que chacun meurt du plus tard qu'il peut. Si dit au drugemen: « Faites-les tous jurer sur leur foi et sur leur loi que ce que vous me dites ils me tiendront, et je penserai à mes besognes; et de tout ce que je serai interrogé et examiné, j'en répondrai volontiers selon ce que j'en saurai. »

Le drugemen remontra ce à ces seigneurs; et lui convenancèrent à tenir sur leur foi fermement leur parole et promesse. « Or me demandez, dit le varlet, et je répondrai. »

Là fut-il interrogé dont il étoit. Il répondit de Portenaves, et s'appeloit Simon Mollebin, et étoit fils d'un patron d'une galée de Portenaves. Donc fut-il interrogé des noms des seigneurs de France qui là avoient été au siége. Il en nomma plusieurs, car il avoit trop volontiers accompagné les hérauts et bu avecques eux. Si les avoit ouï nommer à la fois, et pour ce avoit-il retenu leurs noms. Donc il fut interrogé s'il savoit pourquoi si soudainement ils étoient délogés et départis. A ce répondit-il assez sûrement et dit: « De tout ce ne sçais-je rien, ni puis savoir fors par soupçon; et selon ce que j'ai ouï recorder communément en notre ost, car je ne fus pas appelé au parlement des seigneurs, mais commune renommée couroit que les François se doutèrent des Génois que ils ne les vendissent à vous par cautelle et trahison, et les Génois de notre côté disoient que de tout il n'étoit rien et que les François avoient fait et bâti sans raison cette esclandre sur eux; et se départoient pour ce que en l'hiver ne se vouloient bouter, ni recevoir ni attendre l'aventure et péril de prendre un si grand dommage que ils avoient eu une fois. » —« Quel dommage ont-ils eu? dirent les seigneurs au drugemen. Demandez-lui? » Il lui demanda. « Tel dommage que le jour que la bataille se dut faire de dix des nôtres à dix des vôtres, ils perdirent de fait environ soixante chevaliers et écuyers tous

de nom et d'armes et pour ce départirent-ils, ce disent les Génois. »

De cette parole fut bien cru le varlet, et à ce qu'ils montrèrent, les seigneurs Sarrasins en eurent grand'joie, et ne fut enquis plus avant; et lui tiurent bien tous ses convenances, et depuis on le vit revenu à Portenaves et à Genneves (Gènes) et recordoit tout ainsi que avenu lui étoit, et à tout ce dire ne prenoit-il point de blâme.

Bien disoient les Sarrasins entre eux que en trop grand temps ils n'avoient garde des Génois ni des François, et que devant Affrique ils n'avoient pris nul profit, mais dès lors en avant ils se pourvoiroient et garderoient plus sagement; et dirent que ils garderoient leurs ports et les bondes (frontières) de mer de leurs royaumes; car bien étoit en leur puissance; et par spécial les détroits de Maroc ils feroient étroitement garder que Génois ni Vénitiens ne passeroient point pour aller autour des terres en Flandre mener leur marchandise, sans payer si grand treu (tribut) que tous en seroient émerveillés; et encore seroit-ce par grâce et par congé.

Tout ce que les Affriquants proposèrent, ils le firent et se allièrent ensemble tous les royaumes Sarrasins de ces bondes (frontières) devers soleil, none et vespres; Affrique, Thunis, Bougie, Maroc, Bellemare (Benamari), Tramessainnes (Tramecens) et le royaume de Grenade [1], et entreprirent tous ces

(1) Une partie de l'Espagne étoit encore entre les mains des Arabes. J. A. B.

royaumes garder fort et soigneusement leurs ports et détroits, et mirent galées armées sur la mer grand'quantité, pour être seigneurs et maîtres de la mer et tout pour la grand'haine qu'ils eurent aux François et Génois pour le siége d'Affrique; et si contraignirent tous allants et venants par mer que moult de meschefs depuis en sourdirent; et par cette très grande contrainte que les Sarrasins firent, qui furent seigneurs des mers que toutes marchandises qui venoient de Damas, du Caire, d'Alexandrie, de Venise, de Naples et de Gènes furent un temps tellement renchéries en Flandre, que de plusieurs choses on ne pouvoit recouvrer pour or ni pour argent; et spécialement toute épicerie fut trop malement renchérie.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment le département se fit du siége d'Afrique. Tous repassèrent la mer cils (ceux) qui se départirent; mais ce ne fut pas tout à un port, car il en y eut aucuns qui eurent des tourments et tempêtes plusieurs sur mer; si ne retournèrent fors à grand danger. Toutes voies la greigneur (majeure) partie d'eux retourna à Gènes. On faisoit en France processions pour eux, afin que Dieu les voulsist (voulût) sauver, car on ne savoit qu'ils étoient devenus, ni on n'en oyoit nulles nouvelles. La dame de Coucy, la dame de Sully, la dauphine d'Auvergne et toutes les dames de France qui aimoient leurs seigneurs et maris, étoient en grand ennui pour eux le terme que le voyage dura; et quand les nouvelles leur vinrent que ils avoient jà passé la mer, si furent toutes réjouies. Le duc de

Bourbon et le sire de Coucy retournèrent courtoisement et laissèrent tout leur arroy derrière, et vinrent à Paris environ la Saint-Martin en hiver. Le roi de France fut moult réjoui de leur venue, ce fut raison. Il leur demanda des nouvelles de Barbarie et du voyage comment il s'étoit porté; ils recordèrent tout ce qu'il en savoient et que vu en avoient. Le roi en ouït volontiers parler; aussi fit le duc de Touraine son frère; et à ce répondit le roi et dit: « Si nous pouvons tant faire que paix soit en l'église et entre nous et les Anglois, nous ferons volontiers un voyage à puissance par-delà pour exaulcer (agrandir) la foi chrétienne et confondre les incrédules et acquitter les âmes de nos prédécesseurs, le roi Philippe de bonne mémoire et le roi Jean notre tayon (ayeul); car tous deux l'un après l'autre ils prirent la croix pour aller outre mer en la sainte terre; et y fussent allés, si les guerres ne leur fussent si très fortes venues sur les mains; et si nous mettons bonne action, la paix en l'église et nous en ordonnance de paix ou de longues trèves entre nos adversaires les Anglois et nous, volontiers entendrions à faire ce voyage. »

Ainsi se devisoit et parloit le roi de France à son oncle le duc de Bourbon et au seigneur de Coucy. Et demeura la chose en cet état. Si retournèrent petit à petit les voyagiers, qui au voyage de Barbarie avoient été, en leurs lieux; et saison se coula aval.

Et le roi Charles de France se tenoit communément pour lors à Paris, une fois au châtel du Louvre et l'autre fois au bel hôtel de Saint-Pol, au-

quel hôtel madame Isabel la reine sa femme se tenoit. Or advint en cette saison, environ la Saint-André ensuivant que tous chevaliers et écuyers furent retournés du voyage de Barbarie, que on ne savoit de quoi parler, promu fut en l'hôtel du roi de France, et ne vous saurois pas à dire dont la promotion vint premièrement, mais le roi de France, qui très grand'affection avoit aux armes, fut conseillé et enhorté, et lui fut dit ainsi: « Sire, vous avez dévotion et imagination très grande, et bien le véons, d'aller outre mer sur les mécréants et de conquerre la sainte terre. » — « C'est vérité, répondit le roi. Toutes mes pensées nuit et jour ne s'inclinent ailleurs. » Et trop est voir, selon ce que je fus pour lors informé, que ce furent le sire de la Trimouille et messire Jean le Mercier, car ils étoient trop bien de celui qui se nommoit pape Clément, lequel se tenoit en Avignon; et tout ce que ces deux vouloient, il étoit fait sans nul moyen devers le roi. Donc répondirent ceux qui parloient et devisoient au roi pour lors et dirent: « Sire, vous ne pouvez à conscience bonnement faire ce voyage, si l'église n'est à un. Commencez au chef, si aura votre emprise bonne conclusion. » — « Où voulez-vous que je commence, dit le roi. » — « Sire, répondirent-ils, pour le présent vous n'êtes de rien chargé; vous êtes à trèves aux Anglois pour un grand temps. Si pouvez faire, si vous voulez, la trève durant, un beau voyage; et nous ne véons plus bel ni plus raisonnable pour vous que vous alliez vers Rome à puissance de gens d'armes, et détruisiez cet antipape Boniface, que les Romains ont de force et par erreur

créé et mis au siége cathédral Saint-Pierre. Si vous voulez, vous accomplirez trop bien tout ce fait et mieux vous ne pouvez employer ni plus honorablement votre saison. Et espoir (peut-être) si cet antipape et ses cardinaux savent que vous veuilliez aller sur eux à main armée, ils se mettront et rendront tous à merci. »

Le roi pensa sur cette parole et dit que il y entendroit, car voirement (vraiment), tout considéré, il se tenoit grandement tenu au pape Clément, car l'année passée il avoit été en Avignon, où le pape et les cardinaux très excellentement l'avoient honoré et donné plus que il n'eût demandé à lui, à son frère et à ses oncles. Si s'ensuivoit bien qu'il en remerist (méritât) le guerdon (prix); et aussi, au département d'Avignon, il avoit dit et promis au pape que il pourverroit à ses besognes et entendroit tellement que on s'en apercevroit; car il s'y sentoit tenu et vouloit être.

Pour ces jours étoient à Paris les ducs de Berry et de Bourgogne. Si fut proposé et généralement dit et accordé que tantôt à ce mars qui approchoit, le roi de France se départiroit de Paris et se mettroit au chemin pour aller vers Savoie et Lombardie et envoieroit le comte de Savoie son cousin germain avecques lui et devoit avoir le roi de sa charge son frère le duc de Touraine et quatre mille lances, le duc de Berry deux mille lances, le duc de Bourgogne deux mille lances, le connétable de France deux mille lances de Bretons et de Saintongiers et des basses marches; le duc de Bourbon

mille lances, le sire de Saint-Pol et le seigneur de Coucy mille lances; et devoient ces gens d'armes être payés et délivrés pour trois mois et ainsi de terme en terme.

Quand les nouvelles en furent venues et sçues en Avignon au pape et aux cardinaux, si furent très grandement réjouis et leur fut bien avis que la besogne étoit jà ainsi comme achevée. Encore étoit proposé au conseil du roi et avisé pour le meilleur, pour ce que on ne vouloit pas le duc de Bretagne laisser derrière, que le roi le manderoit et prieroit qu'il s'ordonnât pour aller en ce voyage avecques lui. Le roi lui manda et escripsi (écrivit) notablement et lui envoya ses lettres par un sien huissier d'armes homme d'honneur; et lui signifioit par le contenu des lettres tout l'état et ordonnance du dit voyage.

Quand le duc de Bretagne eut lu les lettres que le roi lui envoyoit, il se tourna d'autre part et commença à rire et appela le seigneur de Montbourchier qui étoit en sa présence et lui dit: « Regardez et entendez que monseigneur m'écrit. Il a empris de partir à ce mars et d'aller vers Rome et détruire par puissance de gens d'armes le pape Boniface et les cardinaux. Si m'aist (aide) Dieu et les Saints, il n'en fera rien; il aura en bref temps autres étoupes en sa quenouille: de ce que fol pense assez remaint (reste); et me prie que je lui veuille tenir compagnie à deux mille lances en ce voyage; je le vueil bien de tant honorer et dois; et lui écrirai joyeusement, afin que mieux se contente, que si il va au voyage dont

il m'a écrit, il n'ira pas sans moi, puisque il veut que je lui tienne compagnie; mais je vous dis, seigneur de Montbourchier, que je n'en travaillerai jà homme des miens. Car de tout ce qu'ils ont proposé et dit, il n'en sera rien fait. »

Le duc de Bretagne rescripsi (récrivit) unes lettres moult belles et douces au roi de France et les apporta le huissier d'armes qui les autres avoit apportées, et retourna devers le roi et le trouva à Paris. Le roi les ouvrit et legi (lut) et se contenta assez sur celles et de la réponse du duc.

CHAPITRE XVIII.

Des chevaliers Anglois qui furent envoyés à Paris devers le roi de France de par le roi d'Angleterre et ses oncles sur forme de paix.

A l'apparent que on véoit le propos que le roi de France avoit se tenoit-on, ni nul ne le brisoit ni contredisoit, mais plaisoit grandement bien à tous chevaliers et écuyers du royaume de France, pour ce que ils en pensoient mieux à valoir, et pour employer leur saison. Et se ordonnoient toutes gens d'armes sur cet état, et mêmement le clergé par les provinces se vouloit tailler et ordonner pour envoyer à leurs dépens de leurs gens avecques le roi de France. Or tourna ce voyage tout à néant, si comme le duc de Bretagne l'avoit proposé, et je vous dirai par quelle incidence.

Environ la chandeleur vinrent autres nouvelles au roi de France et à son conseil, dont on ne se donnoit de garde ni point on ne pensoit sur ce, ni avoit pensé. Le conseil du roi Richard d'Angleterre et le plus prochain qu'il eut, celui de sa chambre, fut envoyé en très bon arroy à Paris devers le roi de France; et étoient les souverains de cette légation messire Thomas de Percy, messire Louis de Cliffort et messire Robert Briquet. Encore y avoit-il autres chevaliers en leur compagnie, mais je n'en ouïs pour lors plus nommer. Quand ces trois chevaliers d'Angleterre et de la chambre du roi furent venus en la cité de Paris, il en fut très grand' nouvelle si étoit bien leur venue devant signifiée au roi de France, car le roi d'Angleterre lui avoit écrit et envoyé lettres par certain message, que il envoieroit prochainement devers lui à Paris de son plus spécial conseil et que il s'y laissât trouver. Si désiroit fortement le roi de France sur la forme et teneur de ces lettres quelle chose ce pourroit être que le roi d'Angleterre pour le présent si hâtivement voudroit traiter et proposer.

Si descendirent ces chevaliers d'Angleterre messire Thomas de Percy et les autres en la rue que on dit à la croix au Tiroi à l'hôtel et enseigne du Châtel-Festu; et là se logèrent pour lors. Le roi de France étoit pour lors au châtel du louvre et son frère le duc de Touraine avecques, et ses trois oncles en leurs hôtels à Paris; et le connétable messire Olivier de Clisson. Le jour que les Anglois vinrent à Paris, ce fut après none, si se tinrent

tout ce jour et la nuit ensuivant à leur hôtel sans point issir hors. A lendemain, sur le point de neuf heures, ils montèrent tous à cheval moult honorablement et s'en allèrent au louvre devers le roi qui les attendoit, son frère et ses oncles avecques lui, le comte de Saint-Pol aussi, le sire de Coucy, le connétable de France, messire Jean de Vienne, messire Guy de la Trimouille et plusieurs hauts barons de France. Ils descendirent en la place devant le châtel et entrèrent en la porte. Tout premièrement ils trouvèrent le seigneur de la Rivière, messire Jean le Mercier, messire Hélion de Lignac, messire Pierre de Villers, messire Guillaume de la Trimouille et messire Guillaume Marcel, qui les recueillirent comme les chevaliers de la chambre du roi et les amenèrent là-dedans moult doucement en une belle chambre où le roi les attendoit. Quand ils furent là venus, ils ôtèrent leurs chaperons et s'inclinèrent tout jus. Messire Thomas de Percy tenoit les lettres de créance que le roi d'Angleterre envoyoit au roi de France. Si les bailla au roi qui les prit; et en prenant il fit lever les chevaliers. Quand ils furent levés ils se trairent arrière et le roi ouvrit les lettres, les legy (lut) et vit que il y avoit créance: si appela son frère et ses oncles et leur montra. Donc dirent ces seigneurs qui là étoient: « Monseigneur, appelez les chevaliers et sachez quelle chose ils veulent dire. » Le roi le fit; les chevaliers Anglois furent appelés et demandés de la créance quelle chose ils vouloient dire. Messire Thomas de Percy parla et dit ainsi: « Cher sire, l'intention de

notre seigneur le roi d'Angleterre est telle que volontiers il verroit que son plus spécial conseil, tels que ses oncles, monseigneur de Lancastre et monseigneur d'York ou de Glocestre, et aucuns prélats d'Angleterre là où le pays de sens et crédence se confie le plus, fussent en la présence de vous et de votre conseil assez prochainement sur forme et état de traité de paix. Et si par aucune voie convenable et raisonnable on pouvoit entre vous et lui, vos conjoints et adhérents et les siens, trouver moyen et conclusion de paix, il en auroit grand'joie et ne plaindroit point la peine ni travail de lui et de ses hommes, pour venir ou envoyer suffisamment les dessus nommés par-deçà la mer, fût en la cité d'Amiens ou ailleurs, là où l'assignation seroit faite. Et sur cet état sommes-nous ci venus et envoyés pour en savoir votre entente. »

— « Messire Thomas, répondit le roi, messire Thomas, et vous autres, vous nous êtes les bien-venus; et de votre venue et parole avons-nous grand'joie. Vous ne vous partirez pas si très tôt de Paris. Et nous parlerons à notre conseil. Si vous en ferons réponse si convenable avant votre partement que bien vous devra suffire. »

De cette réponse se contentèrent les Anglois grandement. Adonc rentra le roi en autres paroles et puis vint l'heure du dîner. Les chevaliers d'Angleterre furent retenus pour dîner en l'hôtel du Louvre et rechargés au seigneur de Coucy et au seigneur de la Rivière, lesquels les prirent et les menèrent en une chambre parée et ornée moult

richement. Et l'avoit-on couvert pour eux. Si y dînèrent bien et par loisir; et leur firent à table le connétable et le sire de Coucy compagnie; et quand ils eurent dîné, ils retournèrent en la chambre du roi et là furent tant que on apporta vin et épices en grands drageoirs d'or et d'argent. Le vin et les épices pris, les chevaliers d'Angleterre prirent congé au roi et aux seigneurs et se départirent de la chambre et vinrent en la place, puis montèrent sur leurs chevaux et retournèrent à leur hôtel dessus dit.

La venue de messire Thomas de Percy et des chevaliers d'Angleterre, et les nouvelles que ils eurent apportées plurent grandement au roi de France et au duc de Bourgogne et à plusieurs du conseil du roi et non pas à tous, et par spécial à ceux qui aidoient à soutenir le pape d'Avignon; car ils véoient bien que, par ces nouvelles et traités qui se commençoient à entamer, où le roi s'inclinoit, entre le roi de France et le roi d'Angleterre, se retardoit grandement le voyage qui étoit empris pour aller à Rome détruire le pape Boniface et les cardinaux, ou ramener à la crédence et subjection du pape Clément d'Avignon. La chose étoit si haute et si belle du traité de la paix, et tant touchoit pour le profit commun de toute chrétienté, que nul n'osoit parler du contraire; et le duc de Bourgogne et son conseil, avecques le roi et son frère et le duc de Bourbon, étoient tous en un. Le roi fit très bonne chère à messire Thomas de Percy et aux Anglois; mais en leur compagnie avoit un chevalier, lequel on appeloit messire Robert Briquet, que il ne véoit pas trop

volontiers, lequel étoit de la nation du royaume de France, où toujours avoit été ou Navarrois ou Anglois; et encore étoit-il de la chambre du roi d'Angleterre. Si dissimuloit le roi assez sagement, mais quand il parlementoit à eux, si tournoit toujours ses paroles sur Thomas de Percy ou messire Louis de Cliffort ou sur messire Jean Clauwon; et disoit bien le roi de France : « Nous verrons volontiers la paix entre nous et notre adversaire d'Angleterre, car la guerre et la querelle de dissension a trop longuement duré. Et vueil bien que vous sachiez que point ne démeurera en nous pour y mettre grandement du nôtre. » — « Sire, répondirent les chevaliers, notre sire le roi d'Angleterre, qui nous a ci transmis, y a très bonne affection, et dit que point ne demeurera en lui et que la guerre et dissension entre vos terres et pays a trop longuement duré; et s'émerveille par fois comment aucuns moyens bons, sages et amiables ne s'en sont ensonniés (mêlés) plus à certes. » — « Or, répondit le roi de France, nous verrons la bonne affection qu'il y a. »

Ainsi furent les Anglois à Paris six jours, et tous dînèrent hors de leur hôtel avecques l'un des ducs. En ces six jours qu'ils reposèrent et séjournèrent à Paris, il fut proposé, parlementé, et arrêté sûrement, que le roi de France et son frère et ses oncles, et son souverain et spécial conseil seroient à la moitié du mois de mars en la cité d'Amiens, si venir y vouloient, et là attendroient le roi d'Angleterre, ses oncles et leurs consaulx. Les chevaliers d'Angleterre qui là étoient se firent

forts de toutes ces ordonnances appartenant à leur côté, et dirent bien que point n'y auroit de défaute du moins que les oncles du roi d'Angleterre, et son conseil du royaume d'Angleterre ne fussent au jour assis et préfix en la cité d'Amiens. Ainsi se porta la conclusion de cette ordonnance. Le jour devant que les Anglois devoient partir de Paris et prendre congé au roi, le roi vint au palais; et là furent ses frères et ses oncles, et donna à dîner très notablement aux chevaliers d'Angleterre, et fit messire Thomas de Percy seoir à sa table; et l'appeloit et tenoit pour son cousin du côté de Northumberland. A ce dîner furent donnés et présentés à messire Thomas de Percy et aux chevaliers d'Angleterre et aux écuyers d'honneur de leur côté grands dons et beaux joyaux; mais en donnant et présentant on passa messire Robert Briquet; et dit le chevalier qui les dons asséoit et présentoit, ce fut messire Pierre de Villers, souverain maître de l'hôtel du roi: « Quand vous aurez fait service au roi qui lui plaise, il est riche et puissant assez pour vous remunérer. » A ces mots le chevalier passa outre et messire Robert Briquet demeura tout pensif et mérencolieux (triste), et connut bien que le roi ne l'avoit point en grâce: si lui convint souffrir ce blâme et cette parole. Quand on eut dîné à grand loisir, lavé, et levé les tables et rendu grâces, menestrels de bouche et du bas mestier furent appareillés devant le roi, et firent leur devoir de ce que ils devoient dire et faire, ainsi comme ils ont d'usage.

Ces ébattements passés messire Thomas de Percy

s'avança et s'en vint agenouiller devant le roi et dit ainsi : « Très cher sire, je et mes compagnons nous émerveillons d'une chose. Vous nous avez fait si très bonne chère que nous vous en devons savoir gré; et nous avez fait grandement et largement donner et départir de vos biens et riches joyaux. Mais de ce que on a trépassé, en ces dons donnant, messire Robert Briquet qui est chevalier d'armes et homme et chambellan avecques nous à notre sire le roi d'Angleterre moi et mes compagnons saurions volontiers à quoi il tient. » A cette parole répondit le roi de France et dit : « Thomas, le chevalier que vous nommez, puisque savoir le voulez, n'a pas métier, si il se trouve en bataille à l'encontre de nous, que son cheval achoppe (trébuche), car si il étoit pris, sa rançon seroit payée. » A ces mots le roi fit lever sus messire Thomas de Percy et rentra en autres paroles. Assez tôt après, on apporta vin et épices. Si en prirent le roi et les seigneurs à leur plaisance, et tantôt ce fait, le congé fut pris et donné, et retournèrent les Anglois à leur hôtel. Si firent compter et payer partout; et à lendemain ils se départirent et mirent au retour et firent tant par leurs journées que ils retournèrent en Angleterre et recordèrent au roi et à ses oncles comment ils avoient exploité; et se louèrent grandement du roi de France et de la bonne chère que faite leur fut, et des dons et joyaux qui leur furent donnés.

Nous nous souffrirons à parler des Anglois et con-

terons un petit du roi Jean de Castille et en suivant du comte d'Armagnac.

CHAPITRE XIX.

De la mort du roi Jean de Castille et du couronnement du roi Henry son fils.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comme la paix fut faite entre le roi de Castille et le duc de Lancastre qui calengeoit (réclamoit) et demandoit à avoir grand droit au royaume de Castille de par madame Constance sa femme qui fille avoit été du roi Piètre; et par le moyen de une belle fille que le duc de Lancastre avoit de cette dame Constance, la paix se fit et confirma, car ce roi Jean de Castille avoit à héritier un fils lequel on appeloit Henri ainsi comme son taion (grand père), et prince de Galice. Si fut le mariage fait de ce fils à cette fille de Lancastre qui venoit de la dame Constance, et parmi tant bonne paix entre Castille et Angleterre.

Depuis le mariage fait ne demeura pas deux ans que le roi Jean de Castille alla de vie à trépas et fut enseveli en la cité de Burghes (Burgos) en Espagne [1]. Tantôt après sa mort les prélats et grands

(1) Don Juan Ier mourut d'une chute de cheval à Alcala de Henarès, le 24 août 1390 à l'âge de 32 ans. Son corps fut d'abord déposé dans une

barons de Castille se mirent ensemble et dirent qu'ils vouloient couronner à roi leur jeune héritier le prince de Galice. Ce propos fut tenu et le prince de Galice couronné au neuvième an de son âge [1] et sa femme fille au duc de Lancastre en avoit quinze. Ainsi demeura la fille au duc de Lancastre, et à madame Constance reine de Castille et dame et héritière de toutes les terres et seigneuries dont le roi Piètre [2], le roi Henry [3], et le roi Jean [4], tinrent les seigneuries, réservé ce que le duc de Lancastre et sa femme, tant comme ils véquirent, eurent une pension de cent mille florins par an de revenu dont les quatre meilleurs cités d'Espagne demeurèrent en pleige (caution) et en dette devers eux. Ainsi avoit et véoit le duc de Lancastre ses deux filles l'une reine d'Espagne et l'autre reine de Portugal.

Or parlerons du jeune comte Jean d'Armagnac et du voyage qu'il fit en Lombardie, car la matière le désire.

chapelle de l'hôtel de l'archevêque de Tolède à Alcala de Henarès, et ensuite transporté à Tolède et enterré dans la chapelle que son père Henry II avoit fait construire dans l'église Sainte Marie. (Voyez Lopez de Ayala, Chronica del Rey don Juan el primiero.) J. A. B.

(1) Henry III fils de don Juan I.er avoit alors onze ans et cinq jours J. A. B.

(2) Pierre I.er dit le cruel J. A. B.

(3) Henry II dit le bâtard. J. A. B.

(4) Jean Ier, J. A. B.

CHAPITRE XX.

De l'armée du jeune comte Jean d'Armagnac et du voyage qu'il fit en Lombardie, et comme il mourut au siége devant la ville d'Alexandrie.

Vous savez, si comme il est ici-dessus contenu en notre histoire, comment le jeune comte d'Armagnac avoit intention et affection très grande d'aller en Lombardie pour aider et conforter par puissance de gens d'armes sa sœur germaine et son beau frère, mariée à son seigneur messire Barnabo, fils aîné à messire Barnabo que jadis le duc de Milan avoit fait mourir merveilleusement. Et étoit ce duc de Milan comte de Vertus qui se nommoit Galéas [1] fils à messire Galéas duquel le duc d'Orléans avoit à femme la fille. La dame dessus dite, qui fille avoit été à messire Jean d'Armagnac et à messire Bernard d'Armagnac, comme dame toute ébahie et déconfortée et qui n'avoit autre recouvrer ni retour que à ses frères, leur avoit signifié tout son état, sa pauvreté et nécessité, et le dommage où on la tenoit, et humblement et en pitié leur avoit prié qu'ils y voulsissent entendre et la garder et défendre contre ce tyran le comte de Vertus, qui la déshéritoit sans nul titre de raison. A la prière de sa sœur le comte d'Ar-

(1) Jean Galeaz, Visconti. J. A. B.

magnac étoit descendu et en avoit grand' pitié et avoit bien dit et disoit, quoiqu'il dût coûter de remettre sus les besognes de sa sœur, il en feroit son devoir et son plein pouvoir; et tout ce que il avoit dit et promis il accomplit et montra de fait et de volonté. Car si comme vous savez, et j'en ai fait mention en cette histoire, il avoit avec l'aide du comte Dauphin d'Auvergne fait les traités en Auvergne, Rouergne, Quercy, Limousin, Pierregord, Angoulemois et Agénois, et racheté plusieurs places et forteresses que les Anglois, Bretons et Gascons tenoient, qui guerre faisoient et avoient fait au royaume de France sous couleur et ombre de la guerre du roi d'Angleterre ès terres et pays dessus nommés; et tous ceux que il avoit par traité fait issir et départir des lieux et forts où ils s'étoient tenus et recueillis ils étoient devers le roi de France absols et nommés quittes; et encore leur délivroit-on or et argent pour départir entre eux, mais ils se obligeoient envers le comte d'Armagnac d'aller en Lombardie et lui aider à faire sa guerre; et à ce qu'ils montroient, ils s'y inclinoient et accordoient tous de grand'volonté; et tous se traioient vers la rivière du Rhône et la rivière de Saône. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne les souffroient bien en leurs seigneuries prendre vivres et pourvéances, car moult en désiroient avoir la délivrance. Et gouvernoit pour ce temps la Dauphiné de Vienne de par le roi de France messire Enguerran Deudin, et lui avoit le roi écrit et mandé que ses gens d'armes et routes (troupes) qui se nommoient au comte d'Armagnac,

si souffrit débonnairement passer parmi la Dauphiné de Vienne et leur fit délivrer ce qui leur faisoit besoin pour leurs deniers.

Quand le comte de Foix qui se tenoit en Béarn et en son châtel à Orthez entendit que le comte d'Armagnac mettoit gens d'armes sus et ensemble, si commença à penser, car il étoit moult imaginatif. Bien avoit ouï dire, ainsi que paroles volent de l'un à l'autre, que cette assemblée s'ordonnoit pour aller en Lombardie et sur le seigneur de Milan; et pour ce que, du temps passé, il et les prédécesseurs du comte d'Armagnac, et ce comte même et son frère Bernard d'Armagnac s'étoient guerroyés, il ne savoit à quoi ils pensoient ni si cette chevauchée retourneroit sur lui. Si ne voulut pas être dépourvu, mais garnit toutes ses forteresses de gens d'armes, et se mit si au dessus de ses besognes que si on l'eût assailli il fût allé au devant de puissance. Mais le comte d'Armagnac et son frère n'en avoient nulle volonté et vouloient bien tenir les trèves qui étoient données entre eux et faire leur fait et emprise. Moult de chevaliers et écuyers Bretons, Gascons et Anglois étoient obligés à servir le comte d'Armagnac que si il voulsist (eût voulu) guerroyer ni contrarier le comte de Foix, ils eussent renoncé à son service et venu de grand'volonté servir le comte de Foix, tant étoit-il aimé de toutes gens d'armes pour la prudence, la prouesse et la largesse de lui! Quand la duchesse de Lorraine fut informée que le comte d'Armagnac s'ordonnoit pour passer les monts et entrer en Lombardie à puissance de gens

d'armes pour faire guerre au duc de Milan son père, et que le roi de France et ses oncles les ducs de Berry et de Bourgogne le consentoient pour nettoyer le royaume de France de ces routes (troupes) et pillards dont le royaume étoit moult grevé, si ne voulut pas mettre ces nouvelles en non chaloir et oubli, mais escripsi (écrivit) devers son père le duc de Milan afin qu'il se tînt sur sa garde. Le sire de Milan étoit jà tout avisé et informé de ces besognes et se pourvéoit grandement de gens d'armes partout où il les pouvoit avoir; et rafraîchit les cités, villes et châteaux de pourvéances et vivres, et se tenoit tout assuré qu'il auroit la guerre.

Environ la moitié du mois de mars furent ces gens d'armes et ces routes assemblés et amassés, la greigneur (majeure) partie en la marche d'Avignon; et comprenoient la rivière du Rhône mouvant de Lyon sur le Rhône jusqu'en Avignon; et se trouvoient bien en nombre jusques à quinze mille chevaux; et passoient au travers du Rhône là où le plus aisément ils le pouvoient passer. Et sitôt comme ils étoient outre, ils se trouvoient en la Dauphiné de Vienne, et se logeoient ès villages sur les champs; et les aucuns passoient outre pour mieux avoir le passage des détroits et des montagnes qui sont moult obscures et périlleuses à passer aux hommes et aux chevaux. Le comte d'Armagnac, son frère, et aucuns chevaliers de leur alliance vinrent voir celui qui se nommoit pape Clément au palais d'Avignon et les cardinaux; et se offrirent à servir ce pape et l'église encontre ces tyrans Lombards; et de ces offres leur sçut-on bon

gré, et en furent moult remerciés; et quand ils eurent été en Avignon huit jours, et que moult de leurs routes (troupes) furent passées outre, ils prirent congé à ce pape et à ses cardinaux et s'ordonnèrent à sievir (suivre) leurs gens. Là se départirent les deux frères l'un de l'autre, le comte d'Armagnac et messire Bernard; et dit ainsi le comte: « Beau frère, vous retournerez en Comminge et en Armagnac et garderez notre héritage de Comminge et d'Armagnac; car encore ne sont pas tous les forts délivrés ni acquittés. Vela ceux de Lourdes que messire Pierre Ernaulx de Béarn tient en garnison de par le roi d'Angleterre; et aussi la garnison de Bouteville que messire Jean de Grailly tient, qui fut fils au captal de Beus (Buch) de tout Foissois[1]. Et quoique pour le présent nous avons trèves au comte de Foix, il est crueux (cruel) et chaud chevalier; et ne pouvons savoir à quoi il pense; ni notre terre ne peut demeurer dégarnie. Et pour ces états que je vous remontre vous retournerez. Moult souvent orrez-vous nouvelles de moi et de vous. »

Bernard d'Armagnac s'accorda légèrement à cette ordonnance; et lui sembla bonne et bien avisée, et aussi il n'avoit pas trop grande affection de là aller. Encore à son département lui dit son frère Bernard: « Vous retournerez devers notre cousin Raymond de Touraine qui se tient ci en la comté de Venaisin, terre du pape, et la guerroye; et si a sa cousine épousée, la fille au prince d'Orange. Si lui priez de

(1) C'est-à-dire entièrement déçu au comte de Foix. J. A. B.

par moi et de par vous, car j'en suis prié du pape, que il s'ordonne à venir en ce voyage avecques moi et je le ferai mon compagnon en toutes choses, et le surattendrai en la cité de Gap séant entre les montagnes. » Bernard d'Armagnac répondit à son frère et lui dit que le message se feroit. Si se départirent les deux frères à cette parole sur les champs ensemble, à telle fin que oncques puis ne se virent. Le comte d'Armagnac prit le chemin des montagnes pour aller vers Gap et en la terre des Gavos, et son frère s'en vint au châtel de Boulogne où messire Raymond de Touraine se tenoit, lequel reçut son cousin moult liement. Messire Bernard d'Armagnac lui remontra toute l'affaire duquel il étoit chargé de par son frère, sagement et doucement, afin qu'il y eût plus grande inclination. Raymond de Touraine en répondit et dit ainsi: « Beau cousin, avant que votre frère soit entré trop avant en Lombardie et qu'il ait assiégé cité ni ville, il pourra bien avenir que je le suivrai. Mais encore est-il assez tôt pour moi et mes gens mettre au chemin. Si m'écrira mon cousin votre frère des nouvelles. Et contre ce mai [1] le suivrai, car là-dedans je pense bien à avoir fin de guerre à mon oncle ce pape d'Avignon et aux cardinaux qui ne me veulent faire nul droit, et me détiennent de force tout ce que mon oncle pape Grégoire me donna et ordonna. Ils me cuident lasser pour faire excommunier, mais non feront: ils prient chevaliers et écuyers, et les absolvent de

(1) Vers le mois de mai. J. A. B.

peine et de coulpe pour moi faire guerroyer, mais ils n'en ont nul talent. J'aurois plus de gens d'armes pour mille florins que ils n'auroient pour toutes absolutions que ils pourroient faire ni donner en sept ans. » — « Beau cousin, répondit Bernard, vous dites vérité; tenez votre propos, car je ne vous vueil autrement conseiller; et tout ainsi que vous m'avez répondu j'en écrirai à mon frère. » — « Dieu y ait part, répondit Raymond de Touraine. »

Ainsi furent-ils un jour ensemble au châtel de Boulogne, et puis au second jour Bernard d'Armagnac se départit et passa le Rhône au pont Saint-Esprit et retourna en Quercy et en Rouergue par les montagnes, et fit tant par ses journées qu'il vint là où il vouloit être et laissa son frère convenir de cette guerre encontre le seigneur de Milan; et avant qu'il se départît du pont Saint-Esprit, ainsi que ci-dessus est dit, il escripsi (écrivit) unes lettres au comte d'Armagnac son frère ès quelles étoit contenue toute la réponse telle que messire Raymond de Touraine avoit répondu. Et reçut les lettres le dit comte sur son chemin en allant vers la cité de Gap. Si les legy (lut) et quand il vit le contenu passa outre et n'en fit pas trop grand compte.

Nous parlerons du jeune comte Jean d'Armagnac [1] et conclurons tout son fait avant que nous entendions à proposer autre chose, et dirons ainsi,

(1) Jean III d'Armagnac. Sa sœur Béatrix avoit épousé Charles Visconti, fils de Bernabos. J. A. B.

que bonne amour et grand'affection que il avoit à conforter sa serour (sœur) et son serourge (beau frère), que le comte de Vertus qui se nommoit sire de Milan déshéritoit frauduleusement et sans nul titre de raison, le menoient joyeusement en la marche de Piémont en Lombardie. En cette armée et chevauchée que le comte d'Armagnac faisoit, avoit deux raisons moult belles qui toutes s'inclinoient à bien et à droiture. La première étoit que de ces routes et compagnies que il mettoit hors du royaume de France, ledit royaume en étoit grandement nettoyé et les pays assurés où tels manières de gens et de pillards avoient demeuré et conversé. La seconde raison étoit telle que pour aider sa sœur dont il avoit grand'pitié, de ce que on lui ôtoit, et à son mari, son héritage et dont ils devoient vivre et tenir leur état [1], et sur cette intention, en tout bien faisant, cette chevauchée étoit emprise; et disoient les compagnons des routes: « Chevauchons liement sur ces Lombards; nous avons bonne querelle et juste et bon capitaine, si en vaudra notre guerre grandement mieux et en sera plus belle. Et aussi nous allons au meilleur pays du monde, car Lombardie reçoit de tous côtés toute largesse de ce monde. Si sont Lombards de leur nature riches et couards; nous y ferons notre profit. Chacun de nous qui sommes capitaines retournerons si riches que nous

(1) Cette partie d'histoire est écrite avec autant de clarté que d'exactitude et de talent par Mr. Sismondi (Tome VII de ses Républiques Italiennes, de 1384 à 1395.) J. A. B.

n'aurons que faire jamais de guerroyer. » Ainsi devisoient les compagnons l'un à l'autre; et quand ils trouvoient une grasse marche, ils s'y tenoient et logeoient un temps pour mieux aider eux et leurs chevaux.

Pour ce temps dont je vous parle ce bon chevalier aventureux d'Angleterre messire Jean Haccoude (Hawkwood) se tenoit en la marche de Florence, et guerroyoit les Florentins pour la cause du pape Boniface qui se tenoit à Rome; car ils étoient grandement rebelles à ses ordonnances et mandements; et aussi étoient les Perusins [1]. Si s'avisa le comte d'Armagnac que si il pouvoit avoir en son aide le dit chevalier Anglois qui étoit moult vaillant homme et bien séant à ses besognes, sa guerre en seroit plus belle. Si escripsi (écrivit) entrues (pendant) que il se tenoit en la cité de Granido sur la frontière de Piémont [2] spéciales lettres à lui et lui signifia tout son état, et quelle cause le mouvoit de faire guerre au seigneur de Milan; lesquelles moult spécialement furent écrites, dictées et ordonnées toutes entières et scellées et tantôt envoyées et apportées par un homme prudent et qui bien en fit son devoir à messire Jean Haccoude (Hawkwood) qui se tenoit en la marche de Florence et avoit route (troupe) bien de deux mille combattants [3]. Il reçut

(1) Habitants de Perugia. J. A. B.

(2) Jean d'Armagnac entra en Italie au mois de juillet 1391. J. A. B.

(3) Suivant Mr. de Sismondi John Hawkwood avoit sous ses drapeaux 6, 600 cuirassiers, 1200 arbalêtriers et un gros corps d'infanterie, quand il s'étoit mis en marche vers Milan au mois de mai de cette année. J. A. B.

les lettres du roi et les lit ou fit lire, tout au long; et quand il eut bien entendu toute la substance de la matière, il fut tout réjoui et répondit que, sa guerre achevée, il n'entendroit jamais à autre chose, si seroit venu en la compagnie du comte d'Armagnac. L'écuyer qui les lettres avoit apportées et qui étoit homme d'honneur répondit et dit: « Sire, vous parlez bien et à point. Et votre bonne volonté, ainsi que présentement vous le me dites, veullez la récrire à monseigneur, si en sera mieux certifié. » — « Volontiers, répondit messire Jean Haccoude, et c'est raison, au cas que ma plaisance et volonté est de aller là. » Si escripsy (écrivit) le dit chevalier deux ou trois jours après, et les lettres écrites il bailla les à celui que le comte d'Armagnac avoit là envoyé. Si se mit le dit écuyer au retour et fit tant par ses journées, et par son exploit que il retourna arrière devers son seigneur, et le trouva en la marche de Pignerol, et avoit traités moult grands entre lui et le marquis de Saluces; et si devoit le dit marquis aller avecques lui pour faire sa guerre plus forte contre le comte de Vertus.

Des nouvelles que l'écuyer du comte d'Armagnac rapporta qui retournoit de messire Jean Haccoude, et des lettres et des paroles qui dedans étoient écrites fut grandement réjoui le comte d'Armagnac, et dit que en cette saison il feroit une forte guerre au seigneur de Milan, et telle que, si il plaisoit à Dieu, il le mettroit à raison ou il demeureroit en la peine.

Le comte d'Armagnac, à ce que vous pouvez en-

tendre et ouir, avoit très grand' affection de aider sa sœur, et à ce pitié le mouvoit. Quand ses gens d'armes eurent passé tous les détroits des montagnes, et ils se trouvèrent en ce bel et bon pays de Piémont vers Turin et là environ, si furent tous au large et commencèrent à courir et faire moult de desroys (désordres) aux villages qui ne pouvoient tenir contre eux; et s'en vint le comte d'Armagnac mettre le siége devant Aost en Piémont, et avoit intention de là attendre messire Jean Haccoude [1]. Pourvéances leur venoient de toutes parts et aussi les compagnons rançonnoient petits forts et châteaux à vivres, et leur étoient, tant que pour avoir pourvéances, le pays de Pignerol et la terre au marquis de Saluces et au marquis de Montferrat toutes ouvertes et appareillées, pour avoir vivres et choses nécessaires pour eux et pour leurs chevaux; et si leur en venoit grand' plante (quantité) du Dauphiné et de la comté de Savoie; et s'inclinoient moult de bonnes gens à bien faire à ce comte d'Armagnac, pour tant que ils sentoient et véoient que il avoit bonne querelle et juste, et que le comte de

(1) « Les ambassadeurs Florentins qui suivoient le comte d'Armagnac, dit Mr. de Sismondi (tome VII. p. 315) avoient ordre de le conduire sur la rive droite du Pò jusqu'au dessous de Pavie, de lui faire traverser le Pò, seulement après son confluent avec la rivière, et de rejoindre ainsi, en évitant tout combat jusqu'après cette réunion, l'armée d'Hawkwood qui l'attendoit dans l'état de Brescia Ce plan de campagne tracé par les Dix de la guerre de Florence auroit eu probablement un heureux succès sans le mépris profond qu'avoit pour les troupes Italiennes qui lui étoient opposées Jean d'Armagnac qui, à l'âge de 28 ans, avoit déjà remporté plusieurs victoires. » J. A. B.

Vertus avoit fait mourir son oncle messire Barnabo par envie et mauvaiseté, et pour remettre les seigneuries de Lombardie en une, et déshériter ses cousins germains ; dont plusieurs grands seigneurs, quoique point ne s'en mussent, avoient pitié.

Entretant (pendant) que le comte d'Armagnac tenoit son siége devant Aost en Piémont lui vinrent nouvelles de messire Jean Haccoude dont il fut tout réjoui; et disoient ces nouvelles certaines que les Florentins étoient venus à mercy au pape et aussi bien les Perusins; et devoit recevoir messire Jean Haccoude soixante mille florins pour lui et pour ses compagnons, et ces florins payés reçus et départis là où ils devroient aller, il se mettroit au chemin à atout (avec) cinq cents lances et mille brigands [1] de pied et viendroit toute la frontière de la rivière de Genèves (Gènes) et trouveroit, il et ses gens bien voie, voulsissent ou non ses ennemis, de venir là où le comte d'Armagnac étoit [2]. Ces nouvelles réjouirent grandement le comte d'Armagnac et toutes ses gens, car l'aide et le confort de messire Jean Haccoude (Hawkwood) leur étoit moult plaisant. Or fut examiné au conseil du comte d'Armagnac qu'il se départiroit de là où il et ses gens se tenoient et viendroient mettre le siége devant une bonne cité et grosse qui se appeloit Alexandrie, à l'entrée de Lombardie; et quand ils l'auroient prise

(1) Soldats cuirassés de brigandines. J. A. B.
(2) Voyez la note précédente. J. A. B.

ils s'en viendroient devant Vressiel (Verceil) qui est aussi bonne cité et belle.

Ainsi fut mis le siége du comte d'Armagnac et ses gens devant la cité d'Alexandrie qui sied en beau pays et plein au département de Piémont et à l'entrée de Lombardie, et le chemin pour aller sur la rivière de Gènes. Et avoient ses gens d'armes passé la rivière du Tesin, et se logèrent à leur aise et tout au large; car il y a beau pays et bon là environ. Messire Galéas, sire de Milan et comte de Vertus se tenoit en la cité de Pavie et oyoit tous les jours nouvelles du convenant de ses ennemis, mais d'une chose s'émerveilloit où le comte d'Armagnac pouvoit prendre la finance pour payer et assouvir tant de gens d'armes que il avoit mis en son pays, mais on lui disoit quand il en parloit à son conseil: « Sire, ce sont gens de routes (troupes) et de compagnies qui ne demandent que à gagner et chevaucher à l'aventure. Ils ont conversé un long temps au royaume de France, et pris forts et garnisons et pays où ils demeuroient et n'en pouvoit-on avoir nulle délivrance. Or est ainsi advenu que le duc de Berry et le Dauphin d'Auvergne auxquels ils portoient grand contraire et dommage, car ils se tenoient, malgréque cils(ceux-ci) en eussent, au meilleur et plus bel de leurs héritages et leur faisoient guerre, si ont traité et fait traiter devers eux le comte d'Armagnac pour tant que il s'offroit au roi de France et aux seigneurs dessus nommés à venir en ce pays pour vous faire guerre. Si les a mis hors des forts qu'ils tenoient par force d'argent qu'ils

ont eu, et parmi tant le roi de France et tous ceux qui cause avoient de eux guerroyer les ont absols (absous) et clamés quittes de tous leurs meffaits; mais par ordonnance, et convenance à leur département ils ont promis servir le comte d'Armagnac de leur pouvoir, en faisant sa guerre, et tout ce que conquérir pourront sera leur; ils ne demandent autres gages, et tel se nomme homme d'armes en cette compagnie et est à cinq ou six chevaux, qui iroit tout de pied en son pays et y seroit un pauvre homme. Pour ce s'aventurent-ils légèrement; si est une aventure très grande et un péril d'eux combattre, car la greignenr (majeure) partie sont tous hommes de fait; et le meilleur et le plus bon conseil que on vous puist (puisse) donner, c'est que vous fassiez bien garder vos cités et bonnes villes, car elles sont fortes et bien pourvues, et ils n'ont point d'artillerie ni d'atournements d'assauts dont on doive faire compte. Ils viendront bien aux barrières de vos villes lancer et escarmoucher et faire aucunes appertises d'armes, mais autre chose n'emporteront-ils ni autre dommage vous n'y aurez, ainsi que il appert; ils ont jà été en ce pays plus de deux mois [1], mais ils n'ont pris ni conquêté, tant seulement un petit fort. Si les laissez aller et venir sans eux combattre. Ils se tanneront (lasseront) et dégâteront en fin de guerre, mais (pourvu) que point ne soient combattus; et quand ils auront exillié (ravagé) tout le plat pays,

(1) Jean d'Armagnac était entré au mois de juillet en Italie, ainsi qu'on l'a vu plus haut. J. A. B.

ils n'auront de quoi vivre; si les conviendra retourner par famine, si autre fortune ou male aventure plus prochaine ne leur court sus. Et est bon que les gens d'armes que vous tenez et soudoyez en garnisons soient toujours trouvés ensemble, parquoi ils puissent aider et conforter l'un l'autre et conseiller, ainsi qu'il leur fait métier; et envoyez ès cités et châteaux, là où vos ennemis mettront et tiendront siége, parquoi les lieux dessus dits seront aidés et défendus, car les hommes manant (demeurant) ès cités et bonnes villes ne sont pas usés ni accoutumés de guerroyer aux assauts et défenses, ainsi comme sont gens d'armes, chevaliers et écuyers qui en sont faits et nourris. Si envoyez votre bachelerie dedans Alexandrie, vous y aurez double profit; votre cité en sera gardée et défendue aux assauts qu'ils feront, et si vous en aimeront vos gens mieux, quand ils verront que vous les aiderez et conforterez, et à tout ce faire vous êtes tenu, au cas que vous dominez sur eux et qu'ils vous payent rentes et cens, subsides et aides que vous prenez à la fois sur eux. Vos ennemis ne peuvent être si forts sur les champs devant la cité d'Alexandrie que ils la puissent toute enclorre et environner, tant que gens d'armes là envoyés de par vous ne puissent bien entrer en la ville. Et quand ceux d'Alexandrie se trouveront et verront rafraîchis de vos gens d'armes, ils en seront de meilleur courage et en plus grand amour devers vous, et ôteront de leurs cœurs et opinions, aucuns ou tous, traités sinistres qu'il pourroient avoir envers vos ennemis. »

A ce conseil que on lui donna s'accorda le sire de Milan, et furent tantôt et sans délai remis ensemble chevaliers et écuyers et toutes gens d'armes, qui se tenoient à lui et à ses gages, et se trouvèrent bien cinq cents lances quand ils se furent tous rassemblés. Si en fut chef gouverneur et meneur un ancien chevalier, qui s'appeloit messire Jaqueme de la Verme [1], bien usé et accoutumé d'armes; et chevauchèrent à la couverte le pays, et s'en vinrent bouter sur le soir en Alexandrie. Et jà étoient retraits en leurs logis toutes gens d'armes, qui ce jour avoient assailli et escarmouché à la bataille, car ils ne pouvoient ni vouloient point être oiseux.

De la venue messire Jaqueme de la Verme et de ses compagnons d'armes furent réjouis grandement ceux de la cité d'Alexandrie, et à bonne cause, car pour ce que le comte d'Armagnac ne cuidoit et n'avoit vu dedans nulles gens d'armes, par trois jours tous entiers continuellement avoient été les assauts et les envayes (attaques) aux barrières, et si bien s'étoient défendus ce tant petit de gens qui dedans étoient, que les Armagnacs n'y avoient rien conquêté. Quand messire Jaqueme de la Verme fut atout (avec) sa route sur le soir venu et entré en la cité d'Alexandrie, et il se fut trait à l'hôtel, et toutes ses gens aussi, par l'ordonnance de ceux qui les devoient loger, et il se fut un petit rafraîchi, voire

(1) Jacques del Verme alla s'enfermer dans Alexandrie avec 2. 000 lances et 4, 000 fantassins. (Sismondi, Tome VII. p. 315.) J. A. B.

est que ceux, qui avoient la ville à garder et gouverner, le vinrent tantôt voir et festoyer pour sa venue à son hôtel. Adonc il leur demanda de l'état de la ville et la manière et convenant de leurs ennemis pour avoir conseil et avis sur ce. Les plus sages et mieux parlants répondirent et dirent : « Sire, de ce que le comte d'Armagnac a été ci-devant, nous avons eu aux barrières tous les jours l'assaut et escarmouche. » — « Or c'est bien, répondit le chevalier, demain au jour, s'il plaît à Dieu, nous verrons comment ils se portent ni quelle chose ils voudront faire. Ils ne savent point ma venue, si ferai une secrète issue et embûche sur eux. » — « Ha ! sire, répondirent ceux qui parloient; il vous faudra bien garder quelle chose vous voudrez faire ni emprendre, car ils sont bien seize mille chevaux ou plus. Et si ils vous tenoient à la découverte sur les champs, sans bataille, par l'effort de leurs chevaux, ils feroient si grand' pouldrerie (poussière) sur vous et sur vos gens que de vous-mêmes vous seriez tous déconfits. »

Répondit le chevalier : « Or atant, paix ! je verrai demain comment la besogne se portera. Il nous faut faire aucun exploit d'armes, puisque nous sommes ci venus. »

Ainsi cessèrent leurs paroles, et retourna chacun à son hôtel, et le chevalier signifia tout secrètement que à lendemain il vouloit issir d'Alexandrie et aller en embûche sur les champs et que chacun fût appareillé.

Quand ce vint à lendemain messire Jaqueme de

la Verme [1] s'arma et appareilla et fit armer tous les compagnons; et issirent tous hors par une porte à la couverte sur les champs, à l'opposite de l'ost; et s'en allèrent-ils, en environ trois cents, en sus de la ville bien demi-lieue; et se boutèrent en une vallée où point on ne les véoit; et en fit demeurer deux cents à la barrière et leur dit: « Si nos ennemis viennent escarmoucher, si vous défendez faintement (foiblement) et vous faites, tout en reculant et défendant, amener jusques-là où nous serons. » Ils répondirent: « Volontiers. »

Ce jour fit moult bel et moult chaud: le comte d'Armagnac, qui étoit jeune et entreprenant et de grand' volonté, quand il eut ouï sa messe en son pavillon et bu un coup, demanda ses armes et s'arma tout au clair et à l'étroit et de toutes pièces, et fit son pennon développer tant seulement et prit son glaive et dit: « Allons voir la ville et escarmoucher. Nous retournerons au dîner. » Et quand il se départit, il n'emmena point avecques lui cent hommes. Il n'en fit compte, car il ne cuidoit avoir à faire à nully (personne); et s'en vinrent, il et ses gens, tout le pas devant les barrières. Vérité est que petit à petit le suivoient gens d'armes, et les plusieurs n'en faisoient compte et disoient: « A quoi faire nous armerions-nous et travaillerions-nous? Quand nous avons été aux barrières, nous ne savions à qui parler. » Ainsi se tenoient-ils tous cois, et entendoient à eux loger, à boire ou à manger ou à faire

(1) Jacques del Verme. J. A. B.

autres wiseuses [1]; et le comte d'Armagnac s'en vint à (avec) toute sa compagnie escarmoucher devant les barrières; et commencèrent à escarmoucher et à jeter l'un à l'autre, ainsi que gens d'armes font ce métier. Guères ne firent en cet état les défendants, quand ils commencèrent à reculer ainsi que dit leur avoit été, petit à petit; et tant allèrent que ils se trouvèrent sur l'embûche. Quand messire Jaqueme de la Verme vit ses gens et ses ennemis approcher, si découvrit son embûche, et saillit tantôt hors. Là furent environnés et fort recueillis aux pointes des glaives (lances) les Armagnacs et aussi vaillamment se défendirent; et toujours leur venoient gens petit à petit. Là eut fait mainte appertise d'armes et bouté et reculé maint homme d'armes. Ce fut le jour saint Jacques et Saint Christophe; et descendoit si grand' chaleur du ciel que proprement il étoit avis à ceux qui étoient en leurs armures qu'ils fussent en un four, tant étoit l'air chaud et sans vent. Et à peine les plus légers et les plus jeunes n'avoient nulle puissance de faire grand' planté (quantité) d'armes; et ce qui aidoit au seigneur de Milan, ils étoient bien trois contre un. La poudrière et la fumière qui sailloit hors de la terre et de leurs haleines les ensonnioit (gênoit) grandement. Et perdoient la vue de l'un l'autre et plus ceux du comte d'Armagnac que leurs adversaires.

Là advint au dit comte une trop dure aventure d'armes, car il fut si oppressé de chaud et si atteint

(1) Choses oiseuses. J. A. B.

que il ne se pouvoit aider, et chéy (tomba) en très grand' foiblesse, et se bouta sur une aile hors de la bataille; ni nul n'entendoit à lui, ni ami ni ennemi. Et trouva assez près de là en un aulnaie un petit ruissel d'eau courant qui venoit hors de cet aulnaie. Il sentit l'eau au pied ainoiçs (avant) que il la vît, et lui fut avis proprement qu'il fût en paradis, et s'assit tout seul sur ce ruissel sans ce que nul l'empêchât. Quand il fut assis à grand' peine, il ôta son bassinet et demeura à nue tête couverte d'une coiffe de toile, et puis s'abaissa et se plongea son visage en l'eau et commença à boire et à reboire tant que il en valut pis, car en buvant cette eau froide, la grand'chaleur qu'il avoit ne le laissoit saouler, et tant en but et à tel outrage que le sang du corps lui refroidit, et commença fort à entrer en foiblesse de popelesie (apoplexie) et à perdre la force de ses membres et le mouvement de la parole, ni ses gens ne savoient qu'il étoit devenu. Et jà en avoit grand nombre de pris et de créantés (rendus) qui se tenoient tous cois, ni plus ne se combattoient.

En ce parti que je vous dis du comte d'Armagnac le trouva en sus des autres un écuyer soudoyer au seigneur de Milan; et quand il le vit en ce parti, il eut grand' merveille qui c'étoit. Bien véoit qu'il étoit chevalier et homme d'honneur. Si lui demanda l'écuyer: « Qui êtes-vous? Rendez-vous. Vous êtes mon prisonnier. » Le comte entendit bien la parole, mais parler ne put, car il avoit jà sa langue si morte et le palais si clos qu'il ne faisoit

mais que balbutier. Mais il lui tendit la main et fit signe qu'il se rendoit. Il le voulut faire lever, mais il ne pouvoit. Si demeura tout coi de-lez (près) lui. Et les autres entendoient à combattre, et y eut faite mainte appertise d'armes.

Quand messire Jaqueme de la Verme, qui fut sage chevalier et percevant, vit que la journée se portoit bien pour eux et que ils avoient mort et pris grand nombre de leurs ennemis et que ses gens se commençoient à fouler (fatiguer) et à lasser, et les Armagnacs à venir et multiplier tous frais et nouveaux et à charger de faix ses gens, si se mit à la retraite devers Alexandrie tout sagement, en escarmonchant et défendant, et l'écuyer, qui l'aventure avoit eue de trouver le comte d'Armagnac en l'état que je vous dis, ne le voulut pas laisser derrière, car il lui sembloit bien homme d'honneur; et pria à ses compagnons que ils lui voulsissent aider à porter et mener à sauveté en la ville, et de ce que il en auroit de rançon, il leur en départiroit bien et largement. Ceux qui priés et requis en furent le firent et lui aidèrent à porter et mener; et à quelque peine que ce fût, ils l'emportèrent en la cité et le mirent chez son maître; et fut le comte désarmé et dévêtu et mis sur un lit. Messire Jaqueme de la Verme et tous les compagnons rentrèrent ès barrière et ès portes qui furent tantôt refermées. Et avoient moult de prisonniers: si se trairent à leurs hôtels et se désarmèrent et rafraîchirent et aisèrent de ce qu'ils eurent; et pareillement les Armagnacs, qui à la bataille avoient été, retournèrent et se dé-

sarmèrent et rafraîchirent et aisèrent. Et quand les nouvelles vinrent en l'ost que nul ne savoit à dire que le comte d'Armagnac étoit devenu, car point n'étoit retourné, si furent tous ébahis et ne savoient que dire ni que penser; et vinrent plusieurs où la bataille avoit été, cercièrent (cherchèrent) les morts et la place là environ, et point ne le trouvèrent. Si retournèrent en l'ost ainsi que gens tous ébahis.

L'écuyer, qui fiancé avoit le comte d'Armagnac, avoit grand désir de savoir quel homme il tenoit, et s'en vint à un écuyer d'honneur Gascon qui prisonnier étoit et reçu sur sa foi, et lui pria, et à son maître aussi, que ils voulsissent aller avecques lui en son hôtel. L'écuyer Lombard mena l'écuyer François en une chambre et sur le lit du comte d'Armagnac qui trop fort se plaignoit, et fit avoir grand'lumière pour le mieux aviser, et lui demanda: « Dites-moi, mon ami, connoissez vous cet homme?» L'écuyer s'abaissa et regarda au viaire (visage) le comte d'Armagnac et tantôt le connut et dit: « Oil, je le dois bien connoître, c'est notre capitaine, monseigneur le comte d'Armagnac. » De cette parole fut l'écuyer Lombard tout réjoui, quand il sçut qu'il avoit à prisonnier le comte d'Armagnac et dit ainsi: « Or parlez à lui, je n'en puis plus traire parole. »

Adonc lui conta-t-il là où il l'avoit trouvé et comment. L'écuyer François voulut mettre en parole le comte d'Armagnac, mais il étoit jà si passé de mal qu'il n'entendoit à chose que on lui demandât ni dît. Si dit son maître: « Allons, allons, laissons-le

reposer. » Si le laissèrent en cet état; et cette propre nuit mourut le comte d'Armagnac par la manière que je vous recorde [1].

Quand ce vint à lendemain matin et les nouvelles furent venues et publiées que le comte d'Armagnac étoit mort en Alexandrie sur son lit, si ne voulut pas messire Jaqueme de la Verme que sa mort fut scellée (cachée), mais le fit savoir et publier en l'ost par leurs gens mêmes que ils tenoient prisonniers, pour voir et savoir comment ses gens se maintiendroient. Ils furent si ébahis en tout l'ost et si déconfits que ils le montrèrent, car ils n'avoient nul capitaine à qui ils pussent retraire, ni qui fût chef de la guerre, car ce n'étoient que gens de routes et de compagnies; et dirent entre eux: « Sauvons-nous, et mettons au retour; car nous avons perdu la saison. »

Tantôt fut sçu en la cité d'Alexandrie que les Armagnacs se déconfisoient d'eux-mêmes et n'avoient nul capitaine. Si fit tantôt armer tout homme et issir hors à cheval et à pied et venir sur l'ost en écriant: « Pavie au seigneur de Milan! » Oncques homme des Armagnacs ne se mit à défense, mais se laissèrent prendre et occire ainsi que méchantes gens, et fut le butin et le conquêt moult grand pour les compagnons qui étoient venus avecques messire

(1) Le récit de la mort du comte d'Armagnac, ainsi que le donne ici Froissart, est beaucoup plus probable que celui de tous les autres historiens. Jean Galeas fut généralement accusé de l'avoir fait empoisonner, crime qui eût peu étonné en lui. Mais les circonstances de cette mort sont rapportées ici d'une manière si naturelle qu'on ne peut refuser d'y croire. J. A. B.

Jaqueme de la Verme, et avoient tel effroi et tel hideur (peur) ces méchants gens que ils se rendoient à leurs ennemis sans défense nulle, et jetoient aval leurs armures, et étoient ramenés en Alexandrie par monts, et les chassoient devant eux les Allemands et les soudoyers, ainsi que on chasse proie de bêtes qui sont cueillies devant une forteresse.

Or regardez et considérez la grande infortunité et pauvre aventure du comte d'Armagnac et de ses gens, et comment pour bien faire, selon l'intention de lui, il lui tourna à grand mal, quand il fut là mort si méchamment; et si il eut encore attendu cinq jours tant seulement, messire Jean Hacconde (Hawkwood) fût venu et descendu en l'ost à cinq cents lances et à mille brigands de pied; par lequel Hacconde moult de beaux faits d'armes et de recouvrances se fussent faites; et tout se dérompit et perdit par pauvre aventure.

Vous devez et pouvez croire et savoir que quand le duc de Milan sçut la vérité de la besogne et que ses ennemis, desquels il se doutoit grandement, étoient morts, pris et déconfits et mis en chasse, et proprement le comte d'Armagnac étoit mort, si en fut réjoui grandement, et en aima et prisa en son cœur trop fort son chevalier messire Jaqueme de la Verme, par lequel emprise et bonne aventure la besogne étoit achevée. Si l'ordonna et institua depuis souverain dessus toute sa chevalerie et le fit maître et régent de son souverain conseil. Le duc de Milan avisa sur les prisonniers quelle chose il en feroit: si en voulut délivrer son pays; et leur fit telle grâce et courtoisie

que aux gentils hommes fit rendre et donner à un chacun un cheval et à tout homme un florin et parmi tant quittes de leurs prisons et de leurs maîtres qui pris les avoient. Mais à leur département il leur fit jurer et convenancer (promettre) que jamais à l'encontre de lui ne s'armeroient. Si issirent ces gens déconfits de Lombardie et de Piémont et entrèrent en la comté de Savoie et au dauphiné de Vienne, et eurent tant de pauvretés que merveilles, car on ne les vouloit recueillir en nulle bonne ville fermée et clooit (fermoit) on villes, châteaux et cités à l'encontre de eux. Chacun eut tantôt dépendu son florin: si les convenoit pourchasser, si ils vouloient vivre ou cheoir en grand danger; aucunes gens en avoient pitié, si leur faisoient aumône et charité, et les autres non, mais les moquoient et vitupéroient et leur disoient honteusement: « Allez, allez querre votre comte d'Armagnac, qui s'est tué et crevé à boire fontaine devant Alexandrie. » Encore fut le meschef trop grand pour eux, quand ils vinrent sur les rivières de Rhône et de Saône, car ils cuidèrent passer légèrement pour rentrer au royaume de France, mais non firent: commandé et défendu étoit de par le roi que tous passages leur fussent clos; si chéirent en grand danger, péril et toute pauvreté, ni oncques depuis ne se purent rejoindre ni remettre ensemble. Ainsi se dérompit et gâta l'armée du jeune comte d'Armagnac et demeura sa sœur en ce dur parti, comme elle étoit au-devant. Le duc de Milan renvoya par un évêque de son pays et par les prochains que le comte d'Armagnac eut par de-là

à la journée qu'il fut pris, le corps du dit comte en un sarcueil (cercueil) bien embaumé à son frère messire Bernard d'Armagnac, qui fut moult courroucé de ces nouvelles et à bonne cause, mais tant que pour lors il n'en pouvoit autre chose faire. Si fut le dit comte enseveli en l'église cathédrale de Rhodez et là gît.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment messire Thomas de Percy fut au royaume de France envoyé de par le roi Richard d'Angleterre, lequel roi, si comme il montroit et montra depuis, avoit grand' affection que ferme paix fût entre France et Angleterre; et avoit par spécial cil (celui-ci) deux de ses oncles concordant grandement à toutes ses volontés, c'étoient le duc Jean de Lancastre et le duc Aymond d'York; mais son autre oncle leur frère, messire Thomas duc de Glocestre, comte d'Excesses (Essex) et de Buck [1] et connétable d'Angleterre ne s'y concordoit, ni vouloit concorder nullement, et disoit bien secrètement que jà ne s'accorderoit à ce que paix fût entre les François et eux, comment que on traitât et parlementât, si ce n'étoit à leur honneur, et que toutes les terres, cités, villes, châteaux et seigneuries, qui données avoient été au roi d'Angleterre et à ses hoirs héréditablement, lesquelles frauduleusement et sans nul titre de raison les François avoient repris, et avec ce toute la somme de quatorze cents mille francs, qui demeurés étoient

(1) Buckingham. J. A. B.

derrière à payer, quand les François relevèrent la guerre, ne leur étoient rendus, baillés et délivrés.

De cette opinion étoient plusieurs barons d'Angleterre et par spécial le comte d'Arundel; et disoit que jusques à mort il n'istroit (sortiroit) de cette opinion: et les aucuns autres barons d'Angleterre, qui bien disoient que le duc de Glocestre avoit droit et raison de soutenir ce propos, s'en dissimuloient couvertement, pourtant (attendu) que ils véoient que le roi d'Angleterre, de cœur et affection, s'y inclinoit si grandement. Aussi s'inclinoient à la guerre pauvres chevaliers et écuyers et archers d'Angleterre, qui avoient appris les aises, et soutenoient leur état sur la guerre. Or considérez comment paix, amour et concorde pouvoient être ni devenir, ni par quel moyen entre ces parties, car les François mettoient en leurs traités avoir Calais abattu et tenir en leurs seigneuries Guynes, Ham, Melk, et Oye, et toutes les terres de Fretun et des dépendances de Guynes jusques au fil de l'eau de Gravelines. Voire (vrai) est que le roi de France et ceux auxquels il en appartenoit à parler vouloient bien rendre au roi d'Angleterre et à ses hoirs autant de terre ou plus, venant et retournant en profit pris en Aquitaine, comme les villes, les châteaux et les terres dessus nommées valoient par an à la couronne d'Angleterre; et contre tel article arguoit trop fort le duc de Glocestre et disoit ainsi: « Les François nous veulent payer du nôtre. Jà savent-ils, et nous l'avons par chartre scellée du roi Jean et de tous ses enfants, que toute Aquitaine nous fut baillée

et délivrée sans ressort; et ce que ils en ont depuis fait et repris, ce a été par fraude et mauvais engin; et ne tendent nuit et jour à autre chose que ils nous puissent decevoir. Car si Calais et les terres qu'ils demandent leur étoient rendues, ils seroient seigneurs de toutes les frontières sur mer et iroient toutes nos conquêtes à néant; ni jà à la paix tant que je vive je ne m'accorderai. »

CHAPITRE XXI.

De messire Pierre de Craon et comment il enchéy en l'indignation du roi de France et du duc de Touraine son frère et depuis fut recueilli du duc de Bretagne.

En ce temps dont je parle étoit trop grandement bien un chevalier de France de la nation d'Anjou et de Bretagne et moult gentil homme et de noble extraction, lequel chevalier on nommoit messire Pierre de Craon, du duc de Touraine. Et par lui étoit tout fait, et sans lui n'étoit rien fait devers le duc. Celui chevalier tenoit grand état de-lez (près) le duc et aussi grand l'avoit-il tenu lez (près) le duc d'Anjou, qui s'étoit écrit roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem; et avoit finance grande sans nombre; et couroit esclandre sur lui et commune renommée parmi le royaume de France, et aussi en autres terres

et pays, qu'il avoit dérobé le duc d'Anjou; pour laquelle renommée et doute le dit messire Pierre de Craon s'étoit absenté du jeune roi de Sicile et de la reine sa mère, qui femme avoit été au duc d'Anjou et ne se véoit point volontiers en leur présence. Néanmoins tant avoit-il fait que du roi de France et du duc de Touraine il étoit très bien. Or savez-vous que messire Olivier de Clisson, pour ces jours connétable de France, d'autre part étoit aussi moult bien du roi de France et du duc de Touraine son frère, et cil l'avoit acquis par les beaux et bons services, que il leur avoit fait en armes, tant à eux ès besognes de France et ailleurs, comme au roi Charles leur père; et si savez que la fille à messire Olivier de Clisson avoit à mari Jean de Bretagne, frère germain à la reine de Jérusalem. Messire Olivier de Clisson, pourtant principalement que il s'étoit allié de ce mariage à Jean de Bretagne, étoit si mal au duc qu'il le héoit à mort et le tenoit pour son ennemi couvertement, et Jean de Bretagne, aussi; et se repentoit trop le duc que quand il eut en son dangier (pouvoir) dedans le châtel de l'Ermine messire Olivier de Clisson, qu'il ne le fît mourir. Cil (ce) messire Pierre de Craon étoit tant bien du duc de Bretagne comme il vouloit, car il étoit son cousin et eût, au temps qu'il étoit si prochain du roi et du duc de Touraine, volontiers troublé par aucune incidence, s'il pût, le connétable devers le roi et le duc de Touraine. Ainsi les envies, qui toujours couvertement ont régné en France, se couvroient et dissimuloient tant qu'elles vinrent à mauvaise conclusion.

Le connétable de France avoit toujours été trouvé si loyal chevalier en tous ses faits envers la couronne de France que tous l'aimoient, réservé le duc de Bourgogne; cil l'avoit grandement contre courage (cœur); et la haine parfaite venoit de par la duchesse de Bourgogne sa femme, laquelle étoit et fut dame de haut courage, et ne pouvoit aimer ce connétable de France, car le duc de Bretagne lui étoit trop prochain de lignage; et tout ce que son père le comte de Flandre avoit aimé elle aimoit, et qu'il avoit haï elle haïssoit, et de cette condition fut-elle.

Cil messire Pierre de Craon, qui pour lors se tenoit en la cour de France, et le plus de-lez (près) le duc de Touraine, escripsoit (écrivoit) souvent de son état et de ses besognes amoureusement et secrètement devers le duc de Bretagne et le duc vers lui. La forme ni substance de leurs rescriptions ne puis-je pas savoir. Mais toutefois, je, Jean Froissart, auteur de cette histoire, une fois que j'étois à Paris, et en ce temps que un grand meschef fut près avenu par nuit sur le corps messire Olivier de Clisson, connétable de France, et par l'outrageuse et merveilleuse emprise de messire Pierre de Craon, si comme je vous recorderai et éclaircirai avant en l'histoire, quand temps et lieu sera de parler, pour ce que je véois les choses obscures et en grand trouble et moult bien taillées de mal aller, mis grand' peine à ce que je pusse savoir l'introduction de cette matière, et pourquoi messire Pierre de Craon étoit et avoit soudainement été éloigné de

la grâce, amour et faveur du roi de France et du duc de Touraine. Tant enquis et demandai à ceux qui en cuidoient et devoient savoir aucune chose, que on me dit la vérité de l'œuvre, si comme fame et renommée couroit; et premièrement la haine vint du duc de Touraine au dit messire Pierre de Craon par sa coulpe, car il révéla ou dut révéler les secrets du dit duc de Touraine à madame de Touraine; et si il fit ce, il forfit grandement.

Le duc de Touraine avoit pour lors tellement à grâce messire Pierre de Craon que il le tenoit pour son compagnon, et le vêtoit pareillement de ses draps, et le menoit partout où il alloit, et lui découvroit ses secrets. Cil duc de Touraine pour lors étoit jeune et amoureux, et volontiers véoit dames et damoiselles, et se jouoit et ébattoit entre elles, et par spécial, si comme il me fut dit, il aimoit très ardemment une belle dame de Paris, jeune et frisque (leste). Ses amours furent sçues et ses secrets révélés, tant que la besogne tourna à grand' déplaisance pour le dit duc; et n'en sçut le dit duc de la révélation qui proprement inculper, fors messire Pierre de Craon; car il, de tous ses secrets, s'étoit découvert à lui, et l'avoit mené secrètement avec lui là où il avoit parlé à la jeune dame. Le duc, qui fort aimoit la dame, lui devoit avoir promis mille couronnes d'or, mais (pourvu) que il en pût avoir sa volonté. La dame les avoit refusées, et disoit que elle n'aimoit pas le duc pour son or ni pour son argent, fors par bonne amour qui à ce l'avoit inclinée; et que Dieu mercy pour or ni pour argent elle ne vendroit son

honneur. Toutes ces paroles, ces secrets et ces promesses furent sçues de la duchesse de Touraine, laquelle manda tantôt la jeune dame et la fit venir en sa chambre. Quand elle fut venue elle la nomma par son nom et lui dit moult ireusement (en colère): « Comment! Me voulez faire tort de monseigneur? » La jeune dame fut ébahie et lui répondit tout en pleurant: « Nennil, madame, si Dieu plaît; je ne vueil, ni je ne l'oserois penser. » Donc reprit la duchesse la parole et dit: « Il est ainsi, car j'en suis tout informée, que monseigneur vous aime et que vous l'aimez aussi; et ont les besognes allé si avant que, en tel lieu, il vous promit mille couronnes d'or, mais que il pût avoir sa volonté de vous. Vous les refusâtes. De ce fûtes-vous sage. Et pour cette fois je le vous pardonne; mais je vous défends, si cher que vous aimez votre vie, que à monseigneur vous n'ayez plus de parlement, mais donnez lui congé. »

La dame qui se véoit accusée de vérité et en danger, répondit et dit: « Certes, madame, je m'en délivrerai le plus tôt que je pourrai; et ferai tant que jamais n'en orrez nouvelles qui vous déplaisent. Sur cet état la duchesse lui donna congé, et elle retourna en son hôtel.

Or avint que le duc de Touraine, qui de tout ce rien ne savoit, et qui ardemment aimoit cette dame, se mit en lieu où la dame étoit. Quand elle le vit, si le fuit et ne lui fit nul semblant d'amour, mais tout au contraire de ce qu'elle avoit fait autrefois; car elle n'osa, et aussi elle l'avoit juré et promis à la du-

chesse de Touraine. Quand le duc vit la contenance d'elle, si fut tout pensif et voulut savoir à quelle fin elle se maintenoit ainsi. La jeune dame lui dit tout en pleurant: « Monseigneur, ou vous avez révélé les secrets de la promesse que vous me fites une fois à madame de Touraine, ou autres pour vous. Regardez en vous-même à qui vous vous en êtes découvert, car de madame de Touraine, et non d'autrui, j'en ai été en grand danger, et lui ai juré et promis, réservé cette fois-ci, je n'aurai jamais parlement à vous dont elle puisse entrer en jalousie. » Quand le duc ouït ces paroles, si lui furent trop dures et trop obscures à la plaisance, et dit: « Ma belle dame, je vous jure par ma foi, avant que j'eusse ce dit à la duchesse, j'aimerois plus cher à perdre cent mille francs; et puisque vous l'avez juré, tenez votre parole, car, quoique il me coûte, j'en saurai le fond et qui peut avoir révélé nos secrets. »

Sur cet état se départit le duc de Touraine de la jeune dame, et la laissa en paix; et pour l'heure n'en fit nul semblant. Mais, comme froid et attrempé (modéré) de manières, se souffrit, et pour ce n'en pensa-t-il point moins: et vint ce soir de-lez (près) madame de Touraine sa femme et soupa, et lui montra plus grand semblant d'amour que point au-devant n'eût fait; et tant fit, par douces paroles et traitables, que la duchesse lui découvrit ces secrets et lui dit comment elle le savoit par messire Pierre de Craon. Le duc de Touraine pour l'heure tourna tout en revel (gaieté) et n'en parla point moult. Cette nuit passa. Au lendemain, sur le point de neuf

heures, il monta à cheval et se départit de Saint Pol et s'en vint au Louvre où il trouva son frère le roi qui devoit ouïr sa messe. Le roi le recueillit doucement, car moult l'aimoit; et s'aperçut le roi aux manières que le duc faisoit qu'il étoit moult courroucé. Si lui demanda: « Ha! beau frère, quelle chose vous faut? Vous montrez être troublé. » — « Monseigneur, dit-il, il y a bien cause que je le sois. » — « Pourquoi? dit le roi, nous le voulons savoir. »

Le duc, qui rien ne lui voulut céler, lui conta tout mot à mot la besogne, en soi plaignant amèrement de messire Pierre de Craon et dit: « Monseigneur, par la foi que je vous dois, si ce n'étoit pour l'honneur de moi, de tant l'ai-je bien enchargé je le ferois occire. » — « Non ferez, dit le roi, mais nous lui ferons dire par nos plus spéciaux que il vide notre hôtel, et que de son service n'avons-nous plus que faire et aussi vous le ferez départir du vôtre. » — « C'est bien notre entente (intention), répondit le duc de Touraine. » Et se contenta assez de cette réponse.

Ce propre jour fut dit à messire Pierre de Craon de par le seigneur de la Rivière et messire Jean le Mercier, venant de la bouche du roi, que on n'avoit plus que faire en l'hôtel du roi de son service, et que il quist (cherchât) ailleurs son mieux. Pareillement messire Jean de Beuil et le sire d'Erbaus sénéchal de Touraine lui dirent ainsi. Quand messire Pierre de Craon se vit ainsi licencié, si fut tout honteux, et prit ce en grand' félonnie et dépit; et ne savoit aviser ni imaginer pourquoi c'étoit, car on ne

lui avoit point déclaré. Vérité est qu'il voulut venir en la présence du roi et du duc de Touraine demander en quelle manière il les pouvoit avoir courroucés, mais de rechef il lui fut dit que le roi ni le duc ne vouloient ouïr nulles de ses paroles. Quand il vit que on l'avoit ainsi adossé, il ordonna ses besognes, et se départit de Paris tout mélancolieux (triste), et s'en vint en Anjou, en un sien châtel que on dit Sablé, et là se tint une espace; et moult lui ennuyoit, car il se véoit eslongnié (éloigné) et chassé de l'hôtel de France, de l'hôtel de Touraine et de l'hôtel de la reine de Naples et de Jérusalem. Si s'avisa, puisque ces trois hôtels lui étoient clos, que il se trairoit devers le duc de Bretagne, son cousin, et lui conteroit et remontreroit toutes ses aventures. Si comme il le proposa il le fit, et s'en vint en Bretagne, et trouva le duc à Vannes qui lui fit bonne chère et qui jà étoit informé de la plus grand'partie de ses besognes; et de rechef lui conta de mot à mot toute l'affaire, et comment on l'avoit mené. Quand le duc de Bretagne l'eut ouï deviser et parler, il lui répondit et dit: « Beau cousin, confortez-vous, car tout ce vous a brassé Clisson. »

Cette racine et fondation de haine multiplia puis trop grandement, si comme vous orrez recorder avant en l'histoire. Messire Pierre de Craon demeura près le duc de Bretagne. On l'oublia en France; car le connétable, messire Olivier de Clisson, et le conseil du roi lui étoient tous contraires. Encore ne savoit-on gré au duc de Bretagne de ce que il l'avoit appelé et retenu de-lez (près) lui. Mais le

duc dessus nommé, à bon gré ou à malgré, du conseil du roi n'accomptoit que un trop petit, et faisoit toujours pourvoir ses villes, ses cités et châteaux grandement et grossement, et montroit qu'il avoit aussi cher la guerre que la paix. Tout ce que il faisoit étoit bien sçu en France et au conseil du roi; et le tenoient ceux qui prochains étoient du roi pour orgueilleux et présomptueux, et le menaçoient fort. Celui duc de leurs menaces ne faisoit compte, et disoit et promettoit, et les apparences on en véoit, que il feroit au comte de Penitreuve (Penthièvre) guerre et à tous ses aidants, et sur forme de juste querelle, et disoit: « Ce comte de Penitreuve (Penthièvre) notre cousin s'écrit et nomme Jean de Bretagne et porte les armes des Bretagne, aussi bien comme s'il en fût héritier. Nous voulons bien que il se nomme Jean, car c'est son nom, comte de Penthièvre, mais nous voulons que il mette jus les hermines, et s'écrive Jean de Blois ou de Châtillon et nulles autres. Et si il ne le fait, nous lui ferons faire; et lui touldrons (enleverons) sa terre, car il la tient en foi et hommage de nous; et aussi à l'héritage de Bretagne il n'a que faire jamais de penser que il lui retourne, car nous avons fils et fille qui seront nos héritiers; si se voyse (aille) pourchasser ailleurs, car à notre héritage a-t-il failli. »

Ainsi se devisoit à la fois le duc de Bretagne à messire Pierre de Craon, lequel ne lui contredisoit nulles de ses volontés, mais lui augmentoit avant, et tout pour la grand' haine qu'il avoit au seigneur de Clisson et à ceux du conseil du roi de France.

Nous nous souffrirons à parler de cette matière et parlerons d'une autre moult piteuse, voire pour le comte Guy de Blois, lequel en cette histoire et ailleurs je nomme et ai nommé seigneur et maître.

CHAPITRE XXII.

De la mort du jeune comte Louis de Chatillon, fils au comte Guy de Blois.

Vous savez, et vérité est, si comme contenu est en notre histoire, ci arrière bien avant, comment j'ai parlé de l'alliance et mariage de Louis de Châtillon, fils au comte de Blois et de mademoiselle Marie fille au duc Jean de Berry. A ordonner et confirmer le mariage, le duc de Berry y fut trop grandement pour lui et pour sa fille; car elle fut douée et assignée sur toute la comté de Blois de cinq mille livres, monnoie de France, qui valent bien six mille francs à prendre les florins, si Louis de Blois alloit de vie à trépas devant sa femme, si nettement en la comté de Blois que toute la terre seroit ensonniée (chargée) du payer. Or avint, environ la Saint Jean-Baptiste, que on compta pour lors en l'an de grâce de notre Seigneur mil trois cent quatre vingt et onze, que l'enfant que je nomme Louis de Blois, fils au comte Guy, se départit de son père, et du châtel des Montis séant en Blois, pour venir en Hainaut voir sa dame de mère et sa femme. Quand il fut venu à

Beaumont en Hainaut, il n'y séjourna guères longuement que fièvres et maladie l'aherdirent (arrêtèrent), car il avoit chevauché grandes journées et par trop chaud temps; et fut mal gardé, car l'enfant étoit tendre, mol, et jeune sur l'âge de quatorze ans; de laquelle maladie il mourut ni oncques les médecins ne l'en purent garder ni ôter la fièvre [1]. Vous devez savoir que au père ni en la mère il n'eut que courroucer quand ils virent leur héritier mort; ni aussi n'eut-il en la jeune dame, mademoiselle Marie de Berry, car moult l'aimoit et moult se tenoit grandement et hautement mariée. Le courroux et destourbier (trouble) du père fut trop grand; car quand il pensoit et imaginoit sur ces besognes il les véoit trop obscures, car il sentoit le duc de Berry outre mesure convoiteux et que, pour accomplir et fournir le douaire de sa fille, il se bouteroit en la comté de Blois et en ôteroit l'héritier; il l'en convenoit attendre l'aventure. Ainsi furent les deux filles du duc de Berry, Bonne et Marie, en cet an veuves. Bonne l'ains-née (aînée) étoit comtesse de Savoie, mais son mari le jeune comte de Savoie, que on clamoit aîné, mourut en cet an assez merveilleusement, dont depuis il fut grand'question [2]; et en vouloit-on amet-

(1) Louis comte de Dunois fils de Guy II de Châtillon et de Marie de Namur avoit épousé Marie de Berry en 1386. Il mourut le 15 juillet 1391. J. A. B.

(2) Amédée VII dit le rouge, comte de Savoie avoit épousé Bonne de Berry en décembre 1376 et il eut d'elle: Amédée VIII, dit le pacifique, premier duc de Savoie; Bonne mariée à Louis de Savoie, prince d'Achaïe; et Jeanne femme de Jacques, marquis de Montferrat. Il mourut à Ripaille le 1.er novembre 1391 d'un accident qui lui étoit arrivé à

tre (accuser) messire Othe de Granson; et en fut suspecconné (soupçonné); et l'en convint partir et vider la comté de Savoie, le royaume de France et l'empire d'Allemagne et aller demeurer en Angleterre [1].

CHAPITRE XXIII.

De la mort soudaine du comte Gaston de Foix, et comment le vicomte de Chastillon (Castelbon) vint a l'héritage.

En cette même saison dévia (mourut) aussi le noble et gentil comte de Foix assez merveilleusement. Je vous dirai et recorderai par quelle incidence. Vérité est que de tous les ébats de ce monde souverainement il aimoit le déduit des chiens; et de ce il étoit très bien pourvu, car toujours en avoit-il à sa délivrance plus de seize cents [2]. Le comte de Foix dont

la chasse; mais comme cette année les empoisonneurs avoient fait beaucoup de bruit, et que, suivant les grandes chroniques, les ladres, lépreux ou méseaux avoient été mis à mort, comme soupçonnés d'avoir voulu empoisonner les fontaines, Othon de Granson et Amédée prince de Morée, furent accusés de lui avoir donné du poison. J. A. B.

(1) Il n'en revint que 6 ans après J. A. B.

(2) Gaston de Foix surnommé Phœbus étoit né en 1331. Ainsi il avoit 60 ans au moment de sa mort en 1391. On n'est pas d'accord sur ce qui lui a fait donner le nom de Phœbus; les uns veulent que ce soit parce qu'il étoit blond; les autres parce qu'il aimoit la chasse; d'autres parce qu'il avoit pris le soleil pour emblème. Quoiqu'il en soit, ce nom

je parle étoit en Béarn en la marche d'Orthez et allé jouer, ébattre et chachier (chasser) ès bois de Sauve-

est resté depuis pour désigner un style assez analogue à celui de ses compositions, des riens habillés en pompeux langage. Il nous reste de lui une chanson Béarnoise et un Traité sur les déduits de la chasse. Voici la chanson qui lui est attribuée.

Aqueres mountines
Qui tà haütes soun
Doundines,
Qui tà haütes soun
Doundoun,
M'empêchent de bède
Mas amous oùn soun
Doundène,
Mas amous oùn soun
Doundoun.

Si sabi las bède
Ou de las rencountra
Doundène
Ou de las rencountra
Dounda,
Passeri l'aïguette
Chens poü d'em nega,
Doundène,
Chens poü d'em nega,
Dounda.

C'est-à-dire: Ces montagnes qui sont si hautes m'empêchent de voir où sont mes amours. Si je savois le lieu où je dois les rencontrer, je passerois la rivière sans peur de me noyer.

On voit par plusieurs passages des chroniques de Froissart, que la langue habituelle du comte de Foix, était le Gascon. Lui-même dit à la fin de ses déduits de la chasse:

« Et aussi ma langue n'est si bien duite de parler François comme mon propre langage; pour ce je prie et supplie au très haut, très honoré et très puissant seigneur, messire Philippe de France, par la grâce de Dieu duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne auquel j'envoie mon livre, etc.

Terre sur le chemin de Pampelune en Navarre, et avoit le jour qu'il dévia (mourut) toute la matinée

Son livre est toutefois écrit d'une manière assez agréable, quoiqu'un peu emphatique quelquefois. On en jugera par le prologue que je donne ici, d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi collationnés avec celui de la bibliothèque de M.r le duc d'Orleans, qui est aussi des plus rares et des mieux exécutés.

Ci commence le Prologue du livre de la chasse que fit le comte Phœbus de Foix et seigneur de Béart.

« Au nom et en l'honneur da Dieu, le créateur et seigneur de toutes choses, et de son benoist fils Jesus-Crist, et du Sainct-Esperit, et de toute la Saincte Trinité et de la Vierge Marie, et de tous les saincts et saincts qui sont en la grâce de Dieu; je, Gaston, par la grâce de Dieu, surnommé Phœbus, comte de Foys, seigneur de Béart, qui tout mon tems me suis délité, par espécial en trois choses: l'une est en armes, l'autre est en amours, et l'autre si est en chasse. Et des deux offices il y a eu de meilleurs maistres trop que je ne suy, car trop de meilleurs chevaliers ont esté que jo ne suy: et aussi moult de meilleures cheances d'amours ont eu trop de gens que je n'aye; pour ce seroit grant niceté si je en parloye. Mais je remet aux deux offices d'armes et d'amour, car ceux qui les vouldront suivir à leur droit y apprendront mieuls de fait que ja ne le pourrois deviser par parole; et pour ce m'en tairay: mais du tiers office de qui je ne doubte que j'aye nul maistre, combien que ce soit vantance, de cellui vouldrois-je parler; c'est de chasce. Et mettrai par chapitres de toutes natures de bestes, et de leurs manières et vie que l'on chasce communément. Car aucunes gens chassent lyons, lyépars, chevriaulx et buefs sauvages, et de ceux-là ne vueil-je pas parler. Car pou les chasse-l'en et peu de chiens sont qui les chassent. Mais des aultres bestes que l'on chasce communément, et chiens chascent voulentiers, entens-je à parler pour apprendre moult de gens qui veulent chascier et qui ne le sceveut mie faire, ainsi comme ont par aventure la voulenté. Et parleray premièrement des bestes doulces qui viaudent, pour ce qu'elles sont plus gentils et plus nobles; et premièrement du cerf et de toute sa nature. Secondement du rangier et de toute sa nature. Tiercement du dain et da toute sa nature. Quartement du bouc et de toute sa nature. Quintement du cheval et de toute sa nature. Sextement du lièvre et de toute sa nature. Septeoement du connil at de toute sa nature. Et après

jusques à la haute none chassé après un ours, lequel ours fut pris. La prise de l'ours vue et la cuen-

parleray de l'ours et de toute sa nature. Après du sanglier et de toute sa nature. Après du loup et de toute sa nature. Après du renard et de toute sa nature. Après du chat et de toute sa nature. Après du blaireau et de toute sa nature. Après de la loutre et de toute sa nature. Et par la grâce de Dieu, parleray de la nature des chiens qui chascunt et prennent bestes; et premièrement de la nature des allants. Secondement de la nature des lévriers. Tiercement de la nature des chiens courants. Quartement de la nature des chiens pour la perdrix et pour la caille. Quintement de toutes natures de chiens meslés comme sont de mastins et d'allants, de lévriers et de chiens courants et d'autres semblables. Et après parleray de la nature et manière que bon veneur doit avoir. Et fut commencé ce livre le premier jour de may, l'an de grâce de l'incarnation de notre Seigneur que l'on comptoit mil trois cent quatre vingt sept; et cest livre j'ai commencé à ceste fin que je vueil que chascuns saichent qui cest livre verront ou orront que de chasco je ose bien dire qu'il peut venir beaucoup de bien. Premièrement homme en fuit tous les sept péchiés mortels. Secondement homme en est mieulx chevauchant, et plus viste et plus entendant et plus appert, et plus aysié et plus entreprenant, et mieulx congnoissant tous pays et tous passages, et brief et court. Toutes bonnes coustumes et meurs en viennent et la salvation de l'âme. Car qui fuit les sept péchiés mortels selon notre foi il devroit estre saulvé; doncques bon veneur sera saulvé; et en cest monde aura assez de joie, de liesse et de déduit, mais qu'il se garde de deux choses; l'une qu'il ne perde la congnoissance ne le service de Dieu, de qui tout bien vient, pour la chasce; l'autre qu'il ne perde le service de son maistre ne les propres besongnes qui plus lui pourroient monter.

Ore te prouveray comment bon veneur ne peut avoir nul des sept péchiés mortels. Premièrement tu sais bien que ocieuseté est cause de tous les sept péchiés mortels; car quand homme est oyseux, négligent, sans travail, et n'est occupé à faire aucune chose, et demeure en son lit ou en sa chambre, c'est une chose qui tire à ymaginacion du plaisir de la char; car il n'a cure fors que de demoûrer en un lieu et penser en orgueil, ou en avarice, ou en yre, ou en paresse, ou en goule, ou en luxure, ou en envie. Car les ymaginacions de l'homme vont plus tost à mal que à bien par les trois ennemis qu'il a: c'est le diable, le monde, et la char. Donc est assez prouvée mon intention, combien qu'il ait trop d'aultres raisons. Mais elles seroient trop longues à dire; et aussi chascun qui a bonne raison sceet bien que occieuseté est fondement de toutes males

rée (curée) faite, jà étoit basse none. Si demanda à ceux qui étoient de-lez lui où on avoit appareillé le

ymaginacions. Ore te prouveray comment ymaginacion est seigneur et maistre de toutes œuvres bonnes ou mauvaises que l'en fait, et de tout le corps et membres de l'homme. Tu sces bien que oncques œuvre bonne ou mauvaise, soit petite ou grande, ne se fist que premier ne fût ymaginée et pensée, dont est elle maistresse; car selon ce que l'ymaginacion commande l'en fait l'œuvre bonne ou mauvaise quelle que soit comme j'ay dit: Et se ung homme, pour quant que fust sage, ymaginât toujours qu'il estoit fol, ou qu'il eust aultre maladie, il le seroit; car puisque fermement le cuideroit, il feroit les œuvres de fol ainsi comme son ymaginacion le commanderoit, et le cuideroit fermement. Si me semble que assez j'ay prouvé d'ymaginacion, combien que moult d'aultres raisons y ait, les quelles je laisse par la longueur de l'escripture, et pour ce que chascun qui a bonne raison scet bien que c'est vérité. Ore te prouveray comme le bon veneur ne peut être oyseux, ne en suivant ne peut avoir mauvaises ymaginacions, ne après mauvaises œuvres. Car lendemain que il devra aler en son office la nuit, il se conchera en son lit et ne pensera que de dormir et de soi lever matin pour faire son office bien et diligemment ainsi que doit faire bon veneur, et n'aura que faire de penser fors de la besongne qu'il a et est occupé, car il n'est point oyseux, ainçois a assez à faire et ymaginer de soi lever matin et de bien faire son office, sans penser à aultres péchiés ne mauvaistiés; et à matin, à l'aube du jour, il fault qu'il soit levé et qu'il aille en sa queste bien et diligemment ainsi que je dirai plus à plaisir, quand je parleray comment l'en doit quester; et en ce faisant il ne sera point oyseux, car toujours est en œuvre. Et quand il sera retourné à l'assemblée encore a il plus à faire de faire sa suite, et de lessier courre sans qu'il soit point oyseux, ne le convient à ymaginer fors que à faire son office. Et quand il a laissé courre, encores est moins oyseux, et doit moins ymaginer en nulz péchiez ne mauvaistiés, car il a assez à faire de chevaucher avecques ses chiens, et de bien les accompaigner, de bien huer et de bien corner, et de regarder de quoi il chasce et de quielx chiens, de bien requerir et redresser son cerf quand chiens l'on faillit; et après, quand le cerf est pris, encore est il moins oyseux, et moins mal pensant doit être. Car il a assez à penser et à faire de bien escorcher le cerf et de le bien deffaire, et lever les droits qui appartiennent et de bien faire la curée, et de regarder quans chiens li faillent de ceulx qui ont esté amenez le matin au bois et de les aller querir. Et quand il est à l'ostel encores est-il moins oyseux, et moins pensant doit être, car il a assez à faire de penser, de souper, et de so

dîner; on lui répondit à l'hôpital d'Érion à deux petites lieues d'Orthez: « Bien, dit-il, allons là dîner, et

aiser, lui et son cheval, de dormir et de reposer pour ce qu'il est las, de soi ressuyer ou de la rosée du bois, ou par adventure de ce qu'il aura plu. Ainsi dis-je que tout le temps du veneur est sans oysiveté et sans mauvaises ymaginacions. Il est sans males œuvres de péchié. Car, comme j'ai dit, oysiveté est fondement de tous mauvais vices et peschiez; et veneur ne peut estre oyseux, s'il veult faire le droit de son office, ne aussi avoir autres ymaginacions: car il a assez à faire à ymaginer et penser à faire son office qui n'est pas petite charge qui bien et diligemment le veult faire, espécialement ceulx qui aiment bien les chiens et leur office. Donc dis-je que, puisque veneur n'est oyseux, il ne peut avoir males ymaginacions ne il ne peut faire males œuvres: il fault qu'il s'en aille tout droit en paradis. Par moult d'aultres raisons qui seroient moult longues, prouveroie-je bien cecy, mais il me souffist; car chascun quia bonne raison scet bien que je m'en vois parmi le voir. Ore te prouveray comment veneurs vivent en cest monde plus joyeusement qu'aultre gent. Car quand le veneur se lièveau matin il voit la très doulce et belle matinée, et le tems cler et seri, et le chant des oiseletz qui chantent doulcement, mélodieusement et amoureusement, chascun en son langage, du mielx qu'il puet, selon ce que nature li aprent; et quand le soleil sera levé, il verra celle doulce rosée sur les ruicelets et herbettes, et le soleil par sa vertu les fera reluire; c'est grand plaisance et joie au cueur du veneur. Après quand il sera en sa queste, ou il verra ou il rencontrera bien tost, sans trop quester, de grand cerf; et il détournera bien et en court tour; c'est grand joie et plaisance à veneur. Après, quand il vendra à l'assemblée et fera devant le seigneur et les autres compaignons son report ou de veue à l'œil ou de reporter par le pied, ou par les fumées qu'il aura en son cor ou en son giron; et chascun dira: «Veez ci grand cerf, et si est en bonne meute; allons le laissier courre; » lesquelles choses je déclarai cy avant, que c'est-à-dire dont a le veneur grant joie. Après, quand il commence sa suite; et il n'a guères suivi, il l'orra ou verra lancer devant lui, et sçaura bien que c'est son droit, et les chiens vendront au lit et seront illec decouplés tous sans ce que nulz en aille acouplé et toute la meute la quiendra bien. Lors a le veneur grant joie et grant plaisir. Après, il monte à cheval à grant haste pour accompaiguer ses chiens; et pour ce que par aventure les chiens auront un petit esloiguié le païs ou il les aura laissés, il prent aucun advantage pour venir au-devant de ses chiens; et lors il verra passer le cerf devant lui et le huera fort; et verra que les chiens viennent en la première bataille ou en la seconde, ou en la tierce ou quarte, selon

puis sur le soir à la freschière (fraîcheur) nous chevaucherons vers Orthez. » Tout ainsi comme il fut

ce qu'ils venront: et puis quant tous ses chiens seront devant, il se mettra à chevaucher menée après ses chiens, et huera, et cornera de la plus forte et grande haleine qu'il pourra, lors aura il grant joie et grant plaisir; et je vous promet qu'il ne pense à nul autre péchié ne mal. Après, quant le cerf sera desconfit et aux abais, lors aura il grant plaisance. Après, quant il est prins, il l'escorche et le deffait, et fait la curée, aussi a il grant plaisir. Et quant il s'en vient à l'ostel, il s'en vient joyeusement, car son seigneur li a douné de son bon vin à boire à la curée. Et quant il est à l'ostel il se despoillera, et deschaucera, et lavera ses cuisses et ses jambes, et par adventure tout le corps; et entre deux fera bien appareiller pour soupper du lart du cerf et d'autres bonnes viandes et de bon vin. Et quant il aura bien mangié et bien beu, il sera bien lye et bien à aise: après il yra querre l'air et le serein du vespre pour le grant chaut qu'il a eu, et puis s'en yra boire et coucher en son lit en biaux draps frès et linges, et dormira bien et sauvement sans penser de faire péchiez. Donc dis-je que veneurs s'en vont en paradis quant ils meurent, et vivent en cest monde plus joyeusement que nulle aultre gent. Encore ta vueil-je prouver que veneurs vivent plus longuement que nulle autre gent. Car comme dit est en Ypocras: Plus occist replection de viandes que ne fait glaives na coutiaulx; et comme ils boivent et manguent moins que gens du monde; car su matin, à l'assemblée, ils ne mangeront qu'un pou, et si au vespre ils souppeot bien, au moins auront-ils à matin corigié leur nature; car ils auront pou mangé, et nature ne sera point empeschée de faire la disgestion, par quoi males humeurs ne superfluités se puissent engendrer. Et toutes voies, quant un homme est malade et que on le met en diette, et ne li donne l'on que de l'yaue de aucra et de tels choseles, deux ou trois jours, ou plus, pour abaissier ses humeurs et ses superfluités, et encore en oultre le feront-ils vuider, au veneur il ne faut pas faire cela; car il ne peut avoir replection, par le petit manger et le travail qu'il a; et supposé, ce que ne peut être, que fut ores plain de mauvaisea humeurs, si scet-on bien que le plus grand terme de maladie qui puisse estre est suour. Et comme les veneurs si font leur office à chevau ou à pié, convient que en la suour s'en aille, s'il y a rien de mal; mais qu'ils se gardeot de prendre froit quant ils seront chaus. Si me sembla qua j'ay assez prouvé: car petit manger font faire les mires aux malades pour garir et suer, pour aterminer et garir du tout; et comme les veneurs manguent petit et suent tous jours, doivent-ils vivre longuement et sains; et on désire en cest monde à vivre

dit il fut fait, ils s'en vinrent tout le pas chevauchant au village dessus nommé. Le comte de Foix descendit

longuement et sain et en joie, et après la fin la salvacion de l'âme; et veneurs ont tout cela. Donc soyez tous veneurs et ferez que sages. Et pour ce je loe et conseille à toute manière de gens, de quelque estat qu'ils soyent, qu'ils aiment les chiens et les chasces et deduis, ou d'une beste ou d'aultre, ou d'oysiaulx; car d'estre oyseux sans aimer deduis de chiens ou d'oysiaulx, oncques, se maist Dieu, n'en vy prodomme pour quant qu'il fut riches; car ce part de tres lasche cuer, quant on ne veult travailler; et s'il avoit besoing on guerre, il ne saroit que ce seroit; car il n'a pas acoustumé le travail; et convendroit que autre feit ce qu'il deust faire; car on dit toujours: Tant vault seigneur, tant vault ses gens et sa terre. Et aussi dis-je, que oncques ne vy homme qui aimast travail et déduit de chiens ou d'oysiaulx, qui n'eust moult de bonnes coustumes en lui; car ce li vient de droite noblesce et de gentillesce de cuer, de quelqu'estat que l'homme soit, ou grant seigneur, ou petit, ou poure, ou riche. »

Quelques personnes pensent que le beau manuscrit du roi est l'original même envoyé au duc de Bourgogne. Mais rien ne me semble confirmer cette assertion; je lis au contraire dans la dernière page, qu'à la copie originale de son Traité des déduits de la chasse Gaston avoit joint une oraison dédiée aussi à Philippe et elle ne se trouve pas ici.

« Et aussi, dit Gaston, li envoyé-je unes oroysons que je fis jadis quant nostre seigneur fut courroucié à moy. »

Le manuscrit de la bibliothèque de M. le duc d'Orléans a été donné le 22 juillet 1661 par le marquis de Rignaut à Louis XIV à Fontainebleau, ainsi que le prouve une attestation de La Mesnardière, lecteur ordinaire de la chambre. Louis XIV en fit présent au comte de Toulouse, des mains duquel il passa dans celles de M. le duc de Penthièvre, puis dans celles de Mme. la duchesse douairière d'Orléans et enfin dans la bibliothèque de M. le duc d'Orléans. Dans le même volume se trouve un roman en vers sur la Fauconnerie, aussi sur parchemin, mais d'une écriture moderne. Le même poëme a déjà été imprimé, à la suite des Déduits de la chasse de Gaston de Foix, ce qui a fait croire à quelques bibliographes qu'il étoit aussi de Gaston, mais il est véritablement de Gace de la Vigne, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les vers suivants omis dans le manuscrit de M. le duc d'Orléans et dans les imprimés, et qui terminent tous les manuscrits du roi que j'ai consultés.

à l'hôtel, et ses gens aussi descendirent. Il entra en sa chambre et la trouva toute jonchée de verdure,

Gaces a fait ceste besoingne
Pour Philippes duc de Bourgoingne
Son très chier redoubté seigneur
A qui Jhésus-Christ croisse honneur.
Si lui supplie à son povoir
Qu'en gré le vueille recevoir
En suppléant, quant le verra
Les deffaulx qu'il y trouvera;
Et prie à ceulx qui l'orront lire
Qu'après sa mort i's vueillent dire
Que Dieulx lui pardoint ses deffaulx
Car moult ayma chyens et oyseaulx.

On lit aussi dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine et Duverdier qu'un manuscrit de ce poëme, qui était dans la bibliothèque de monsieur de Selle, portait ces mots: «Gace de la Vigne, jadis premier chapelain de très excellent prince le roi Jean de France, que Dieu absolve, commença ce roman à Redefort en Angleterre l'an 1359, du mandement du dit seigneur, afin que son quart fils duc de Bourgoingne, qui adonc étoit jeune, apprît les déduits, pour esohever le péché oiseulx et qu'il en fut mieux enseigné en mœurs et vertus: et depuis le dit Gace l'a parfait à Paris.» D'après cette remarque on est étonné que La Croix du Maine dise, dans le même article, que ce roman en vers fut écrit en l'honneur de Philippe de Valois *roi de France*, puisque et l'épilogue et la note qu'il rapporte, mentionnent Philippe duc de Bourgogne et non Philippe VI roi de France. Mais telle est l'inexactitude avec laquelle les manuscrits se trouvent souvent copiés que les erreurs les plus grossières s'y reproduisent à chaque instant et qu'on rend obscurs ou inintelligibles les passages les plus curieux, les plus clairs et les mieux imprimés. M. George Cuvier, si célèbre par ses connaissances aussi profondes que variées dans les sciences naturelles, vient d'en redresser une de ce genre dans ce même Traité des déduits de la chasse de Gaston de Foix. En comparant le prologue que je donne avec les imprimés, on voit aisément combien les éditions gothiques étaient vicieuses. Ce défaut, si remarquable dans les morceaux où on ne recherche que le style, devient encore plus choquant dans les recherches des faits. Ainsi par exemple, au chapitre deux, sur le Rangier

fraîche et nouvelle et les parois d'environ toutes couvertes de verds rameaux pour y faire plus frais et plus odorant, car le temps et l'air au dehors étoit malement chaud, ainsi comme il est au mois de herani (août). Quand il se sentit en cette chambre fraîche et nouvelle il dit: « Cette verdure me fait grand bien, car ce jour a été âprement chaud. » Et là s'assit sur un siége et jengla (causa) un petit à messire Espaing de Lyon; et devisoit des chiens, lesquels avoient mieux couru. Ainsi comme il parloit et devisoit, entra en la chambre messire Yvain son fils bâtard et messire Pierre de Cabestain; et jà étoient les tables couvertes en la chambre même. Adonc demanda-t-il l'eau pour laver; deux écuyers saillirent

ou Renne, Gaston de Foix avait dit, ainsi qu'on peut le voir dans les manuscrits de la bibliothèque du roi et de la bibliothèque de M. le duc d'Orléans dont je viens de parler: « J'en ay veu en Nourvegue et Xuedene (Norwège et Suède); et en a oultre mer; mais en Romain pays en ay-je pou veus. » Au lieu de cette leçon si simple et si claire, les imprimés avaient dit: J'en ay veu en Morienne, et prendre oultre mer, mais en Romain pays en ay plus veu.» (Édit. de Philippe Le Noir *apud Cuvier*, Ossements fossiles, t. 4. p. 59, in-4°.) ou « J'en ay veu en Morienne et Puendève oultre mer, mais en Romain pays en ay-je plus veu. » (Édit. d'Antoine. Verard). De la mille conjectures extraordinaires. Des naturalistes célèbres, tels que Buffon entre autres, en concluirent aussitôt que le Renne avait existé dans les forêts de la France. M. George Cuvier, dont l'observation est toujours si bien guidée par la pénétration d'esprit, chercha à se rendre compte d'un fait qui démentait ses expériences; et, les ouvrages de Gaston et de Froissart à la main, il vit que ce n'était pas dans les forêts de France que Gaston avait vu des Rennes, mais bien en Suède et en Norwège, où il était allé chasser pendant le voyage qu'il fit avec le captal de Buch en Prusse, dont il revint en 1358 au moment des affaires de la Jaquerie. (Froissart, t. 3. de mon édition, ch. 387 page 299 et suiv.) Voyez pour tous ces éclaircissements G. Cuvier, Ossements fossiles, t. 4. page 58 et suiv. article Cerfs vivants, note Ière. *sur la prétendue existence du Renne en France dans le moyen âge.* I. A. B.

avant, Ramonnet Lane et Ramonnet de Copane; et Ernaudon d'Espagne prit le bassin d'argent, et un autre chevalier qui se nommoit messire Thibault prit la touaille (serviette). Il se leva du siége et tendit les mains avant pour laver. Si très tôt que l'eau froide descendit sur ses doigts que il avoit beaux, longs et droits, le viaire (visage) lui pâlit, le cœur lui tressaillit, les pieds lui faillirent, et chéy (tomba) là sur le siége tourné, en disant: « Je suis mort. Sire vrai Dieu, merci!» Oncques puis ne parla, mais il ne dévia (mourut) pas si très tôt, et entra en peines et en transes.

Les chevaliers qui là étoient tous ébahis, et son fils, le prirent et le portèrent sur un lit entre leurs bras moult doucement, et le couchèrent et couvrirent, et cuidèrent qu'il eut eu tant seulement une deffaulte (évanouissement). Les deux écuyers qui l'eau avoient apportée, afin que on ne pensât qu'ils l'eussent empoisonné, vinrent au bassin et au lavoir et dirent: « Vécy l'eau! En la présence de vous nous en avons fait l'essai; de rechef encore le voulons-nous faire. » Et le firent; tant que tous s'en contentèrent. On lui mit en la bouche pain, eau et épices et toutes choses confortatives; et tout ce rien ne lui valut, car en moins de demie heure il fut mort et rendit son âme moult doucement. Dieu par sa grâce lui soit miséricors.

Vous devez savoir que tous ceux qui là étoient furent ébahis et courroucés outre mesure et fermèrent la chambre bien et étroitement, afin que ceux de l'hôtel ne sçussent point sitôt l'aventure ni la

mort du gentil comte. Les chevaliers qui là étoient regardèrent sur Yvain son fils qui pleuroit et lamentoit et tordoit ses poings; ils lui dirent: « Yvain, c'est fait. Vous avez perdu votre seigneur de père: nous savons bien qu'il vous aimoit sur tous; délivrez-vous, montez à cheval, chevauchez à Orthez: mettez-vous en saisine du châtel, et du trésor qui dedans est, avant que nul y vienne ni que la mort de monseigneur soit sçue. »

Messire Yvain s'inclina à ces paroles et dit: « Seigneurs, grands mercis; vous me faites courtoisie laquelle je vous remercierai encore; mais baillez-moi les vraies enseignes de monseigneur mon père, car autrement je n'entrerois point au châtel. » — « Vous dites vérité, répondirent-ils; prenez-les. » Il les prit. Les enseignes étoient telles que un annel que le comte de Foix portoit en son doigt et un petit long coutelet dont il tailloit à la fois à table. Telles étoient les vraies enseignes que le portier du châtel d'Orthez connoissoit et nulles autres; car sans celles montrer, il n'eut jamais ouvert la porte.

Messire Yvain de Foix se départit de l'hôpital d'Erion, lui quatrième seulement et chevaucha hâtivement et vint à Orthez, en laquelle ville on ne savoit encore nulles nouvelles de la mort du comte son père. Il passa tout au long de la ville sans rien dire, ni nul ne pensoit sur lui. Si vint au châtel et appela le portier. Le portier répondit: « Que vous plaît, monseigneur Yvain? Où est monseigneur? » — « Il est à l'hôpital, dit le chevalier,

et me envoie ici quérir certaines choses qui sont en sa chambre, et puis retournerai vers lui; et afin que tu m'en croies de vérité, regarde: véci son annel et son coutel. » Le portier ouvrit une fenêtre et vit les enseignes, car vues les avoit autrefois. Si ouvrit le guichet de la porte, et entrèrent ens les deux, et le varlet garda les chevaux ou mena à l'étable.

Quand messire Yvain fut dedans, il dit au portier: « Ferme la porte. » Il la ferma. Quand il l'eut fermée, messire Yvain saisit les clefs et dit au portier: « Tu es mort, si tu sonnes mot. » Le portier fut tout ébahi et lui demanda pourquoi. « Pour ce, dit-il, que monseigneur mon père est devié (mort) et je vueil être au-dessus de son trésor avant que nul y vienne. » Le portier obéit, car faire lui convenoit; et si aimoit aussi cher un profit ou plus pour messire Yvain que pour un autre. Messire Yvain savoit assez bien où le trésor du comte étoit et reposoit. Si se trahit (rendit) cette part; et étoit en une grosse tour; et avoit trois paires de forts huis barrés et ferrés au-devant; et tous les convenoit ouvrir de diverses clefs avant que on y pût venir. Lesquelles clefs il ne trouva pas appareillées, car elles étoient en un coffret long, tout de fin acier et fermé de une petite clef d'acier. Et cette clef portoit le comte de Foix sur lui quand il chevauchoit et vidoit Orthez; et fut trouvée à un jupon de soie pendant, lequel il avoit vêtu dessus sa chemise, depuis que messire Yvain fut départi; et quand elle fut trouvée des chevaliers qui étoient en la chambre à l'hôpital d'Erion,

qui gardoient le corps du comte de Foix, moult s'émerveillèrent de quoi cette petite clef pouvoit servir. Adonc dit le chapelain du comte qui présent étoit, que on appeloit messire Nicole de l'Escalle, et qui savoit tous les secrets du comte de Foix, car le comte l'avoit bien aimé, et les jours qu'il étoit allé à son trésor, il y avoit mené son chapelain et non autrui. Si dit ainsi quand il vit la clef: « Messire Yvain perdra sa voie, car sans cette clef-ci il ne peut entrer au trésor, car elle déferme un petit coffret d'acier où toutes les clefs du trésor sont. » Or furent les chevaliers tous courroucés et dirent à messire Nicole: « Portez-lui et vous ferez bien; il vaut trop mieux que messire Yvain soit au-dessus du trésor que nul autre, car il est bon chevalier, et monseigneur, que Dieu pardoint (pardonne), l'aimoit moult. » Répondit le chapelain: « Puisque vous le me conseillez, je le ferai volontiers. » Tantôt il monta à cheval. Si prit la clef et se mit au chemin pour venir au châtel d'Orthez; et messire Yvain, qui étoit au châtel d'Orthez, étoit moult ensonnié (embarrassé) de quérir ces clefs, et ne les pouvoit trouver, et ne savoit viser voie comment il pourroit rompre les ferrures des huis de la tour, car elles étoient trop fortes, et si n'avoit pas les instruments appareillés pour ce faire. Cependant qu'il étoit en ces termes et que messire Nicole venoit pour adresser messire Yvain, nouvelles furent sçues à Orthez, ne sçais par quelle inspiration, ou par femmes, ou varlets venants de l'hôpital d'Erion, que le comte de Foix leur seigneur étoit mort. Ces nouvelles

furent moult dures, car le comte étoit aimé grandement de toutes gens. Toute la ville s'émut; et s'en vinrent les hommes au souverain carrefour et là commencèrent à parler l'un à l'autre; et dirent les aucuns qui avoient vu passer messire Yvain tout seulet: « Nous avons vu venir et passer parmi la ville et aller vers le châtel messire Yvain; et montroit bien à son semblant qu'il étoit courroucé. » Donc répondirent les autres: « Sans faute il y a advenu quelque chose, car il n'avoit point d'usage de chevaucher devant sans son père. » Ainsi que les hommes s'assembloient et se tenoient à ce carrefour et murmuroient, véez-ci venir le chapelain du comte et cheoir droit en leurs mains. Pour ouïr des nouvelles ils l'encloyrent (entourèrent) et lui demandèrent: « Messire Nicole, comment va de monseigneur? On nous a dit qu'il est mort. Est-ce verité? » — « Nennil, dit le chapelain; mais il est moult deshaitié (malade); et je viens devant pour faire administrer aucune chose bonne pour sa santé, et puis retournerai devers lui. » Sur ces paroles il passa outre et vint au châtel, et fit tant qu'il fut dedans, dont messire Yvain eut grand'joie de sa venue, car sans la clef qu'il apportoit il ne pouvoit entrer dedans la tour du trésor.

Or vous dirai que firent les hommes de la ville. Ils entrèrent en trop grande suspechon (soupçon) du comte, et dirent ainsi entre eux: « Il est toute nuit; et si n'oyons nulles certaines nouvelles de monseigneur, de maître d'hôtel ni de clercs, ni d'officiers; et si sont entrés au châtel messire Yvain et son

chapelain qui lui étoit moult secrétaire. Mettons garde sur le châtel pour cette nuit, et demain nous orrons autres nouvelles; et envoyons secrètement à l'hôpital pour savoir comment la chose va, car nous savons bien que la greigneur (majeure) partie du trésor de monseigneur est au châtel; et si il étoit robé ni ôté par aucune fraude, nous en serions coupables et en recevrions blâme et dommage, si ne devons pas ignorer telle chose. » — « C'est vérité, répondirent les autres qui tinrent ce conseil à bon. » Et vissiez incontinent les hommes d'Orthez éveillés; et s'en allèrent vers le châtel, et s'assemblèrent tous en la place, et envoyèrent, les souverains de la ville, gardes à toutes les portes, afin que nul ne pût entrer ni issir (sortir) sans congé. Et furent là toute la nuit jusques à lendemain. Adonc fut la vérité toute claire sçue que le comte de Foix leur seigneur étoit mort; dont vissiez grands pleurs, cris et plaints de toutes gens de femmes et d'enfants parmi la ville d'Orthez, car ils avoient ce comte moult aimé. Cette nouvelle sçue de la mort, les guets se renforcèrent par-tout; et furent tous les hommes de la ville en armes et en la place devant le châtel.

Quand messire Yvain de Foix, qui dedans le châtel d'Orthez s'étoit enclos, vit l'ordonnance et la manière des hommes de la ville, et que ils s'étoient aperçus et savoient jà la vérité de la mort son père, si dit au chapelain du comte: « Messire Nicole, j'ai failli à mon entente; je ne pourrai issir ni partir d'ici sans congé, car ces hommes d'Orthez sont aperçus. Plus vient et plus s'efforcent de venir en

la place devant le châtel; il me faut humilier envers eux. Force n'y vaut rien. » — « Vous dites vérité, dit le chapelain, vous conquerrez plus par douces paroles que par dures. Allez, et si parlez à eux et faites par conseil. » Adonc s'en vint messire Yvain en une tour assez près de la porte; et y avoit une fenêtre qui regardoit sur le pont et en la place où ces hommes se tenoient. En cette tour fut nourrie et gardée, tant qu'elle se maria, madame Jeanne de Boulogne, qui depuis fut duchesse de Berry, si comme il est écrit et contenu ci derrière en notre histoire. Messire Yvain ouvrit la fenêtre de la tour et puis parla et appela les hommes de la ville. Les plus notables se trairent (rendirent) avant et se mirent sur le pont moult près de lui pour ouïr et savoir quelle chose il voudroit dire. Il parla tout haut et dit ainsi : « O bonnes gens d'Orthez, je sçais bien pourquoi vous êtes ci assemblés. Il y a cause. Si vous prie chèrement, de tant que vous avez aimé monseigneur mon père, que vous ne veuillez pas prendre en déplaisance ni courroux si je me suis avancé d'être venu premièrement prendre la saisine du châtel d'Orthez et du meuble qui est dedans, car je n'y vueil que tout bien sans le efforcer. Vous savez que monseigneur mon père m'aimoit souverainement, ainsi comme son fils; et eut volontiers vu qu'il me put avoir fait son héritier. Or est advenu que par le plaisir de Dieu il est trépassé de ce siècle, sans accomplir ni faire nulle ordonnance, et m'a laissé entre vous, où j'ai été nourri et demeuré, un pauvre chevalier, fils bâtard du comte de Foix, si

vous ne m'aidez et conseillez. Si vous prie, pour Dieu et en pitié, que vous y veuilliez regarder, et vous ferez aumône; et je vous ouvrirai le châtel, et entrerez dedans, car contre vous je ne le vueil ni garder ni clorre. » Donc répondirent les plus notables et dirent: « Messire Yvain, vous avez parlé bien et à point, et tant qu'il nous suffit. Si vous disons que nous demeurerons avecques et lez (près) vous; et est notre intention que ce châtel et les biens qui sont dedans nous garderons, et le vous aiderons à garder avecques vous; et si le vicomte de Chastillon (Castelbon) votre cousin, qui est héritier de cette terre de Béarn, car c'est le plus prochain que monseigneur votre père eut, se traist (porte) avant pour calengier (réclamer) l'héritage et les meubles, nous voudrons bien savoir comment; et vous y garderons à parecons (partages) faire et à messire Gratien votre frère, grandement votre droit; mais nous souppechons (soupçonnons) que quand le roi de France fut dernièrement à Toulouse, et monseigneur votre père fut devers lui, que aucune chose fut faite de ces ordonnances; et de ce doit bien parler messire Roger d'Espagne votre cousin. Nous écrirons devers lui et lui signifierons la mort de monseigneur; et lui prierons qu'il vienne ci pour nous aider à adresser et conseiller de toutes choses, tant pour les terres de Béarn et de Foix qui demeurent en ruine, que pour les meubles, à savoir quelle chose on en fera; et aussi pour l'obsèque faire de monseigneur. Et tout ce que dit avons, nous le vous certifions et affirmons à tenir loyalement. »

De cette réponse se contenta grandement messire Yvain, car elle fut moult courtoise. Messire Yvain ouvrit la porte du châtel d'Orthez. Ceux y entrèrent qui entrer y voulurent et allèrent partout les Orthésiens. On y mit bonnes gardes et suffisants.

En ce propre jour fut apporté à Orthez et mis en un chercus (cercueil) le comte Gaston de Foix. Tous, hommes, femmes et enfants pleuroient amèrement à l'encontre du corps, quand on l'apporta en la ville. Et lamentoient et recordoient la vaillance de lui, sa noble vie, son puissant état et gouvernement, son sens, sa prudence, sa prouesse, sa grand' largesse, la grand' prospérité de paix où ils avoient vesquieu (vécu) le temps que leur gentil seigneur avoit régné car il n'étoit ni avoit été François ni Anglois qui les eut osé courroucer. Là disoient toutes gens: « Comment les choses nous reculeront! Comment nos voisins nous guerroieront ! Nous sollions (avions coutume) demeurer en terre de paix et de franchise; or demeurons-nous en terre de misère et de subjection, car nul n'ira au-devant de nos besognes; nul ne les calengera (réclamera) ni défendra. Ha ! Gaston ! beau fils! pourquoi courrouçâtes-vous oncques votre père ! Si vous nous fussiez demeuré, qui si grand et si beau commencement aviez, ce nous fut un très grand réconfort; mais nous vous avons perdu trop jeune et votre père nous a trop petit duré. Il étoit encore un homme de soixante trois ans [1]; et n'étoit pas

(1) Il mourut le 12 août 1391 et était né en 1331. J. A B.

grand âge pour un tel prince qui étoit de bon corps et de grand' volonté et qui avoit toutes ses aises et souhaits. Terre de Béarn désolée et déconfortée de noble héritier, que deviendras-tu ? Tu n'auras jamais le pareil du gentil et noble comte de Foix. »

En tels lamentations et pleurs fut apporté le corps du gentil comte dessus nommé au long de la ville, et de sept chevaliers tels que je vous nommerai: le premier le vicomte de Bruniquel; de-lez (près) lui le seigneur de Copane; le tiers messire Roger d'Espagne; et de-lez lui messire Remond Lane; le sixième messire Remond de la Mote; de-lez lui le seigneur de Besach; le septième messire Menault de Navailles; de-lez lui messire Richard de Saint George. Là étoient derrière lui messire Yvain son fils bâtard, le sire de Corasse, le sire de Valentin, le sire de Baruge, le sire de Queo, et plus de soixante chevaliers de Béarn, qui tantôt furent venus à l'hôpital d'Erion que les nouvelles furent sçues; et fut apporté à viaire (visage) découvert, ainsi que je vous dis, à l'église des cordeliers; et là fut vuidé et embaumé et mis en un chercus (cercueil) de plomb et laissé en cet état, et bonnes gardes de-lez lui jusques au jour de son obsèque; et ardoient nuit et jour sans cesse autour du corps vingt quatre gros cierges tenus de quarante huit varlets, les vingt quatre par jour et les autres vingt quatre par nuit.

La mort du gentil comte Gaston de Foix fut tantôt sçue en plusieurs lieux et pays et plus de gens en furent courroucés que réjouis, car il avoit fait en son temps tant de dons et largesses que sans nom-

bre, et pourtant étoit-il aimé de tous ceux qui la connoissance de lui avoient. Même le pape Clément, quand il en sçut les vraies nouvelles, en fut moult courroucé, pourtant que il avoit rendu grand'peine au mariage de sa cousine Jeanne de Boulogne, laquelle étoit duchesse de Berry. Pour ces jours se tenoit en Avignon l'évêque de Palmiers, car il ne se osoit tenir sur son bénéfice, pourtant que le comte de Foix, quoique ils fussent de lignage, l'avoit accueilli en haine, pour ce que cet évêque vouloit trop exaucer (aggrandir) ses juridictions et affoiblir celles du comte de Foix; si l'avoit-il fait évêque. Le pape le manda au palais. Quand il fut venu vers lui, il lui dit: « Évêque de Palmiers, votre paix est faite, le comte de Foix est mort. » De ces nouvelles fut l'évêque tout réjoui, et se départit en briefs jours d'Avignon et retourna en la comté de Foix sur son évêché.

Les nouvelles vinrent en France devers le roi et son conseil que le comte de Foix étoit mort. Par semblant le roi, son frère et le duc de Bourbon en furent courroucés pour la vaillance de lui; et fut dit au roi de ceux de son conseil: « Sire, la comté de Foix est vôtre, de droite succession, puisque le comte de Foix est mort sans avoir hoir de sa chair par mariage, ni nul ne la vous peut débattre. Et aussi ceux de la comté de Foix le tiennent et disent ainsi; et encore y a un point qui embellit grandement votre besogne; vous avez prêté sus la somme de cinquante mille francs; si envoyez saisir votre gage et le calengez (réclamez) comme votre bon héritage, car ceux du pays désirent à venir et à être en votre

main; c'est une belle terre et qui grandement vous viendra à point, car elle marchist (confine) au royaume d'Arragon et de Castelongne (Catalogne), et on ne sçait du temps à venir, si vous aviez guerre au roi d'Arragon, la comté de Foix vous seroit trop belle frontière, car il y a de beaux châteaux et de forts pour pourvoir de gens d'armes et y faire bonnes garnisons.»

Le roi entendit à ces paroles et s'inclina à son conseil et dit: « On regarde qui on y pourra envoyer! » Donc fut regardé que on y envoieroit le seigneur de La Rivière, pourtant que autres fois il y avoit été et qu'il y étoit connu, et avecques lui l'évêque de Noyon. Quand ces deux seigneurs sçurent que ils avoient cette légation, si se ordonnèrent et pourvéirent grandement, et ne se départirent point sitôt; et quand ils se mirent au chemin, si chevauchèrent-ils à petites journées et à grand loisir, et prirent leur chemin par Avignon.

Entrementes (cependant) fut signifié le vicomte de Castillon (Castelbon), qui se tenoit au royaume d'Aragon, de la mort son cousin le comte de Foix. Si se mit à voie, et exploita tant par ses journées que il vint en Béarn et droit à Orthez. Ceux de la ville lui firent assez bonne chère, mais encore ne le recueillirent-ils point à seigneur; et dirent que ils n'étoient pas tout le pays, et qu'il convenoit les nobles, les prélats et les hommes des bonnes villes mettre ensemble et avoir conseil comment tout ce se pourroit faire, car Béarn est une terre qui se tient de soi-même, noble et franche, et les seigneurs qui y de-

meurent et y ont leur héritage ne consentiroient jamais que le souverain le relevât de nullui (personne).

Si fut avisé pour le meilleur que on feroit l'obsèque du bon comte Gaston de Foix à Orthez, et seroient mandés tous les nobles et les prélats de Béarn et ceux de la comté de Foix qui venir y voudroient; et là auroit-on conseil général comment on se cheviroit à la recueillette du seigneur. Si furent écrits et mandés à venir à Orthez à l'obsèque du comte tous les barons, les prélats et les chefs des bonnes villes de Béarn et ceux de la comté de Foix aussi. Ceux de Béarn obéirent et y vinrent tous, mais ceux de la comté de Foix refusèrent et se excusèrent, disant que ils garderoient leur pays et leur terre, car ils avoient entendu que le roi de France envoyoit vers eux et qu'il vouloit de fait calenger (réclamer) l'héritage de Foix, et tant que déclaration en seroit faite. Néanmoins l'évêque de Palmiers par lignage en fut requis et prié de là aller à Orthez. Et y alla en bon arroi et suffisant, ainsi comme à lui appartenoit.

Au jour de l'obsèque du gentil comte Gaston de Foix, derrain (dernier) de ce nom, qui fut fait en la ville d'Orthez en l'église des Cordeliers, en l'an de grâce notre seigneur mil trois cents quatre vingt et onze, le douzième jour du mois d'octobre, par un lundi, eut moult de peuple du pays de Béarn et d'ailleurs, prélats, barons, chevaliers; et y eut trois évêques; premier celui de Palmiers, et cil (celui-ci) dit la messe et fit le service; et puis l'évêque d'Aire, et l'évêque d'Auron des tenures de Béarn.

Moult y eut grand luminaire et bien ordonné. Et tenoient devant l'autel, et tinrent durant la messe, quatre chevaliers quatre bannières armoyées de Foix et de Béarn. La première tenoit messire Remond de Châtel-neuf; la seconde messire Espaing de Lion; la tierce messire Pierre de Queo; la quatrième messire Menault de Navailles. L'épée offrit messire Roger d'Espagne à dextre du Bourg de Copané et de Pierre Arnault de Béarn capitaine de Lourde. L'écu portoit le vicomte de Bruniquel à dextre de Jean de Châtel-neuf et de Jean de Cantiron. Le heaume offrit le sire de Valentin et de Béarn adextré (accompagné) de Ernauton de Rostem et de Ernauton de Sainte Colombe. Le cheval offrit le sire de Corasse adextré de Ernauton d'Espagne et de Ramonnet de Copane.

Tout l'obsèque fut persévéré honorablement et grandement selon l'usage du lieu. Et là furent les deux fils bâtards au comte de Foix, messire Yvain et messire Gratien, le vicomte de Castillon (Castel-bon) et tous les chevaliers et barons de Béarn, et de Foix aucuns. Mais ceux de Foix, le service fait, se départirent et montèrent à cheval et vinrent dîner à Hereciel, deux lieues en sus d'Orthez.

A lendemain bien matin l'évêque de Palmiers se départit aussi, et ne voulut point être au général parlement qui se fit en ce jour des prélats, des barons et chevaliers et des consuls des bonnes villes de Béarn; et fut le jour de l'obsèque, après la messe dite, le comte de Foix ôté du chercus (cercueil) de

plomb et enveloppé le corps en belle touaillé (serviette) neuve cirée, et enseveli en l'église des Cordeliers devant le grand autel du chœur. De lui n'y a plus. Dieu lui fasse pardon.

Or vous parlerai de l'ordonnance du conseil qui fut à Orthez. Il m'est avis, si comme adonc je fus informé, que on dit au vicomte de Castillon (Castel-bon) ainsi : « Sire, nous savons bien que par proismeté (parenté) vous devez successer et tenir tous les héritages tant en Béarn comme en Foix, qui viennent de par monseigneur, cui (à qui) Dieu pardoint (pardonne), mais nous ne vous pouvons pas à présent recevoir ainsi, car trop nous pourrions forfaire et mettre cette terre de Béarn en grand' guerre et danger, car nous entendons que le roi de France, qui est notre bon voisin et qui moult peut, envoie par deçà de son conseil et ne savons encore, jusques à tant que nous les aurons ouï parler, sur quel état cette légation se fait. Bien savons, et vous le savez aussi, que monseigneur, cui (à qui) Dieu pardoint, fut anten (avant) à Toulouse devers le roi de France, et eurent parlements secrets ensemble, dont il faut que aucune chose prochainement s'en éclaircisse. Car si il avoit donné ni scellé au roi de France Foix et Béarn, le roi de puissance les voudroit avoir et obtenir, combien que nous voudrons bien savoir les articles et procès des besognes; car entre nous de Béarn nous ne sommes pas conditionnés sur la forme de ceux de la comté de Foix; nous sommes tous francs sans hommage ni servi-

tude [1]. Et le comte de Foix est tenu du roi de France. Avec tout ce les Foixois ont les cœurs tous François, et de léger recevront le roi de France à seigneur, et disent jà et proposent, puisque notre sire est mort sans avoir héritier de son corps par mariage, que l'héritage de Foix retourne par droite ordonnance au roi de France. Sire, vous devez savoir que nous demeurerons en notre tenure, ni jà à nul jour ne nous asservirons, quelque seigneur que nous doyons (devions) avoir, soit le roi de France ou vous [2], mais nous vous conseillons que vous allez au-devant de ces besognes soit par sage traité ou autrement. »

Donc répondit le vicomte et demanda : « Par quel moyen voulez-vous que je œuvre? Je vous ai jà dit que je ferai tout ce que par raison vous me conseillerez. » — « Sire, dirent-ils, c'est que vous priez messire Roger d'Espagne, votre cousin que veci, qu'il vous tienne compagnie à vos coûtages; et allez en la comté de Foix et traitez vers les nobles, les prélats et les bonnes villes et si tant pouvez faire qu'ils vous reçoivent à seigneur, ou que ils se dissimulent tant que vous ayez apaisé le roi de France et fait aucune ordonnance et composition par le moyen d'or et d'argent, tant que le héritage vous demeure, vous exploiterez sagement et bien. Et si

(1) Les Béarnais avoient leurs *fors et coutumes* qui se sont long-temps conservés. J. A. B.

(2) On voit que ce langage ne manque pas de dignité et annonce des hommes habitués à n'obéir qu'aux lois qu'ils se sont données et qu'ils connoissent bien. J. A. B.

vous pouvez être ouï des légaulx (légats), qui en la comté de Foix seront envoyés de par le roi de France, pour payer cent mille ou deux cent mille francs, encore trouverez-vous bien la finance pour vous acquitter, car monseigneur, que Dieu pardoint (pardonne), en a laissé beaucoup derrière. Mais nous voulons et réservons que ses deux fils bâtards en soient partis bien et largement et de l'héritage et de la mise. »

Le vicomte de Chastillon (Castel-bon) répondit et dit : « Beaux seigneurs, je vueil tout ce que vous voulez et veci messire Roger d'Espagne mon cousin en la présence de vous. Je lui prie qu'il veuille venir avecques moi en cette chevauchée. »

Messire Roger répondit et dit que volontiers il iroit, comme pour être bon moyen envers tous. Mais si le roi de France son souverain seigneur, ou ses commis, le requéroient que il fut de leur conseil, ou que de ce voyage il se déportât (dispensât), il s'en voudroit déporter. Le vicomte de Chastillon lui eut en convenant tout ce et lui dit : « Cousin, hors de votre volonté et conseil je ne me vueil jà ôter ; et quand vous serez près moi, j'en vaudrai trop grandement mieux en mes besognes. »

Sur cet état finirent-ils leur parlement. Il m'est avis que le vicomte de Chastillon fit une prière et requête à tous ceux qui là présents étoient, que il put avoir par emprunt jusques à cinq ou à six mille francs pour poursuivir ses besognes. Secondement les deux bâtards proposèrent aussi leur besogne et prièrent que de l'avoir que les Orthésiens

gardoient et qui avoit été à leur père ils pussent avoir. Et lors se remit de rechef le conseil ensemble, et parlèrent les nobles, les prélats et les hommes des bonnes villes. Accordé et conclu fut que le vicomte dessus nommé auroit, sur la forme et condition qu'il mettoit, cinq mille francs, et les deux bâtards de Foix chacun deux mille francs. Donc furent les trésoriers appelés et leur fut ordonné que ils les délivrassent. Ils le firent. Et devez savoir que toutes les ordonnances, tant d'officiers que d'autres gens, que le vicomte de Foix avoit en son vivant faites et instituées, se tinrent; ni nulles ne s'en brisèrent. Et fut ordonné par le conseil de tout le pays que les Orthésiens auroient en garde le châtel d'Orthez et tout le meuble qui dedans étoit.

Le vicomte de Chastillon à sa nouvelle venue fit grâce à tous les prisonniers qui étoient au châtel d'Orthez, desquels il y avoit grand nombre, car le comte de Foix de bonne mémoire étoit moult cruel en telles choses et n'épargnoit homme vivant comme haut qu'il fut, puisqu'il l'avoit courroucé, qu'il ne le fit avaler (descendre) en la fosse et tenir au pain et à l'eau tant qu'il lui plaisoit. Ni nul tant hardi étoit qui de la délivrance osât parler, sur peine d'avoir pareille pénitence. Et que ce soit vérité, il fit tenir ce vicomte de Chastillon (Castel-bon), dont je vous parle, au fond de la fosse, son cousin germain, huit mois tous entiers. Et quand il le délivra, il le rançonna à quarante mille francs, et les eut tous appareillés; et depuis, tant comme il vesqui (vécut), il le tint en telle haine que il ne se osoit voir devant lui; et si le

comte de Foix eut vesqueu (vécu) encore tant seulement deux ans, ce vicomte n'eut jà tenu son héritage, Foix ni Béarn.

Or se départirent l'un de l'autre toutes gens qui à ce parlement à Orthez avoient été, et s'en retournèrent en leurs lieux et laissèrent le vicomte de Chastillon chevir de ses besognes, lequel s'ordonna au plutôt qu'il put et pria aucuns chevaliers et écuyers, lesquels il pensoit bien à avoir, à être de-lez (près) lui; et se partit d'Orthez bien à deux cents chevaux et s'en vint à Morlens, une bonne ville fermée, la dernière de Béarn au lez (côté) devers Bigorre à quatre lieues de Pau et à six de Tarbe. Le second jour que ils furent là venus et qu'ils s'ordonnoient pour aller à Saint Gaudens, une autre bonne ville à l'entrée de la comté de Foix, séant sur la rivière de Garonne, nouvelles leur vinrent que l'évêque de Noyon et messire Bureau de La Rivière et le conseil du roi de France étoient venus à Toulouse. Si demanda le vicomte de Chastillon conseil à messire Roger d'Espagne comment il se cheviroit et quelle chose il feroit. Messire Roger lui répondit et dit: « Puisque nous avons ouï nouvelles d'eux, nous nous tiendrons ci sans aller plus avant, et regarderons quelle chose ils voudront faire. Je suppose assez que jà sçavent-ils une partie de notre état; et ce qu'ils voudront faire, ils le nous signifieront et manderons dedans briefs jours. » La parole de messire Roger d'Espagne fut tenue et ouïe; et se tinrent tous quois à Saint Gaudens attendants nouvelles. Au voir (vrai) dire, pour entrer en la comté

de Foix, ils n'avoient que faire plus avant; car les bonnes villes, châteaux, passages et les entrées sur la rivière de Garonne étoient tous clos. Premièrement Paliminich, Cassères, Montesquieu, Carlas, Ortingas, le Fossac, la cité de Palmiers, et le châtel en la garde de ceux de la ville, et puis Savredun, Moutant, Massères, Vespins et tous les châteaux sur la frontière d'Arragon. Et disoient en la comté de Foix que nul étranger, à puissance de gens d'armes, n'entreroit en ville ni châtel qui y fut, tant que la chose fut éclaircie. Et toutes fois, à ce que ceux du pays montroient, ils avoient grand' affection à demeurer et être au roi de France et être gouvernés et menés par un sénéchal, ainsi comme le pays et la cité de Toulouse sont, et ceux de Carcassonne et de Beaucaire. Mais il n'en ira pas à leur entente, si comme je vous recorderai assez brièvement, car advint que quand le conseil et les commissaires du roi de France dessus nommés furent venus à Toulouse et ils demandèrent des nouvelles à l'archevêque du lieu et au sénéchal de Foix et de Béarn, on leur en dit assez; car plusieurs suffisants hommes de Toulouse et de là environ, pourtant que grandement ils avoient aimé le comte de Foix, avoient été au service et obsèque qui faits avoient été à Orthez; si avoient enquis et demandé de l'état du pays, et on leur en avoit dit une partie, ceux qui en cuidoient aucune chose savoir. Sur cet état s'avisèrent et conseillèrent ensemble l'évêque de Noyon et le sire de La Rivière. Conseillé fut que ils manderoient messire Roger d'Espagne, car cil

(celui-ci) étoit de foi et de hommage au roi de France et son officier sénéchal de Carcassonne. Si lui requéroient, si métier faisoit, à demeurer devers eux. Si comme ils le proposèrent ils le firent, et envoyèrent un homme de bien et unes lettres scellées closes devers messire Roger d'Espagne. Cil se départit de Toulouse et entendit qu'il trouveroit messire Roger d'Espagne à Mont-Royal de Rivière ou à Saint Gaudens et le vicomte, si métier faisoit, car ils s'étoient de Morlens avalés jusques à l'entrée de la comté de Foix.

Au départir de Toulouse il prit le chemin de Saint Gaudens et chevaucha tant qu'il y vint, car il y peut avoir environ douze lieues. Lui venu il se traist (rendit) devers messire Roger et lui montra ses lettres et lui dit qui les lui envoyoit. Messire Roger les prit, ouvrit, legy (lut), et puis répondit et dit à l'écuyer: « Vous demeurerez meshuy et demain vous vous partirez, et espoir (peut-être) aurez-vous compagnie. » Cil l'accorda. Sur ces lettres et sur cet état dessus nommé se conseillèrent ensemble le vicomte et messire Roger. Eux conseillés, pour le meilleur ordonné fut que messire Roger se départiroit de là et iroit à Toulouse et parleroit à l'évêque de Noyon et au seigneur de La Rivière, et orroit et sauroit quelle chose ils voudroient dire ou faire. A lendemain se mirent en chemin messire Roger d'Espagne et cil qui les lettres avoit apportées, et chevauchèrent tant ce jour, et leur route (troupe), qu'ils vinrent sur le soir à Toulouse; et se traist (rendit) messire Roger et ses gens à l'hôtel et le messager de-

vers ses maîtres. Sçu fut des commissaires du roi que messire Roger d'Espagne étoit venu; si dirent entre eux: « Demain orrons nouvelles, puisque messire Roger est venu. » Cette nuit se passa. A lendemain après messe, messire Roger d'Espagne se traist (rendit) devers l'évêque de Noyon et le seigneur de La Rivière moult doucement et bien le savoit faire. Quand ils se furent accointés et approchés de parole, l'évêque de Noyon et le sire de La Rivière, l'un par l'autre commencèrent à parler et à proposer bellement et sagement ce pourquoi ils étoient venus; et premièrement ils montrèrent les procurations du roi et comment ils étoient établis à prendre la saisine et possession de la comté de Foix. Messire Roger connut bien toutes ces choses, et tint les procurations à bonnes et les lettres de créances aussi; et quand il eut tout ouï et entendu, il répliqua un autre propos moult doucement et dit: « Monseigneur de Noyon, et vous sire de La Rivière, je ne suis pas si avant du conseil du roi notre sire comme vous êtes, et si j'en étois je aiderois à conseiller ainsi, sauve votre correction, que le roi reprit son argent, et un peu outre, lequel il dit et montre, et bien est vérité, que il a prêté sur l'héritage avoir de la comté de Foix après la mort du comte dernièrement trépassé, et laissât le droit héritier venir à la comté de Foix et à son héritage. Si feroit, je crois, son profit, son honneur et la salvation de son âme; et à ce que je vous dis et propose, je vous y mettrai raison et vous le veuilliez entendre. Premièrement c'est une chose toute claire et notoire que il n'étoit nul besoin au comte de Foix

de engager sa terre, car de l'or et de l'argent avoit-il assez; et ce qu'il en fit et avoit empensé à faire, ce ne fut fors pour frauder et déshériter son hoir le vicomte de Chastillon (Castel-bon), pourtant qu'il l'avoit acceuilli en haine, et si ne savoit espoir (peut-être) cause pourquoi. Secondement le profit du roi seroit en ce que la terre de Foix lui coûtera bien autant à garder tous les ans que les rentes en vaudront à ses receveurs. Tiercement il perdra l'hommage et le service d'un homme dont il seroit servi, qui bien y fait à regarder, et si sera grandement chargé en conscience de déshériter autrui. Aussi, au vendre l'héritage et acheter, qui justement voulsist (eut voulu) être allé avant, on dut avoir appelé tous les prochains du comte de Foix qui, au temps à venir, pouvoient avoir cause par succession de venir et calenger (réclamer) l'héritage de la comté de Foix, et ceux sommés et satisfaits, si rien y vouloient ni savoient que dire au vendage, et rien n'en a été fait. Pourquoi, beaux seigneurs, ces raisons considérées, vous qui êtes ici venus, et qui êtes seigneurs et hommes de grand'entendement et du conseil du roi, veuillez penser sus, avant que vous promouvez chose nulle qui tourne à fraude, ni que la conscience du roi soit chargée, car vous feriez mal et péché; et encore est-il bien temps de y pourvoir et remédier. Mon cousin le vicomte de Chastillon (Castel-bon) m'a ici envoyé devers vous pour proposer et remontrer toutes ces choses; et vous prie très humblement, et je pour lui, que vous y veuillez entendre, car il

ne fait pas bon prendre ni retenir tout ce que de force on pourroit bien avoir. »

Quand messire Roger d'Espagne eut parlé et proposé ce que vous avez ouï, l'évêque de Noyon et le sire de La Rivière regardèrent l'un sur l'autre et puis parla premièrement l'évêque et dit: « Messire Roger, nous véons et savons assez que à ce que vous avez dit et proposé vous ne voulez que tout bien; mais notre commission ne s'étend pas si avant, comme pour quitter et pardonner ce marché que le roi et le comte de Foix ont fait; mais pour l'amour de vous, et pour adresser les besognes et que toutes parties se contentent, nous mettrons cette chose en souffrance, et vous prendrez la peine et le travail d'aller en France devers le roi et son conseil. Si leur remontrerez ce que bon vous semblera; et si vous pouvez tant ni si bien exploiter par votre promotion et traité, que l'héritage de la comté de Foix demeure au vicomte de Chastillon auquel elle doit succéder, si comme vous dites, nous serons tous joyeux, car nous ne voulons nullui (personne) déshériter. » — « Messeigneurs, répondit messire Roger, vous m'avez contenté en ce disant. Or vous, séjournez et tenez-vous aises en la cité de Toulouse, car vos frais et dépens seront payés de l'argent et finance qui gît au châtel d'Orthez. » Ainsi exploita sur deux jours qu'il fut à Toulouse messire Roger d'Espagne devers les commissaires du roi. On n'y pouvoit envoyer meilleur procureur de lui.

Au tiers jour prit congé aux dessus dits messire Roger d'Espagne et leur dit: « Messeigneurs, je crois

bien que pour adresser ces besognes, puisque je les ai entamées, il me faudra chevaucher en France, et ne sçais pas en quel état je trouverai le roi ni la cour; si je demeure un petit outre raison, ne vous vueillez pas ennuyer, car ce ne sera pas ma coulpe de bref exploiter si je puis, mais la coulpe de ceux auxquels j'aurai à faire, et souvent je vous envoierai lettres et messagers.» — « Allez à Dieu, répondirent les seigneurs, messire Roger, nous le savons bien. »

Ainsi tous contents les parties se départirent l'un de l'autre; ils demeurèrent à Toulouse, et messire Roger d'Espagne retourna à Saint Gaudens devers le vicomte de Chastillon, auquel il recorda toutes les paroles dessus dites. Le vicomte fut moult réjoui de ces nouvelles et dit: « Messire Roger, beau cousin, je me confie grandement en vous, et la chose me touche trop grandement, car c'est pour l'héritage dont je suis venu et issu de lignée et dont je porte les armes. Je ne saurois qui envoyer en France fors que vous, ni qui sçut devant le roi, ses oncles ni leurs consaulx (conseillers), proposer cette matière fors que vous. Si vous prie que pour l'amour de moi et pour le bien desservir (mériter) au temps à venir, vous vous veuillez charger de ce voyage. »

Messire Roger répondit et dit: « Je savois bien que vous m'en chargeriez; et pour l'amour de vous et par lignage je le ferai. » Depuis ne demeura pas long terme que messire Roger d'Espagne s'ordonna de tous points pour aller en France, sur la forme et état que vous avez ouï; et prit le chemin de Rhodez pour abréger sa voie, car bonnes trèves étoient entre

les François et les Anglois; autrement le chemin qu'il prit ne lui eut point été bien profitable, car sur les frontières de Rouergue, de Quercy et de Limousin, en ces jours il y avoit encore beaucoup de forts qui faisoient guerre d'Anglois.

Nous lairrons un petit à parler de messire Roger d'Espagne, qui chemine ce à effort qu'il peut, et parlerons du roi de France et du duc de Bretagne.

FIN DU DOUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1882

CHAPITRE PREMIER. Ci commence le quare livre de maître Jean Froissart, qui parle des guerres et nobles faits d'armes et advenues de France, d'Angleterre et des pays d'entour, leurs conjoints et adhérents, depuis l'an notre seigneur mil trois cent quatre vingt et neuf, et primes de la noble fête qui fut faite à Paris à l'entrée et venue de la reine Isabel de France, femme au roi Charles le bien-aimé et aussi des joûtes qui y furent faites et des présents de ceux de Paris. . . . . *Page*. . 1

CHAP. II. Comment le seigneur de Château-Morant, lequel le comte de Saint-Pol avoit laissé en Angleterre, retourna en France delez le roi et son conseil et montra la chartre de la trève qui étoit accordée et scellée du roi Richard et de ses oncles, laquelle devoit durer trois ans par terre et par mer. 31

CHAP. III. Du mariage du roi Louis, fils du duc d'Anjou, à la fille du roi Piètre d'Aragon et comment il alla avec la reine de Naples sa mère en Avignon voir le pape Clément. 33

CHAP. IV. Comment le jeune roi de France eut volonté d'aller visiter les lointaines marches de son royaume et comment il alla premièrement en Bourgogne et en Avignon pour voir le pape Clément. 37

CHAP. V. Comment messire Pierre de Courtenay vint en France pour faire armes à l'encontre messire Guy de la Trimouille. Comment le sire de Clary le reconvoya, et pour quelle achoison il fit armes à lui ès marches de Calais. 54

CHAP. VI. Comment les joûtes de Saint Inghelbert furent empriées et les faits d'armes par messire Regnaut de Roye, messire Boucicaut le jeune et le sire de Saint Py. 66

CHAP. VII. De l'accusation faite au roi du peuple de Languedoc en la ville de Bézières sur un nommé Betisac, trésorier au duc de Berry, pour les grandes extorsions qu'il avoit faites au peuple, et de sa confession, et comme il fut cruellement justicié en la dite ville. 72

CHAP. VIII. Comment le roi de France lui étant à Toulouse manda le comte de Foix et comment le dit comte y vint; et comme grandement; et comment il fit hommage au roi de France de la comté de Foix. . . . . *Page*. 84
CHAP. IX. De l'aitive qui fut faite entre le roi et le duc de Touraine son frère pour plutôt venir de Montpellier à Paris, chacun un seul chevalier en sa compagnie. 93
CHAP. X. Du trépas du pape Urbain de Rome que on disoit antipape et comment le pape Clément en escripsy au roi, à ses oncles et à l'université; et de l'élection du pape Boniface des cardinaux de Rome. 97
CHAP. XI. De la rendation et prise du fort châtel de Mont Ventadour en Limousin que souloit tenir Geoffroy Tête-Noire. 103
CHAP. XII. Des armes de Saint Inghelbert et comment les trois chevaliers dessus nommés se maintinrent trente jours à l'encontre de tous venants des pays d'Angleterre et d'ailleurs à chacun trois lances. 123
CHAP. XIII. De l'entreprise et du voyage des chevaliers de France et d'Angleterre et du duc de Bourbon qui fut chef de l'armée à la requête des Gennevois, pour aller en Barbarie assiéger la forte ville d'Afrique. 174
CHAP. XIV. De un capitaine robeur, nommé Aimerigot Marcel, qui tenoit un fort châtel ès marches de Rouergue, nommé la Roche de Vendais et comme il fut assiégé du vicomte de Meaux, et la prise du dit châtel et comment depuis le dit Aimerigot fut pris et mené à Paris. 184
CHAP. XV. Comment les seigneurs chrétiens et génois, étant en l'île de Commères à l'ancre, se mirent hors pour aller mettre siége devant la ville d'Afrique en Barbarie et comme ils s'y maintinrent. 240
CHAP. XVI. De une noble fête et joûtes qui furent faites en la ville de Londres et comment elle fut publiée par tous pays. 284
CHAP. XVII. Comment et par quelle incidence le siége fut levé de devant la forte ville d'Afrique et comment chacun s'en r'alla en son lieu. 299
CHAP. XVIII. Des chevaliers Anglois qui frrent envoyés à Paris devers le roi de France de par le roi d'Angleterre et ses oncles sur forme de paix. 321
CHAP. XIX. De la mort du roi Jean de Castille et du couronnement du roi Henry son fils. 322
CHAP. XX. De l'armée du jeune comte Jean d'Armagnac et du voyage qu'il fit en Lombardie et comme il mourut au siége devant la ville d'Alexandrie. 324

CHAP. XXI. De messire Pierre de Craon et comment il enchéy en l'indignation du roi de France et du duc de Touraine son frère et depuis fut recueilli du duc de Bretagne. . . . . *Page*. . 351
CHAP. XXII. De la mort du jeune comte Louis de Chatillon, fils au comte Guy de Blois. 360
CHAP. XXIII. De la mort soudaine du comte Gaston de Foix, et comment le vicomte de Chastillon (Castel-bon) vint à l'héritage. 363

FIN DE LA TABLE DU DOUXIÈME VOLUME.

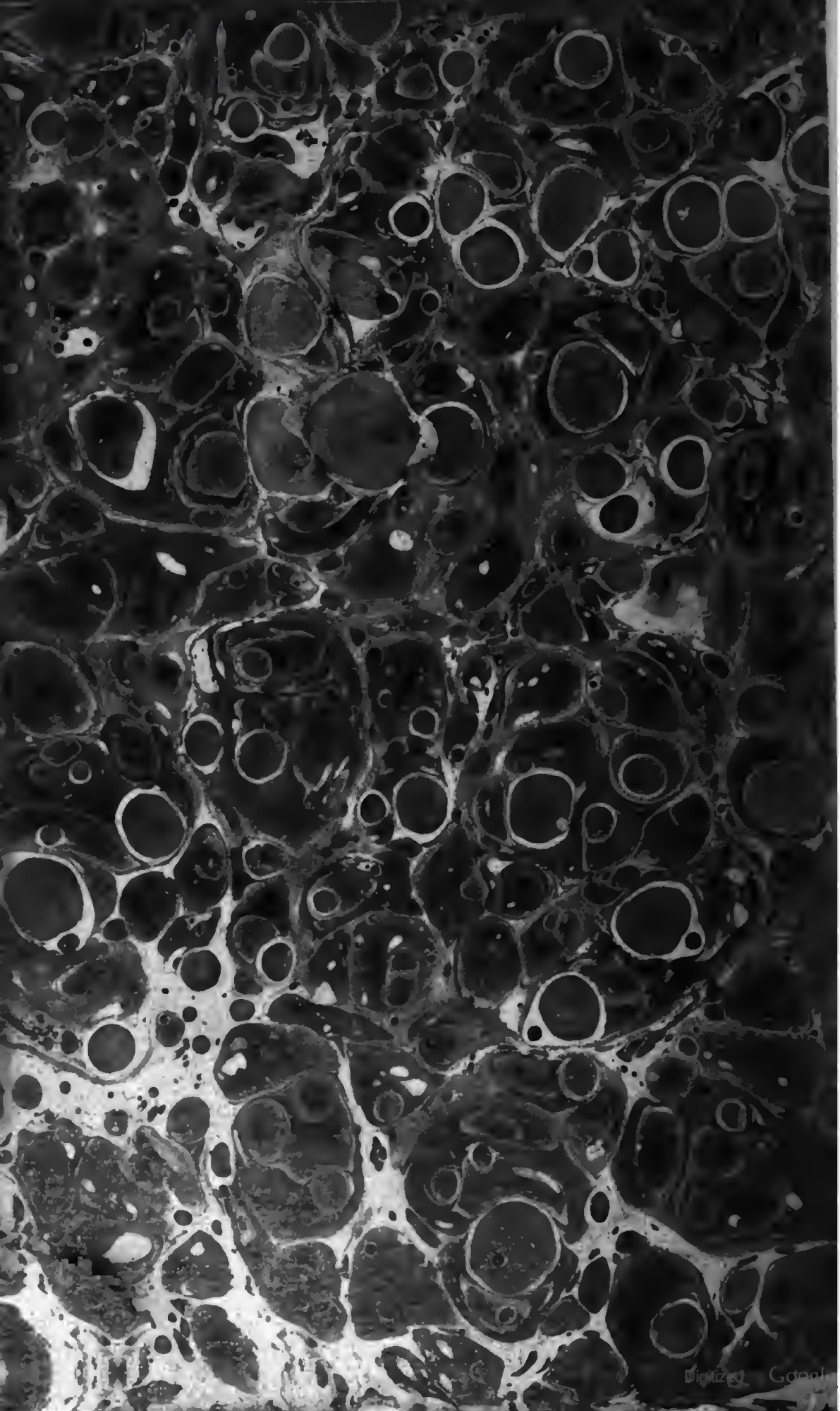

Digitized by Google